



Parc national  
des Cévennes

# ÉLÉMENTS D'ÉTAT DES LIEUX

pour l'élaboration de la charte



# Introd



© Alain LAGRAVE

# Action

## Les éléments d'état des lieux pour l'élaboration de la Charte

Le présent document synthétise et actualise l'état des lieux qui avait été produit en 2010 pour amorcer les travaux des commissions en leur proposant de partager certaines données sur le territoire et l'action de l'établissement public. Il visait à donner à l'ensemble des membres de ces groupes de travail un matériau de base commun.

Ce document, comme celui de 2010, a été essentiellement produit par les services de l'établissement public du Parc national, à l'exception de l'analyse socio-économique du territoire réalisée par l'INSEE en partenariat avec la DRAAF et l'établissement public. Il s'agit donc du regard de l'établissement public sur ses propres politiques et sur les composantes du territoire.

La première partie est constituée de l'analyse socio-économique du territoire menée en 2009 sous l'égide de l'INSEE et actualisée en 2010.

La deuxième partie est structurée selon les 8 axes de la charte. Elle décrit de manière thématique les éléments de cet état des lieux devant éclairer le diagnostic et ses enjeux (partie I de la charte).

Un effort cartographique a été fait pour cet état des lieux afin de restituer de manière visuelle le plus d'information possible à l'échelle du territoire.





## La réforme des Parcs Nationaux et sa déclinaison locale

La loi du 14 avril 2006 et le décret du 28 juillet 2006 ont donné un cadre national à la réforme de l'ensemble des Parcs nationaux.

La publication du décret du 29 décembre 2009 constitue la première étape à la mise en œuvre de cette réforme à l'échelle du Parc national des Cévennes.

Ce nouveau décret constitue le cadre local de la réforme. Il adapte le Parc national des Cévennes à la réforme générale notamment le fonctionnement de son établissement public. Il répartit par ailleurs entre le directeur et le Conseil d'administration les compétences à définir et appliquer des règles spéciales de protection dans le cœur. Il énonce des principes réglementaires pour le cœur dont les modalités d'application sur le territoire sont renvoyées à la charte. Il étend également les périmètres du cœur et de l'aire optimale d'adhésion.

## La charte du Parc national des Cévennes

C'est dans ce cadre que l'établissement public du Parc national des Cévennes a engagé les travaux relatifs à l'élaboration de sa charte. La charte fonde un projet de territoire partenarial à 15 ans entre l'Etat et les collectivités territoriales après concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Elle définit :

- pour le cœur des objectifs de protection du patrimoine naturel, culturel et paysager, assortis de leurs Modalités d'Application de la Réglementation en Cœur,
- et pour l'ensemble du Parc national, des orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable dont la déclinaison plus opérationnelle est constituée de mesures contractuelles.

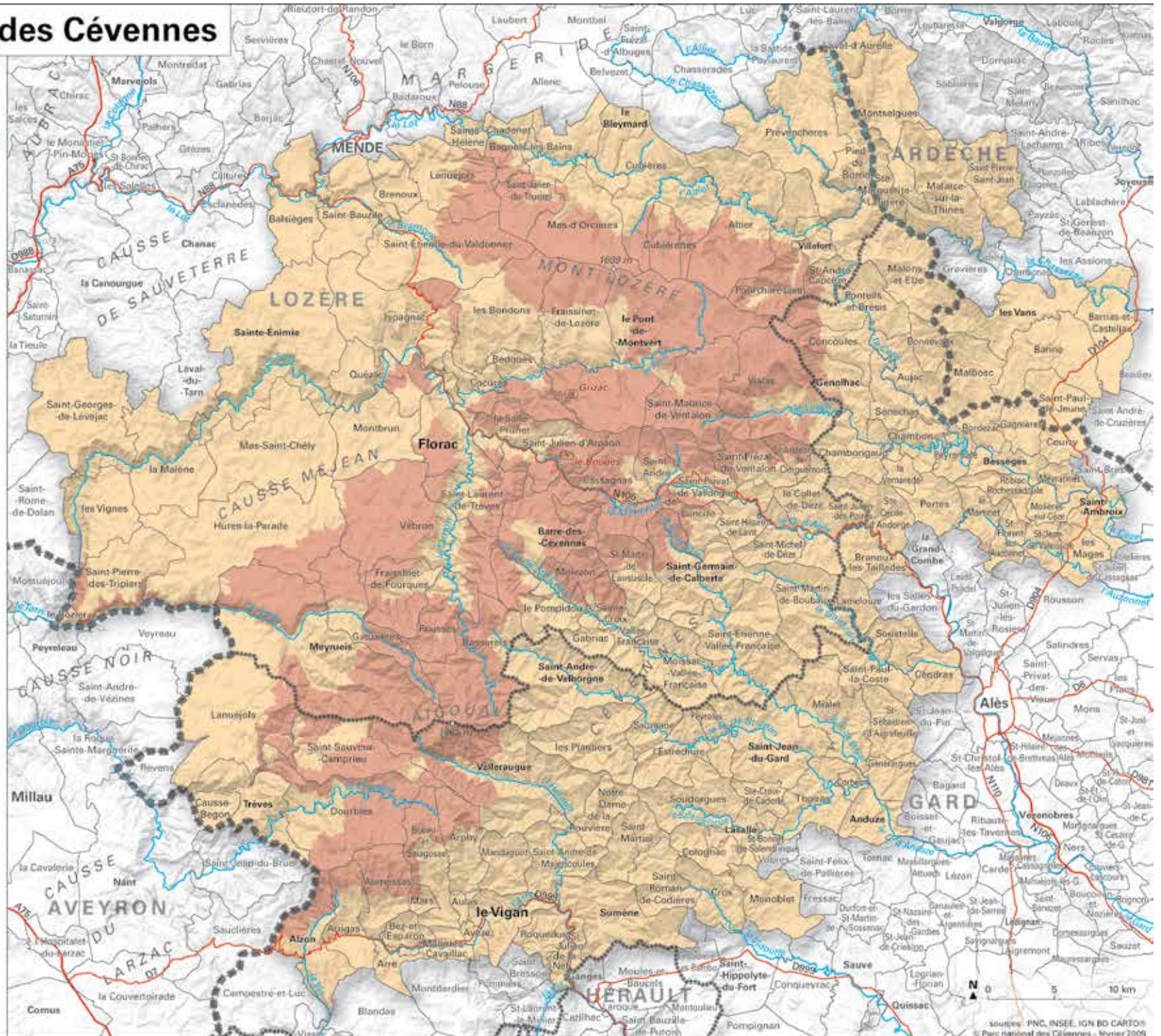
Les communes de l'aire optimale d'adhésion (périmètre d'étude de la charte) ont la liberté d'adhérer ou non à la charte du Parc national, les limites du cœur étant quant à elles fixes. En adhérant à la charte, elles décident de collaborer à un projet collectif de développement durable et de consolider la solidarité écologique, économique, sociale et culturelle entre le cœur et l'aire d'adhésion (cette dernière étant composée des communes ayant effectivement adhéré à la charte). Outre l'image et la marque Parc national des Cévennes, l'appui technique et financier de l'établissement public, ces communes bénéficieront également d'une harmonisation des politiques publiques (voir la partie 1 de la charte pour plus de détails). Cœur et aire d'adhésion délimiteront les périmètres définitifs du Parc national des Cévennes.

Chaque commune ayant adhéré à la charte se verra proposer par l'établissement public, à son échelle ou au niveau de l'intercommunalité dont elle fait partie, une convention d'application triennale dont l'objectif est de décliner concrètement et localement les orientations de la charte et d'y associer les moyens nécessaires (commune, établissement public, partenaires). Elles seront évaluées et reconduites à l'issue de leur période de validité.

# Le Parc national des Cévennes



Implantation régionale du Parc



## Repères administratifs

- MENDE** Préfecture
- Florac** Sous-préfecture
- Génohac** Chef-lieu de canton
- Vébron** Commune
- Limite de commune
- Limite de département
- Limite de région

## Milieu physique

- ▲ Sommet principal
- Réseau hydrographique majeur

## Réseau routier

- Type autoroutier
- Route principale

## Parc national des Cévennes

- Cœur du Parc
- Espace urbanisé du cœur du Parc
- Aire optimale d'adhésion

sources : PNC, INSEE, IGN, BD CARTO®  
© Parc national des Cévennes - Mvriev 2008

# SOMMAIRE DÉTAILLÉ

## Diagnostic socio-économique du territoire ..... 8

### Axe 1 : Faire vivre notre culture ..... 20

La gouvernance de l'établissement public.....	22
Un territoire organisé, porteur de projets de développement.....	24
Le processus de l'élaboration concertée de la charte.....	26
La connaissance du patrimoine et la recherche scientifique.....	28
Valorisation et diffusion de la connaissance.....	30
Education de tous à l'environnement et au développement durable.....	32
Le rayonnement du Parc national des Cévennes.....	34

### Axe 2 : Protéger la nature, le patrimoine et les paysages ..... 36

Une organisation spatiale originale.....	38
La faune.....	40
La flore.....	42
Les habitats naturels.....	44
Les paysages.....	46
Le patrimoine culturel, matériel et immatériel.....	48

### Axe 3 : Gérer et préserver l'eau et les milieux aquatiques ..... 50

Le réseau hydrographique.....	52
Les milieux aquatiques et leur biodiversité.....	54
Les usages : multiples et transversaux.....	56
La politique de l'eau, du niveau européen au local.....	58

### Axe 4 : Vivre et habiter ..... 60

Implantation et forme de l'habitat, architecture : des éléments clés de l'identité et des paysages ..	62
Un habitat ancien, isolé et dispersé, contribuant à l'attractivité du territoire.....	64
Le développement d'un urbanisme qui n'est généralement plus lié à l'identité et aux ressources du territoire.....	66
Le développement de la planification urbaine.....	68

### Axe 5 : Favoriser l'agriculture ..... 70

A chaque unité géographique son agriculture spécifique.....	72
L'élevage sur le territoire du Parc national.....	74
La transhumance ovine cévenole.....	76
D'autres filières agricoles diversifiées structurées en démarches de qualité.....	78
Agri-environnement et politiques publiques.....	80

### Axe 6 : Valoriser la forêt ..... 82

Des forêts aux visages variés.....	84
Une histoire complexe.....	86
Des forêts d'une grande richesse.....	88
Une gestion dans des conditions difficiles.....	90
Une ressource qui participe à l'économie locale et régionale.....	92

### Axe 7 : Dynamiser le tourisme ..... 94

Accueil, information et notoriété.....	96
Les prestations touristiques.....	98
Qualification et commercialisation de l'offre.....	100
L'accès à la nature.....	102
Les activités de pleine nature.....	104

### Axe 8 : Soutenir une chasse gestionnaire ..... 106

Organisation de la chasse.....	108
Le grand gibier.....	110
La cohabitation de la chasse avec l'agriculture, la sylviculture, le tourisme.....	112
Le petit gibier.....	114

## Des éléments de repérage

Pour faciliter le repérage lors de la consultation de l'ouvrage, un code couleur à été attribué à chaque chapitre.

Faire vivre notre culture

AXE 1

Protéger la nature, le patrimoine  
et les paysages

AXE 2

Gérer et préserver l'eau et les  
milieux aquatiques

AXE 3

Vivre et habiter

AXE 4

Favoriser l'agriculture

AXE 5

Valoriser la forêt

AXE 6

Dynamiser le tourisme

AXE 7

Soutenir une chasse gestionnaire

AXE 8

Diagnostic socio-économique du territoire de l'INSEE (2009), actualisé par une étude complémentaire en 2010.



# Repères Synthèse

pour l'économie du Languedoc-Roussillon

N° 6 - Juillet 2009

## Le Parc national des Cévennes : Regain démographique pour un territoire ouvert sur l'économie environnante

Mireille LEFEBVRE - INSEE ; Catherine FOYER-BENOS, Bertrand ODDO - Draaf Languedoc-Roussillon

Le Parc national des Cévennes est un territoire rural de moyenne montagne, faiblement peuplé. Avec une population de 74 000 personnes au 1<sup>er</sup> janvier 2006, sa densité est de 20 habitants au km<sup>2</sup>. Le Vigan, avec 4 000 habitants et plus de 1 500 emplois est le seul pôle rural du Parc.

Depuis quelques années, le Parc bénéficie d'un certain regain démographique. La population recommence à augmenter. En 2006, on compte 3 400 habitants de plus qu'en 1999, soit une progression de 0,7 % par an, équivalente à celle constatée en France métropolitaine. Désormais, le solde migratoire positif fait plus que compenser le solde naturel déficitaire. Malgré ces migrations, la population reste vieillissante : les jeunes partent plus qu'ils n'arrivent et les retraités contribuent pour moitié à l'apport migratoire du Parc.

Le Parc national des Cévennes est un territoire relativement enclavé. L'accès aux équipements est inégal selon la commune de résidence. Ainsi, près d'un habitant sur deux est à plus de 30 mn en voiture du premier service d'urgence ou du premier lycée d'enseignement général. La commune de Florac, situé au centre du territoire, est bien desservie car elle réunit nombre de services indispensables aux autres communes du Parc.

En 2005, la population active du Parc s'élève à 29 000 personnes. Le territoire n'offre pas assez d'emplois aux résidents en âge de travailler. C'est en partie pour cette raison que près de trois actifs occupés sur dix travaillent hors du territoire et cette part a augmenté entre 1999 et 2006. L'aire urbaine d'Alès et, à un degré moindre, celles de Mende et de Nîmes, attirent la majeure partie des actifs venant du Parc. De façon symétrique, le nombre d'actifs venant travailler dans le Parc, alors qu'ils n'y résident pas, est en augmentation. Cette double dynamique traduit, d'une certaine façon, l'ouverture du Parc national des Cévennes dans le tissu économique environnant.

Au sein du Parc, la situation de l'emploi est fragile. Elle est fortement tributaire des services publics et des activités liées au tourisme. Après une hausse sur la période récente, à court terme, le nombre d'emplois de la sphère publique ne peut que stagner du fait de la réduction globale des effectifs de la fonction publique en France. Les emplois touristiques se caractérisent, quant à eux, par une saisonnalité importante et par une forte proportion de contrats à temps partiel.

Le tourisme rural est une des vocations du Parc. L'ensemble des hébergements touristiques offre une capacité d'accueil de près de 160 000 lits, ce qui porte le nombre de lits pour 100 habitants à 222. Cet indicateur illustre l'importance de l'activité touristique dans le Parc des Cévennes, sachant qu'il est de 88 lits pour 100 habitants en Languedoc-Roussillon, une des premières régions touristiques de France métropolitaine.



Cette publication est issue d'un travail en partenariat associant :  
le Parc national des Cévennes  
la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt  
la Direction Régionale de l'Insee Languedoc-Roussillon





## Un territoire enclavé de moyenne montagne

Créé en 1970, le Parc national des Cévennes est un territoire rural qui se situe pour 95 % en zone de montagne, à une altitude moyenne d'environ 800 mètres. Également réserve mondiale de biosphère de l'UNESCO, il est le seul parc national français à être implanté en moyenne montagne. Il a la particularité d'être habité dans sa zone centrale de conservation (voir encadré ci-contre).

Le territoire se compose de 152 communes, dont 75 sont situées dans le Gard, 67 en Lozère et 10 en Ardèche. La plus grande partie du Parc<sup>(1)</sup> se situe en Lozère qui représente 58 % de sa superficie ; le Gard en représente pour sa part 36 % et l'Ardèche 6 %.

## Un territoire à forte composante rurale

Dans la partie nord-ouest du territoire, les Grands Causses et le Mont Lozère sont orientés vers le bassin versant atlantique et le Massif Central. À l'opposé, les vallées cévenoles au sud-est forment un balcon au-dessus de la vallée du Rhône et de la Méditerranée.

Du fait de sa forte composante rurale, le Parc national des Cévennes sera souvent comparé, dans cette étude, à l'ensemble rural du Languedoc-Roussillon, zone de référence définie comme la région Languedoc-Roussillon sans ses aires urbaines\*.

(1) Dans la suite du texte, les termes « territoire » et « Parc » désignent le Parc national des Cévennes.

\* voir définitions page 16

## Attraction des aires urbaines d'Alès et de Mende

Trois pôles urbains\* sont assez proches du Parc pour exercer une attraction sur les communes les plus excentrées du Parc. Il s'agit d'Alès et de Mende et, à un degré moindre, de Millau. Huit communes du territoire appartiennent à l'aire urbaine d'Alès et sept à celle de Mende. Le pôle rural\* du Vigan appartient au Parc. Deux autres se situent à proximité immédiate : Ganges et La Grand Combe. Par ailleurs, certaines communes du Parc exercent une attractivité sur des petites communes situées hors du territoire. C'est le cas d'Anduze, des Vans, de Saint-Ambroix et de Molières-sur-Cèze.

### Les parcs nationaux français

Un parc national est un territoire reconnu pour la richesse de sa biodiversité, la qualité de ses paysages et de son patrimoine culturel. Sur ce territoire, l'Etat met en œuvre des moyens spécifiques de protection.

Un parc se compose de deux territoires : le cœur du parc national et une aire d'adhésion qui résulte de la libre adhésion des communes situées à l'intérieur d'un périmètre optimal fixé par le décret de création du parc.

#### Neuf parcs nationaux en 2009

- Vanoise
- Mercantour
- Guadeloupe
- Port-Cros
- Pyrénées
- La Réunion
- Cévennes
- Écrins
- Guyane

Ils participent de l'identité culturelle française au même titre que les équipements culturels les plus prestigieux. Territoires d'exception, ils offrent une combinaison d'espaces terrestres et maritimes remarquables. Ils représentent par leurs périmètres optimaux près de 8 % du territoire français et attirent chaque année plus de 7 millions de visiteurs.



Source : Insee  
© IGN2009

La plupart des communes importantes du Parc sont proches de sa périphérie. Seule Florac fait exception. Sa position centrale et son enclavement font d'elle un pôle réunissant de nombreux services indispensables aux communes alentour. Le siège du Parc est d'ailleurs situé à Florac.

## Un accès inégal aux équipements

Le Parc dispose de l'ensemble des équipements de la gamme de proximité et de la gamme intermédiaire\*. Ainsi, des services aux particuliers comme le bureau de poste, l'épicerie ou la boulangerie y sont présents et faciles d'accès. Mais la gamme supérieure est moins bien représentée, avec seulement 21 des 36 équipements que compte la gamme. Le territoire du Parc est notamment dépourvu d'agence de travail temporaire, d'hypermarché, de service d'urgences, de maternité et de médecins spécialistes, hormis en gynécologie et en radiologie.

De plus, quelle que soit la gamme d'équipements considérée (proximité, intermédiaire ou supérieure), la part de la population équipée est largement inférieure à celle de l'ensemble rural régional. En particulier, la population a beaucoup moins accès, dans sa commune, aux équipements médico-sociaux et aux établissements d'enseignement. À titre d'exemple, à peine 13 % des habitants du Parc bénéficient d'un service de garde d'enfant préscolaire, contre 30 % dans l'ensemble rural.

En revanche, 10 % de la population dispose d'un service d'aide aux personnes âgées, part proche de celle de l'ensemble rural régional. Et la moitié de la population dispose, dans sa commune, d'un hébergement pour personnes âgées. Les centres de santé et les structures psychiatriques en ambulatoire sont également bien représentés.

### Desserte des habitants en 2007

	Parc National des Cévennes	Ensemble rural régional
<b>% de la population à plus de 15 mn</b>		
Ecole maternelle	15,0	5,4
Médecin omnipraticien	2,6	0,7
Supermarché	25,6	8,4
Collège	11,1	7,3
<b>% de la population à plus de 30 mn</b>		
ANPE	49,5	22,5
Hypermarché	69,0	25,0
Lycée enseignement général et/ou technologique	49,2	13,6
Lycée enseignement professionnel	19,5	8,0
Urgences	47,1	26,4
Maternité	47,1	45,2

Source : INSEE - Base permanente des équipements 2007 et Recensement de la population 1999 (dénombrement), Distancier ODOMATRIX - INRA, UMR1041 CESAER

## Les urgences à plus de 30 mn en voiture pour la moitié de la population

La qualité de service offerte par les équipements se mesure également par le temps d'accès des habitants à ces équipements. De ce point de vue, les disparités au sein du Parc sont encore plus marquées qu'en termes d'implantation. Le quart des habitants du Parc vit à plus de 15 mn d'un supermarché et la moitié de la population habite à plus de 30 mn d'une ANPE, d'un lycée d'enseignement général ou d'un service d'urgences.

Une partie du territoire est particulièrement enclavée et certaines communes isolées et de petite taille, en particulier en Lozère, sont très éloignées des équipements de la gamme supérieure. À l'opposé, l'arc Les Vans-Le Vigan, les alentours de Florac et ceux de Mende sont mieux desservis.



Source : Insee  
© IGN2009

## Un regain démographique depuis le début des années 2000

Le Parc compte 74 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2006. La population est concentrée sur trois zones : l'arc nord-est / sud des Vans au Vigan, la commune de Florac et la proximité de Mende. La densité moyenne de population de l'ensemble du territoire est faible : 20 habitants au km<sup>2</sup> en 2006, soit presque deux fois moins que dans les communes de l'espace rural régional (38 habitants/km<sup>2</sup>).

### Désormais le solde migratoire positif fait plus que compenser le déficit naturel

Depuis le début des années 2000, la population du Parc augmente de nouveau. Le territoire a gagné 3 400 habitants de 1999 à 2006, soit une progression annuelle moyenne de 0,7 %. Auparavant, entre 1990 et 1999, le nombre d'habitants est resté à peu près stable. Plus tôt encore, entre 1970, date de la création du Parc, et 1990, le nombre d'habitants avait diminué de 13 %. Jusqu'en 1980, la diminution de la population était essentiellement liée à l'exode rural, phénomène observé dans toute la France.

Depuis le début des années 2000, le taux annuel moyen de croissance démographique du Parc est, certes, deux fois moins élevé qu'en Languedoc-Roussillon (1,4 %), région en tête des régions françaises, mais ce taux équivaut à celui constaté au niveau national (0,7 %).

Comme pour l'ensemble de la région, la croissance démographique récente dans le Parc est essentiellement due aux apports migratoires. En effet, en 2005, 14 % des habitants du Parc n'habitaient pas le même département qu'en 2000. Parmi eux, 10 % venaient même d'une autre région de France métropolitaine ou de l'étranger.

Ces proportions sont comparables à celles constatées en Languedoc-Roussillon, une des régions les plus attractives de France.

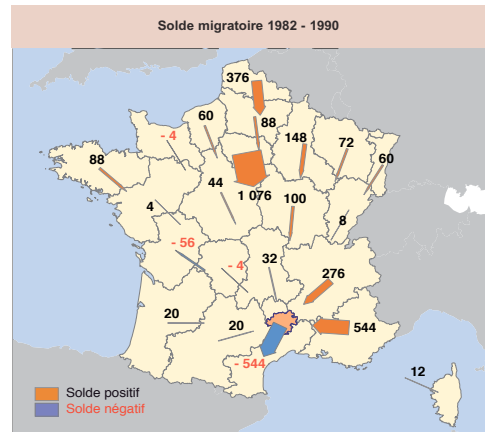
Depuis 1999, le solde migratoire\* est positif dans le Parc et fait plus que compenser un solde naturel\* négatif. Le Parc est gagnant au jeu des migrations avec toutes les régions qui l'entourent. Il l'est également avec l'Île-de-France, principal contributeur de l'apport migratoire, avec un flux net de 1 670 personnes. Avec les régions Auvergne et Midi-Pyrénées, le solde net des échanges est quasi-nul ; il résulte d'arrivées et de départs nombreux qui s'équilibrent.

S'agissant des migrations entre le Parc et la région Languedoc-Roussillon elle-même, le solde s'est inversé au cours des années 90. Entre 1982 et 1990, les échanges s'étaient soldés par un déficit de 540 personnes au détriment du Parc. Entre 1990 et 1999, ils se sont soldés par un excédent de 850 personnes à son profit, nombre résultant de 8 250 arrivées et 7 400 départs.

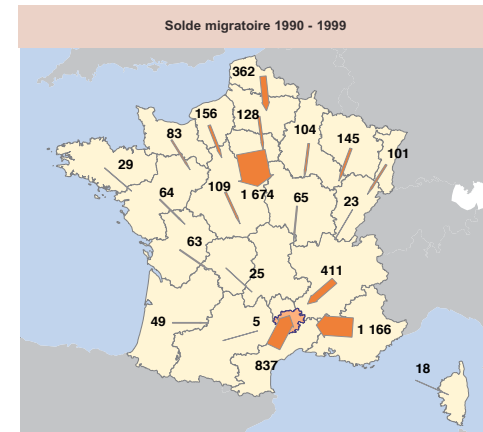
### Comme souvent ailleurs, les jeunes partent plus qu'ils n'arrivent

Entre 20 et 26 ans, les jeunes poursuivant leurs études sont souvent contraints de quitter la commune de résidence familiale pour rejoindre un centre universitaire ou un autre lieu de formation. Leur mobilité est également importante pour des raisons d'insertion dans le monde du travail en début de parcours professionnel. Plus une zone est enclavée, plus les migrations des jeunes sont importantes. Entre 1990 et 1999, près d'un jeune sur cinq de 20 à 26 ans a quitté le Parc.

### Migrations résidentielles : un solde migratoire désormais positif



Source : Insee, recensements de la population © IGN 2009



Source : Insee, recensements de la population © IGN 2009

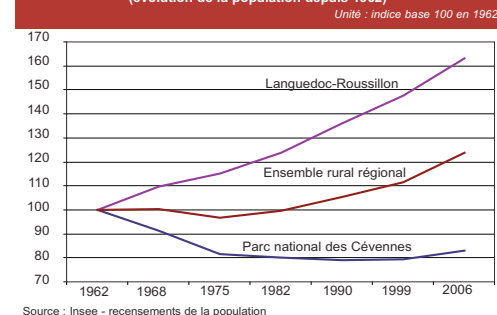
Aux autres âges de la vie, au contraire, le Parc est redevenu attractif. Les soldes sont positifs à tous les âges à partir de 29 ans. A partir de l'âge de la retraite, l'attractivité du territoire se renforce encore.

### Plus de retraités parmi les arrivants

La part des étudiants est forte dans le déficit migratoire. A l'opposé, celle des retraités et autres inactifs est importante dans l'excédent migratoire. Les retraités contribuent pour 48 % à l'apport migratoire dans le Parc, alors qu'ils représentent 30 % de la population qui y réside.

Aux âges actifs, la part des indépendants dans le solde migratoire (agriculteurs exploitants, commerçants, artisans et chefs d'entreprise) est deux fois plus importante (15 %) que leur part dans la population du Parc (8 %).

### Un regain démographique depuis 1999 dans le Parc national des Cévennes (évolution de la population depuis 1962)



Source : Insee - recensements de la population

## Une population plus vieillissante et plus isolée qu'ailleurs

### Une population plus âgée que dans l'espace rural régional

En 2005, 30 % de la population<sup>(2)</sup> du Parc a 60 ans ou plus. Cette proportion est un peu plus élevée que dans l'ensemble de l'espace rural régional (28 %) et nettement supérieure à celle constatée pour l'ensemble du Languedoc-Roussillon (24 %). A l'opposé, les jeunes sont proportionnellement moins nombreux parmi les habitants du Parc ; ils constituent 21 % de la population du territoire, cette proportion est de 24 % dans la population languedocienne. Du fait du vieillissement de la population, la part de la population de 20 à 39 ans a baissé de 5 % depuis 1999 et, dans le même temps, la tranche d'âge suivante a augmenté de 15 %.

L'indice de vieillissement d'une population rapporte la part des habitants âgés de plus de 60 ans à celle des jeunes de moins de 20 ans. Plus l'indice est élevé, plus le vieillissement est important.

(2) Il s'agit de la population des ménages au sens du recensement. Un ménage est l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale. Cette notion exclut les personnes vivant en communauté (maisons de retraite, internats, ...).

Il atteint 144 dans le parc. Cet indice vaut 126 dans l'ensemble rural régional et 101 en Languedoc-Roussillon, classé au 8<sup>ème</sup> rang des régions françaises « les plus vieillissantes ».

### Plus de personnes vivant seules

En 2005, les ménages habitant dans le Parc sont, en moyenne, composés de 2,16 personnes. Ce nombre est inférieur à celui enregistré dans les territoires comparables alentour : 2,20 personnes par ménage en Lozère et 2,24 dans l'ensemble de l'espace rural de la région.

La taille réduite des ménages s'explique, en partie, par une proportion plus élevée de personnes âgées Beaucoup parmi celles-ci vivent seules après le décès de leur conjoint.

Dans le Parc comme ailleurs en France, la taille moyenne des ménages diminue par la combinaison de plusieurs facteurs : les divorces et séparations sont plus fréquents, l'âge au premier mariage recule et la génération nombreuse issue du baby-boom atteint l'âge où les enfants ont quitté le domicile parental.

### Structure par classe d'âge de la population des ménages en 2005

	Parc national des Cévennes		Ensemble rural régional		Languedoc-Roussillon		France métropolitaine	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
19 ans ou moins	14 880	21	160 188	22	585 379	24	14 957 634	25
De 20 à 39 ans	14 046	20	154 172	22	598 848	25	15 810 316	27
De 40 à 59 ans	20 808	29	200 813	28	672 456	28	16 502 750	28
60 ans et plus	21 442	30	202 446	28	589 667	24	12 196 763	21
<b>Ensemble</b>	<b>71 176</b>	<b>100</b>	<b>717 619</b>	<b>100</b>	<b>2 446 350</b>	<b>100</b>	<b>59 467 463</b>	<b>100</b>
Indice de vieillissement	144		126		101		82	

Sources : Insee, estimations démographiques supra-communales 2005.

## Plus de maisons individuelles dans un parc immobilier plutôt ancien

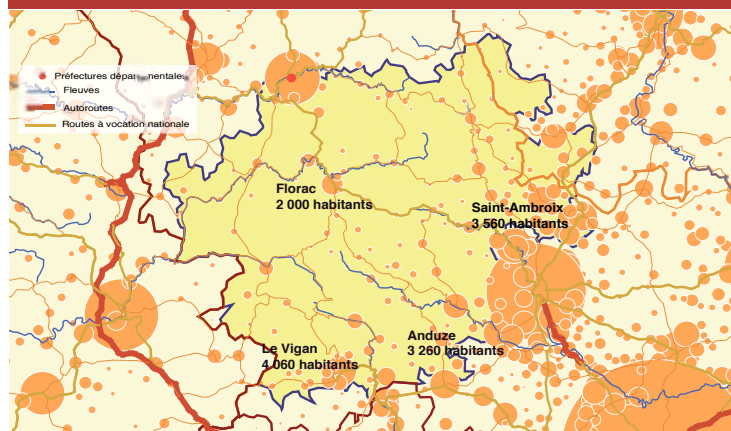
Le Parc compte 59 500 logements en 2005, dont 55 % sont des résidences principales, part comparable à celle de l'ensemble du rural languedocien. En Languedoc-Roussillon a contrario, la proportion de résidences principales est nettement plus élevée (70 %) du fait de la prépondérance de ce type d'habitat dans les aires urbaines.

Plus de la moitié (51 %) des maisons individuelles ont été construites avant 1949. C'est beaucoup plus que dans l'ensemble rural régional (40 %) et a fortiori qu'en Languedoc-Roussillon (30 %) ; l'essentiel de la construction neuve de maisons individuelles se faisant aujourd'hui en zone périurbaine.

Les immeubles sont également assez anciens : 60 % d'entre eux datent d'avant 1949. Cette proportion est nettement plus élevée que dans l'ensemble du rural régional où elle n'est que de 39 %. Principalement implanté dans les pôles urbains\* et ruraux\*, ce type d'habitat s'est très peu développé depuis la fin de l'exode rural. En 2005, seulement 27 % des ménages du Parc habitent en appartement (37 % en Languedoc-Roussillon).

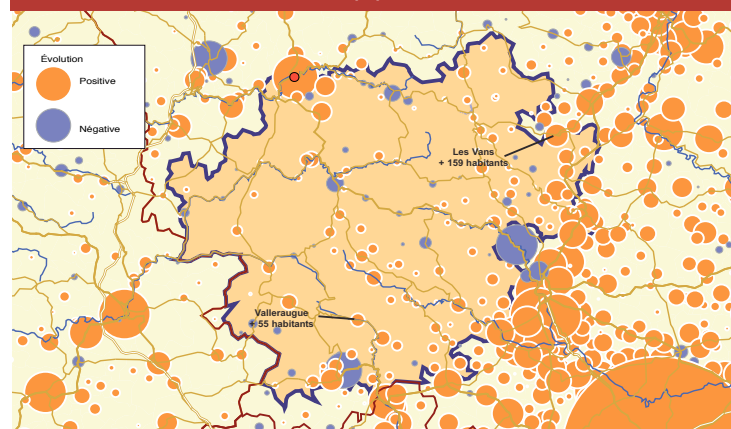
En 2005, 64 % des habitants du Parc sont propriétaires de leur logement. Cette proportion est proche de celle de l'ensemble du rural de la région (66 %) et nettement supérieure à celle du Languedoc-Roussillon (59 %).

**Une forte concentration de la population dans la partie gardoise du Parc**  
Localisation de la population des communes en 2006



Source : Insee, recensement de la population 2006 exploitation principale © IGN 2009

**Plus d'habitants à la limite de l'arc sud-est du Parc national des Cévennes**  
Variation absolue de la population entre 1999 et 2006



Source : Insee, recensement de la population 2006 exploitation principale © IGN 2009

## Un tourisme à dominante rurale

### Une capacité totale d'accueil de 156 500 lits

L'ensemble des résidences secondaires et hébergements collectifs de type hôtels, campings, centres de vacances, chambres d'hôte, refuges, gîtes d'étape et auberges de jeunesse offre une capacité d'accueil de 156 500 lits en 1999. Le nombre de lits pour 100 habitants, indicateur de la fonction touristique d'une zone géographique, s'élève à 222 dans le Parc des Cévennes, il est de 184 dans l'ensemble rural régional. Cette différence illustre l'importance de l'activité touristique dans le Parc.

### Un tourisme qui privilégie l'hébergement en camping, gîte ou maison d'hôte

En 1999, le Parc compte plus de 16 500 résidences secondaires. Entre 1990 et 1999, leur nombre a été multiplié par 2,5 dans le Parc quand il était multiplié par 4,5 au cours de la même période dans l'ensemble de la région. La composante littorale de la région explique la plus forte expansion de son parc de résidences secondaires, dont beaucoup sont de petits appartements, voire des bungalows, loués en bord de mer.

Les résidences secondaires représentent les trois quarts (76 %) de la capacité d'accueil touristique en Languedoc-Roussillon. Cette proportion est moins élevée dans le Parc (65 %). A l'opposé, la part des autres types d'hébergements, dont les campings, y est plus élevée. En effet, la Lozère, et notamment sa zone de mon-

tagne, offrent un grand nombre d'hébergements meublés d'une grande capacité d'accueil (6 lits ou plus). Ces hébergements sont souvent des maisons de caractère ou d'anciennes fermes rénovées de grande superficie<sup>(3)</sup>.

La clientèle touristique du Parc est essentiellement une clientèle de loisirs. Compte tenu de l'absence de grand pôle urbain dans le Parc, la clientèle d'affaires y est quasiment inexistante. De ce fait, les hôtels de catégorie supérieure, affichant 3 ou 4 étoiles, occupent une place moins importante. La part de cette catégorie d'établissements est de 8 % dans le Parc, alors qu'elle est de 25 % en Languedoc-Roussillon.

Ce constat est le même pour les campings. Il s'explique par la venue d'une clientèle qui privilégie les vacances à la campagne ou à la montagne et ne recherche pas le confort à tout prix.

(3) cf. « Les meublés labellisés en Languedoc-Roussillon » Repères Chiffres n°4 février 2004

### Densité et taux de fonction touristique en 1999

	Parc national des Cévennes	Ensemble rural régional	Languedoc-Roussillon
Densité touristique (lits/km <sup>2</sup> )	41	63	74
Taux de fonction touristique (lits/100 habitants)	222	184	88

Source : INSEE - SCEES - Inventaire communal 1998, INSEE - Recensement de la population 1999

### Répartition de la capacité d'accueil touristique selon le type d'hébergement en 1999

	Parc national des Cévennes		Partie Lozère		Partie Ardèche Gard		Ensemble rural régional	
	lits	%	lits	%	lits	%	lits	%
Résidences secondaires	101 125	65	40 345	68	60 780	63	76	76
Hôtels	5 032	3	2 686	5	2 346	2	2	2
Campings	39 243	25	11 856	20	27 387	28	18	18
Autres hébergements	11 131	7	4 818	8	6 313	7	4	4
<b>Ensemble</b>	<b>156 531</b>	<b>100</b>	<b>59 705</b>	<b>100</b>	<b>96 826</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : INSEE - SCEES - Inventaire communal 1998, INSEE - Recensement de la population 1999

### Répartition de la capacité d'accueil selon le confort en hôtellerie et en hôtellerie de plein-air homologuée au 1<sup>er</sup> janvier 2008

	Hôtels				Campings			
	Nombre d'hôtels		Nombre de chambres		Nombre de campings		Nombre d'emplacements	
	Parc national des Cévennes	Ensemble rural régional	Parc national des Cévennes	Ensemble rural régional	Parc national des Cévennes	Ensemble rural régional	Parc national des Cévennes	Ensemble rural régional
0 étoile	13	8	6	4	///	///	///	///
1 étoile	13	9	8	6	27	19	16	8
2 étoiles	66	61	72	61	49	42	45	30
3 étoiles	7	20	13	27	21	31	33	41
4 étoiles	1	2	1	2	3	8	6	21
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : INSEE - Pôle de Compétence Tourisme données 2008

## L'emploi est fortement tributaire des services publics et du tourisme

Les emplois liés à la **sphère publique** (administrations et collectivités publiques) sont nombreux dans le Parc, plus nombreux qu'ailleurs. Ils constituent un emploi salarié du territoire sur trois, pour environ un sur quatre dans la région (27 %) et au niveau national (23 %). Dans un contexte de réduction globale des effectifs de la fonction publique d'État et d'une révision de leur localisation, cette caractéristique est potentiellement porteuse de fragilité, sauf si le privé devait relayer les services délaissés par le secteur public.

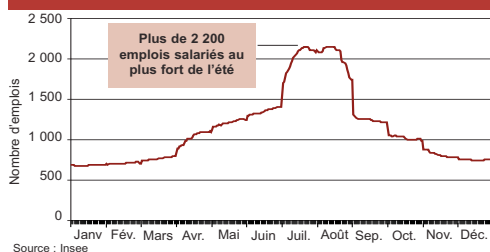
Au sein de cette sphère, le secteur de la santé et de l'action sociale est particulièrement développé. En effet, près de 25 % des emplois salariés du Parc relèvent de ce secteur, cette part est de 15 % au niveau régional. Cette spécificité est liée à l'importance des structures d'accueil pour adultes handicapés en Lozère où le taux d'équipement est le plus élevé de France (mesuré en nombre de lits pour mille habitants).

### Triplement de l'emploi salarié touristique entre janvier et août

Dans le Parc, plus de la moitié des emplois relèvent de la **sphère résidentielle** qui regroupe les activités visant à la satisfaction des besoins de la population, à l'exclusion des services rendus par la sphère publique. Le poids de ces activités dans l'emploi salarié total est très au-dessus de la moyenne régionale (46 %) et encore plus de la moyenne nationale (41 %). La sphère résidentielle inclut les activités de proximité comme le commerce de détail, les services aux particuliers, les activités associatives et, notamment, celles liées au tourisme.

L'accueil de visiteurs, et plus généralement le tourisme, sont des activités stratégiques de la vie économique des parcs nationaux. Dans le Parc, en moyenne sur l'année, plus de 1 100 emplois salariés sont liés à la fréquentation touristique du territoire. Cette dernière est par nature saisonnière. Ainsi, l'amplitude annuelle de ce volume d'emplois varie de un à trois entre le mois de janvier (750 salariés) et le mois d'août (plus de 2 200 salariés). Cependant, plus de 40 % des emplois salariés touristiques sont des emplois à temps partiel, pour 34 % dans l'ensemble du rural régional.

### L'emploi saisonnier dans les activités liées au tourisme dans le Parc national des Cévennes



	Répartition de l'emploi selon l'orientation économique en 2006		
	Parc national des Cévennes	Ensemble rural régional	Languedoc-Roussillon
Sphère productive	17	25	25
Sphère résidentielle	51	48	46
Sphère publique	33	28	29
Ensemble	100	100	100

Source : INSEE - CLAP - Champ complet hors agriculture et défense

### Développer le tourisme de basse saison afin de pérenniser l'emploi touristique

L'arrivée de touristes supplémentaires n'a pas le même impact sur l'emploi selon le nombre de touristes déjà présents sur un territoire, elle n'a pas le même impact selon les périodes de l'année. La basse saison d'été (mai, juin et septembre), trois fois moins fréquentée que la haute saison, est propice à la création d'emplois. En juin ou septembre, par exemple, 1 000 touristes supplémentaires en Languedoc-Roussillon créent deux fois plus d'emplois que 1 000 touristes en juillet ou en août. Ce rapport passe même à trois pour avril et mai.

Les études menées en Languedoc-Roussillon ont montré que l'impact du tourisme sur l'emploi est plus fort quand un territoire sait accueillir plus de touristes à des périodes traditionnellement peu fréquentées. Cette piste est sans doute à explorer dans le cas du Parc. L'allongement de la saison touristique permettrait de créer des emplois nouveaux, mais également de pérenniser l'emploi déjà existant dans un secteur où les postes sont souvent à temps partiel et/ou occupés par des saisonniers.

### Une sphère productive forcément moins présente

Par complément, la **sphère productive** est moins bien représentée que les deux autres. Elle représente 17 % de l'emploi salarié, contre 25 % au niveau régional. Cette faible représentation est cohérente avec la vocation du Parc qui limite, par essence, l'implantation de sites industriels. Deux activités spécifiques de taille modeste échappent cependant à cette règle. Même si l'industrie textile a décliné, l'entreprise Well se maintient encore au Vigan avec 200 salariés environ, et l'industrie du bois-papier est favorisée par une matière première abondante.

Au sein de la sphère productive, l'agriculture tient encore une place importante, mais est moins présente que dans l'ensemble rural régional. Comme partout en France, la déprise agricole conduit à une diminution des effectifs employés dans le secteur. L'originalité du Parc tient à la diversité de ses territoires agricoles. On peut ainsi distinguer trois grandes zones aux activités et aux orientations spécifiques (cf encadré page 14).

## Des entreprises de très petite taille et relativement stables

### Les deux tiers sont des entreprises individuelles sans salarié

En raison de la prédominance de la sphère résidentielle dans le Parc, le tissu productif (hors services publics) est essentiellement constitué d'établissements de petite, voire très petite taille. Les établissements sans salarié, très majoritaires, représentent 63 % de l'ensemble des établissements. Cette proportion est un peu moindre dans l'ensemble rural régional (59 %). Cette caractéristique du tissu productif se perpétue, puisque, comme dans le rural régional, la catégorie des établissements sans salarié est la seule qui progresse depuis 1993.

La création d'entreprise est un peu moins dynamique. En 2006, 13 % de l'ensemble des établissements en activité sont nouveaux dans le Parc et 16 % dans l'ensemble rural régional.

Signe d'une insertion croissante du Parc dans l'économie nationale, les transferts d'établissements\* augmentent, aussi bien en provenance qu'à destination du Parc. Sur la période 1993-1996, les échanges s'équilibraient, avec 80 installations et 80 départs. Sur la période 2003-2006, les installations (175) dépassent les départs (132). Ainsi, comme dans l'ensemble du Languedoc-Roussillon, la mobilité des entreprises et des habitants du Parc s'est accélérée depuis le début de la décennie.

(4) Cf. « Localisation des créations d'entreprises en Languedoc-Roussillon : emploi touristique et démographie sont déterminants » - Repères Synthèse n°11 août 2001

### Des entreprises plus pérennes que sur le littoral

Globalement, les établissements implantés dans le Parc sont plus pérennes que ceux du rural régional. Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, 70 % des établissements du Parc affichent une durée de vie d'au moins 3 ans et 58 % une durée d'au moins 5 ans. Dans l'ensemble rural régional, ces proportions sont plus faibles, respectivement 66 % et 52 %.

La moindre longévité des entreprises dans le rural régional, zone de référence définie comme la région Languedoc-Roussillon sans ses aires urbaines, s'explique essentiellement par la composante littorale de ce territoire. En effet, ce type d'espace, fortement marqué par les activités liées au tourisme, cumule les plus forts taux de création d'entreprise et les plus faibles taux de survie. Le tissu productif s'y renouvelle vite avec un mouvement intense de cessation et de création. A l'inverse, un espace rural sans littoral, comme le Parc national des Cévennes, se caractérise par des taux de création en dessous de la moyenne et, simultanément, une durée de vie des établissements relativement longue<sup>(4)</sup>.

### Part des établissements actifs au 1<sup>er</sup> janvier 2006 selon la date de création

	Parc national des Cévennes	Ensemble rural régional	Languedoc-Roussillon
Crésés il y a 3 ans ou plus	69,8	65,7	63,8
Crésés il y a 5 ans ou plus	58,0	52,4	49,8

Source : INSEE - Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE) Champ ICS

### Plus de femmes que d'hommes diplômés du supérieur

La répartition des habitants du Parc selon leur niveau de diplôme est très proche de celle constatée dans l'ensemble de l'espace rural régional en 2005. Le nombre de personnes sans diplôme ou titulaires du seul certificat d'études primaires (CEP) a baissé comme partout en France. Cette baisse est d'abord due à un effet démographique, le remplacement des générations âgées, souvent moins diplômées, par des générations plus jeunes ayant bénéficié du développement du système scolaire. La baisse est d'autant plus marquée parmi les habitants du Parc que les non diplômés y étaient proportionnellement plus nombreux.

### Répartition des habitants du Parc selon le niveau de diplôme et évolution 1999-2005

	Répartition en 2005 en %	Évolution du nombre de personnes selon le niveau de diplôme (en %)		
		Parc national des Cévennes	Ensemble rural régional	Languedoc-Roussillon
Sans diplôme ou CEP	36,3	- 11,8	- 6,4	- 4,8
BEPC - CAP - BEP	32,5	+ 2,7	- 1,0	+ 2,3
Baccalauréat	15,0	+ 35,3	+ 3,3	+ 2,9
Diplôme du supérieur	16,2	+ 39,9	+ 3,8	+ 4,2
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>//</b>	<b>//</b>	<b>//</b>

Sources : Insee, estimations démographiques supra-communales 2005.

## Marché du travail : des emplois dispersés plus souvent à temps partiel

En 2005, la population active\* du Parc s'élevait à un peu plus de 29 000 personnes. En raison de la population un peu plus âgée dans le Parc, les actifs représentent 41 % de la population, soit un peu moins que dans la région où cette proportion est de 43 %. La part des étudiants et celle des employés sont également moins élevées qu'en Languedoc-Roussillon. En contrepartie, les retraités sont proportionnellement plus nombreux (28 %) que dans le reste de la région (23 %) et leur part a augmenté depuis 1999.

### Plus de travail à temps partiel

Le travail à temps partiel est plus répandu dans le Parc (28 %) que dans l'ensemble rural régional (24 %). Comme ailleurs, ce type d'emplois concerne plus les femmes que les hommes (respectivement 45% et 12 %). La pluriactivité, assez répandue sur le territoire, explique en partie cette caractéristique.

### Près de trois actifs sur dix travaillent à l'extérieur du Parc

La tendance à l'allongement des déplacements domicile-travail s'est poursuivie dans les années récentes. Ces trajets - le plus souvent quotidiens - appelés migrations alternantes ou navettes, sont de plus en plus fréquents.

En 1999, 6 400 personnes résidant dans le Parc national des Cévennes vont travailler en dehors de son territoire, ce qui représente 29 % des actifs. Ce nombre a augmenté de 35 % entre 1990 et 1999. En effet, le territoire n'offre pas assez d'emplois aux résidents en âge de travailler (notamment à la main d'œuvre qualifiée), ce qui contraint certains d'entre eux à sortir du territoire pour aller travailler. De 1990 à 1999, le nombre d'emplois dans le Parc a moins augmenté que le nombre d'actifs occupés qui y habitent. Le rapport entre ces deux nombres s'élève à 0,88 dans le Parc, il est également inférieur à 1 dans l'ensemble rural régional (0,91).

Au cours de la même période, la part des personnes qui résident et travaillent au sein même du territoire a baissé, passant de 78 % à 71 %. Ainsi, les actifs sortent plus qu'avant du territoire pour rejoindre leur lieu de travail.

### Structure de la population de 15 ans et plus en 2005

	Parc national des Cévennes		Répartition dans l'ensemble du rural régional en %	Répartition en Languedoc Roussillon en %
	Nombre	Répartition en %		
Actifs	29 200	41	42	43
Retraités	20 200	28	27	23
Étudiants	4 100	6	6	8
Autres inactifs	17 700	25	25	25
<b>Ensemble</b>	<b>71 200</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Sources : Insee, estimations démographiques supra-communales 2005.

### Actifs occupés, déplacements "Domicile-Travail" et emplois au lieu de travail

	Effectifs 1999	Évolution 1990-1999
<b>Actifs occupés (dénombrés au lieu de résidence)</b>	22 360	+ 4,3
résidant et travaillant dans la même commune	11 119	- 16,9
résidant et travaillant dans le Parc	15 977	- 4,3
travaillant en dehors du Parc	6 383	+ 35,0
dont travaillant à l'étranger ou dans les DOM	90	n.s.
Actifs venant travailler dans le Parc	3 786	+ 60,3
<b>Emplois (dénombrés au lieu de travail)</b>	19 763	+ 3,7

Source : INSEE - Recensements de la population 1990 et 1999

## Une meilleure insertion économique

Par ailleurs, l'intensité des navettes domicile-travail a également augmenté à l'intérieur du Parc. Les actifs habitant et travaillant dans le Parc sont plus nombreux à changer de commune pour se rendre sur leur lieu de travail. Au final, seule la moitié des résidents du territoire ayant un emploi vivent dans la commune où ils travaillent. Cette proportion est plus faible qu'en 1990, elle s'élevait alors à 62 %. Cette évolution traduit d'une certaine façon une meilleure insertion du Parc dans le tissu économique environnant.

Cette meilleure insertion s'observe de manière symétrique par la forte augmentation du nombre d'actifs venant travailler dans le Parc alors qu'ils n'y résident pas. Leur nombre a augmenté de 60 % entre 1990 et 1999 et ils occupent 19 % des emplois du territoire en 1999.

### 2 500 habitants du Parc travaillent dans l'aire urbaine d'Alès

Les navettes sont particulièrement fréquentes à proximité des villes, notamment autour d'Alès-ouest, de Mende-sud, de La Grand Combe, d'Anduze et de Saint-Ambroix. C'est avec l'aire urbaine d'Alès que les échanges sont les plus nombreux : un peu plus de 2 500 habitants du Parc vont y travailler, et près de 1 000 en viennent pour travailler sur le territoire. Les aires urbaines de Mende et de Nîmes sont également assez attractives pour les actifs résidant dans le Parc.

### Un taux de chômage\* proche de 10 %

■ Le taux de chômage au sens du BIT n'est pas directement disponible pour le Parc. Fin 2007, il est de 4 % en Lozère et de 11 % dans le Gard. A partir de ces deux indicateurs, le taux de chômage du Parc\* est estimé à 10 %.

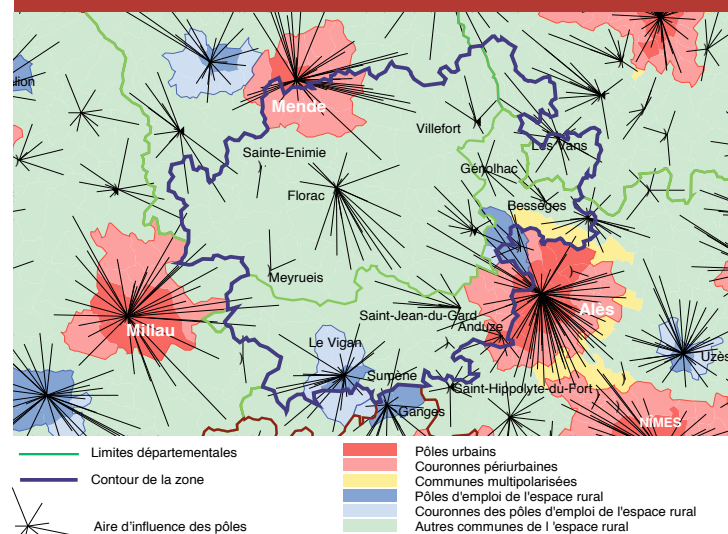
■ Selon les données de l'ANPE, le Parc compte 3 200 demandeurs d'emploi en 2007. Un quart d'entre eux sont inscrits à l'ANPE depuis plus d'un an et considérés comme chômeurs de longue durée. Le nombre de chômeurs de cette catégorie a baissé de 25 % dans le Parc entre 2006 et 2007, un peu plus rapidement que dans l'ensemble rural régional où il a baissé de 20 %.

■ Au recensement de 1999, 18 % de la population active déclarait être au chômage<sup>(1)</sup>. Ce taux de chômage au sens du recensement est comparable à celui de l'ensemble rural régional. A titre comparatif, notons que le taux de chômage déclaré au recensement de 1999 était de 8 % en Lozère et de 19 % dans le Gard.

■ Au recensement précédent, en 1990, ce taux était de 15 % dans le Parc. L'augmentation observée entre 1990 et 1999 est essentiellement due à la composante masculine, dont le taux de chômage a augmenté de 4 points, quand celui des femmes restait stable. Comme dans le reste de la région, le chômage est particulièrement élevé parmi les jeunes. Parmi les moins de 25 ans, il touche 33 % des hommes et 40 % des femmes.

(1) Ce taux est calculé à partir des situations de chômage déclarées par les personnes lors des enquêtes de recensement. Il est toujours plus élevé que le taux de chômage au sens du BIT.

### Le Parc national des Cévennes : un territoire au centre de trois pôles urbains



Source : Insee - inventaire communal 1998 - recensement de la population 1999 © IGN2009

## Des ménages aux revenus modestes

### Plus de six foyers sur dix ne sont pas imposés

En raison de la structure de sa population, la part des salaires dans l'ensemble des revenus des ménages est plus faible dans le Parc que dans l'ensemble rural régional (respectivement, 49,5 % et 51,9 %). A l'inverse, la part des pensions et retraites y est plus élevée (37,5 % et 34,8 %).

Cette composition des revenus entraîne un plus faible revenu moyen par ménage. Celui-ci est inférieur de 7 % à celui de l'ensemble rural régional. De ce fait, six ménages du Parc sur dix ne sont pas imposés (57 % dans l'ensemble rural régional et 53 % dans la région). Les parts plus importantes d'inactifs, de chômeurs de longue durée et de personnes travaillant à temps partiel expliquent aussi, en partie, cette situation.

### Une pauvreté moins marquée qu'ailleurs dans la région

La part de la population vivant avec un bas revenu est inférieure à celle constatée en Languedoc-Roussillon (respectivement 14 % et 16 %), mais très proche de celle de l'ensemble rural régional. Le montant annuel moyen des minima sociaux versé aux habitants du Parc par les caisses d'allocations familiales est supérieur à celui versé dans l'ensemble rural régional comme en Languedoc-Roussillon. Ainsi, les prestations sociales compensent plus qu'ailleurs la faiblesse des revenus de certains ménages.

#### Indicateurs de précarité et de fragilité professionnelle

	Parc national des Cévennes	Ensemble rural régional	Languedoc- Roussillon
<b>Ménages</b>			
Montant annuel total des minima sociaux versés par les CAF (1) - milliers d'euros	19 274	159 103	646 137
Population totale (2006) (2)	73 876	743 690	2 534 144
Nombre d'allocataires à bas revenus (3)	4 797	41 680	169 059
<i>Dont part de bénéficiaires du RMI (en %)</i>	47,1	40,6	42,2
<i>Dont part de bénéficiaires du RMI depuis plus de 2 ans (en %)</i>	32,5	25,7	26,5
<i>Dont part dont les prestations représentent plus de 75 % du revenu (en %)</i>	56,8	53,2	56,2
Population vivant avec un bas revenu (4)	10 154	91 967	367 765
Rapport (1)/(2)	261	214	255
Rapport (1)/(3)	4 018	3 817	3 822
Part de la population vivant avec un bas revenu (4)/(2)	13,7 %	12,4 %	14,5 %
Source : INSEE - RP2006, INSEE - DGI - Revenus fiscaux 2005, CNAF 2005			
<b>Actifs</b>			
Part du chômage de longue durée	28,3	24,7	24,9
Part des salariés à temps partiel (<80 %)	33,5	28,5	28,2
Part des jeunes (20-29 ans) sans diplôme	15,1	15,5	12,7
Part des emplois salariés hors CDI	19,8	20,5	18,3

Source : ANPE 2007, INSEE - Recensement de la population 1999, DADS 2005

### Plus de dépendance aux prestations

Les bénéficiaires du RMI représentent presque la moitié des allocataires CAF à bas revenus, contre 41 % dans l'ensemble rural régional. Pour une large majorité d'entre eux, les prestations constituent plus des trois quarts de leurs revenus.

Dans le Parc, la pauvreté est moins concentrée géographiquement qu'ailleurs dans la région, notamment en raison de l'absence de grande unité urbaine sur le territoire.

La pauvreté ne touche pas non plus les mêmes personnes qu'ailleurs. En effet, dans le Parc, elle concerne davantage les personnes âgées, alors qu'elle touche en général plutôt les jeunes<sup>(6)</sup>. Pour les personnes âgées en particulier, il est plus difficile de retrouver un emploi et de quitter le dispositif du RMI. Ainsi, dans le Parc, le tiers des allocataires perçoivent le RMI depuis plus de deux ans, alors que cette proportion s'élève à 25 % dans l'ensemble rural régional.

(6) Cf. « 15 800 travailleurs concernés par la pauvreté dans le Gard » et « Un salarié gardois sur cinq occupe un emploi à bas niveau de salaire » Repères Synthèse n° 7 et 8 - août 2008

## Une gestion économe des finances publiques

### Dotations et impôts à part égale dans le financement des communes

Les communes du Parc consacrent annuellement 1 100 € par habitant au titre des dépenses de fonctionnement. Ce montant s'élève à 1 190 € par habitant dans le rural régional. Dans le Parc, les impôts et la fiscalité reversée contribuent à la même hauteur que l'ensemble dotations et attributions. Ailleurs, la fiscalité est prépondérante dans le financement des communes. Elle atteint 56 % en moyenne pour l'ensemble des communes du Languedoc-Roussillon.

La fiscalité directe locale est composée de trois types de prélèvements obligatoires : la taxe d'habitation, les taxes foncières et la taxe professionnelle. De ce point de vue, le Parc se distingue du reste de la région par une composante foncière plus importante. A l'inverse, taxe d'habitation et taxe professionnelle représentent une part moins importante dans la fiscalité directe locale.

### Pour investir, plus de subventions et d'autofinancement

Pour leurs dépenses d'investissement, les communes du Parc sont plus autonomes que les autres communes de

la région. La part de l'autofinancement représente 31 % des ressources mobilisées. Elle n'est que de 27 % en moyenne dans l'ensemble rural régional.

L'apport des subventions étant également plus élevé dans le Parc, les communes du Parc recourent moins à l'emprunt. Cette source de financement représente 13 % des investissements, contre 23 % dans l'ensemble rural régional.

### Une moindre richesse fiscale mais des communes moins endettées

Du fait d'un moindre recours à l'emprunt dans le passé, les communes du Parc sont aujourd'hui moins endettées que les autres communes du Languedoc-Roussillon. La dette moyenne par habitant du Parc s'élève fin 2005 à 860 €. Ce montant est de 1 150 € par habitant dans l'ensemble rural régional.

En 2006, la richesse fiscale par habitant (richesse potentielle mobilisable pour alimenter un budget) est plus faible dans le Parc (340 €) que celle constatée pour l'ensemble rural régional (540 €). A l'inverse, la pression fiscale y est un peu plus élevée (coefficient de 1,20 dans le Parc contre 1,10 dans l'ensemble rural régional).

#### Les produits de fonctionnement des communes (moyenne 2003 à 2005)

Comptes des communes	Parc national des Cévennes		Ensemble rural régional		Languedoc- Roussillon	
	€/ habitant	%	€/ habitant	%	€/ habitant	%
Impôts locaux (1)	281	26	409	34	434	37
Fiscalité reversée (2)	27	2	72	6	122	10
Autres impôts et taxes (3)	67	6	114	10	104	9
Dotations globales de fonctionnement	304	28	263	22	226	19
Attributions de péréquation et de compensation (4)	77	7	64	5	56	5
Autres produits	344	31	266	22	238	20
<b>Ensemble des produits de fonctionnement</b>	<b>1 100</b>	<b>100</b>	<b>1 187</b>	<b>100</b>	<b>1 180</b>	<b>100</b>

Source : Direction générale des finances publiques (DGFiP)

#### Les ressources d'investissement des communes (moyenne 2003 à 2005)

Comptes des communes	Parc national des Cévennes		Ensemble rural régional		Languedoc- Roussillon	
	€/ habitant	%	€/ habitant	%	€/ habitant	%
Capacité d'autofinancement	209	31	196	27	198	28
Subventions reçues	135	20	139	19	97	14
Emprunts bancaires et dettes assimilées	87	13	168	23	156	22
Retour de biens affectés, concédés	5	1	17	2	24	3
Autres recettes	245	36	207	29	223	32
<b>Ensemble des ressources d'investissement</b>	<b>680</b>	<b>100</b>	<b>726</b>	<b>100</b>	<b>698</b>	<b>100</b>

Source : Direction générale des finances publiques (DGFiP)

## L'agriculture dans le Parc national des Cévennes

### Une agriculture spécialisée dans l'élevage

Le territoire du Parc national des Cévennes se compose, sur le plan agricole, de trois régions correspondant chacune à une spécialisation en matière d'élevage.

- La bordure ouest du parc, zone de causses, est principalement orientée vers l'élevage ovin ;
- La zone nord, plus liée au reste du département de la Lozère (la Margeride) est spécialisée dans l'élevage bovin ;
- Le sud et l'est du parc, régions cévenoles, sont davantage orientés vers l'élevage caprin.

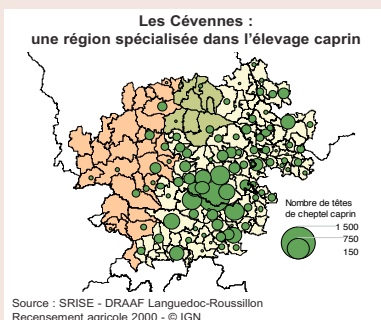
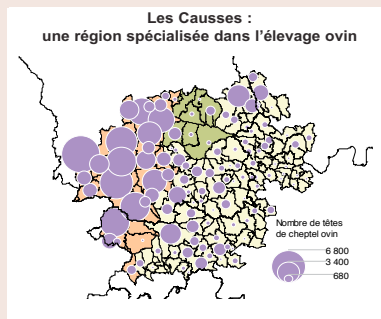
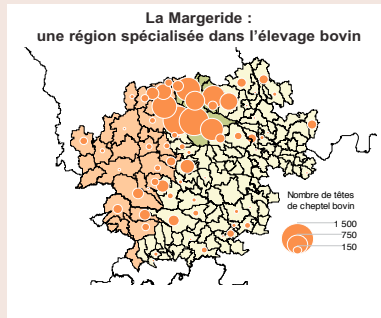
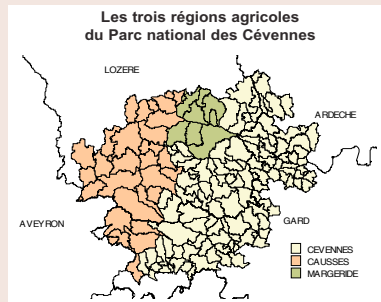
Comme partout en France, l'agriculture a profondément évolué depuis 20 ans dans le Parc. Le nombre d'exploitations a subi une érosion de 50 %, plus particulièrement concentrée dans la zone cévenole. Mais cette baisse a été partiellement atténuée par une baisse beaucoup plus faible de la superficie agricole utilisée (SAU) qui n'a perdu que 13 % sur la même période.

Cette érosion des surfaces mises en œuvre n'est pas homogène. En Margeride, territoire aux meilleures potentialités agronomiques, la SAU est restée stable entre 1979 et 2000. Elle a, par contre, perdu 10 % sur les Causses et 20 % en Cévennes.

Le **cheptel bovin** a fortement évolué durant la période. En premier lieu, il est le seul à s'être accru. Le nombre de bovins dans le parc s'élevait à 12 400 en 2000, contre 8 600 en 1979. La taille moyenne des troupeaux a triplé sur la période (14 têtes par troupeau en 1979, 42 en 2000). Un troupeau moyen comptait plus de 60 animaux en Margeride en 2000, contre seulement 20 en 1979. Le type d'élevage a également évolué : la réorientation du troupeau laitier vers un troupeau « viande » est marquée, avec 40 % de perte de vaches laitières et un quasi triplement du cheptel de vaches nourrices. Les nouvelles formes d'engraissement, très liées au marché international (essentiellement vers l'Italie) peuvent fragiliser les exploitations. A ce propos, la crise liée à la fièvre catarrhale ovine (FCO) a mis en évidence la forte dépendance du Parc national des Cévennes : les animaux ne peuvent plus être exportés dans les conditions habituelles, le territoire se trouvant à la jonction des deux sérotypes du virus.

Le **cheptel ovin** est stable sur l'ensemble de la période. La zone des Causses tend à accroître sa spécialisation dans ce secteur avec, en 2000, près de 70 % des ovins de la région. Le nombre d'exploitations ayant baissé de 40 %, la taille moyenne de troupeaux s'est trouvée accrue, plus particulièrement dans les Causses où les troupeaux atteignaient plus de 350 unités en moyenne en 2000. Les ovins sont quasiment absents en Margeride (2 % de l'ensemble du parc), mais restent présents en Cévennes.

Les **caprins** sont concentrés dans les Cévennes (à plus de 90 %) et quasiment absents des autres zones. Leur présence devient anecdotique en Margeride avec seulement quelques dizaines d'unités en 2000. Une population vieillissante d'éleveurs et une très forte perte du nombre d'unités productrices (les trois-quarts d'entre elles ont disparu en 20 ans) ont logiquement conduit à une réduction de 30 % du cheptel du Parc sur la période.



Source : SRISE - DRAAF Languedoc-Roussillon  
Recensement agricole 2000 - © IGN

Les **cultures permanentes** (viticulture et arboriculture) sont concentrées dans les Cévennes. Le nombre d'exploitations spécialisées a fortement diminué dans les années 90 et les superficies mises en œuvre ont accompagné le mouvement. La tendance à la baisse est également sensible dans l'exploitation de la châtaigneraie à fruit.

La concurrence au sein de la région pour les productions viticoles et arboricoles est très forte dans les zones plus basses de piémont.

Entre 1980 et 2000, le mode d'alimentation des animaux a évolué sensiblement. Les surfaces toujours en herbe ont baissé de 15 à 20 %, sauf en Margeride. Parallèlement, d'autres modes d'alimentation du cheptel sont apparus, avec une très forte croissance des cultures fourragères dans les Causses. Les surfaces herbagères peu productives y ont perdu 8 000 hectares, tandis que les prairies temporaires ou les fourrages ont crû de 3 500 hectares.

Avec 1 500 emplois détruits (en équivalents temps plein) dans les exploitations agricoles entre 1979 et 2000, pour une SAU sensiblement équivalente et un cheptel qui a connu les variations indiquées plus haut, la productivité des exploitations du parc s'est fortement accrue.

Répartition des emplois dans l'agriculture selon le type d'activités		
	Parc National des Cévennes	Languedoc-Roussillon
Polyculture, culture terre labourée	6,1	6,8
Maraîchage ou horticulture	3,3	9,0
Vigne ou arbres fruitiers	9,6	53,5
Élevage d'herbivores	41,7	9,6
Polyculture, élevage	12,9	1,5
Services à l'agriculture	12,7	3,2
Élevage de granivores	2,0	0,5
Élevage herbivores granivores	1,6	8,0
Sylviculture, exploitation forestière	9,4	3,4
Pêche, aquaculture	0,8	4,5
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : INSEE - Recensement de la population 1999

### Pour en savoir plus

- Le site Internet de Parc national des Cévennes : [www.cevennes-parcnational.fr](http://www.cevennes-parcnational.fr)
- Le site Internet des Parcs nationaux français : [www.parcsnationaux.fr](http://www.parcsnationaux.fr)
- Le site Internet de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Languedoc-Roussillon (DRAAF) : [www.draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr) (onglet Chiffres, Cartes et Données)
- Le site Internet AGRESTE des statistiques et études sur l'agriculture, la forêt, les industries agroalimentaires, l'occupation du territoire, les équipements et l'environnement en zone rurale) : [www.agreste.agriculture.gouv.fr/](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/)
- Le site Internet de l'Insee, pages de la région Languedoc-Roussillon : [www.insee.fr/lr](http://www.insee.fr/lr)

## Définitions

### Aire urbaine

Le zonage en aires urbaines (ZAU) décline le territoire en quatre catégories. La première représente l'espace à dominante rurale qui comprend à la fois des petites unités urbaines et des communes rurales. Les trois autres constituent l'espace à dominante urbaine : ce sont les pôles urbains, les couronnes périurbaines et les communes multipolarisées.

Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées (\*) par celui-ci.

### Pôle urbain

Le pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

### Pôle rural

Le pôle rural est composé des communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine et comptant 1 500 emplois ou plus.

### Chômage

Le chômage représente l'ensemble des personnes de 15 ans et plus, privées d'emploi et en recherchant un. Sa mesure est complexe. Les frontières entre emploi, chômage et inactivité ne sont pas toujours faciles à établir.

Il y a en France deux sources statistiques principales sur le chômage : les statistiques mensuelles du Ministère du travail, élaborées à partir des fichiers de demandeurs d'emploi enregistrés par l'ANPE, et l'enquête Emploi de l'Insee, qui mesure le chômage au sens du BIT.

### Chômeur (au sens du BIT)

En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à l'ANPE (et inversement).

### Bureau international du travail (BIT)

Le Bureau international du travail (BIT) est un organisme rattaché à l'ONU et chargé des questions générales liées au travail dans le monde, il réside à Genève. Il harmonise les concepts et définitions relatives au travail et à l'emploi, en particulier celles relatives à la population active occupée et aux chômeurs.

### Chômeur au sens du recensement

Dans le recensement, sont classées comme chômeurs les personnes qui se sont déclarées comme telles (qu'elles soient inscrites ou non à l'ANPE) et qui ont déclaré par ailleurs rechercher un emploi. La définition du chômage au sens du recensement (déclaratif sur le bulletin individuel) diffère ainsi de celle du BIT.

### Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par PCS, par région, par nationalité, par niveau de diplôme ...

Le taux de chômage diffère de la part de chômage qui, elle, mesure la proportion de chômeurs dans la population totale.

### Population active

La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi "population active ayant un emploi") et les chômeurs. La mesure de la population active diffère selon l'observation statistique qui en est faite. On peut actuellement distinguer trois approches principales : au sens du BIT, au sens du recensement de la population, au sens de la Comptabilité nationale.

La population active au sens du recensement de la population comprend les personnes qui déclarent :

- exercer une profession (salariée ou non) même à temps partiel ;
- aider un membre de la famille dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ... ;
- être militaire du contingent (tant que cette situation existait) ;
- être chômeur à la recherche d'un emploi.

Ne sont pas retenues les personnes qui, bien que s'étant déclarées chômeurs, précisent qu'elles ne recherchent pas d'emploi. C'est ce qui distingue cette définition de la population active au sens du recensement de la population d'une définition utilisée antérieurement de population active spontanée (ou auto-déclarée).

### Solde migratoire

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

### Solde naturel

Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots "excédent" ou "accroissement" sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

### Transfert d'établissement

Le transfert d'établissement correspond au transfert complet des moyens de production d'un établissement d'un lieu géographique à un autre.

Le concept de transfert retenu se limite aux transferts complets purs (soit environ 85 % de l'ensemble des transferts enregistrés dans Sirene). Plus simplement, le transfert d'établissement correspond au transfert complet des moyens de production d'un établissement d'un lieu géographique à un autre.

Concrètement, au niveau économique, le transfert s'accompagne :

- au lieu de départ : du déménagement, et donc de la suppression de la totalité des moyens de production de l'établissement ;
- au lieu d'arrivée : de l'installation de ses moyens de production, et donc de la création par transfert de moyens de production nouveaux pour le site d'accueil.

Au niveau administratif, il s'accompagne :

- au lieu de départ : de la cessation de l'unité SIRET ou de sa désactivation économique (le SIRET passe d'unité ordinaire à unité singulière) ;
- au lieu d'arrivée : de la création d'une nouvelle unité SIRET ou de l'activation économique d'une unité SIRET existante (l'unité SIRET passe de singulier à ordinaire).

Cette sélection des transferts d'établissements exclut donc tous les mouvements de transferts qui ne se traduisent pas en même temps par une cessation et une création d'établissement au sens économique du terme au lieu de départ et d'arrivée.

Dans le tableau, les transferts qui se déroulent à l'intérieur d'une même commune ont été éliminés. Les transferts internes sont les transferts entre communes de la zone d'étude. Les arrivées sont les transferts en provenance de l'extérieur de la zone d'étude. Les départs sont les transferts vers l'extérieur de la zone d'étude. Le solde des transferts est la différence entre les arrivées et les départs. Le taux annuel moyen de solde des transferts est le rapport entre le solde des transferts divisé par le nombre d'années de la période (ici, 3 années) et le stock moyen d'établissements.

### Les trois gammes d'équipements

La base permanente des équipements (BPE) permet d'étudier la présence d'équipements dans chaque commune d'un périmètre défini. Ces équipements concernent différents types de services destinés à la population : l'éducation, la santé et l'action sociale, les services publics et les services concurrentiels.

Les équipements sont également classés dans trois gammes dites de proximité, intermédiaire et supérieure (cf. répartition des équipements page suivante). En effet, si on s'attend à trouver une pharmacie dans un périmètre proche de son domicile, les services hospitaliers comme les urgences desservent une zone beaucoup plus large. De même, pour les services concurrentiels l'épicerie-superette est considérée comme un équipement de proximité, tandis que le supermarché est classé dans la gamme intermédiaire et l'hypermarché dans la gamme supérieure...

Certains types d'équipement correspondent à des regroupements effectués à partir des postes de la BPE. Il s'agit des équipements suivants :

- école maternelle : regroupement des écoles maternelles et des classes maternelles de regroupement pédagogique intercommunal dispersé ;
- école élémentaire : regroupement des écoles élémentaires et des classes élémentaires de regroupement pédagogique intercommunal dispersé ;
- lycées d'enseignement général et/ou technologique : regroupement de ces lycées et des sections d'enseignement général et/ou technologique des lycées professionnels ;
- lycées d'enseignement professionnel : regroupement de ces lycées et des sections d'enseignement professionnel des lycées d'enseignement général et/ou technique ;
- épicerie et supérette ;
- droguerie-quincaillerie et grande surface de bricolage ;
- gendarmerie et police.



GAMME DE PROXIMITE (23 équipements)	GAMME INTERMEDIAIRE (28 équipements)	GAMME SUPERIEURE (36 équipements)
La Poste	Trésorerie	ANPE
Banque, caisse d'épargne	Gendarmerie -Police	Location d'automobiles et d'utilitaires légers
Réparation automobile et de matériel agricole	Pompes funèbres	Agence de travail temporaire
Maçon	Contrôle technique automobile	Hypermarché
Plâtrier peintre	Ecole de conduite	Produits surgelés
Menuisier charpentier serrurier	Entreprise générale du bâtiment	Poissonnerie
Plombier couvreur chauffagiste	Vétérinaire	Parfumerie
Electricien	Blanchisserie-Teinturerie	Lycée d'enseignement général et/ou technologique
Coiffure	Soins de beauté	Lycée d'enseignement professionnel
Restaurant	Supermarché	Etablissement de santé de court séjour
Agence immobilière	Librairie papeterie	Etablissement de santé de moyen séjour
Epicerie et supérette	Magasin de vêtements	Etablissement de santé de long séjour
Boulangerie	Magasin d'équipements du foyer	Etablissement psychiatrique
Boucherie charcuterie	Magasin de chaussures	Urgences
Fleuriste	Magasin d'électroménager	Maternité
Maternelle	Magasin de meubles	Centre de santé
Ecole élémentaire	Magasin d'articles de sports et de loisirs	Structures psychiatriques en ambulatoire
Médecin omnipraticien	Droguerie, quincaillerie, bricolage	Spécialiste en cardiologie
Chirurgien dentiste	Horlogerie-Bijouterie	Spécialiste en dermatologie et vénéréologie
Infirmier	Collège	Spécialiste en gynécologie médicale
Masseur kinésithérapeute	Opticien-lunetier	Spécialiste en gynécologie obstétrique
Pharmacie	Orthophoniste	Spécialiste en gastro-entérologie, hépatologie
Taxi	Pédicure-podologue	Spécialiste en psychiatrie
	Laboratoire d'analyses médicales	Spécialiste en ophtalmologie
	Ambulance	Spécialiste en oto-rhino-laryngologie
	Personnes âgées : hébergement	Spécialiste en pédiatrie
	Personnes âgées : services d'aide	Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale
	Garde d'enfant d'âge préscolaire	Sage-femmes
		Orthoptiste
		Personnes âgées : soins à domicile
		Enfants handicapés : hébergement
		Enfants handicapés : soins à domicile
		Adultes handicapés : hébergement
		Adultes handicapés : services
		Travail protégé
		Cinéma



www.insee.fr  
 Directeur de la publication : Henri THERON  
 INSEE Languedoc-Roussillon — 274, allée Henri II de Montmorency — 34064 Montpellier CEDEX 2  
 Téléphone : 04 67 15 70 00 — Télécopie : 04 67 15 71 71 — Information du public<sup>(1)</sup> : 08 25 88 94 52  
 Mèl : insee-contact@insee.fr <sup>(1)</sup> 0,15 € la minute

Exemplaire non destiné à la vente  
 ISSN n° 1286-4218  
 © INSEE 2009

### LE PARC NATIONAL DES CÉVENNES : UN TERRITOIRE DEVENU ATTRACTIF

Mireille LEFEBVRE - INSEE

Le Parc national des Cévennes est un territoire rural de moyenne montagne, faiblement peuplé. Avec une population de 74 000 personnes au 1<sup>er</sup> janvier 2006, sa densité ne dépasse pas 20 habitants au km<sup>2</sup>. Depuis quelques années, le Parc bénéficie d'un regain démographique. Sa population augmente à nouveau grâce au solde migratoire positif qui, désormais, fait plus que compenser le déficit du nombre de naissances sur celui des décès. La progression de + 0,7 % par an est équivalente à celle constatée en France métropolitaine.

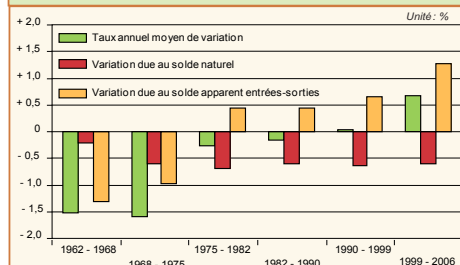
#### Le solde migratoire positif fait plus que compenser le déficit naturel

Le Parc compte 74 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2006. La densité moyenne est faible : 20 habitants au km<sup>2</sup> en 2006, soit presque deux fois moins que dans l'ensemble des communes composant l'espace rural régional (voir encadré ci-contre). La baisse de population enregistrée dans le Parc depuis plusieurs décennies a pris fin au cours des années quatre vingt dix. Depuis 1999, le Parc bénéficie même d'un regain démographique : les nombreuses arrivées permettent une progression de sa population de + 0,7 % par an (cf. graph1), une croissance du même ordre que celle constatée en France métropolitaine. Le Parc national des Cévennes a ainsi gagné 3 400 habitants entre 1999 et 2006, un apport de population qui fait plus que compenser le déficit permanent des naissances sur les décès.

#### Un habitant sur cinq n'habitait pas le Parc cinq ans auparavant

En 2006, 20 % de la population du Parc n'y habitaient pas cinq ans auparavant. Cette proportion, comparable à celle de l'espace rural régional, révèle une réelle attractivité du territoire.

Graph 1 - Variation annuelle moyenne de la population dans le Parc national des Cévennes de 1962 à 2006



Sources : Insee - Recensements de la population 1962 à 1990 - Recensements de la population 1999 et 2006 exploitations principales

#### Le Parc national des Cévennes

Le territoire\* se compose de 152 communes, dont 75 sont situées dans le Gard, 67 en Lozère et 10 en Ardèche. La plus grande partie du territoire se situe en Lozère qui représente 58 % de sa superficie ; le Gard en représente pour sa part 36 % et l'Ardèche 6 %.

Du fait de sa forte composante rurale, le Parc national des Cévennes est comparé, dans cette étude, à l'ensemble rural du Languedoc-Roussillon, zone de référence définie comme la région Languedoc-Roussillon sans ses aires urbaines.

\* Dans cette publication, le terme « territoire » désigne le Parc national des Cévennes.

#### Le Parc national des Cévennes : un territoire à l'intersection du Gard, de la Lozère et de l'Ardèche



Source : Insee © IGN2010

Cette publication est un complément du Repères synthèse n° 6 - juillet 2009 «Le Parc national des Cévennes : regain démographique pour un territoire ouvert sur l'économie environnante» réalisée en partenariat avec :

le Parc national des Cévennes  
la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt



Entre 2001 et 2006, 8 900 personnes ont quitté le Parc pour s'installer ailleurs en France métropolitaine et, à l'inverse, 13 100 sont venues s'y installer. Au final, le solde de ces départs et arrivées s'élève à 4 200 habitants supplémentaires dans le Parc en cinq ans.

Le solde s'est inversé au cours des années quatre vingt dix. Entre 1982 et 1990, le bilan des échanges marquait un déficit de 540 personnes au détriment du Parc. Puis entre 1990 et 1999, il s'est traduit par un excédent de 850 personnes à son profit.

#### Le Parc est gagnant au jeu des migrations

Le Parc national des Cévennes est gagnant au jeu des migrations résidentielles<sup>(1)</sup> avec la plupart des régions de France métropolitaine et particulièrement avec trois d'entre elles, hormis le Languedoc-Roussillon avec lequel les flux

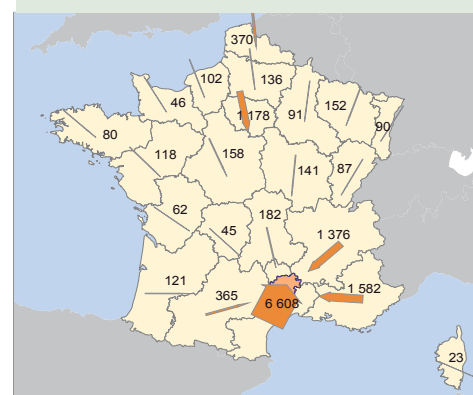
des entrées et sorties sont de loin les plus importants. Les deux premières sont la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Île-de-France dont les soldes migratoires avec le Parc, entre 2001 et 2006, sont d'environ 1 000 personnes chacun, au bénéfice du Parc (cf. les trois cartes). En troisième position, la région Rhône-Alpes avec un solde de 450 personnes. A contrario, le solde est négatif avec les régions Midi-Pyrénées et Aquitaine.

Les échanges entre le Parc et le reste de la région Languedoc-Roussillon sont très actifs : 6 600 habitants du Parc en 2006 résidaient ailleurs en Languedoc-Roussillon cinq ans auparavant et, à l'inverse, 5 600 personnes ont quitté le territoire entre 2001 et 2006 pour s'installer dans d'autres communes de la région. Au final, le solde atteint presque 1 000 personnes au bénéfice du Parc.

(1) On appelle **migrations résidentielles** les changements de lieu de résidence. Depuis le recensement de 2006, la résidence antérieure est celle au 1er janvier cinq ans auparavant.

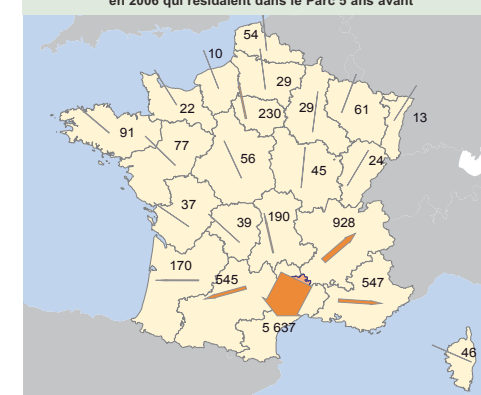
#### Migrations résidentielles entre 2001 et 2006

Carte 1 - Habitants du Parc en 2006 résidant ailleurs 5 ans avant



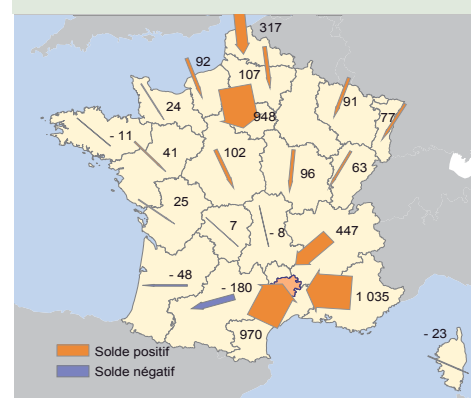
Source : Insee, recensements de la population (exploitation principale) © IGN 2009

Carte 3 - Habitants d'une autre zone de métropole en 2006 qui résidaient dans le Parc 5 ans avant



Source : Insee, recensements de la population (exploitation principale) © IGN 2009

Carte 2 - Soldes des échanges entre le Parc et les régions de métropole



Source : Insee, recensements de la population (exploitation principale) © IGN 2009

## Les jeunes partent plus qu'ils n'arrivent

L'impact des migrations sur l'âge de la population suit le même mouvement que celui constaté dans les espaces ruraux de la région, mais avec une amplification à certains âges. Tous les jeunes désirant poursuivre leurs études sont encore plus incités à quitter le territoire car la distance aux équipements est plus importante. Entre 15 et 25 ans, le solde des arrivées et des départs est largement négatif.

Mais il est positif pour toutes les autres classes d'âge, notamment pour les 40 à 54 ans et les enfants de 5 à 14 ans qui s'installent avec leurs parents. Après, entre 55 et 64 ans, le solde augmente de façon significative, traduisant un nombre important de personnes venant s'installer dans le Parc en fin de carrière professionnelle et un nombre réduit de départs à cette période de la vie.

## Mais les nouveaux arrivants ralentissent le vieillissement de la population

Parmi les personnes venues s'installer dans le Parc entre 2001 et 2006, la part des personnes de 25 à 39 ans est nettement plus élevée que dans l'ensemble de la population des personnes de 15 ans ou plus (respectivement 31,2 % et 18,0 % - cf. tableau 1). A l'opposé, celle des 65 ans ou plus y est bien moindre (respectivement 13,5 % et 29,7 %), les personnes étant moins mobiles dans cette classe d'âge. Ainsi, d'une certaine façon, les nouveaux arrivants rajeunissent la population du Parc ou, du moins, en ralentissent le vieillissement.

Une autre caractéristique des nouveaux habitants du Parc est de travailler plus souvent hors du territoire quand ils occupent un emploi. Parmi eux, près d'un sur cinq (19,7 %) quitte le territoire pour rejoindre son lieu de travail, alors que cette proportion est de 11,2 % parmi les résidents de plus longue date.

Tab. 1 - Profil des nouveaux arrivants dans le Parc national des Cévennes selon l'âge et le statut d'activité

	Unité : %		
	Population des arrivants	Population stable	Population totale
15 à 24 ans	12,1	9,7	10,1
25 à 39 ans	31,2	14,8	18,0
40 à 54 ans	24,1	25,8	25,5
55 à 64 ans	19,1	16,0	16,6
65 ans ou plus	13,5	33,6	29,7
<b>Ensemble de la population de 15 ans ou plus</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Actifs occupés	43,4	39,0	39,9
ayant un emploi dans la zone	23,7	27,8	27,0
ayant un emploi hors de la zone	19,7	11,2	12,9
Chômeurs	13,6	6,1	7,5
Inactifs	43,0	54,9	52,6
<b>Ensemble de la population de 15 ans ou plus</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation principale.

## Une population plus âgée qu'ailleurs : un tiers de la population a plus de 60 ans

En 2006, 32 % de la population du Parc a 60 ans ou plus. Cette proportion est plus élevée que dans l'espace rural régional languedocien 29 % et nettement supérieure à celle constatée pour l'ensemble du Languedoc-Roussillon 25 %.

Et parmi eux, la part des habitants très âgés, c'est-à-dire ayant 80 ans ou plus, est également plus importante dans le Parc 8,2 % qu'en moyenne, 6,7 % dans l'ensemble rural régional et 5,6 % dans l'ensemble de la région.

A l'opposé, les jeunes de moins de 20 ans sont proportionnellement moins nombreux parmi les habitants du Parc ; ils constituent 20 % de la population du territoire. Cette proportion s'élève à 22 % dans l'espace rural régional et à 24 % dans toute la population languedocienne.

L'indice de vieillesse d'une population rapporte la part des habitants âgés de 60 ans ou plus à celle des jeunes de moins de 20 ans. En 2006, il est de 1,58 dans le parc. Cet indice vaut 1,33 dans l'espace rural régional et 1,06 en Languedoc-Roussillon.

## Tableaux complémentaires sur les flux migratoires et sur les caractéristiques des populations

### Principaux flux migratoires entre le Parc et les départements

	Unité : nombre de personnes		
	Arrivées	Départs	Solde
Gard	4 244	3 453	+ 791
Hérault	1 549	1 367	+ 182
Lozère	660	625	+ 35
Bouches-du-Rhône	919	241	+ 677
Ardèche	484	547	- 62
Aveyron	145	307	- 162
Vaucluse	294	119	+ 175
Rhône	285	93	+ 192
Paris	258	102	+ 156
Nord	240	19	+ 221

Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation principale

### Principaux flux migratoires entre le Parc et les aires urbaines

	Unité : nombre de personnes		
	Arrivées	Départs	Solde
Alès	1 812	1 685	+ 127
Montpellier	988	895	+ 93
Nîmes	968	650	+ 318
Paris	1 206	229	+ 977
Marseille-Aix-en-Provence	646	169	+ 477
Mende	382	276	+ 106
Lyon	286	79	+ 207
Avignon	184	90	+ 94
Millau	49	144	- 95
Nice	140	49	+ 91

Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation principale

### Structure des populations selon la catégorie socioprofessionnelle

	Unité : %		
	Nouveaux arrivants	Population stable	Population totale
Agriculteurs exploitants	0,9	3,1	2,7
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	5,2	5,0	5,1
Cadres et prof. intellectuelles supérieures	6,1	3,0	3,6
Professions intermédiaires	14,4	8,2	9,4
Employés	17,6	13,8	14,5
Ouvriers qualifiés	6,4	6,4	6,4
Ouvriers non qualifiés	3,5	4,1	4,0
Ouvriers agricoles	1,1	0,8	0,9
Retraités	26,0	37,8	35,5
Etudiants et élèves	4,7	5,4	5,3
Autres inactifs	14,0	12,4	12,7
<b>Ensemble de la population de 15 ans ou plus</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation principale

### Pour en savoir plus

- Le site Internet de Parc national des Cévennes : [www.cevennes-parcnational.fr](http://www.cevennes-parcnational.fr)
- Le site Internet des Parcs nationaux français : [www.parcsnationaux.fr](http://www.parcsnationaux.fr)
- Le site Internet de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Languedoc-Roussillon (DRAAF) : [www.draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr) (onglet Chiffres, Cartes et Données)
- Le site Internet AGRESTE des statistiques et études sur l'agriculture, la forêt, les industries agroalimentaires, l'occupation du territoire, les équipements et l'environnement en zone rurale) : [www.agreste.agriculture.gouv.fr/](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/)
- Le site Internet de l'Insee, pages de la région Languedoc-Roussillon : [www.insee.fr/lr](http://www.insee.fr/lr)



www.insee.fr  
 Directeur de la publication : Francis VENNAT  
 INSEE Languedoc-Roussillon — 274, allée Henri II de Montmorency — 34064 Montpellier CEDEX 2  
 Téléphone : 04 67 15 70 00 — Télécopie : 04 67 15 71 71 — Information du public : 08 25 88 94 52  
 Mèl : [insee-contact@insee.fr](mailto:insee-contact@insee.fr)

Exemplaire non destiné à la vente  
 ISSN n° 1251-2036  
 © INSEE 2010



# AXE1

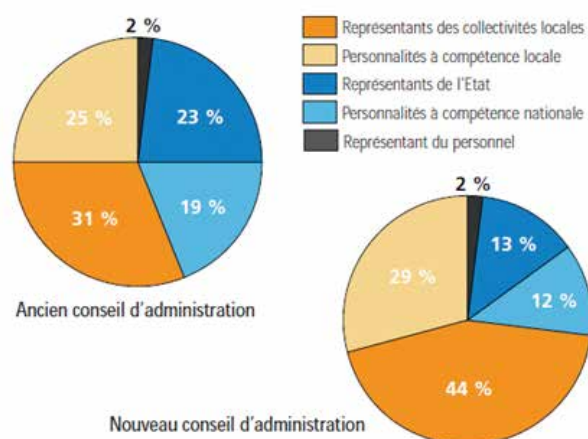
Faire vivre notre culture

## La gouvernance de l'établissement public

L'appropriation du Parc national par la population est au cœur de la réforme des Parcs nationaux de 2006 : «La mise en place de cette politique partenariale et contractuelle permettra de passer d'un Parc « imposé » à un Parc « accepté ». » (Jean-Pierre GIRAN, député du Var, rapporteur de la loi de réforme des Parcs nationaux).

### Les instances décisionnelles de l'établissement public

Le conseil d'administration est l'organe clé dans l'organisation générale de l'établissement public et la définition de ses politiques. Il est composé de représentants locaux (collectivités locales et personnalités à compétence locale), nationaux (Etat et personnalités à compétence nationale) ainsi que d'un représentant du personnel de l'établissement public. Il a conduit l'élaboration de la charte. Il précise la réglementation du cœur définie par la charte. C'est lui qui prononce les avis sur les planifications de politiques publiques.



Evolution de la composition du conseil d'administration suite au décret du 31 décembre 2009

Emanation du conseil d'administration, le bureau prépare les travaux et suit l'exécution des décisions du conseil d'administration, exerce les attributions que celui-ci lui a déléguées et, sauf urgence, examine les mesures réglementaires envisagées par le directeur.

Le conseil scientifique assiste le conseil d'administration et le directeur dans l'exercice de leurs attributions et à l'occasion des travaux de suivi, d'évaluation, de modification et de révision de la charte du parc national. Ce conseil est composé de personnalités qualifiées dans les sciences de la vie, de la Terre et dans les sciences humaines et sociales.

Nouvel organe de gouvernance créé par la loi de 2006, le conseil économique, social et culturel (C.E.S.C.) est une instance de dialogue, de concertation et de débat. Il assiste le conseil d'administration et le directeur notamment en matière de politique contractuelle, de suivi de la mise en œuvre de la charte et d'animation de la vie locale. Ce conseil est composé de représentants d'organismes, d'associations et de personnalités qui, en raison de leur objet ou de leur qualité participent à l'activité économique, sociale et culturelle dans le Parc national ou concourent à la vie locale, ainsi que des représentants des habitants et des usagers du Parc national.

### Les commissions spécialisées : outils de production concertée de l'établissement public.

Au nombre de sept (Eau et milieux aquatiques, Tourisme et accès à nature, Culture et éducation, Architecture et paysages, Agriculture et forêt, Cynégétique, Relations internationales), les commissions ne sont pas des instances décisionnelles, elles ne peuvent pas prendre de décisions ou de délibération susceptibles d'engager la responsabilité de l'établissement, mais sont appelées à formuler des avis, participant ainsi à la mobilisation de l'intelligence collective du territoire, comme à la transparence et à la concertation. Elles sont composées de membre du conseil d'administration, du conseil scientifique, de représentants institutionnels, de l'Etat, des collectivités locales, et des organismes publics du territoire, et de membres de la société civiles (entreprises, associations et d'habitants).

### L'organisation territoriale de l'établissement

Hormis le Parc amazonien de Guyane, le Parc national des Cévennes est le plus vaste des Parcs nationaux, tant pour le cœur que pour l'aire optimale d'adhésion. Il est également celui qui regroupe le plus de communes : 152. Son organisation territoriale est la suivante : un peu moins de la moitié des agents de l'établissement public est ainsi réparti sur le territoire au sein des 5 antennes et de la mission Gard/Ardèche. Les agents restants sont regroupés au siège du Parc national (Florac) selon des services thématiques.

# Organisation territoriale de l'établissement public



Implantation régionale du Parc



## Parc national des Cévennes

- Cœur du Parc
- Aire optimale d'adhésion
- Antenne Mont Lozère Ouest
- Antenne Mont Lozère Est
- Antenne Causses Gorges
- Antenne Vallées cévenoles
- Antenne Aigoual
- Siège du Parc
- Autre localisation du Parc
- Siège d'antenne
- Autre localisation antenne

## Repères administratifs

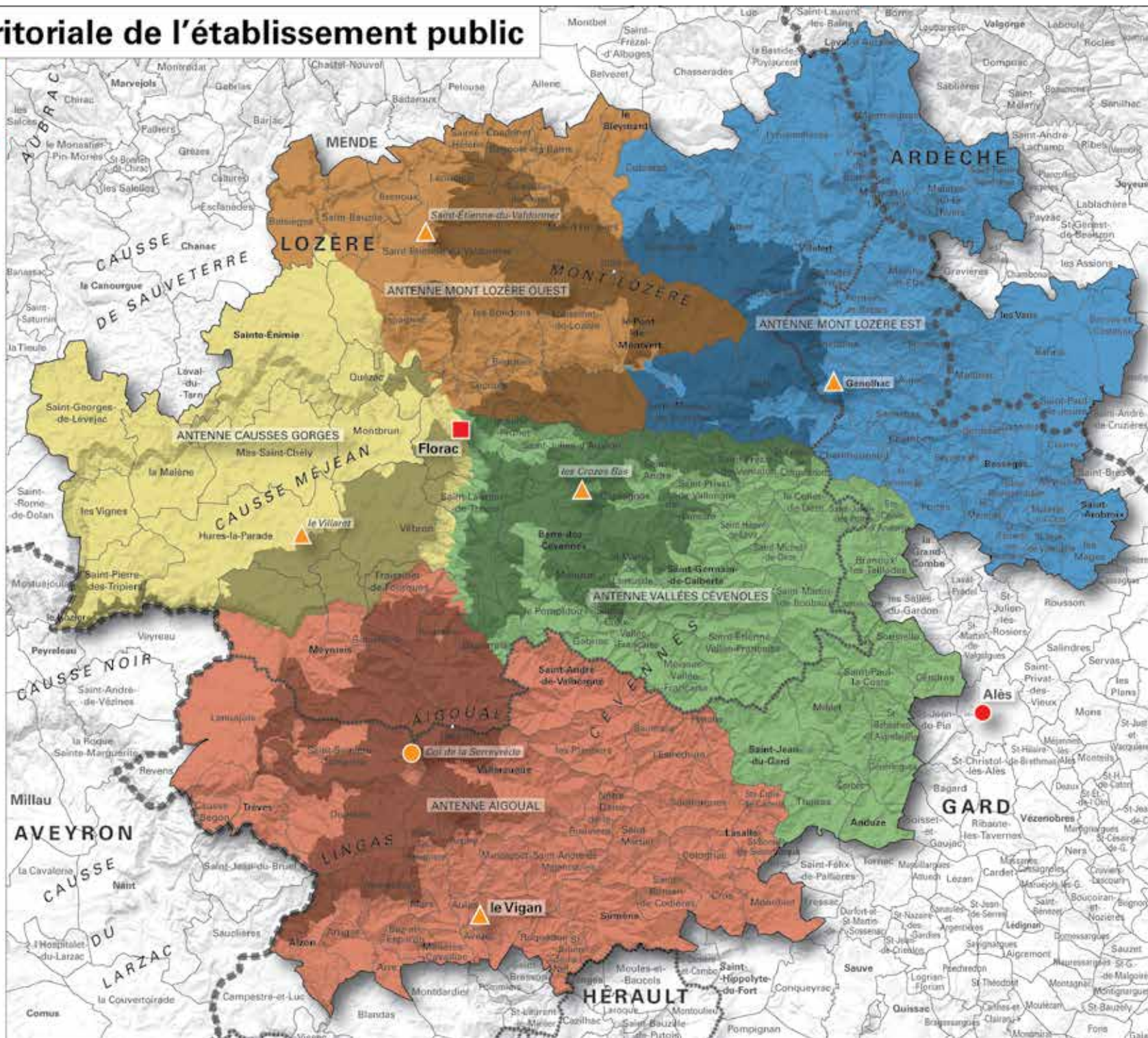
- MENDE** Préfecture
- Florac** Sous-préfecture
- Genolhac** Chef-lieu de canton
- Vébron Commune
- Limite de commune
- \*\*\*\* Limite de département
- Limite de région

## Milieu physique

- ▲ Sommet principal



Sources : PNC, IGN SDTOPO®  
 Edition : c05\_organisation\_territoriale\_pnc.ai  
 © Parc national des Cévennes - juin 2012

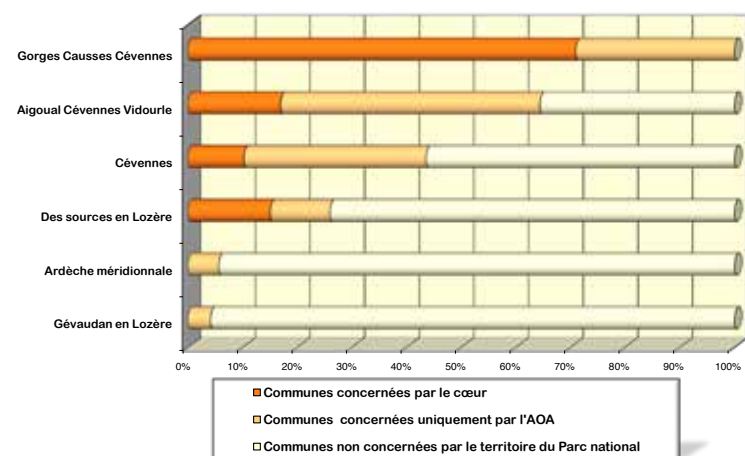


## Un territoire organisé, porteur de projets de développement

Le territoire du Parc national est aujourd'hui structuré autour de 26 communautés de communes, d'une communauté d'agglomération et de six pays. Toutes ces intercommunalités sont porteuses de projets de développement très largement orientés autour de la notion de développement durable (charte de pays, Agenda 21, ...).

### Les pays

Six pays sont concernés par le territoire du Parc national. Ils disposent tous d'une charte de développement validée. Les six pays sont impactés de manières bien différentes par le Parc national : si le pays Gorges-Causse-Cévennes est entièrement inclus dans le périmètre optimal du Parc national (avec près de 70% de ses communes concernées par le cœur), le pays du Gévaudan en Lozère ou le Pays d'Ardèche méridionale ne sont concernés que de manière marginale. Inversement, les Pays Cévennes et Aigoual-Cévennes-Vidourle regroupent à eux deux près de 60% des communes de l'aire optimale d'adhésion. Sur les dix communes du pays de l'Ardèche méridionale, il est à noter que sept sont également concernées par le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.



La place du Parc national dans les territoires des différents pays

### Les intercommunalités

Le territoire est actuellement concerné par 26 intercommunalités et une communauté d'agglomération (Grand Alès en Cévennes) dont les périmètres ne sont pas définitifs. En effet, la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 ayant pour objectif une diminution des échelons administratifs, prévoit, sous l'égide du Préfet de département, une fusion de certains de ces territoires intercommunaux selon une nouvelle carte intercommunale qui, validée en commission départementale de la coopération intercommunale, devrait devenir effective fin 2012.

## Le développement durable au cœur des projets du territoire

Dès le début des années 90, dans le cadre de la réserve de biosphère, l'établissement public a encouragé ou accompagné des collectivités locales à construire des projets de territoire élaborés de manière concertée avec la population et orientés sur la préservation et la valorisation du patrimoine local. On peut citer parmi les projets aboutis, l'opération Grand site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causse, la Charte de territoire du Valdonnez, la stratégie locale pour l'emploi du CBE des Cévennes, l'agenda 21 local Galeizon, Vallée Longue, Calbertois, Pays Grand Combien, et l'agenda 21 local du Grand Alès en Cévennes. Mais d'autres démarches sont en cours telles que l'Agenda 21 du Vigan, de Quézac ou Sainte-Enimie.

De nombreuses thématiques sont communes et l'accueil de nouvelles populations au sein d'un environnement préservé, et dans un contexte économique dynamique, y occupe une place stratégique. La ruralité est une notion qui apparaît dans la plupart des projets. La méthodologie pour leur élaboration est sensiblement la même : un travail collectif et transversal est mené, en concertation avec la population et les acteurs locaux, afin d'ancrer le projet dans son territoire par une solidarité territoriale affirmée et la recherche d'un développement endogène.





# Découpage administratif actuel du Parc national des Cévennes



Implantation régionale du Parc



Emprise totale des Pays



**Repères administratifs**

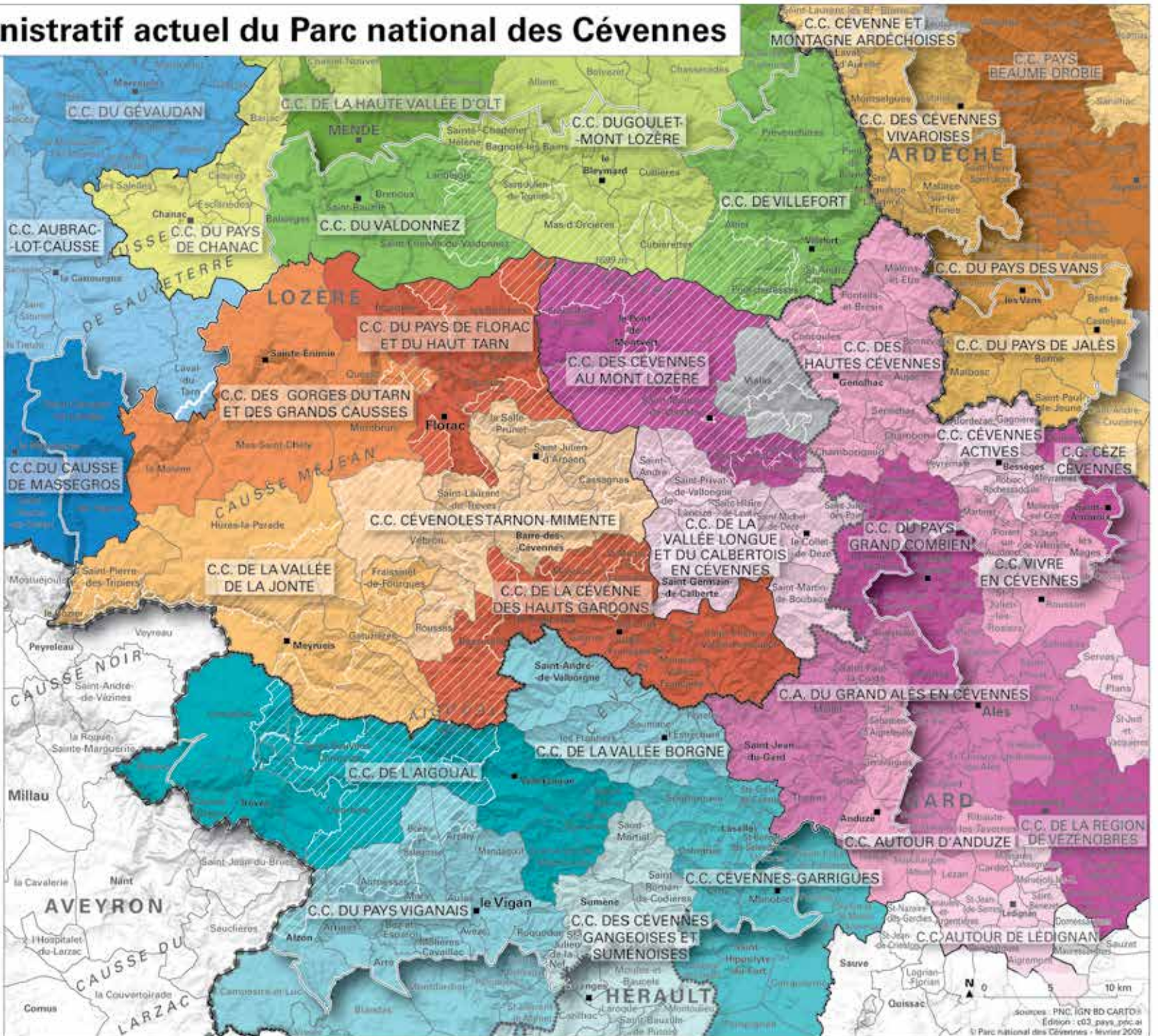
- Mende** Préfecture
- Florac** Sous-préfecture
- Génohac** Chef-lieu de canton
- Vébron** Commune
- Limite de commune
- Limite de pays
- \*\*\*\* Limite de département
- Limite de région

**Communautés de communes (EPCI à fiscalité propre)**

- Pays du Gévaudan Lozère
- Pays des Sources
- Pays de l'Ardeche Méridionale
- Pays Gorges Causses cévennes
- Pays des Cévennes
- Pays Aigoual Cévennes Vidourle
- Chef-lieu de la C.C.
- Commune isolée

**Parc national des Cévennes**

- Cœur du Parc
- Aire optimale d'adhésion



sources : PNC, IGN BD CARTO  
Edition : 03\_pays\_pnc.fr  
© Parc national des Cévennes - février 2009

## Le processus de l'élaboration concertée de la charte

### Les grandes phases de l'élaboration de la charte

Les travaux de rédaction de la charte ont débuté par un diagnostic du territoire et de l'action de l'établissement public qui a permis d'identifier les questions qui se posent pour l'avenir du territoire. En réponse, quatre ambitions pour le Parc national ont été affirmées. Elles ont guidé la rédaction des objectifs de protection pour le cœur et des orientations de développement durable pour le cœur et l'aire d'adhésion. Enfin, des mesures contractuelles et pour le cœur, réglementaires, ont été dimensionnés pour relever les défis stratégiques posés à 15 ans, durée de la charte.

L'ensemble des écrits ont été travaillés collectivement en commissions et soumis à concertation auprès des élus et des habitants du territoire mais aussi des acteurs des filières professionnelles, puis validés, à chaque étape, en conseil d'administration. Ils ont fait l'objet d'un avis intermédiaire du Conseil national pour la protection de la nature (CNPN) et du conseil interministériel des parcs nationaux (CIPN), et d'une consultation officielle bien que non obligatoire du territoire. Les documents ont évolué pour tenir compte à chaque fois des remarques formulées.

	Acteurs	Rôles	Actions
Pilotage politique	Le Conseil d'administration	Décide de la feuille de route et valide les travaux d'élaboration	Lance la démarche d'élaboration: • arrête le cadre stratégique • arrête le plan de concertation Valide les versions intermédiaires de la charte Arrête le projet de charte
	Le bureau	Pilote le plan de concertation	Met en œuvre la feuille de route Arbitre entre les propositions et la concertation Coordonne les relations avec les partenaires des politiques publiques (Préfet de Région, Région, Département)
Proposition	Les commissions	Analysent et proposent	Produisent des propositions : • d'enjeux stratégiques • d'objectifs de protection et d'orientations • de modalités et de mesures
Concertation	Le conseil scientifique et le CESC	Eclairent et donnent des avis	Participent aux commissions Donnent des avis sur les propositions
	Les personnes concertées par territoires et par filières	Participent au projet en améliorant les propositions des groupes de travail	Évaluent les propositions des groupes de travail Proposent des corrections et des pistes d'amélioration
Animation technique	Les services de l'établissement public	Animent le processus d'élaboration et rédigent les documents	Préparent les documents d'animation et de concertation Mettent en forme les propositions arbitrées

Le projet final arrêté en conseil d'administration fait l'objet d'une consultation institutionnelle et d'une enquête publique, pour être enfin validé en Conseil d'Etat après un nouveau passage devant le CNPN et le CIPN.

Les communes seront alors sollicitées afin de prendre une délibération sur leur adhésion ou non à la charte du Parc national. Le périmètre du Parc national sera définitif après cette ultime étape. Le Parc national étant constitué de son cœur et de l'aire d'adhésion des communes ayant délibéré favorablement.

### La concertation avec le territoire

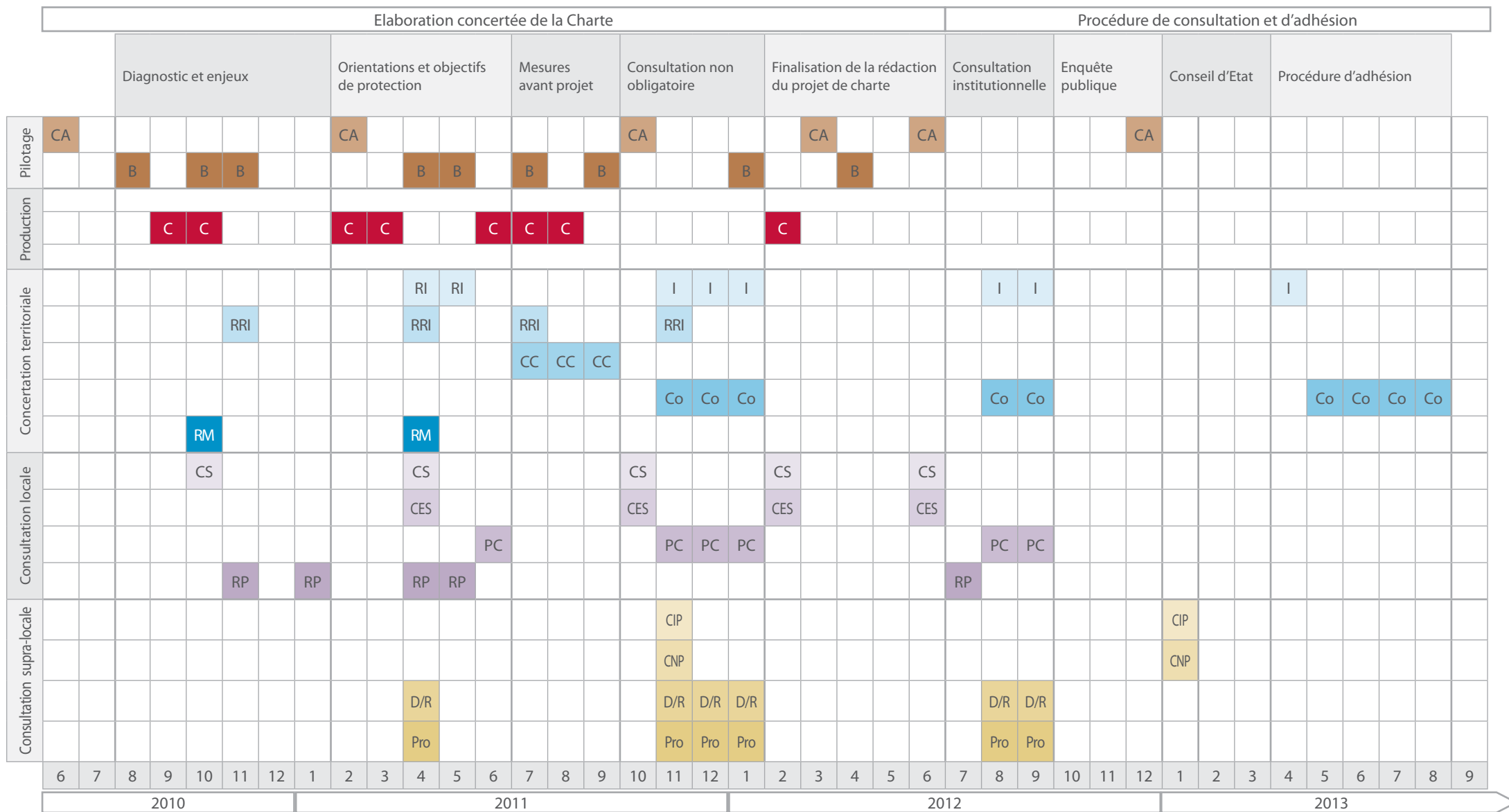
Mener une élaboration concertée sur un territoire vaste et divers, regroupant 152 communes dont près des deux tiers ne sont pas liées au cœur, était l'un des défis principaux pour faire de la charte du Parc national un document partagé.

Aussi, à chaque étape clé de l'élaboration de la charte,

- les élus ont été conviés à des réunions à l'échelle communale pour le cœur et intercommunale en aire optimale d'adhésion,
- les référents des intercommunalités ont pu donner leur avis grâce à des temps de réunions spécifiques,
- la population a fait entendre sa voie au sein de réunions par massifs et certains ont proposés des contributions directes via le site Internet du Parc national,
- les acteurs des filières ont été concertés au moyen du CESC mais aussi lors de rencontres bilatérales sur des thématiques précises.

### L'information autour du projet

Les différents médias de l'établissement public sont mobilisés dans ce sens (site internet, journal De Serres en Valats, communiqués de presse réguliers,...). Les collectivités impliquées dans l'élaboration de la charte ont également constitué un relais pour la transmission de l'information auprès de la population.



- Légende :
- CA Conseil d'administration
  - RI Réunions intercommunales
  - CS Conseil scientifique
  - CIP CIPN
  - I Intercommunalités
  - CES CESC
  - CNP CNPN
  - B Bureau
  - RRI Réunion des référents des intercommunalités
  - PC Personnes consultées
  - D/R Département / Région
  - C Commission
  - CC Réunion commune cœur
  - RP Réunion publique
  - Pro Professionnels
  - RM Réunions par massif
  - Co Communes

## La connaissance du patrimoine et la recherche scientifique

« On ne protège bien que ce que l'on connaît bien... ». Telle pourrait être la devise des gestionnaires d'espaces naturels. Se donner les moyens d'acquérir une connaissance scientifique, solide et inscrite dans la durée, d'un patrimoine d'exception, constitue ainsi le fondement de la politique de l'établissement public du Parc national des Cévennes en matière de conservation, de restauration et de gestion, au service du territoire.

### Le suivi scientifique du patrimoine : une mission confiée par l'Etat aux Parcs nationaux

Les Parcs nationaux ont été créés sur des territoires riches d'un patrimoine exceptionnel, qui justifie une politique de conservation adaptée. Les établissements publics des Parcs nationaux ont la charge de la gestion, de l'aménagement et de la conservation des éléments constitutifs de l'intérêt spécial ayant motivé la création de ces espaces protégés et ont des missions qui leur sont propres. L'ensemble de ces établissements publics ont néanmoins en commun la nécessité d'acquérir une connaissance approfondie de leur territoire dans le souci d'accomplir leurs missions. Ils ont besoin, pour bien gérer les territoires remarquables qui leur sont confiés, d'en connaître l'histoire et les composantes, et de comprendre les processus, passés et actuels, écologiques et sociaux, qui ont contribué et contribuent encore à les façonner. Le nouvel établissement public « Parcs nationaux de France » assure la coordination entre les Parcs nationaux et contribue au rassemblement de toutes ces données.

### Des territoires d'expérimentation et de recherche

Le patrimoine naturel et culturel des Parcs nationaux est protégé pour être valorisé et mis à la disposition du public. Ces espaces protégés ont donc vocation à constituer des territoires de référence pour chercher à mieux comprendre les phénomènes naturels, culturels et sociaux et pour diffuser cette connaissance dans l'intérêt général. Historiquement, le Parc national des Cévennes a attiré de nombreux chercheurs et a été le siège de nombreux programmes de recherches financés par des appels d'offres nationaux voire internationaux. Il a été le lieu historique des premières études des sciences humaines dans les Parcs nationaux en référence à sa dimension culturelle, qui a été à l'origine de sa création. Son label « réserve de biosphère », mais aussi sa particularité de territoire habité où s'exercent de multiples activités, incitent également à ce que l'espace continue à faire l'objet d'études et de suivis dont certains sont indépendants des instances du Parc national.

### Les acteurs de la connaissance

L'acquisition de la connaissance et le suivi du patrimoine sur le territoire du Parc national des Cévennes font intervenir une palette d'acteurs. Dans le cœur du Parc national, l'établissement public joue plutôt le rôle de pilote, d'ensemblier ou de coordinateur. Au delà, il soutient ou s'appuie souvent sur les actions portées par ses partenaires.

Pour traiter de problématiques scientifiques et de connaissance du patrimoine, le Parc national des Cévennes s'appuie sur l'expertise d'interlocuteurs privilégiés. Ce sont les services et établissements publics de l'Etat (DREAL, DRAC, SDAP, ONEMA, ONCFS, ONF,...), les collectivités locales et leurs services, les chambres consulaires, les structures fédérant des gestionnaires d'espaces naturels protégés ou remarquables (MAB, IPAMAC,...), les associations d'étude et de protection de la nature et du paysage (ALEPE, LPO, CAUE,...) ou intervenant dans le champ culturel (Club cévenol, LCC,...).

Nommé par arrêté préfectoral le 27 mai 2010, pour une période de 6 ans renouvelables, le conseil scientifique rassemble 26 spécialistes, dans des disciplines variées. Sa composition respecte un équilibre entre sciences humaines et sociales et sciences de la vie et de la terre. Il est notamment chargé des relations avec la communauté scientifique. En effet, les chercheurs peuvent trouver dans un partenariat avec les établissements publics de parcs nationaux, des opportunités particulièrement intéressantes qui plus est sur le territoire du Parc national des Cévennes. Il offre en effet des problématiques scientifiques de recherche ou d'étude d'une zone où les habitats naturels et la biodiversité associée doivent beaucoup aux activités humaines traditionnelles (pastoralisme, prés de fauche, sylviculture...).

# Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique



Implantation régionale du Parc



Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) et leurs habitats déterminants

- ZNIEFF de type 1 de 2<sup>ème</sup> génération
- Flore déterminante
- Faune déterminante
- Habitats naturels déterminants

Repères administratifs

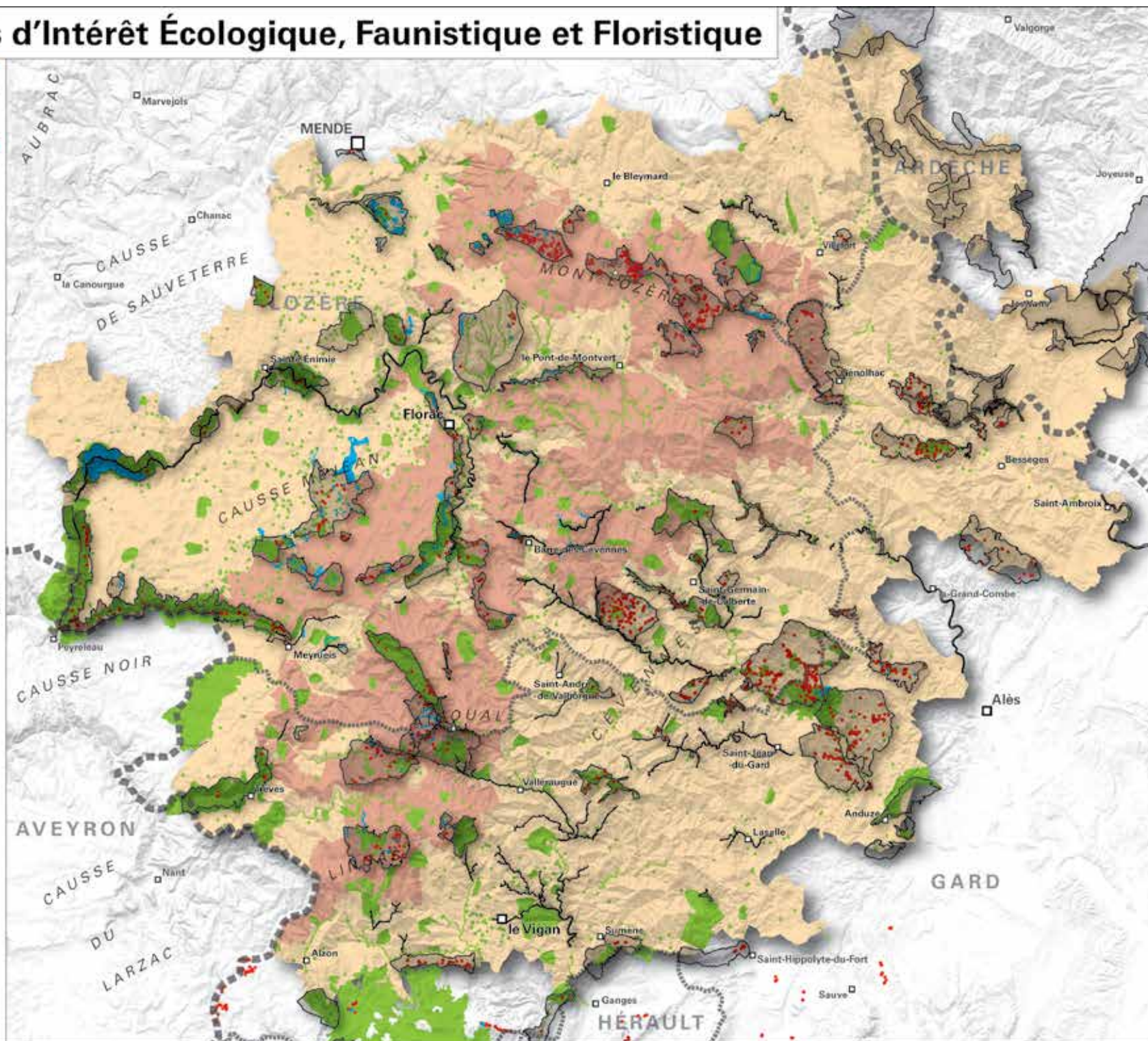
- MENDE** Préfecture
- Florac** Sous-préfecture
- Gérolhac** Chef-lieu de canton
- Limite de département
- Limite de région

Milieu physique

- Sommet principal
- Parc national des Cévennes**
- Cœur du Parc
- Aire optimale d'adhésion

N 0 5 10 km

Sources : PNC, IGN BDTOPO®  
Édition : c01\_znieff\_type1\_gen2.ai  
© Parc national des Cévennes - juillet 2010



## Valorisation et diffusion de la connaissance

Quel que soit l'intérêt indiscutable de la connaissance acquise, celle-ci n'est réellement utile que si elle est facilement mobilisable, valorisée et effectivement diffusée afin de contribuer à la sensibilisation, à l'information et à la formation des habitants du territoire et des visiteurs.

### Les musées et centres d'interprétation

Le succès rencontré par certains hauts lieux touristiques comme les plus beaux villages de France ou les Journées du Patrimoine témoignent de l'engouement affirmé de nos concitoyens pour le patrimoine. Mais au-delà de sa valeur intrinsèque, le patrimoine est également un élément de l'attractivité des territoires, qu'ils soient ruraux ou urbains.

Sur le territoire, les acteurs publics et privés, conscients de la richesse du patrimoine présent ont mis en place une diversité de lieux d'accueil du public : musées et centres d'interprétation, rénovations et mise en valeur de châteaux, de villages fortifiés, aménagements de grottes, patrimoine industriel, ... Parmi les thèmes les plus souvent abordés dans les musées et centres d'interprétation, reviennent assez logiquement l'histoire et la géographie, l'ethnologie ou la mémoire orale, ou des thèmes plus spécifiques. En revanche, peu de sites abordent les sciences de la nature comme thème central, ce qui peut surprendre dans un Parc national (sauf la maison des vautours et l'observatoire météorologique de l'Aigoual). Concernant le mode de fonctionnement, si l'on dresse un tableau des lieux ouverts au public, on trouve une diversité de statuts (privés, publics, associatifs), d'effectifs et de mode de gestion (bénévole à professionnelle), de dynamique (liée en partie aux précédents critères), et d'histoire du site (lieux récents, musées historiques engagés dans des projets de rénovation, musées en difficulté).

Trois musées sur huit ont le label Musée de France : Saint-Jean-du-Gard, Le Vigan et Le-Pont-de-Montvert. Sur le plan de la fréquentation, un groupe de huit musées et centres d'interprétation se positionne dans une fourchette relativement importante de 12 000 à 30 000 entrées. Les autres musées connaissent des fréquentations plus modestes, nécessitant un soutien public plus important, ou une gestion purement bénévole. Malgré ce contexte délicat, divers projets sont à l'étude sur le territoire : ferme de Collobrières, requalification du musée de Cendras, Maison Rouge, Maison(s) Stevenson.

### Valorisation du patrimoine in-situ

Au-delà des formes de valorisation que peuvent constituer les musées et centres d'interprétation, de nombreux aménagements de lieux ont été réalisés : aménagements de villages (la Garde Guérin, plusieurs villages et hameaux des gorges du Tarn et de la Jonte...), mise en valeur de panoramas sur la corniche des Cévennes, sur l'Aigoual ou sur le causse Méjean - le plus marquant étant le sommet de l'Aigoual. Un réseau conséquent de 28 sentiers d'interprétation, abordant des thématiques liées au patrimoine naturel, culturel et paysager, a été installé sur le terrain.

### La diffusion de la connaissance

Sur le plan éditorial, de nombreux ouvrages existent sur le patrimoine, notamment sur le patrimoine paysager. Ces projets sont d'origines diverses : associations, éditeurs, acteurs publics, artistes photographes ou érudits locaux.

Le Parc national de son côté a développé une diversité de publications, dont la plus importante, est la revue Cévennes, qui a marqué le territoire par sa qualité et la diversité des sujets abordés. D'autres ouvrages et beaux livres, des catalogues et atlas permettent de rendre accessible et localisable la connaissance scientifique pour le grand public. Sont publiés également des ouvrages rendant compte de l'activité des scientifiques sur le territoire.

Le site Internet de l'établissement est un vecteur possible de diffusion des résultats d'inventaires, de suivis, d'études scientifiques et de programmes de recherche.

Les animations proposées dans le cadre du Festival Nature, qui s'effectuent pour partie autour des sites du réseau des écomusées, contribuent à la diffusion de la connaissance.

# Sites partenaires des écomusées du Parc national des Cévennes



Implantation régionale du Parc



## Réseau partenaire des écomusées du Parc

- |       |      |         |
|-------|------|---------|
| Musée | Site | Sentier |
| ■     | ●    | ▲       |
| ■     | ●    | ▲       |
| ■     | ●    | ▲       |
| ■     | ●    | ▲       |
| ■     | ●    | ▲       |
- ● ▲ Écomusée de la Cévenne
  - ● ▲ Écomusée du Causse et des Gorges
  - ● ▲ Écomusée du Mont Lozère

## Repères administratifs

- MENDE** Préfecture
- Florac** Sous-préfecture
- Génohlac** Chef-lieu de canton
- Vébron Commune
- Limite de commune
- Limite de département
- ■ Limite de région

## Milieu physique

- ▲ Sommet principal

## Réseau routier

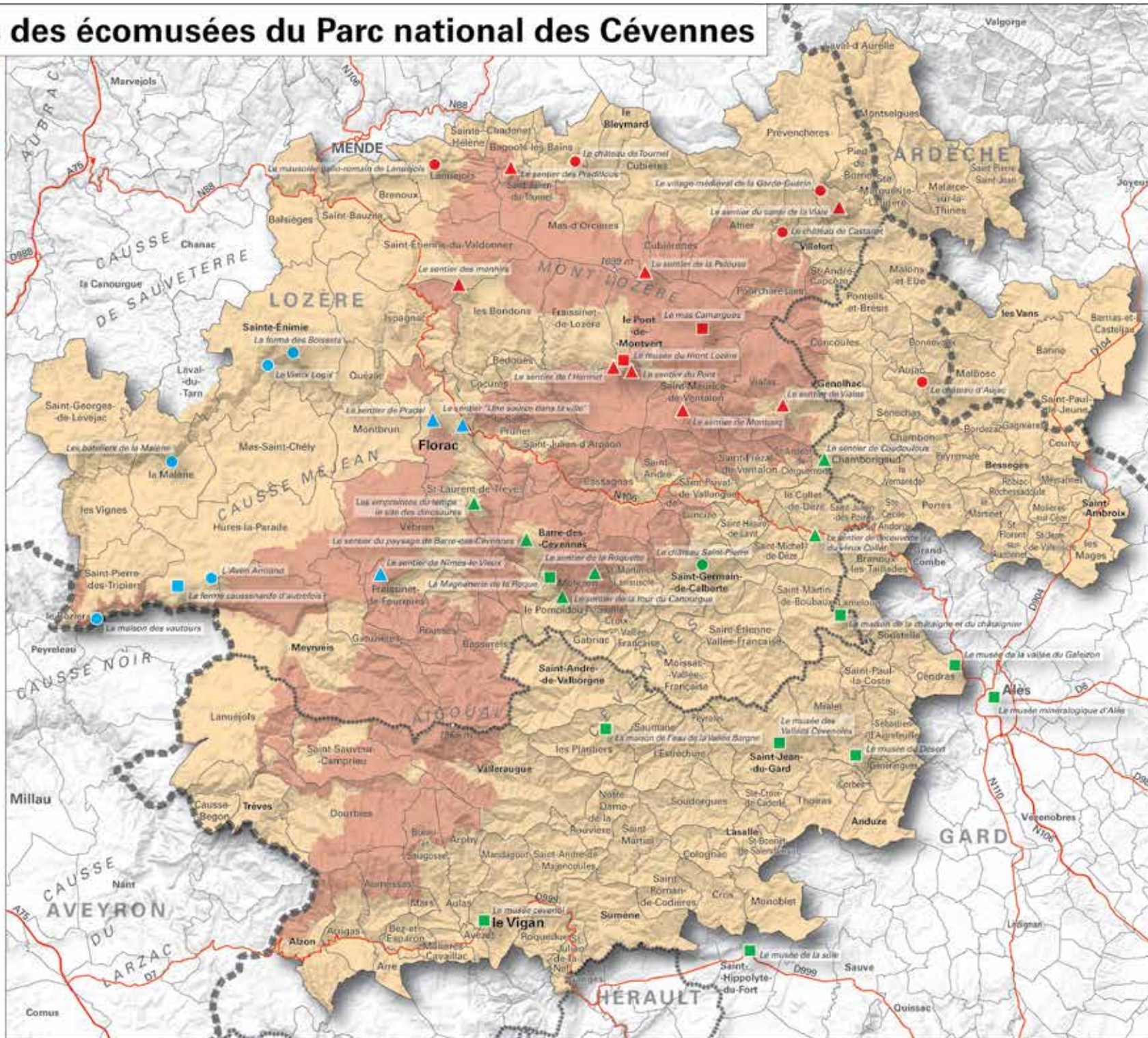
- Type autoroutier
- Route principale

## Parc national des Cévennes

- Cœur du Parc
- Aire optimale d'adhésion



Sources : PNC, IGN BDTOPO®  
Édition : c03\_sites\_partenaires\_ecomusees.ai  
© Parc national des Cévennes - juillet 2010



## Education de tous à l'environnement et au développement durable

### En milieu scolaire : un partenariat ancien entre l'Education nationale et l'établissement public

L'éducation à l'environnement pour un développement durable, en tant que composante de la formation initiale des élèves, dès leur plus jeune âge et tout au long de leur scolarité, est un atout pour leur permettre d'acquérir des connaissances et des méthodes nécessaires pour se situer dans leur environnement et y agir de manière responsable.

Avec 115 écoles représentant près de 6900 élèves, le territoire du Parc national des Cévennes est bien couvert par les structures d'enseignement, malgré la faible densité de population.

La démarche du service éducatif du Parc national des Cévennes, consiste à proposer aux enseignants une aide à la conception, à la réalisation et au suivi d'un projet pédagogique sur l'année scolaire avec les gardes-moniteurs. La complémentarité du savoir des enseignants et du savoir-faire spécifique des agents de l'établissement public permet d'appréhender simplement le concept de développement durable. C'est ainsi devenu un des piliers de l'action de l'établissement public dans le primaire en particulier. Pour les collèges et les lycées, l'appropriation est encore limitée.

Année	Nb. d'établissements	Nombre de classes	Nombre d'élèves
2003	70	113	2044
2004	39	65	1170
2005	88	187	1862
2006	127	154	2248
2007	89	109	1976
2008	118	129	2758

*Elèves ayant bénéficié d'animations dans le Parc national des Cévennes (écoles, collèges, lycées, lycées agricoles, enseignement technique)*

### La sensibilisation à l'environnement pour tout public

Un foisonnement d'initiatives privées et associatives, portées par des structures parfois fragiles sur le plan financier et matériel, existe. Ces structures, souvent associatives, rencontrent ponctuellement des problèmes de financements et de moyens.

Les animations proposées relèvent souvent de projets « militants », portés par un discours structuré sur la protection de l'environnement et du patrimoine au sens large. Ces structures trouvent un écho auprès du grand public et participent largement à sa mobilisation sur ces thématiques.

De son côté, l'établissement public du Parc national développe une action forte pour les actions de sensibilisation tout public via le Festival Nature, en partenariat avec le tissu culturel et associatif cévenol. L'objectif est de valoriser le patrimoine naturel et culturel, et de favoriser les rencontres entre habitants et visiteurs. Le travail régulier de partenariat avec les associations du territoire permet de créer et de maintenir des liens précieux entre l'établissement public et les principaux acteurs socio-éducatifs ou culturels du territoire. Aujourd'hui on constate un très fort engouement des partenaires pour le Festival nature.

Au fil des années, le nombre d'animations du Festival nature a augmenté, ainsi que son budget : on est passé de 24 animations pour 1 700 euros en 1992 à 600 animations pour 40 000 euros en 2009. On compte aujourd'hui plus de 200 partenaires proposant au moins une animation.

Un partenariat entre l'établissement public et une centaine de communes leur permet de bénéficier d'animations du Festival nature. Le festival constitue une façon de préserver un minimum d'animations dans des petites communes souvent dépourvues de moyens pour développer une vie culturelle.

Le Festival Nature s'adresse aussi au grand nombre de vacanciers qui représente un public avide de nature. Le festival leur permet de découvrir ce territoire exceptionnel et d'aller à la rencontre des gens du pays.



# Acteurs et structures de sensibilisation à l'environnement et au patrimoine



Implantation régionale du Parc



## Acteurs et structures de sensibilisation à l'environnement et au patrimoine naturel et culturel (activités permanentes ou ponctuelles)

- Association
- ▲ Entreprise / travailleur indépendant
- Collectivité / établissement public

## Repères administratifs

- MENDE** Préfecture
- Florac** Sous-préfecture
- Génohac** Chef-lieu de canton
- Vébron** Commune
- Limite de commune
- Limite de département
- Limite de région

## Milieu physique

- ▲ Sommet principal

## Réseau routier

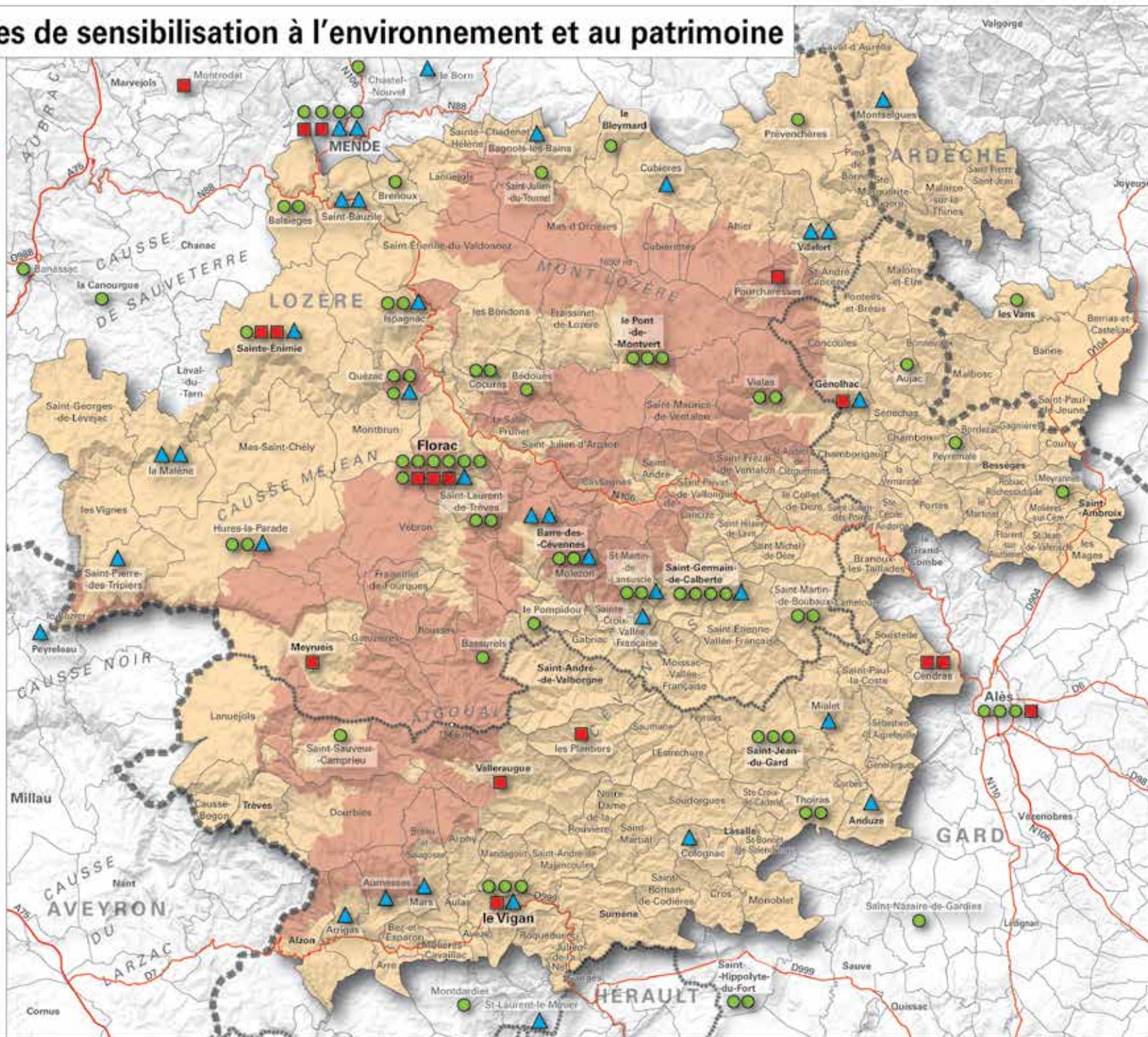
- Type autoroutier
- Route principale

## Parc national des Cévennes

- Cœur du Parc
- Aire optimale d'adhésion



Sources : PNC, REEL 48, MNE 30, IGN BDTOPO®  
 Édition : c07\_structures\_env\_patri.al  
 © Parc national des Cévennes - juillet 2010



## Le rayonnement du Parc national des Cévennes

### Un Parc national ouvert sur le monde

Le Parc national des Cévennes fait partie de la grande famille des espaces protégés à l'échelle nationale et mondiale. Dans ce cadre, il participe à un certain nombre de réseaux. Cette participation permet des échanges d'expériences, la mise en place de travail en commun et de politiques coordonnées, la mutualisation de moyens, ou encore la mise en œuvre de « lobbying » pour une meilleure prise en compte des enjeux des espaces protégés dans les politiques publiques.

Les échanges au niveau international :

- des partenariats privilégiés dans le cadre des jumelages avec le Parc national du Saguenay (Canada) et le Parc naturel et réserve de biosphère du Montseny (Catalogne),
- la participation au réseau Europarc des espaces protégés européens, avec notamment la mise en œuvre de la charte européenne du tourisme durable,
- la participation au réseau des réserves de biosphère, très vaste dans la mesure où il concerne plus de 500 sites répartis dans plus d'une centaine de pays sur la planète. Le Parc national participe au réseau Euromab, qui comprend l'Europe, la Fédération de Russie, les États-Unis, le Canada et Israël.

Les échanges au niveau national :

- le cadre privilégié des échanges au niveau national s'effectue naturellement auprès de Parcs nationaux de France avec l'ensemble des Parcs nationaux français,
- une participation active au réseau français des réserves de biosphère qui compte aujourd'hui dix sites répartis sur le territoire national dont les DOM-TOM,
- à l'échelle du massif central, le Parc national des Cévennes fait partie d'IPAMAC (Association Inter-Parcs du Massif-Central) qui regroupe les 10 Parcs naturels du Massif-central.

### La réserve de biosphère, un atout pour la charte du Parc

En 1985, la qualité exceptionnelle de ses sites humanisés, l'équilibre particulier entre l'homme et la nature aménagée depuis des siècles par les générations successives, ainsi que le souci d'associer protection et développement ont valu au Parc national des Cévennes sa nomination au réseau mondial des réserves de biosphères (programme MAB de l'UNESCO).

Le Parc national / réserve de biosphère a agi dans ce sens durant le précédent programme d'aménagement, dans les domaines de la conservation, du développement, de la recherche et de l'éducation. Son action a trouvé sa cohérence d'ensemble sur de petits territoires de démonstration, avec des démarches de charte de paysage et d'environnement (Galeizon, Hautes Cévennes, Valdonnez), puis avec les Agendas 21 (Vallée

Longue et Pays Grand Combien, agglomération d'Ales). Dans le domaine du développement durable axé sur la valorisation des patrimoines locaux, les programmes de recherche sur la châtaigneraie cévenole et le soutien à la structuration de la filière pierres sèches s'inscrivent parfaitement dans les objectifs d'une réserve de biosphère.

### Des échanges formalisés par des jumelages

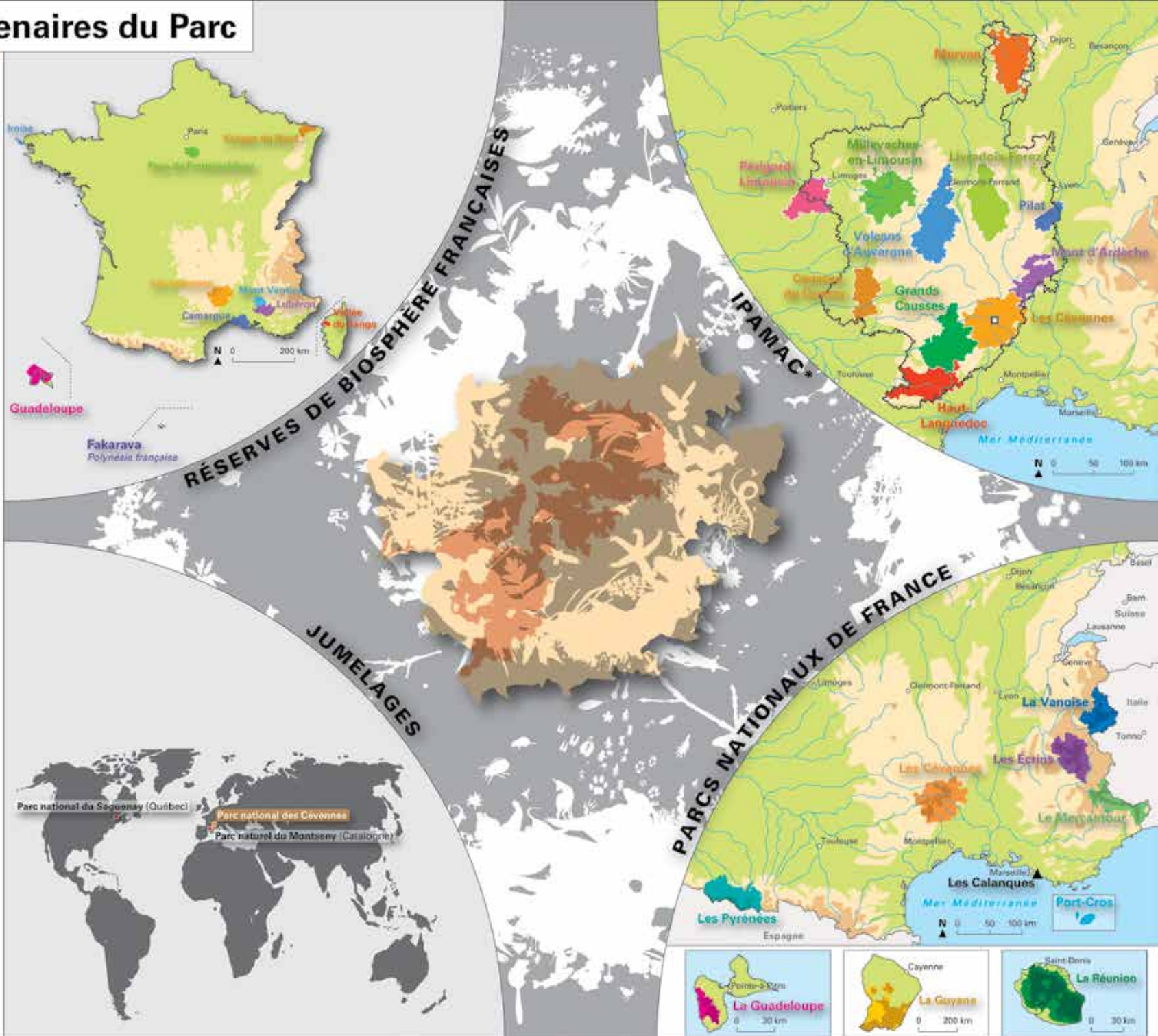
Le Parc national des Cévennes et le Parc national du Saguenay ont célébré leur jumelage le 5 juillet 1984. Les objectifs de cette entente sont de favoriser les échanges d'expérience en matière de gestion d'un espace protégé, de conservation du patrimoine et d'implication des populations locales.

Le Parc national des Cévennes et le Parc naturel du Montseny sont liés depuis novembre 1987 par une convention de jumelage, au titre de leur désignation par l'UNESCO comme réserves de biosphère. Les deux parcs présentent également des caractéristiques similaires tant du point de vue géographique, biologique, sociologique que des enjeux auxquels ils sont confrontés.

### Une mise en réseau inter-régional via IPAMAC

Cette mise en réseau, créée en 2000, a pour objet le développement économique et social des territoires fragiles, de qualités patrimoniales et paysagères remarquables du Massif-central. L'IPAMAC concerne 6 régions : Limousin, Auvergne, Bourgogne, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Ses actions sont financées par les Parcs membres et soutenues par l'État au titre de la Convention Interrégionale de Massif - Massif Central et par l'Europe au titre du programme Leader+.

# Les réseaux partenaires du Parc



**RÉSERVES DE BIOSPHERE FRANÇAISES**  
 ■ Réserve de Biosphère

**JUMELAGES**  
 ■ Parc national des Cévennes  
 ■ Parc jumelé avec le Parc national des Cévennes

**IPAMAC\***  
 — Périomètre du Massif Central  
 ■ Parc national  
 ■ Parc naturel régional  
 \*IPAMAC : Association Inter-Parcs Massif Central

**PARCS NATIONAUX DE FRANCE**  
 ■ Cœur de Parc (couleur foncée)  
 ■ Aire optimale d'adhésion (couleur claire)  
 ▲ Projet

**FOND DE CARTE GÉNÉRAL**  
**Hydrographie**  
 — Réseau hydrographique  
 ■ Mer, lac

**Altitude**  
 ■ Plus de 1500 mètres  
 ■ De 500 à 1500 mètres  
 ■ Moins de 500 mètres

Sources : PNC, IGN GEOFLA®, MAB France, IPAMAC  
 Édition : c06\_reseaux\_partenaires\_pnc.ai  
 © Parc national des Cévennes - juillet 2010





# AXE 2

Protéger la nature, le patrimoine et les paysages

## Une organisation spatiale originale

### Une profusion de reliefs et de points de vue

L'enchevêtrement et le rythme des vallées cévenoles, les vis-à-vis des reliefs de part et d'autre des vallées, les grands sommets dominants les massifs et les rebords des Causses, offrent une immense gamme de points de vue et de panoramas sur les paysages. Les points de vue intérieurs où l'on est immergé dans l'ambiance d'un paysage, sans échappée visuelle sur d'autres sites, sont nombreux : intérieurs « intimes » des vallées cévenoles et des gorges calcaires. Les abords des grands plateaux caussenards et des sommets du Mont Lozère offrent quant à eux des points de vue larges et remarquables. Les anciennes drailles des crêtes cévenoles ont de tout temps permis ces grandes visions panoramiques et générales des Cévennes.

### Une vie organisée autour des reliefs

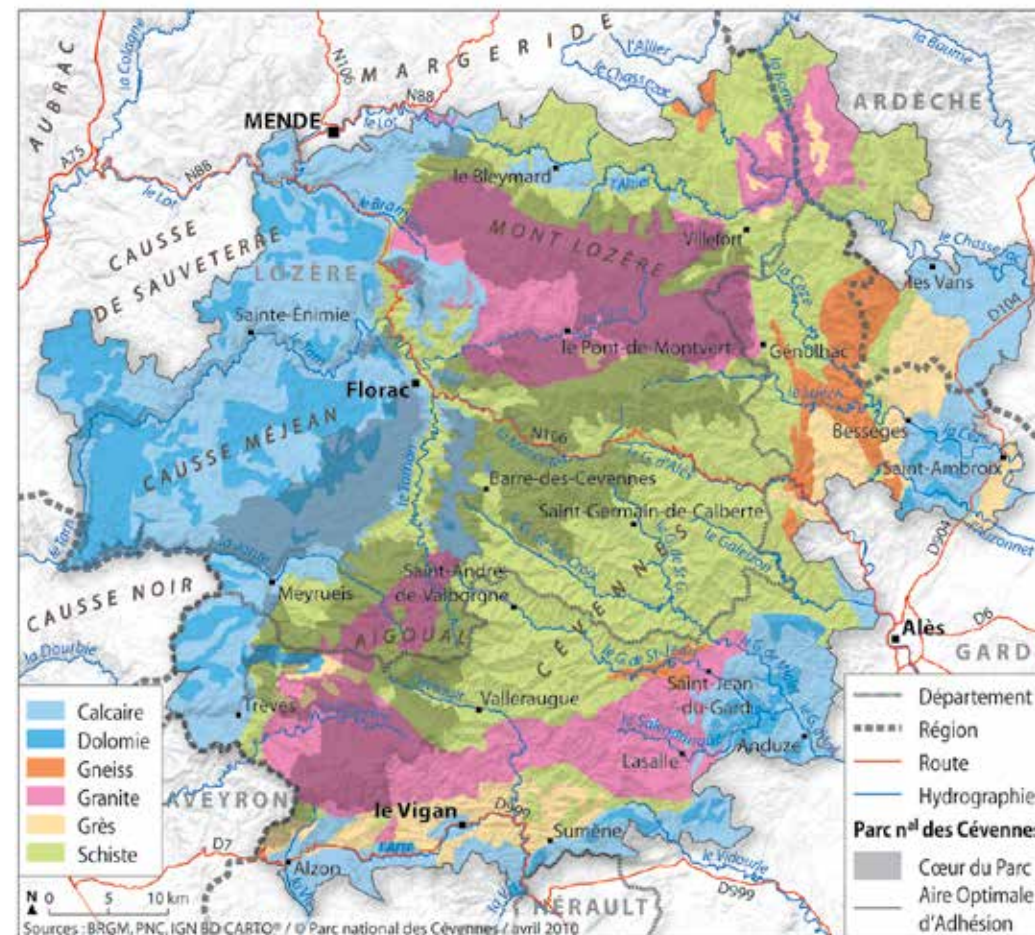
Le découpage des communes cévenoles, image administrative des unités de vie, traduit l'organisation de l'ancienne économie agro-sylvo-pastorale, autour des reliefs. Chaque commune du Cœur du Parc national, à quelques exceptions près (Hures la Parade), possède sa portion de vallée, son ou ses versants et ses territoires de hautes terres. Ces derniers sont de simples crêtes parcourues par d'anciens chemins, pour les communes des profondes vallées cévenoles. Ce sont par contre d'immenses aires de pacage ou de bois pour les communes attachées aux grands monts de l'Aigoual, du Lingas, du Lozère, du Bougès et des tables karstiques des Causses. Ce sont les crêtes qui font limites entre les bassins de vie et non pas les rivières.

### Des gradients associés à la topographie

Le gradient altimétrique influe fortement sur les milieux naturels. La richesse étant là surtout marquée par la diversité. La rareté des espèces augmente avec la rudesse des conditions du milieu. Les reliefs, l'altitude, définissent aussi des gradients de richesse et de potentialités agricoles, de l'intensif à l'extensif, du plus doux au plus dur en termes de conditions et de niveau de vie. À cette grande élévation topographique cévenole est-ouest, qui culmine sur les hautes terres de l'Aigoual, du Bougès et du Mont Lozère, sont aussi fortement associées les notions de refuge, de résistance historique et d'élévation spirituelle.

### Trois roches : le granite, le schiste et le calcaire

La géologie et la roche ont un rôle primordial dans les paysages des Cévennes qui sont organisés par les deux grands môles granitiques des ensembles Lozère/Bougès et Aigoual/Lingas, les plus hauts plateaux calcaires des Causses, les serres et les valats schisteux des Cévennes et les reliefs où ces trois roches se mélangent sur la zone de contact des Avants Causses.



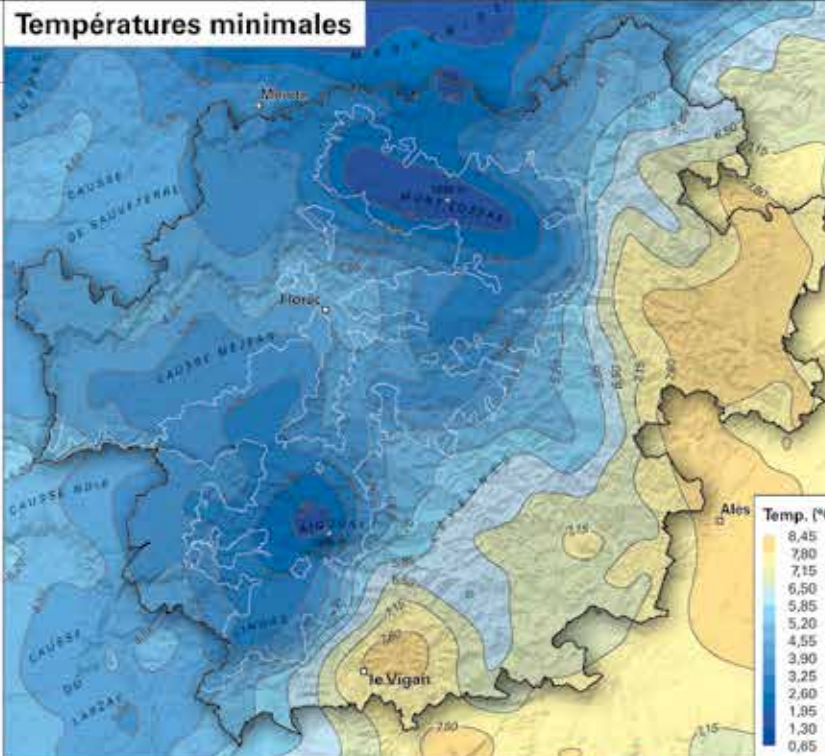
# Milieu physique



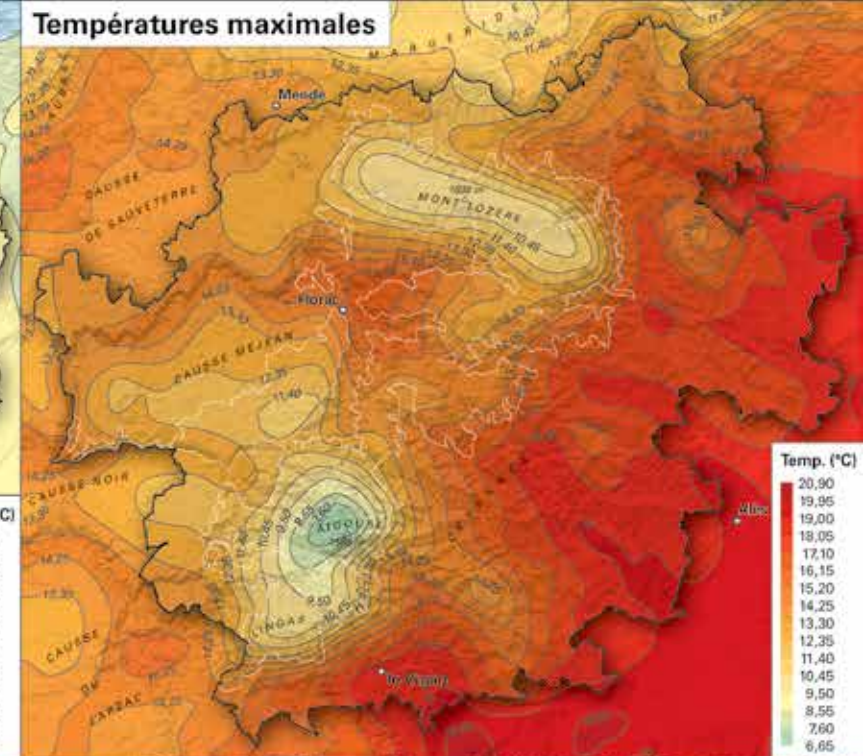
Implantation régionale du Parc



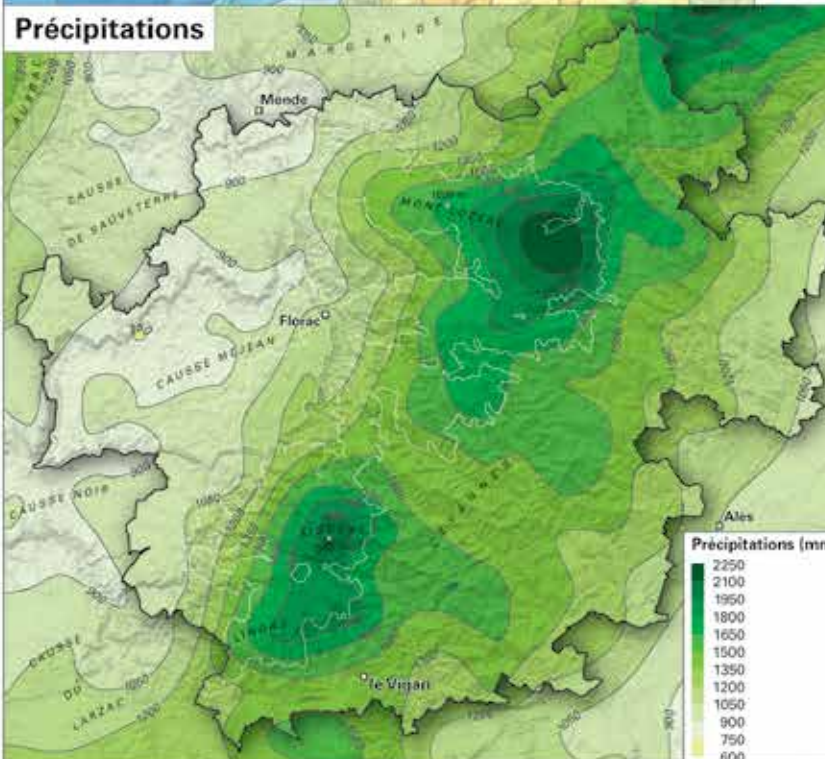
## Températures minimales



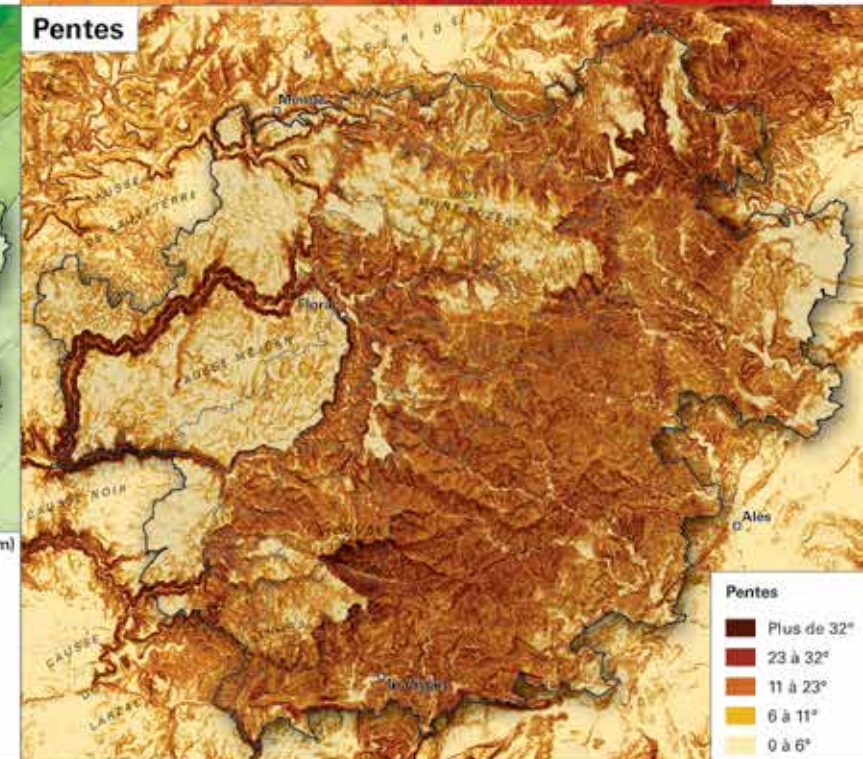
## Températures maximales



## Précipitations



## Pentes



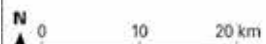
### DONNÉES MÉTÉO FRANCE

Températures minimales en °C (normales AURELHY) : températures minimales annuelles calculées sur une période de 30 ans (1971-2000)

Températures maximales en °C (normales AURELHY) : températures maximales annuelles calculées sur une période de 30 ans (1971-2000)

Précipitations en millimètres (normales AURELHY) : précipitations annuelles calculées sur une période de 30 ans (1971-2000)

- ▲ Sommet
- ▭ Cœur de Parc national
- Aire optimale d'adhésion du Parc



Sources : PNC, Météo France, IGN BDTOPO®  
Édition : c02\_milieu\_physique.ai  
© Parc national des Cévennes - juin 2010

## La faune

Sur le territoire du Parc national des Cévennes, la grande diversité de paysages (74 unités paysagères regroupées dans 13 ensembles), d'écosystèmes (35 unités majeures) et d'habitats naturels (200 types identifiés) a induit une forte diversité faunistique et floristique. L'hétérogénéité du substrat (du relief, comme des roches ou des sols), la position de carrefour biogéographique et climatique ainsi que la variabilité du gradient d'humidité lié à la topographie contribuent à la forte richesse écologique des Cévennes.

### Le rôle de l'homme, important mais contrasté

L'homme a constitué un facteur direct de disparition pour les espèces de grande taille. Pratiquement tous les grands mammifères, ongulés et prédateurs, et la plupart des grands rapaces et gallinacés ont disparu. Il a à l'inverse indirectement favorisé de nombreuses espèces par son action sur le maintien des milieux ouverts : pelouses, prairies, cultures et landes. Ses modes de production, relativement peu agressifs pour le milieu naturel jusqu'à ce jour, ont préservé les chaînes alimentaires. Enfin les différentes actions de gestion en faveur de la faune et, plus récemment, les réintroductions menées avec succès par l'établissement public ont permis de favoriser ou d'assurer le retour de quelques espèces disparues. L'homme cependant ne maîtrise pas tout et certaines espèces reviennent ou disparaissent indépendamment de son action.

### Des espèces d'une grande valeur patrimoniale

En se fondant sur la nomenclature de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), on dénombre 42 espèces strictement menacées (dont 11 en danger et 31 vulnérables), 18 espèces rares, 14 espèces au statut indéterminé, et 20 espèces à surveiller. Le Parc national abrite aussi des espèces d'intérêt communautaire. 103 sont concernées par la directive européenne « Habitats » - dont 2 sont des espèces prioritaires à l'échelle européenne, la rosalie alpine et l'osmoderne érémit - et 48 par la directive « Oiseaux » - dont une prioritaire, le vautour moine. Enfin, 229 des espèces présentes sont totalement protégées par le Code de l'environnement français.

Un certain nombre d'espèces d'intérêt patrimonial identifiées comme prioritaires à l'échelle du Parc national font l'objet d'inventaires ou d'un suivi régulier, dans le cadre d'un corpus de protocoles scientifiques validés par le conseil scientifique :

- espèces ayant fait l'objet d'une opération de réintroduction : Castor, Cerf, Chevreuil, Grand Tétrás, Vautour fauve et Vautour moine
- espèces en régression : papillon Apollon, Chouette chevêche, Écrevisse à pieds blancs
- espèces à haute valeur patrimoniale : certains rapaces (Aigle royal, Circaète Jean-le-Blanc, Faucon pèlerin, Hibou grand-duc), Odonates, Orthoptères, Coléoptères et Chiroptères (chauves-souris)

- espèces effectuant un retour naturel : Vautour percnoptère, Chouette de Tengmalm, Loutre d'Europe, ainsi que les grands prédateurs (Loup, Lynx).

Sur la base de ces opérations de suivi, des outils et mesures de gestion sont ensuite mis en œuvre sur le territoire avec divers partenaires : les périmètres de quiétude pour les rapaces en sont un exemple.



Le Castor  
Espèce réintroduite dans les Cévennes en 1977



Le papillon Apollon  
Une espèce en forte régression



Le Circaète Jean le Blanc  
Plus de 200 couples viennent se reproduire sur le territoire du Parc national des Cévennes



Le Petit rhinolophe  
Encore mal aimées, toutes les espèces de chauve-souris sont protégées



# Périmètres de quiétude pour les rapaces



## Rapaces

■ Périmètres de quiétude

## Repères administratifs

- MENDE** Préfecture
- Florac** Sous-préfecture
- Génohac** Chef-lieu de canton
- Vébron Commune
- Limite de commune
- \*\*\*\* Limite de département
- Limite de région

## Milieu physique

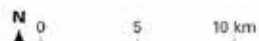
▲ Sommet principal

## Réseau routier

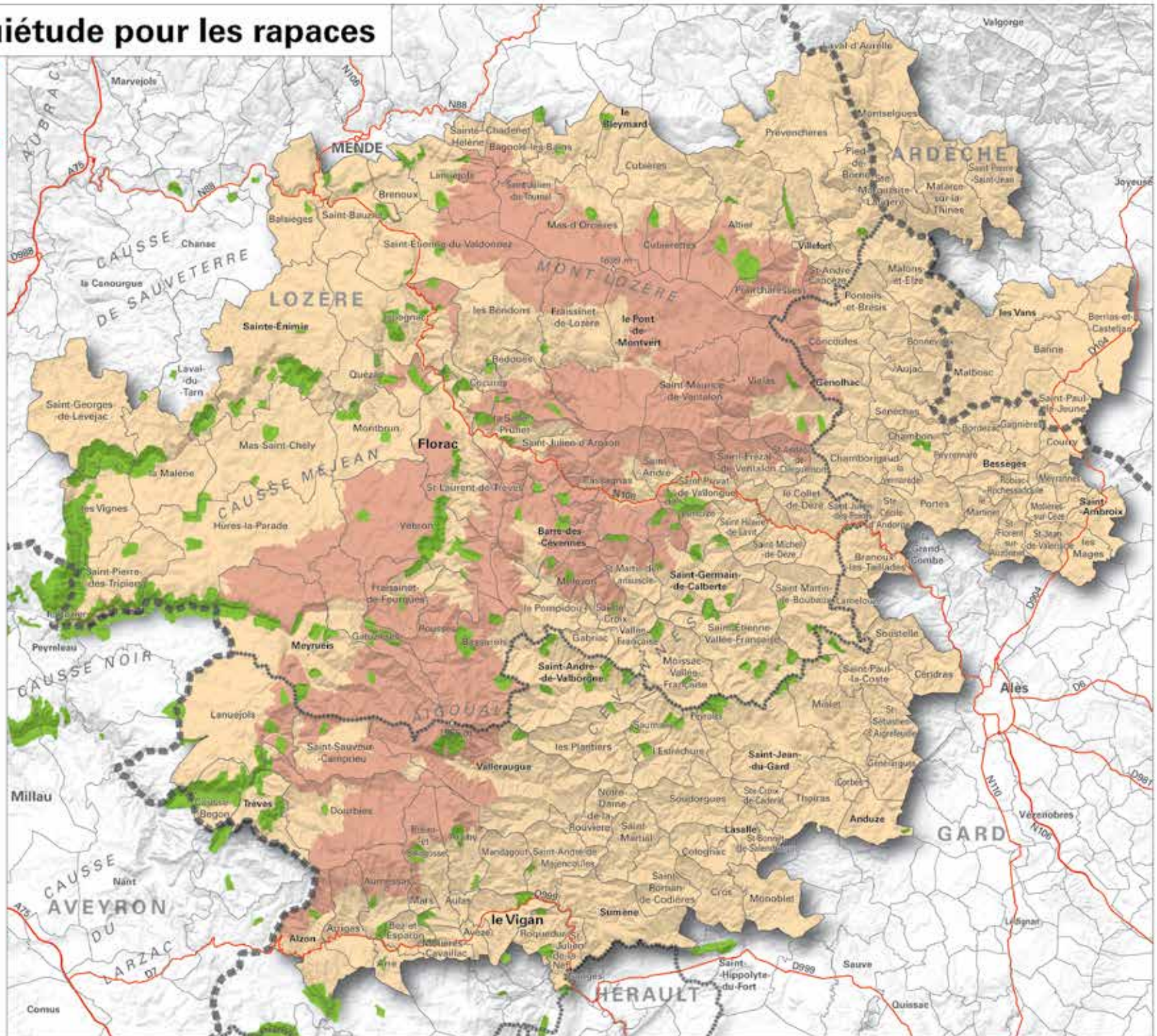
- Type autoroutier
- Route principale

## Parc national des Cévennes

- Cœur du Parc
- Aire optimale d'adhésion



Sources : PNC, IGN BDTOPO®  
Édition : CA08\_perimetres\_quietude\_pnc.ai  
© Parc national des Cévennes - mars 2012



## La flore

Le territoire est constitué d'une mosaïque de territoires floristiques hébergeant chacun un cortège d'espèces bien caractéristique, ce qui le rend très attrayant pour les botanistes ! En effet, environ 2 300 espèces végétales ont été répertoriées dans le Parc national. Elles représentent environ 40 % de la flore française sur seulement 0,5 % de la superficie du territoire national.

### Des affinités biogéographiques diverses

La situation géographique du Parc national des Cévennes et sa diversité écologique font que sa flore comprend les éléments biogéographiques médio-européen, atlantique, méditerranéen, sarmatique (steppique) et boréal.

### Peu d'espèces endémiques

Vingt quatre espèces endémiques françaises ont été répertoriées. Ce sont surtout des espèces méditerranéennes des pelouses pierreuses, des éboulis et des rochers, calcaires ou siliceux. Il n'y a pas d'espèce endémique spécifique au territoire du Parc national mais quelques endémiques au niveau des sous-espèces et des variétés. Les deux espèces emblématiques sont l'ancolie des causses (*Aquilegia viscosa*) et la gentiane de Coste (*Gentiana clusii subsp costei*).

### Quelques espèces protégées

Quarante et une espèces végétales bénéficient d'une protection nationale et six d'une protection de niveau régional. Deux orchidées, le sabot de Vénus et la spiranthe d'été, sont reconnues d'intérêt remarquable par la Communauté européenne et sont protégées. Les fleurs spectaculaires du sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*) s'observent dans les clairières et les prés humides de quelques rares localités des gorges du Tarn et de la Jonte. L'adonis printanière (*Adonis vernalis*) épanouit ses grandes corolles jaunes dans les pelouses rases des causses Méjean et de Sauveterre et, très localement, du causse Noir. Le faux cytise à longues grappes (*Chamaecytisus elongatus*) est très rare en France. En Cévennes, il se localise en bordure de ruisseaux du versant sud du mont Lozère et dans les gorges du Tarn où il résiste aux grandes crues sans trop de dommages. La pivoine officinale (*Paeonia officinalis*), plante de clairière et de lisière des bois de chêne pubescent et de chêne vert, ne se rencontre qu'en trois stations.



Cyclamen des Baléares  
Dans la région d'Alès



Adonis du Printemps  
Emblématique des Causses



Gagée de Bohême  
Emblématique des vallées cévenoles



Pulsatille du Printemps  
Emblématique du Mont Lozère

# La flore du Parc national des Cévennes



Implantation régionale du Parc



## Enjeux patrimoniaux floristiques

- Enjeu très fort\* (3273)
- Enjeu fort (2036)

\*Protection régionale ou nationale

## État de la connaissance floristique en 2009

Nombre connu de taxons par maille (1km<sup>2</sup>)

- 100 à 350 (26 mailles)
- 50 à 100 (60 mailles)
- 1 à 50 (1353 mailles)
- 0 (2572 mailles)

## Repères administratifs

- MENDE** Préfecture
- Florac** Sous-préfecture
- Génohac** Chef-lieu de canton
- Limite de département
- ■ Limite de région

## Milieu physique

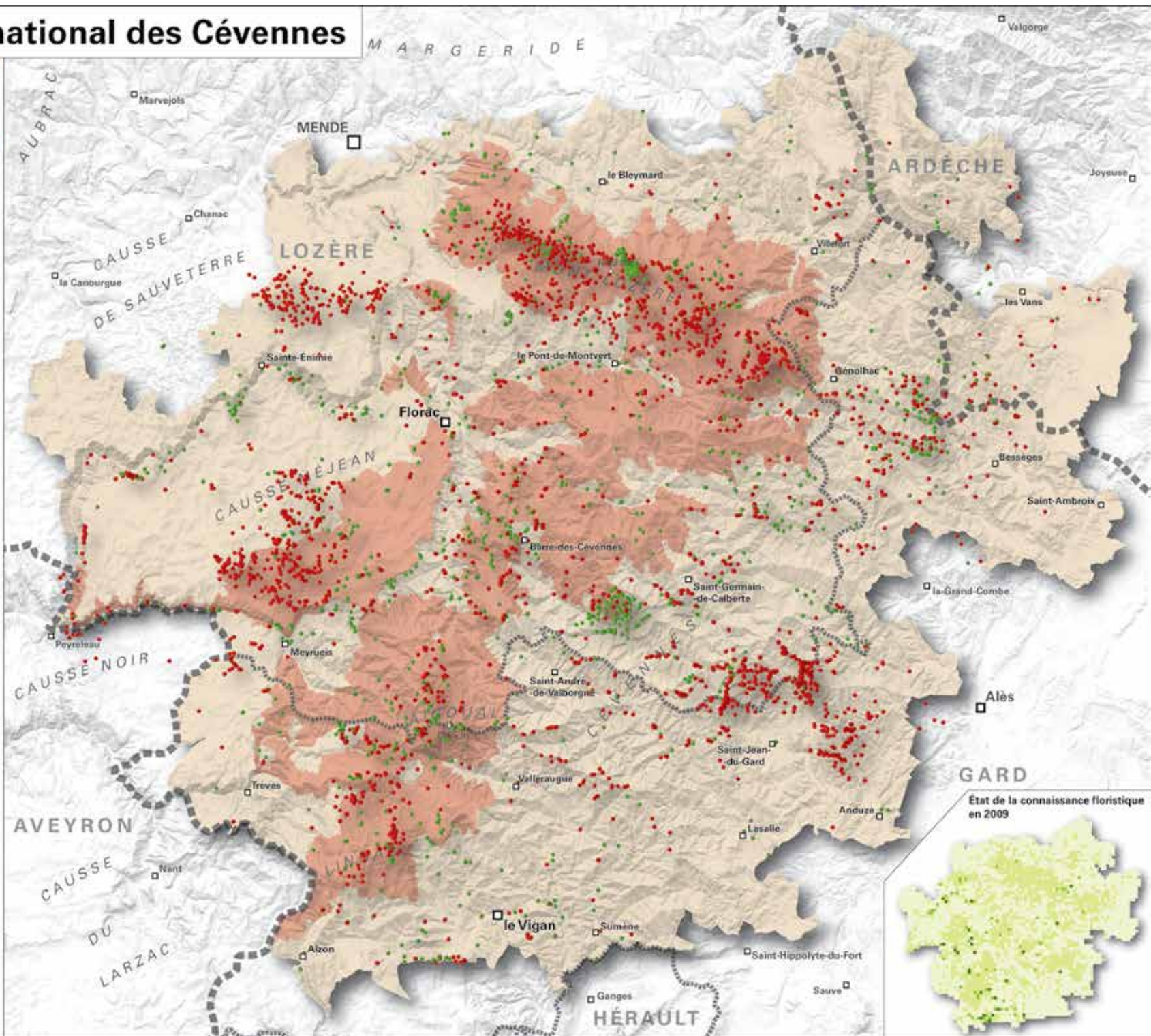
- ▲ Sommet principal

## Parc national des Cévennes

- Cœur du Parc
- Aire optimale d'adhésion



Sources : PNC 2009, Conservatoire Botanique Nationale Méditerranéen (SILENE 2009), IGN BDTOPO®  
Édition : c02\_flore\_pnc.ai  
© Parc national des Cévennes - juillet 2010



État de la connaissance floristique en 2009



## Les habitats naturels

### Les milieux rocheux

Apparemment nus, les milieux rocheux – falaises, éboulis, chaos – accueillent pourtant des espèces adaptées à des conditions extrêmes. Cyanobactéries, algues, lichens et mousses s’y installent. Dans les fissures des rochers, là où s’accumulent un peu de terre et d’humidité, les plantes vasculaires comme les fougères et les plantes à fleurs trouvent l’eau nécessaire à l’alimentation de leurs tissus cellulaires.

### Les milieux herbacés

Les paysages herbacés témoignent de la présence séculaire des troupeaux domestiques, locaux ou transhumants. Ces milieux dits « ouverts » – pelouses et prairies – sont remarquables pour leur faune et leur flore. Ils dépendent pour partie de pratiques agricoles adaptées, comme le pâturage et la fauche.

### Les milieux cultivés ou très modifiés

La nature est défrichée pour ouvrir des chemins et des clairières, labourée pour créer des cultures. Cette « perturbation » du milieu favorise la présence d’espèces particulières, notamment des messicoles. Parmi elles, le coquelicot et le bleuet.

### Les milieux aquatiques et le bord de l’eau

La végétation strictement aquatique est composée d’algues, de mousses et de plantes à fleurs. Les ruisseaux et les rivières sont longés par une végétation herbacée luxuriante, appelée mégaphorbiaie. Des rideaux d’arbustes et d’arbres bordent également les rivières. Ce sont des ripisylves. Leur composition est déterminée par les crues et par la hauteur de la nappe d’eau souterraine présente dans les alluvions. Les eaux dormantes quant à elles possèdent une flore qui dépend de la profondeur de l’eau.

### Les milieux tourbeux

Au sein de la grande famille des zones humides, les milieux tourbeux méritent une attention particulière. En stockant l’eau, les tourbières limitent l’effet des crues lorsqu’elles ne sont pas saturées. Elles ralentissent les écoulements de surface par recharge de la nappe phréatique. On parle alors d’effet tampon. Elles contribuent également à la qualité de l’eau par filtration, auto-épuration et piégeage des sédiments.

### Les milieux forestiers

Du taillis de chêne vert à la hêtraie-sapinière montagnarde, les forêts du Parc national sont extrêmement variées. Cette variété est due à l’altitude, au type de roche et l’âge des forêts.

### Les habitats d’intérêt communautaire

Parmi les 230 habitats naturels d’intérêt communautaire que compte l’Union Européenne, 131 se retrouvent sur le territoire national. 45 sont présents sur le territoire du Parc national des Cévennes soit 34% ! A ces habitats distingués par l’Europe s’en ajoutent plusieurs dizaines d’autres, pour certains assez répandus et pour d’autres rares voire endémiques, à l’instar d’une partie des pelouses caussenardes steppiques. Ainsi le Parc national des Cévennes est l’un des tous premiers en terme de richesse d’habitats naturels.

Les habitats naturels (et les espèces sauvages) dits « d’intérêt communautaire » sont protégés via le réseau européen Natura 2000. Les sites Natura 2000 ont été sélectionnés pour la rareté ou la fragilité des habitats naturels et espèces rencontrées, en application des directives Oiseaux et Habitats. Le Parc national des Cévennes est fortement concerné : on dénombre 28 sites Natura 2000, dont 27 sont actifs sous le contrôle d’un comité de pilotage local.



La lande à callune : un habitat d’intérêt communautaire notamment présent sur le Mont Lozère

© GUY GRÉGOIRE

# Le réseau Natura 2000 dans le Parc national des Cévennes



Implantation régionale du Parc



**Périmètres Natura 2000**

- Directives Oiseaux
- Directive Habitats

**Repères administratifs**

- MENDE** Préfecture
- Florac** Sous-préfecture
- Génohac Chef-lieu de canton
- Limite de département
- ■ ■ Limite de région

**Milieu physique**

- ▲ Sommet principal
- Réseau hydrographique majeur

**Réseau routier**

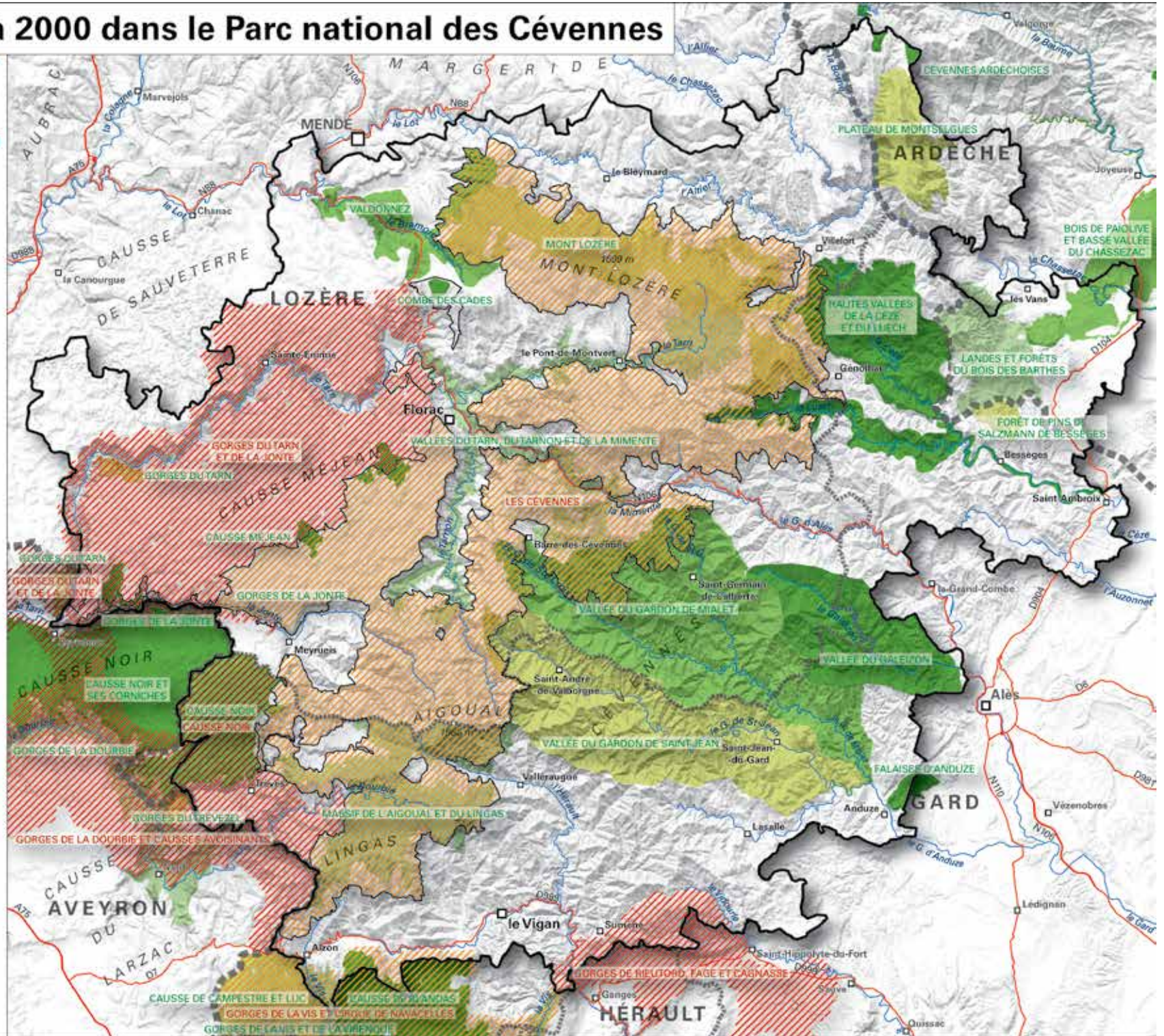
- Type autoroutier
- Route principale

**Parc national des Cévennes**

- Cœur du Parc
- Aire optimale d'adhésion



Sources : PNC, IGN BDTOPO®  
Édition : c03\_natura\_2000\_pnc.ai  
© Parc national des Cévennes - juillet 2010



## Les paysages

Les paysages du Parc national des Cévennes sont vivants. Ils sont le reflet des évolutions sociales, économiques et technologiques à l'œuvre dans nos sociétés. Deux atlas en présentent les caractéristiques et invitent à leur découverte :

- L'atlas régional des paysages de Languedoc-Roussillon (23 unités paysagères sur le Parc national des Cévennes),
- L'atlas des paysages du Parc national des Cévennes (74 unités paysagères).

### Le Mont Lozère - Un énorme dos rond granitique qui s'étire sur plus de 35 km

Le Mont Lozère est une énorme échine granitique allongée qui culmine à 1699 mètres d'altitude et s'étire d'est en ouest sur plus de 35 kilomètres. Les sommets de ce vieux massif granitique rabotés par l'érosion, offrent d'immenses paysages de croupes surbaissées, de « plaines » et de « plateaux » doucement vallonnés.

### Le Bougès - Une longue et massive échine parallèle au mont Lozère

Le Bougès, fortement associé au Mont Lozère du fait de sa proximité et d'une bonne part de sa géologie, est le troisième plus haut relief des Cévennes (1421 mètres d'altitude). Sa longue ligne de crêtes émoussées se développe parallèlement au flanc sud du Mont Lozère, sur environ 18 kilomètres. Le Bougès est très nettement individualisé de ce dernier et des reliefs centraux du Plan de Fontmort / avants Causses par les profondes vallées du haut Tarn et de la Mimente.

### Les Causses et les gorges - D'immenses plateaux calcaires bosselés, séparés par des gorges vertigineuses

À l'ouest du Parc national, s'étendent vers le Rouergue les immenses plateaux caussenards. Ces hauts plateaux karstiques dont l'altitude varie de 700 m à plus de 1000 m sont isolés les uns des autres par des couronnes de falaises vertigineuses qui surplombent des vallées et plongent dans des gorges de plusieurs centaines de mètres de profondeur. Les Causses, à l'exception du Causse Noir bien arrimé au flanc ouest de l'Aigoual, sont tous très nettement séparés des massifs cévenols par de profondes vallées. Le Causse Méjean, le « Causse du milieu », est le Causse le plus élevé. Il culmine à 1247 m au Mont Cargo.

### Les Cévennes - Un enchevêtrement de vallées et de crêtes schisteuses, un monde de pentes

Les Cévennes proprement dites se développent à l'est de la ligne des reliefs centraux du Parc national. Elles s'étendent au nord du Mont Lozère vers le Vivarais, au sud de l'Aigoual sur le pays Viganais et se déploient vers l'est sur plus de 30 kilomètres jusqu'aux plaines Languedociennes. Elles sont constituées par un ensemble de longues vallées profondes et encaissées, les « valats », séparées par des reliefs aux crêtes aiguës, les « serres ». La frange orientale des avants Causses (cans de l'Hospitalet, de Ferrières, de Tardonnenche et de Barre) et le plan de Fontmort, forment le front de reliefs sur lesquelles viennent buter ces vallées cévenoles « borgnes ». Ces avants Causses sont, d'un point de vue géographique, fortement associés aux Cévennes des « Serres et des Valats ».

### Le Mont Aigoual et le Lingas - Un grand éperon de sommets granitiques auréolés de schistes

Le Mont Aigoual est le point sommital du département du Gard (1565 mètres d'altitude). Son flanc nord s'élève progressivement depuis le pied du causse Méjean et sa crête s'arrête sur un abrupt vertigineux qui surplombe la vallée de Valleraugue. Le sommet offre là un extraordinaire belvédère sur toutes les Cévennes et la plaine languedocienne. Il a, comme le mont Lozère, un vaste relief associé sur son versant sud : le massif du Lingas.

### L'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO : la reconnaissance des paysages agro-pastoraux des Causses et Cévennes

Le territoire des Causses et des Cévennes a été inscrit le 28 juin 2011 par le comité du Patrimoine mondial de l'UNESCO sur la liste prestigieuse du patrimoine de l'humanité, dans la catégorie des « paysages culturels évolutifs vivants », au titre de l'agro-pastoralisme méditerranéen. C'est la reconnaissance de ces paysages pluriels, unis et façonnés par l'agro-pastoralisme durant trois millénaires. L'interaction majeure entre l'homme et le milieu naturel est reconnue comme constituant d'un paysage culturel.

# Les unités paysagères du Parc national des Cévennes



Implantation régionale du Parc



**Repères administratifs**

- Menne** Préfecture
- Florac** Sous-préfecture
- Génohac Chef-lieu de canton
- Limite de département
- Limite de région

**Réseau routier**

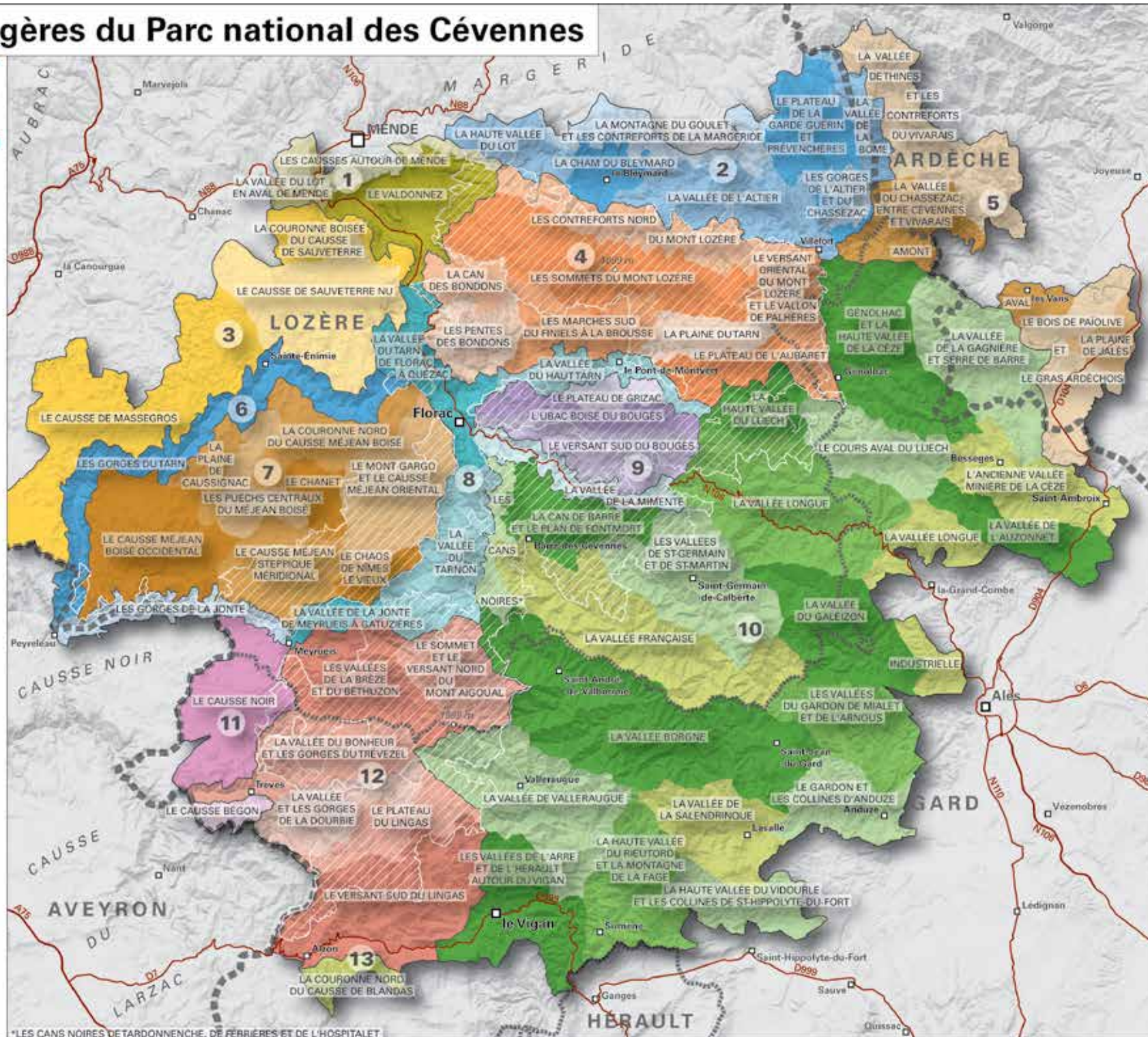
- Type autoroutier
- Route principal

**Les massifs**

- Limite de massif
  - 1 Autour de Mende
  - 2 Entre Mont Lozère et Margeride
  - 3 Le Causse de Sauveterre
  - 4 Le Mont Lozère
  - 5 Entre Cévennes et Vivarais
  - 6 Les gorges
  - 7 Les causses et avant causses
  - 8 Les vallées intérieures entre les massifs
  - 9 Le Mont Bougès
  - 10 Les Cévennes des serres et des valats
  - 11 Les autres causses du Parc
  - 12 L'Aigoual
  - 13 Les causses et les gorges
- Parc national des Cévennes**
- Cœur du Parc



Sources : PNC, IGN BDCARTO®  
Édition : c05\_unites\_paysageres\_pnc.ai  
© Parc national des Cévennes - juillet 2010



## Le patrimoine culturel, matériel et immatériel

Sans être monumental, le patrimoine culturel du Parc national des Cévennes n'en reste pas moins exceptionnel par sa diversité et son omniprésence. Témoin d'une adaptation permanente des hommes à leur environnement, il a été affecté par l'exode rural et les évolutions technologiques d'après guerre.

### Le patrimoine culturel immatériel

Les changements démographiques ont introduit une rupture dans la transmission de la mémoire orale ancestrale du territoire. Légendes, contes, chansons disparaissent avec les anciens malgré de nombreux travaux visant à les figer sur le papier.

Sur le plan des savoir-faire, même si tout un pan de techniques agricoles, de gestion de l'eau, de rapports à la nature ont disparu ou sont sur le point de disparaître, des savoir-faire ont su perdurer à la faveur de niches économiques encouragées par les pouvoirs publics (pierre sèche, toiture en lauze, châtaignier, pèlardon, transhumance...). De même, l'occitan, qui était en perte de vitesse, connaît un certain regain, mais plus au niveau régional grâce à des initiatives privées (associations, foyers ruraux...) ou publiques d'enseignement et de soutien à des manifestations diverses (chants, danse...). Concernant la toponymie, peu de choses spécifiques au territoire ont été faites.

### Le patrimoine culturel matériel

Remontant au néolithique, les premières traces importantes d'occupation humaine qui soient largement visibles dans le paysage, sont les menhirs et dolmens présents sur le massif des Bondons et les causses Méjean et Sauveterre. Ces mégalithes constituent le plus ancien élément de patrimoine archéologique d'importance nationale. Ils témoignent de la forte poussée démographique de la fin du néolithique et du chalcolithique en Europe occidentale, qui entraîne une multiplication des lieux d'habitat, non seulement dans les vallées, mais aussi sur les plateaux et les versants de vallées.

Pour l'époque gallo-romaine, quelques sites ont été mis à jour et sont accessibles au public, dont le plus remarquable est le mausolée de Lanuéjols, qui nous est parvenu en parfait état de conservation. Un autre site a été mis à jour dans les Cévennes, la villa gallo-romaine de Saint-Clément, dont il reste des fondations bien visibles.

De la période médiévale, malgré les vicissitudes de l'histoire, datent un grand nombre d'églises et de monastères. Ispagnac, Peyremale, ou l'église de Thine côté ardéchois, par exemple, sont parmi les plus remarquables. Toujours utilisés, les ponts de Quézac, Sainte Enemie ou Saint-Jean-du-Gard, furent construits à la même époque. Les châteaux de Portes, Assas, Grizac et du Miral, ainsi que l'ensemble formé par la Garde Guérin, constituent d'autres sites majeurs. Enfin, les « clochers de tourmente » sont une des originalités du mont Lozère.

Mais plus remarquable encore est l'architecture rurale composant le patrimoine usuel (fours, terrasses, fontaines, ponts, granges, clèdes, lavognes, aires à battre, murs en pierre, clochers de tourmente, croix de chemin...), et l'ensemble des aménagements hydrauliques (béals, tancats, paissières,...) et moulins qui sont présents en quantité importante dans les Cévennes et sur les causses. Ils témoignent d'une optimisation des surfaces agricoles et forestières à une époque où le pays comptait trois fois plus de population. Il est partiellement conservé, essentiellement dans les sites protégés ou dans les sites valorisés économiquement (oignon doux, châtaigneraies sur terrasses, maraîchage, sites touristiques, élevage...). Ailleurs, des hectares de terrasses, systèmes hydrauliques, et autres éléments du patrimoine rural sont à l'abandon, faute d'entretien et rendus inutiles au regard des contraintes modernes de l'économie agricole et forestière.



La voie à ornière de Coudoulous daterait de l'époque gallo-romaine



# Le patrimoine archéologique du Parc national des Cévennes



Implantation régionale du Parc



**Vestiges archéologiques déjà inventoriés**

- Période moderne (1480)
- Période médiévale (591)
- Période antique (204)
- Période préhistorique (1643)

**Repères administratifs**

- MEUDE** Préfecture
- Florac** Sous-préfecture
- Gérolac Chef-lieu de canton
- Limite de département
- Limite de région

**Milieu physique**

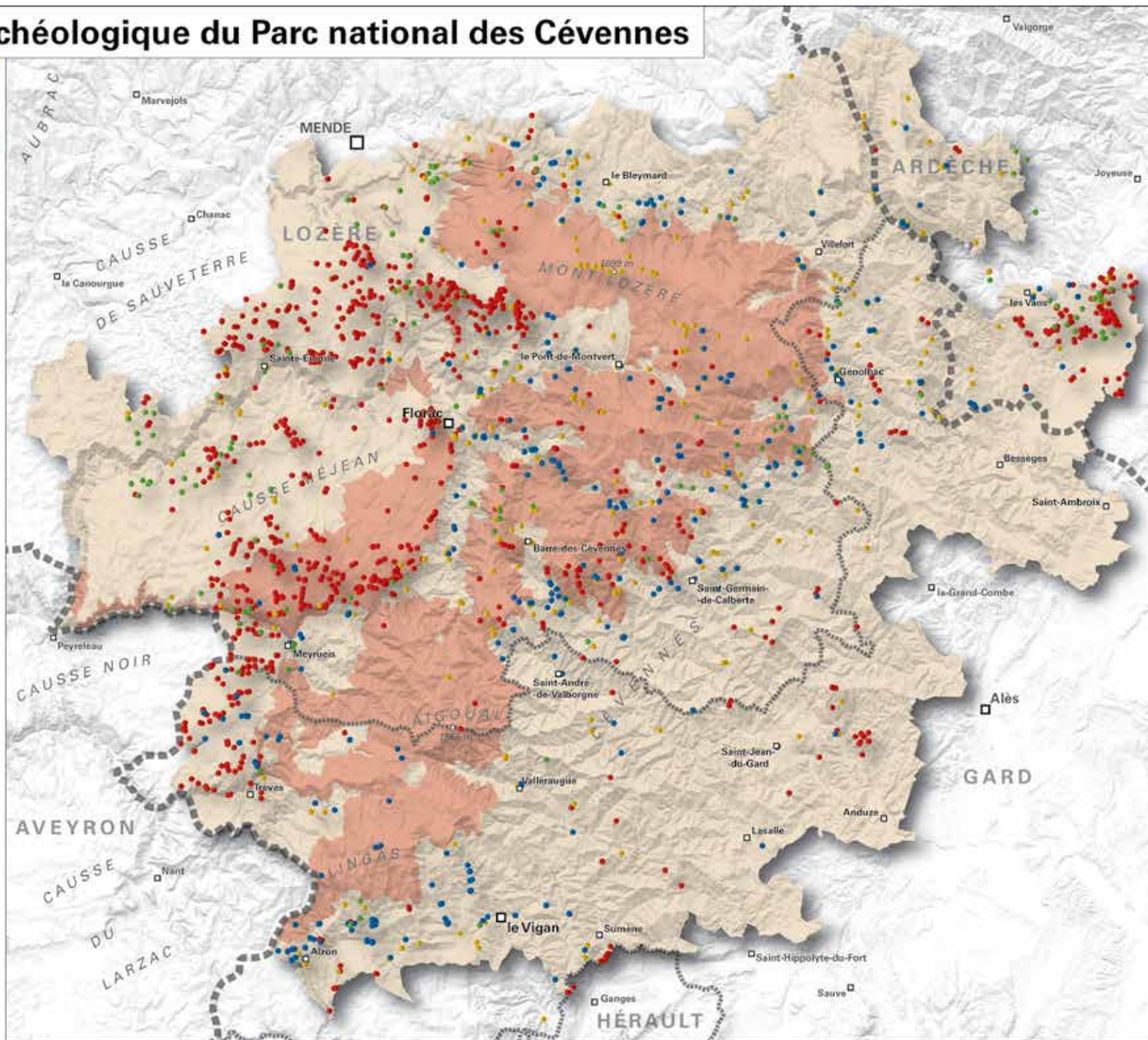
- ▲ Sommet principal

**Parc national des Cévennes**

- Cœur du Parc
- Aire optimale d'adhésion



Sources : PNC, DRAC L-R, IGN BDTOP0®  
 Édition : c04\_patrimoine\_archeo\_pnc.ai  
 © Parc national des Cévennes - juillet 2010





# AXE3

Gérer et préserver l'eau et les milieux aquatiques

## Le réseau hydrographique

L'eau est un bien précieux, à la fois ressource et milieu de vie (forte biodiversité associée...), rare (déficit en période d'étiage, années de sécheresse marquées ces dix dernières années), fragile (sensible aux impacts directs et indirects) et parfois dévastatrice (crues cévenoles).

### Des fonctionnements variés

Le Parc national des Cévennes est constitué de massifs montagneux dans lesquels prennent leur source de nombreux cours d'eau (Lot, Tarn, Jonte, Gardons, Hérault, Cèze, Altier, Vis). La ligne de partage des eaux sépare deux systèmes hydrographiques : le versant méditerranéen (bassin du Rhône) et le versant atlantique (bassin de la Garonne). L'hétérogénéité du substrat (du relief ou des sols), la position de carrefour biogéographique et climatique ainsi que la variabilité du gradient d'humidité lié à la topographie créent également des conditions de milieu très différentes. Le régime pluviométrique, déterminant pour l'hydrologie, est caractérisé par de fortes variations en allant de l'Ouest vers l'Est. En effet, la hauteur moyenne des précipitations varie de 1 à 2 entre les vallées cévenoles et la vallée du Lot. Le réseau hydrographique est très dense avec de nombreux affluents dans les Cévennes méditerranéennes, est bien représenté dans les massifs métamorphiques du mont Lozère et de l'Aigoual mais quasiment absent sur les Causses.

### Une ressource diffuse et fragile

Sur les divers massifs, la ressource en eau est soit concentrée et importante mais difficilement exploitable (causses), soit diffuse et peu importante mais assez aisément exploitable (autres massifs). Ce type de ressource est adapté pour alimenter un habitat dispersé, mais ne permet pas forcément de desservir un habitat groupé. Quant au secteur des causses Méjean, de Sauveterre et Noir, il connaît toujours des problèmes d'alimentation en eau potable.

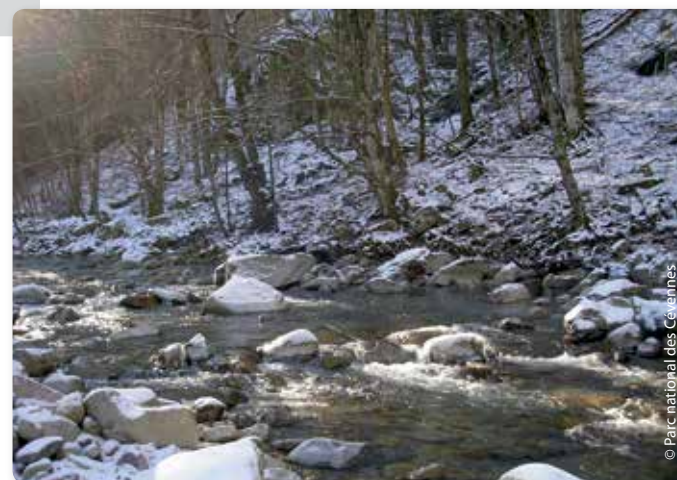
### Une pression croissante et multiple

Sur le plan quantitatif, la ressource en eau fait l'objet d'usages multiples et transversaux : alimentation en eau potable pour une population en augmentation, agriculture, sports de nature, tourisme, pêche, DFCI, etc.

### Une qualité relativement bien préservée

D'un point de vue qualitatif, la faible pression anthropique dans le cœur est favorable au maintien d'une bonne qualité de l'eau même si on peut constater des altérations assez importantes mais limitées dans le temps et dans l'espace (matière en suspension, nitrate).

La contamination par des éléments naturels mobilisables issus des roches est une caractéristique des Cévennes, principalement dans les secteurs schisteux mais aussi à proximité des anciens sites d'exploitation minière, héritage du passé.



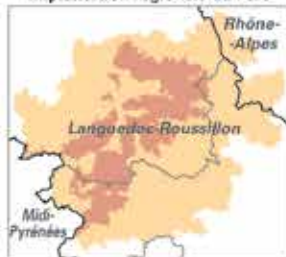
Ruisseau des Oubrets

© Parc national des Cévennes

# Le réseau hydrographique dans le Parc national des Cévennes



Implantation régionale du Parc



## Repères administratifs

**Mende** Préfecture

**Florac** Sous-préfecture

Gérolhac Chef-lieu de canton

## Milieu physique

△ Sommet principal

— Ligne de partage des eaux

— Réseau hydrographique permanent

— Réseau hydrographique intermittent

■ Plan d'eau

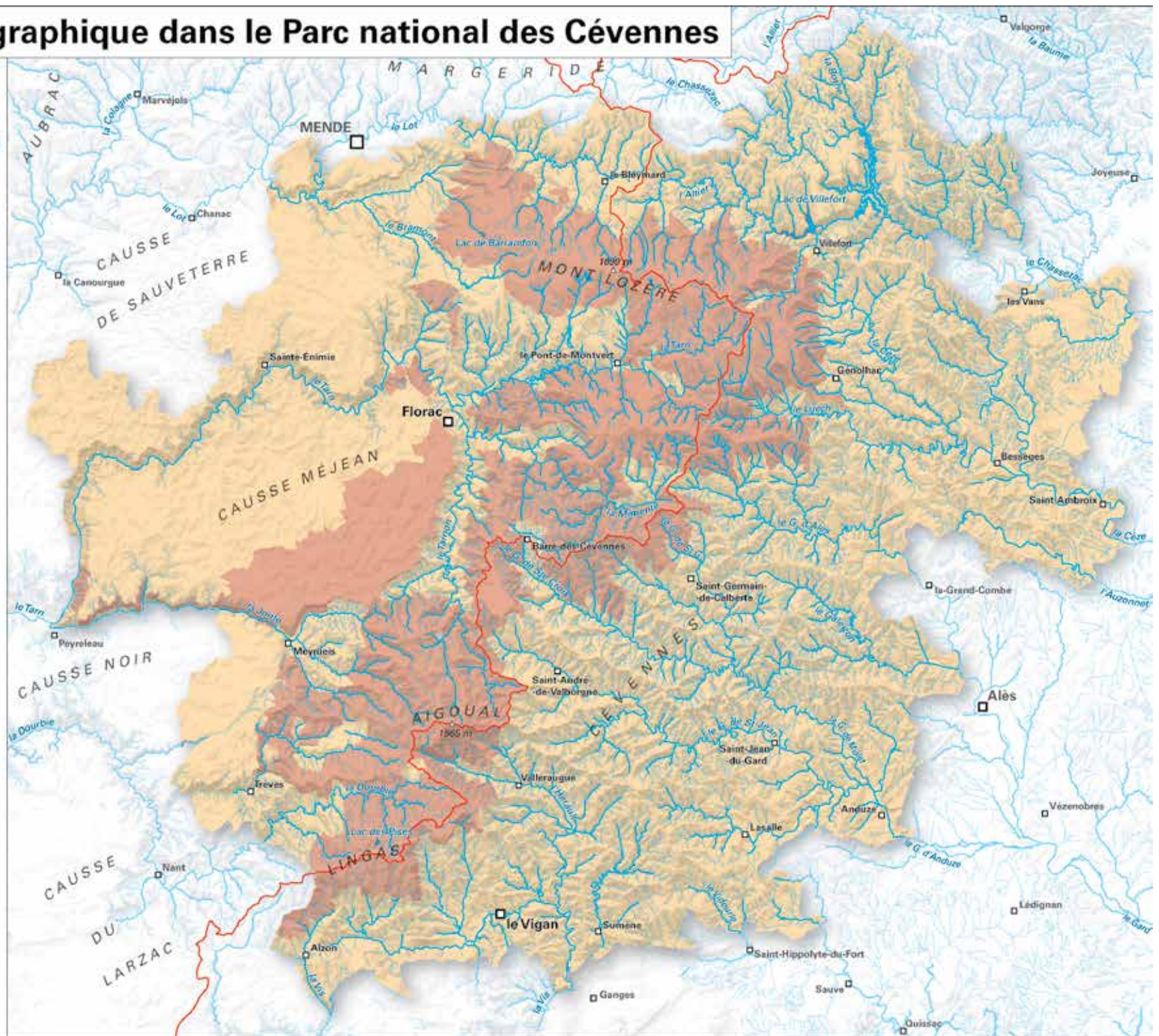
## Parc national des Cévennes

■ Cœur du Parc

■ Aire optimale d'adhésion

N 0 5 10 km

Sources : IGN BDTOPO®, PNC  
Édition : c01\_cheval\_hydro\_pnc.al  
© Parc national des Cévennes - mars 2010



## Les milieux aquatiques et leur biodiversité

Le Parc national des Cévennes abrite une multitude d'habitats naturels humides (tourbières, mares temporaires, ripisylves, etc.) et d'espèces à fort enjeu et à statut de protection (Loutre, Barbot méridional, Ecrevisse à pieds blancs, Rossolis à feuilles rondes ou Drosera, etc.).

### Des unités fonctionnelles sensibles et fragiles : les bassins versants

Le bassin versant est l'unité de gestion qui intègre les fonctionnements et les perturbations. Les cours d'eau collecteurs des hauts bassins des Cévennes reflètent la totalité de ce qui se passe sur leur bassin d'alimentation. En cas de problème, la reconquête de la qualité d'une rivière n'est possible que si des efforts sont réalisés sur tout le territoire du bassin versant.

A l'amont des cours d'eau, les têtes de bassin versant représentent le « capital hydrologique ». Elles constituent également un espace à préserver qui recèle une forte biodiversité. Elles conditionnent en quantité et en qualité les ressources en eau de l'aval. Souvent en bon état, ces zones sont cependant fragiles et peuvent très vite se dégrader en raison des activités économiques qui s'y développent.

### Les zones humides : des services rendus et des foyers de biodiversité

La diversité des services rendus par les zones humides sont multiples : régulation des eaux, auto-épuration, réservoir biologique, ressource pastorale, corridor écologique, atout pour le développement, etc. La perspective européenne d'atteinte d'un bon état écologique du plus grand nombre de masses d'eau en 2015 passe aussi par la gestion durable des zones humides. La reconnaissance de l'importance de ces milieux est internationale au travers de la convention sur les zones humides dite de « Ramsar » qui compte aujourd'hui 159 parties contractantes, ou Etats membres.

Le territoire compte de nombreuses zones humides : zones humides acidiphiles sur le Mont Lozère et le massif de l'Aigoual-Lingas ; zones humides alcalines dont les sources pétrifiantes (ou cône de tuf) font partie, et de surface très restreinte ce qui leur confère une fragilité accrue ; mégaphorbiaies présentant une flore luxuriante, localisées majoritairement en fond de thalwegs en contexte forestier ; mares et lavognes ; ripisylves. Dans les vallées cévenoles, bon nombre d'entre elles ont été aménagées par l'homme (gourgues).

Méconnues en tant que composante du patrimoine dans le cœur jusqu'en 1978, date de rendu de la première « cartographie et inventaire écologique des zones humides du Parc national des Cévennes », elles sont aujourd'hui mieux identifiées et localisées grâce à de nombreux inventaires et à la publication d'un atlas des zones humides.

Le premier objectif de ces inventaires est d'informer les acteurs locaux, propriétaires et gestionnaires de l'existence et de la localisation de ce patrimoine d'exception qui recèle de nombreux habitats naturels d'intérêt communautaire et espèces à statut (flore vasculaire et mousses, odonates, amphibiens, reptiles, mammifères, insectes, etc.).

### Les cours d'eau : milieux de vie

« L'ensemble des cours d'eau représente un enjeu fort, du point de vue de la qualité et de la quantité, sans nécessité de hiérarchisation. Certains cours d'eau présentent en outre des enjeux supplémentaires au point de vue biologique (espèces patrimoniales) et écologique (corridor, ripisylves) » (commission « eau et milieux aquatiques » du Parc national, le 20/11/2008).

Il est ainsi possible de proposer une hiérarchisation patrimoniale faunistique des cours d'eau en fonction de la présence d'une ou plusieurs espèces protégées : Barbeau méridional, Blageon, Truite fario de souche méditerranéenne, Chabot, Vandoise à long museau, et le cas échéant, l'Anguille, Ecrevisse à pieds blancs. Quatre niveaux d'enjeux sont distingués. La majeure partie du linéaire est classé dans la dernière catégorie (*cf. carte ci-contre*). Cet état est à mettre avant tout sur le compte d'une connaissance partielle.

Une grande partie des ripisylves sont des habitats naturels d'intérêt communautaire prioritaires. Elles constituent, essentiellement dans l'aire optimale d'adhésion, l'espace de mobilité des cours d'eau. Au delà de leur intérêt faunistique et floristique, leur préservation est aussi primordiale pour la sécurité des biens et personnes en période de crue.

Les cours d'eau sont des corridors privilégiés pour de nombreuses espèces animales et végétales, et plus particulièrement, pour des espèces exotiques invasives (écrevisses alloctochnes, espèces végétales qualifiées de « peste végétale »).

# Cours d'eau à enjeux pour la faune



Implantation régionale du Parc



## Hierarchisation des cours d'eau pour la faune (écrevisse, loutre, castor, poissons, odonates)

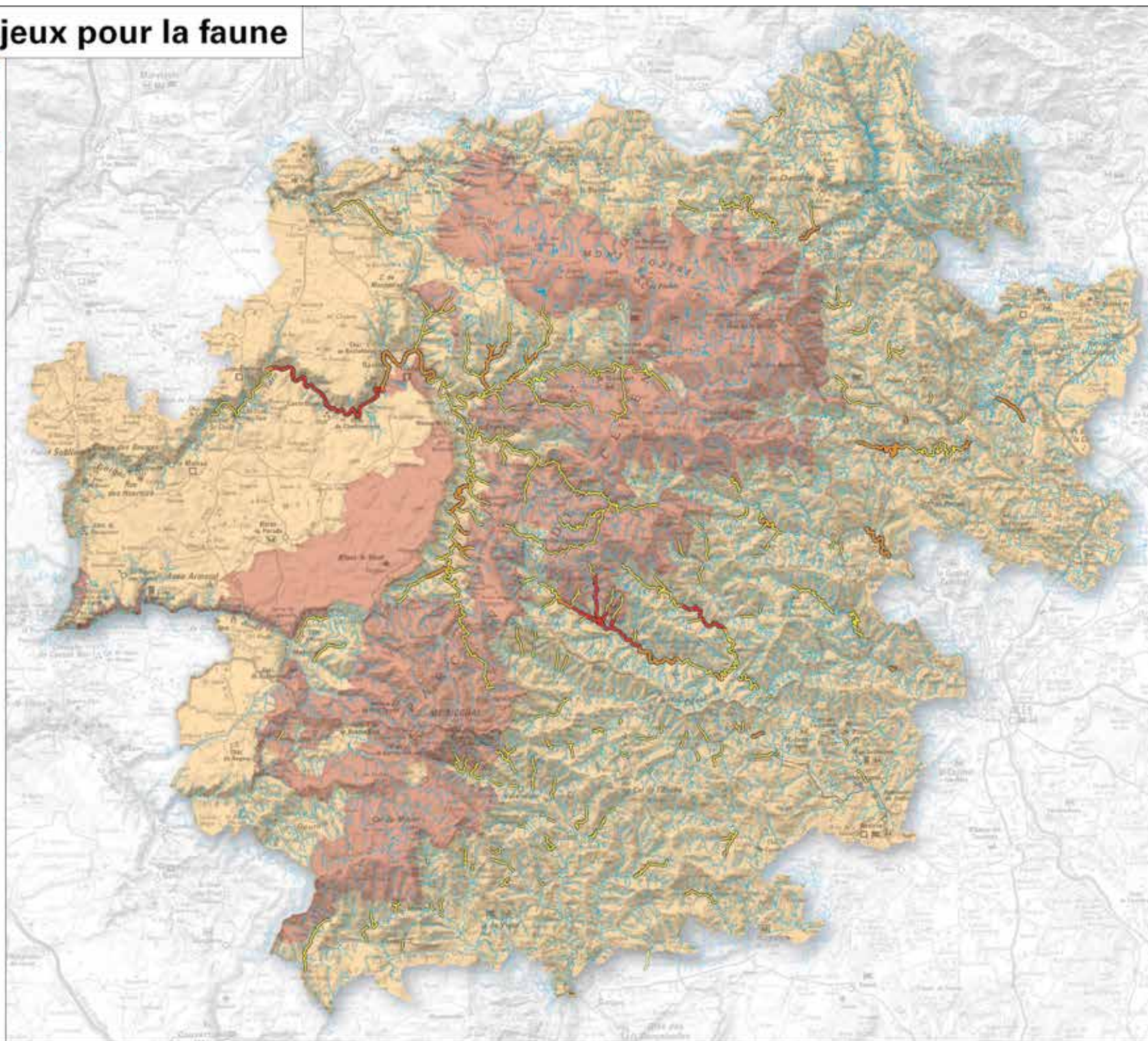
- Enjeu majeur
- Enjeu très fort
- Enjeu fort
- Enjeu moyen

## Parc national des Cévennes

- Cœur du Parc
- Aire optimale d'adhésion

N 0 5 10 km

Sources : PNC, IGN SCAN250®  
Édition : c09\_enjeux\_hydro\_faune.ai  
© Parc national des Cévennes - mai 2010



## Les usages : multiples et transversaux

### Eau Potable

On recense au minimum 166 points de prélèvements en eau potable dans le cœur, et 430 en aire optimale d'adhésion. Les périmètres de protection autour de ces points de prélèvements ne sont pas encore systématiques. En matière de réseau d'alimentation en eau potable, le territoire se heurte à la difficulté du linéaire parfois très important des réseaux par rapport au faible nombre d'habitants à desservir (Causses). Par ailleurs, l'augmentation des besoins en eau potable (consommation des ménages en hausse, développement de l'agriculture et du tourisme) se trouve confrontée à la récurrence des sécheresses en période estivale lorsque la densité de population est la plus forte mais aussi à l'automne en période d'étiage. A cela, il faut ajouter le faible volume des aquifères à l'exception des eaux sous les causses.

### Assainissement

De nombreuses stations d'épuration ont été créées ou rénovées. Il s'agit d'assainissement collectif qui concerne les villages les plus importants. En Lozère, on dénombre 62 stations dont 1 dans le cœur. Dans le Gard, 29 stations sont recensées (aucune dans le cœur). Reste à entreprendre le chantier de l'assainissement autonome avec la mise en place de Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Entre les deux, l'assainissement semi-collectif constitue souvent une solution technique adaptée au contexte de villages présentant de fortes contraintes topographiques et foncières.

### Anciennes et nouvelles infrastructures : les retenues

Les techniques hydrauliques des anciens, fondées sur la mise en place de murs construits en pierres sèches, ont façonné le territoire cévenol. Elles semblent avoir eu pour but principal de freiner l'écoulement des eaux. Ces nombreux ouvrages (terrasse, tancat) tombent aujourd'hui en désuétude.

Face aux déficits chroniques observés sur certaines rivières, la construction de retenues pour l'eau potable, la production d'hydroélectricité, le soutien d'étiage, la régulation des crues, ou l'irrigation, reste d'actualité, notamment en stockant l'eau en hiver, et en l'utilisant en période d'étiage. Elles peuvent cependant aggraver les déficits estivaux et le bon état des cours d'eau (obstacle à la migration des poissons et des sédiments, diminution du débit entraînant réchauffement des cours d'eau et eutrophication). Les principaux ouvrages d'ampleurs existants sont situés en aire optimale d'adhésion (Villefort, Sénéchas, Sainte Cécile d'Andorge,...). Les micro-centrales électriques sont peu nombreuses dans le cœur, et plus concentrées en aire optimale d'adhésion.

### Agriculture : une composante du partage en toute transparence

Les deux principaux postes de consommation de l'eau en agriculture sont l'irrigation et l'abreuvement du bétail. L'irrigation à finalité agricole s'exerce essentiellement en aire optimale d'adhésion. En matière d'abreuvement, les troupeaux accèdent souvent directement au cours d'eau. Cette pratique, commune dans le massif central, peut engendrer une dégradation des berges et de la qualité de l'eau. Ces impacts sont très variables selon les secteurs, et peuvent se révéler préjudiciables aux usages et aux milieux naturels. Quant à l'emploi des nitrates ou encore de pesticides, leur usage apparaît modéré au niveau quantitatif ; seuls quelques rares secteurs principalement dans le Gard (Aigoual, gardon de Saint Jean, vallée de la Cèze) méritent une attention au titre de l'eau potable.

### Les loisirs de pleine nature

Sont essentiellement concernés, la pratique de la descente de canyons et du canoë-kayak. Les actions mécaniques sur le substrat peuvent modifier la structure, la composition et la stabilité du lit de la rivière, entraînant une destruction partielle des peuplements d'invertébrés et l'apparition de conditions défavorables et instables pour les organismes survivants et ceux colonisateurs. Certains faciès sont particulièrement exposés en raison de leur rôle de frayère ou de « nurseries » et de leur faible profondeur : plats, radiers, zones calmes de bordure. Les peuplements d'écrevisses autochtones sont aussi très sensibles au piétinement.



# Eau potable et assainissement



Implantation régionale du Parc



## Repères administratifs

- Mende** Préfecture
- Florac** Sous-préfecture
- Génohac Chef-lieu de canton

## EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

- Points de prélèvement
- Canalisation d'eau potable
- Station d'épuration

## URBANISME

- Surface bâtie

## Milieu physique

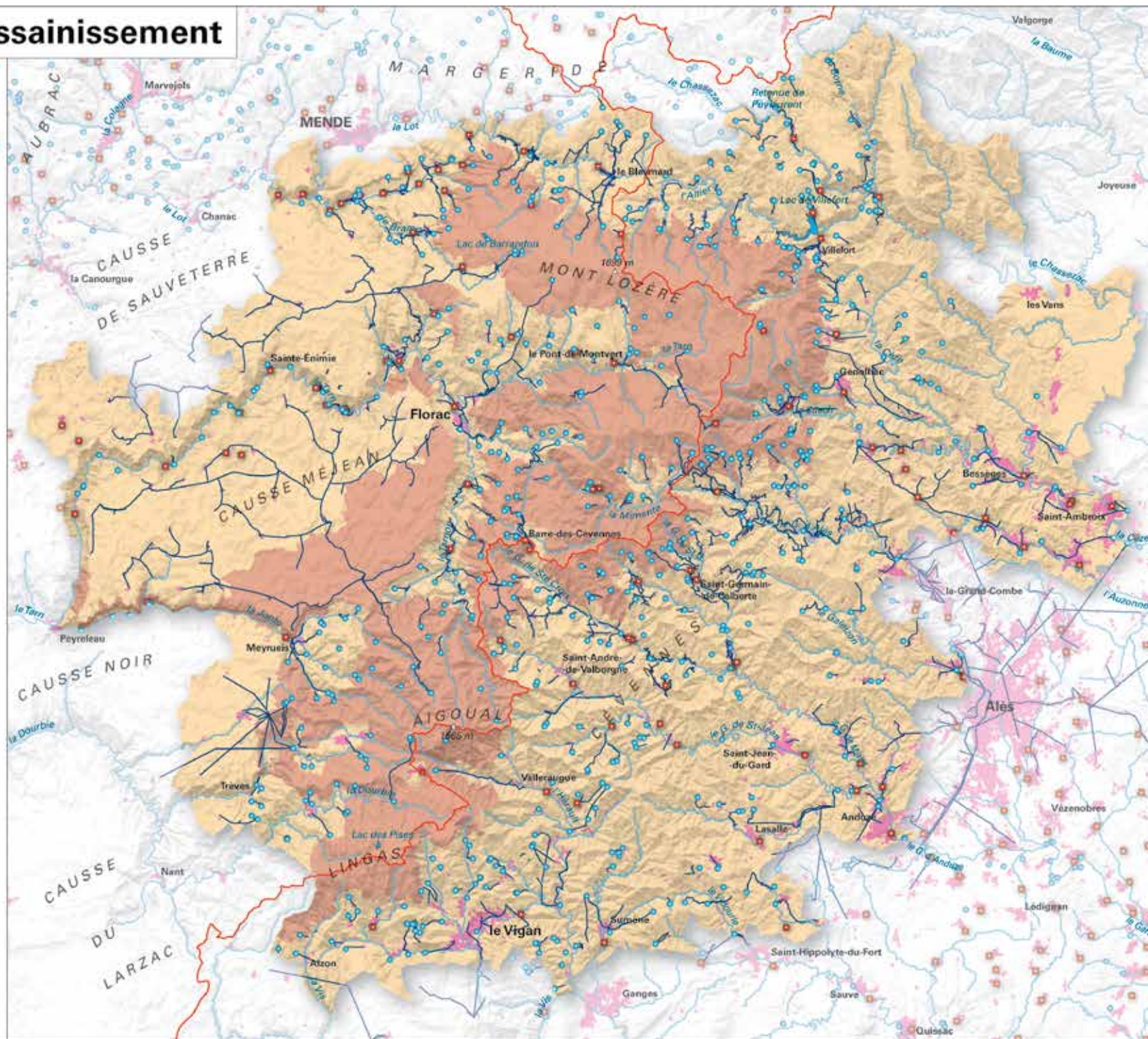
- △ Sommet principal
- Réseau hydrographique
- Ligne de partage des eaux
- Lac, retenue

## Parc national des Cévennes

- Cœur du Parc
- Aire optimale d'adhésion



Sources : PNC, IGN BDTOPO®, CG 30 & 48, DDE 30 & 48  
 Édition : c10bis\_eau\_potable\_assainissement.ai  
 © Parc national des Cévennes - juin 2010



## La politique de l'eau, du niveau européen au local

### La Directive Cadre sur l'Eau

La directive du 23 octobre 2000 définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen. Elle fixe des objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles et souterraines. Un plan de gestion et un programme de mesures sont élaborés au sein de chaque région pour y répondre.

### La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA)

Cette loi du 30 décembre 2006 précise que les principales dispositions du code de l'environnement relatives à l'eau et aux milieux aquatiques, ont pour objet une gestion « équilibrée et durable de la ressource en eau ». Les interventions (dites IOTA : Installations, Ouvrages, Travaux et Activités) ayant un impact sur les eaux superficielles ou souterraines, les milieux aquatiques, les lits d'inondation de cours d'eau et les zones humides sont soumises à procédure de déclaration ou d'autorisation.

### Des politiques nationales : de la gestion de la ressource, à celle des milieux et des poissons

La politique publique dans le domaine de l'eau se décline au travers de deux documents principaux (cadrés par la LEMA) :

- Les Schémas Directeurs d'Aménagement des Eaux (SDAGE) : ils fixent, par grand bassin hydrographique, les orientations fondamentales de gestion de la ressource en eau et des ressources piscicoles. Les SDAGE couvrant le territoire du Parc national (Adour Garonne et Rhône Méditerranée Corse) ont été révisés et sont opérationnels.
- Les Schémas d'Aménagement des Eaux (SAGE) s'appliquent à l'échelle d'un sous-bassin hydrographique ou d'un ensemble de sous-bassins. Ils sont élaborés par une Commission Locale de l'Eau (CLE), qui est composée de représentants des collectivités concernées, de différents représentants des usagers de l'eau (industriels, agriculteurs, associations...), et de représentants de l'État. Ils sont mis en œuvre au travers des contrats de rivières. Ils déclinent de manière opérationnelle les modalités de réalisation des études et des travaux nécessaires pour atteindre les objectifs de qualité des eaux, de gestion du milieu aquatique et de gestion équilibrée de la ressource en eau.

Ces deux documents ont une portée juridique : ils sont opposables aux décisions administratives dans le domaine de l'eau (police de l'eau par exemple) et à certains documents dans le domaine de l'urbanisme (PLU, SCOT, cartes communales). À court terme, ils comprendront des règlements opposables aux tiers.

L'ensemble des SAGE et contrats de rivières concernant le territoire du Parc national reconnaissent la valeur patrimoniale des milieux et des espèces. Les diagnostics insistent sur le fait que les cours d'eau sont globalement préservés.

De plus, la politique locale de l'eau se décline au travers des documents relatifs à la faune piscicole et aux milieux aquatiques (schéma départemental de vocation piscicole, schéma départemental de mise en valeur des milieux aquatiques complété par le plan départemental de protection des milieux aquatiques et de gestion des ressources piscicoles).

### Les textes départementaux

Au niveau des départements, deux textes concernent les milieux aquatiques : le Règlement Sanitaire Départemental et le document d'opposition à déclaration de la Mission Interservices de l'Eau (MISE).



Rau Gourdouze

© Parc national des Cévennes

# Gestion concertée de l'eau



Implantation régionale du Parc



## Repères administratifs

- Mende** Préfecture
- Florac** Sous-préfecture
- Gérolhac Chef-lieu de canton

## SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et Contrats de rivière

- |            |               |
|------------|---------------|
| Ardèche    | SAGE          |
| Cèze       | CONTRAT       |
| Gardons    | Mise en œuvre |
| Hérault    | Élaboration   |
| Lot amont  | Émergence     |
| Tarn amont |               |
| Vidourle   |               |

## Milieu physique

- Sommet principal
- Réseau hydrographique principal
- Ligne de partage des eaux
- Plan d'eau

## Parc national des Cévennes

- Cœur du Parc
- Aire optimale d'adhésion



Sources : PNC, IGN BDTOP0®, Agences de l'eau Adour-Garonne et Rhône Méditerranée et Corse  
Édition : c14\_sages & contrats\_riviere\_pnc.ai  
© Parc national des Cévennes - mars 2010





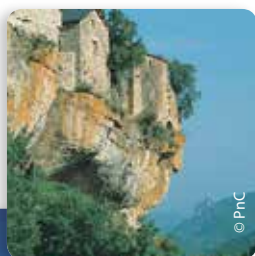
# AXE 4

Vivre et habiter

## Implantation et forme de l'habitat, architecture : des éléments clés de l'identité et des paysages



Architecture du calcaire



Le climat, l'accès à l'eau, les matériaux de construction disponibles, l'économie agricole et pastorale, les possibilités de communication etc. ... ont engendré des réponses précises en termes d'habitat (implantation, forme et architecture des hameaux et fermes). Ces réponses ont évolué au fil du temps et des besoins (période de la soie, période minière...), et même si elles diffèrent selon les territoires du Parc national, elles ont toutes eu en commun de conduire à un équilibre entre l'homme et son environnement. Elles ont ainsi pendant des générations, contribué à l'harmonie entre paysage et habitat ; elles ont construit l'identité du territoire.

Le climat, l'accès à l'eau, les matériaux de construction disponibles, l'économie agricole et pastorale, les possibilités de communication etc. ... ont engendré des réponses précises en termes d'habitat (implantation, forme et architecture des hameaux et fermes). Ces réponses ont évolué au fil du temps et des besoins (période de la soie, période minière...), et même si elles diffèrent selon les territoires du Parc national, elles ont toutes eu en commun de conduire à un équilibre entre l'homme et son environnement. Elles ont ainsi pendant des générations, contribué à l'harmonie entre paysage et habitat ; elles ont construit l'identité du territoire.



© Parc national des Cévennes

### Les causses, les gorges et les vallées limitrophes

Sur les causses, la présence humaine est limitée et s'organise, en fonction de la disponibilité et de la préservation des terres cultivables (les dolines), suivant une trame distendue mais régulière de petits villages et hameaux. La plupart ne compte qu'un faible nombre de constructions reprenant le modèle type de la ferme caussenarde isolée. Pour se protéger des vents, elle se fait en général en position d'abri en limite de reliefs dolomitiques ou au point de rupture de pente entre creux de culture et reliefs dédiés aux parcours, si possible avec une exposition sud. En l'absence de bois d'œuvre, les techniques de maçonnerie à partir d'un matériau local unique, le calcaire, ont conduit à des édifices qui sont le prolongement exact du paysage quasi minéral du Causse.

Tous les bourgs principaux des communes concernées par les plateaux caussenards se situent dans les gorges et les vallées. Ils s'implantent souvent à la confluence de plusieurs cours d'eau et des voies de communication avec les plateaux. La structure historique de ces bourgs traduit l'adaptation des habitants aux contraintes d'implantation entre versants abrupts, vallées plus ou moins ouvertes et rivières.

L'architecture des vallées du Tarn et de la Jonte reste très homogène, le matériau utilisé restant le calcaire. Dans la vallée du Tarnon, le contact du schiste entraîne une diversité par la combinaison des deux matériaux, qui s'ajoute à l'alternance de l'utilisation de la voûte et de la charpente en châtaigner.

### Les Vallées cévenoles et le versant sud du Bougès

Les crêtes étroites et les vallées profondes et encaissées alternent dans les vallées cévenoles. Les rares espaces « plats » sont mis à contribution pour accueillir les espaces cultivés et les espaces bâtis. Les hameaux se répartissent dans les vallons de façon à bénéficier des ressources prodiguées par l'étagement du terroir, depuis les châtaigneraies des bas versants jusqu'aux prairies puis landes et bois sommitaux. Dans les vallées plus ouvertes (Vallée Française, Calbertois, vallée longue), les implantations

s'éparpillent dans les vallées secondaires ; les hameaux et mas isolés se situant à mi-pente à proximité de point d'eau, souvent en limite de châtaigneraie. Les bourgs principaux restent en fond de vallée.

Le schiste sur l'Aigoual



© PnC

Plus au sud, l'urbanisation des basses Cévennes est largement marquée par les deux phases d'industrialisation et par l'influence urbaine récente. Les bourgs sont alors de taille nettement plus importante, l'habitat y est concentré sous forme de village rue dense et organisé le long des cours d'eau.

Des aménagements en pierre sèche (terrasses, clèdes, tancats,...), caractéristiques, accompagnent ces implantations.

## Massif de l'Aigoual et plateau du Lingas

Massif d'altitude largement boisé, l'Aigoual est caractérisé par un faible maillage d'implantations humaines qui se situent essentiellement dans ses vallées transversales. L'habitat rural, totalement disparu des aires reboisées du Lingas, est présent de manière ténue dans toutes les grandes vallées du massif et de façon plus importante sur le versant cévenol sud du Lingas.

Les typologies d'implantation des hameaux et l'architecture correspondant se rapprochent alors généralement soit de celles des vallées cévenoles, soit de celles des vallées et gorges bordant les causses. Dans la partie sud du Lingas, le patrimoine de terrasses est important.



■ Constructions en granit



■ Le schiste dans les vallées cévenoles



## Le Mont Lozère, haute vallée du Lot et Valdoney

Les contraintes de relief et de climat des zones d'altitude et des versants ont généralement conduit à des implantations à mi-pente, protégée du vent, exposées sud chaque fois que possible dans des vallons souvent orientés nord/sud, à proximité des terres cultivables et des ruisseaux, sur des zones de replats. Le respect de la topographie des sites, l'articulation des volumes du bâti, les matériaux, conduisent à une insertion paysagère harmonieuse.

L'architecture caractéristique du Mont-Lozère est celle du granit. Elle se fonde parfaitement dans l'environnement. D'une grande sobriété, elle est basée sur l'utilisation d'un matériau lourd, peu maniable ; cette caractéristique associée aux contraintes de climat conduit à des édifices peu élevés, trapus et aux volumes simples. En altitude, les constructions sont souvent semi-enterrées côté nord, épousant le relief. Les ouvertures sont très petites par rapport au volume de la pierre. Les fermes types présentent des formes d'organisation très lisibles : le modèle en barre et le modèle en L.

Le petit patrimoine vernaculaire au sein des villages, mais aussi disséminés sur l'ensemble du territoire est très riche.

## Un habitat ancien, isolé et dispersé, contribuant à l'attractivité du territoire

### Un habitat isolé, dispersé, structuré par le relief

Le territoire est très peu densément peuplé, en moyenne 20 hab/km<sup>2</sup>, cette densité variant selon les communes de 2 à 317 hab/km<sup>2</sup> (96 communes/152 ont une densité inférieure à 20 hab/km<sup>2</sup>). Le relief isole la majorité des communes des aires urbaines proches (Mende et Alès) et rend les liaisons internes au territoire difficiles. La vie s'organise par vallée et par entité géographique. L'habitat, dispersé et isolé, est éloigné des pôles de services et d'emploi. Une même commune comporte généralement de nombreux hameaux de petite taille. Le véhicule individuel est souvent le seul mode de transport. Les temps d'accès aux équipements et services sont importants (voir l'analyse socio-économique du territoire).

### L'accès au logement, notamment locatif, souvent difficile

La tranquillité et la proximité à la nature associées à la qualité architecturale des mas et hameaux constituent un élément essentiel dans l'attractivité du territoire. L'accès à ce cadre de vie est toutefois difficile (coût, offre disponible, compatibilité lieu de vie et de travail...). Le logement est d'ailleurs souvent évoqué comme une difficulté importante par les nouveaux arrivants. L'habitat permanent (locatif et propriété) est pénalisé par les résidences secondaires et touristiques dont la part dans le parc de logement total est très variable d'une commune à l'autre, de 6% à Cendras ou aux Mages à 78% à Dourbies.

L'offre locative pour l'habitat permanent est peu développée. Le parc est majoritairement occupé par des propriétaires. Le taux de logements vacants est de 7% en 2006 et reste constant.

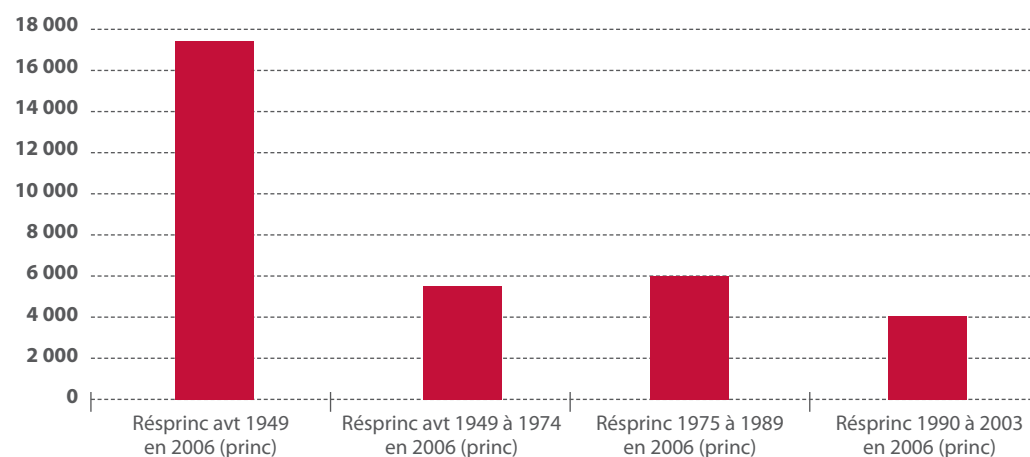
La production de nouveaux logements est soumise à des contraintes importantes : foncier, accessibilité, risques, coûts... mais également, peu d'opérateurs publics et privés non individuels pouvant porter des projets.

Les aspirations de vie des nouveaux arrivants d'une part, et les difficultés d'accès au logement d'autre part, conduisent au développement de logements alternatifs. Le phénomène est marqué sur le territoire et correspond à une attente forte pour une partie de la population.

### Un parc de logement ancien et énergivore

Plus de la moitié (51 %) des maisons individuelles ont été construites avant 1949. C'est beaucoup plus que dans l'ensemble rural régional (40 %) et a fortiori qu'en Languedoc-Roussillon (30 %). Les immeubles sont également assez anciens : 60 % d'entre eux datent d'avant 1949. Cette proportion est nettement plus élevée que dans l'ensemble du rural régional où elle n'est que de 39 %. L'importance du bâti ancien et la réussite de certaines réhabilitations contribue à l'attractivité du territoire même si il reste encore du potentiel en particulier dans les cœurs de villages. Ce travail de réhabilitation a par ailleurs permis le maintien de savoir-faires locaux (pierre sèche) et de diminuer la consommation énergétique de ces vieux bâtiments.

**Date de construction des résidences principales recensées en 2006**  
territoire du Parc National des Cévennes  
(données INSEE, recensement population 2006)

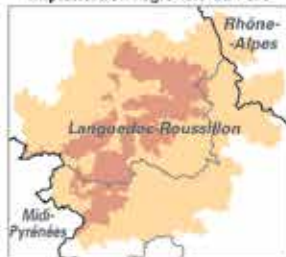




# Les résidences secondaires dans le territoire du Parc



Implantation régionale du Parc



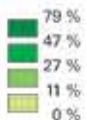
**Repères administratifs**

- MEUDE** Préfecture
- Florac** Sous-préfecture
- Génohac** Chef-lieu de canton
- Vébron** Commune
- Limite de commune
- Limite de département
- ==== Limite de région

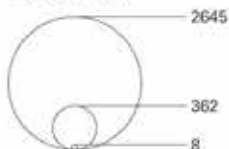
**COMMUNES DU CŒUR DU PARC NATIONAL ET DE L'AIRE OPTIMALE D'ADHÉSION**

Zone cœur du Parc national des Cévennes

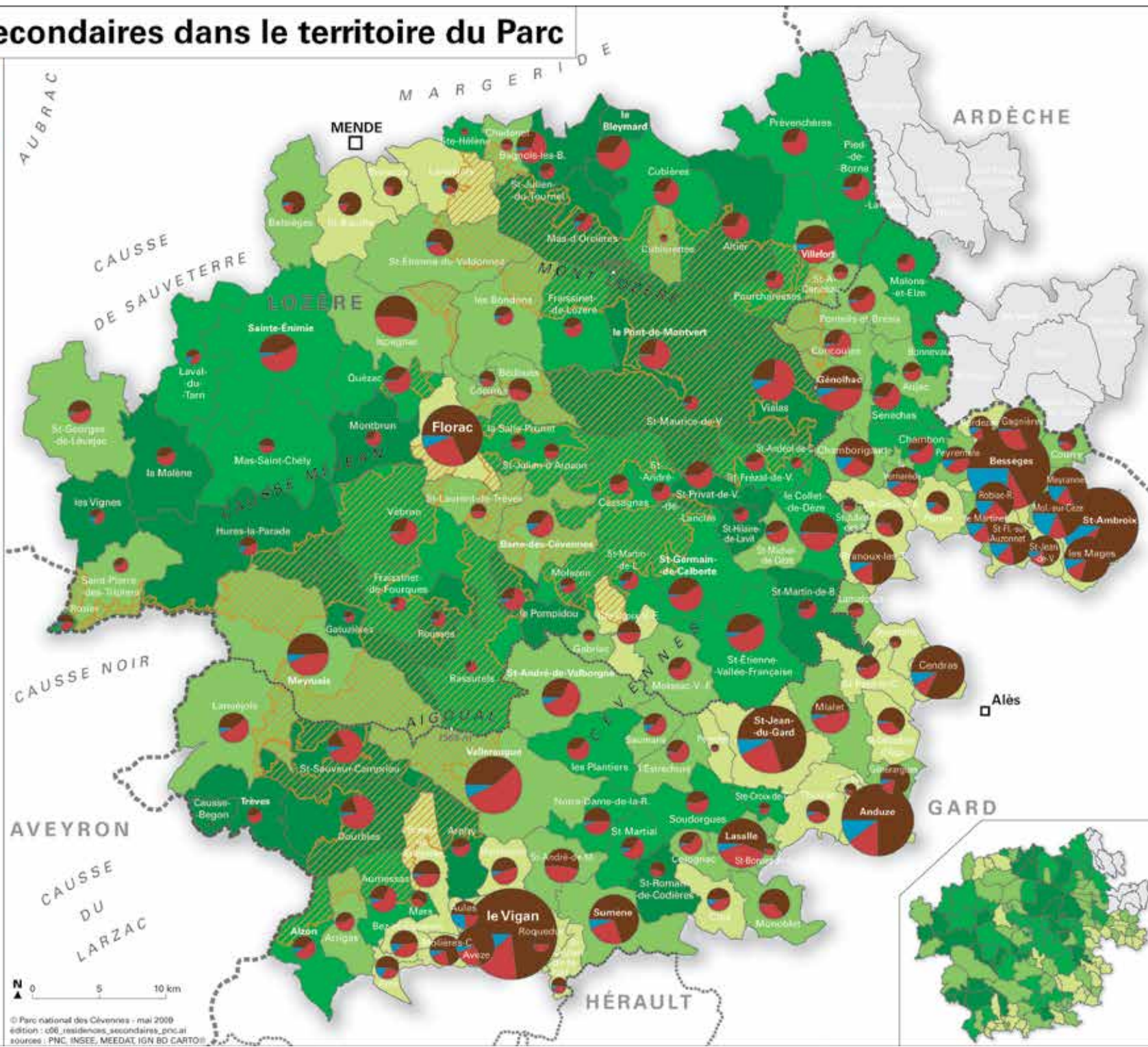
**Part des logements ayant obtenu un permis de construire et destinés à la résidence secondaire entre 1999 et 2006** (MEEDAT, SITADEL 2006, méthode des seuils naturels de Jenks)



**Nombre total de logements recensés en 1999** (INSEE, RGP 1999)



- Résidences principales
- Résidences secondaires
- Logements vacants



© Parc national des Cévennes - mai 2009  
 édition : c06\_residences\_secondaires\_pnc.a1  
 sources : PNC, INSEE, MEEDAT, IGN BD CARTO

## Le développement d'un urbanisme qui n'est généralement plus lié à l'identité et aux ressources du territoire

### Une augmentation du parc de logement non corrélée à une augmentation de population

Entre 1999 et 2006, le parc de logements a augmenté de 8,4%, soit 4 685 logements en plus (10,5% sur les communes cœur, soit 1596 logements). Cette augmentation du parc de logement n'est pas toujours corrélée spatialement et temporellement à une augmentation de population.

### Une majorité de maisons individuelles

Les espaces bâtis du territoire sont très variés et la typicité de chacun d'eux est particulièrement affirmée. Ils contribuent à l'attractivité du territoire. Ce patrimoine est encore globalement bien marqué ; il se situe essentiellement en aire optimale d'adhésion. Or, des formes urbaines et des constructions architecturales qui n'ont pas de lien avec le territoire et qui le banalisent se développent. Sur les 4 172 logements autorisés entre 1999 et 2006, 73% sont de l'individuel pur. Ces constructions individuelles pavillonnaires, généralement sans procédure d'ensemble, implantées en fonction des parcelles cadastrales existantes se multiplient. Cette forme d'urbanisation est également caractérisée par le recours aux voies et chemins existants, l'absence d'espace public autre que la voie. Elle est basée sur l'utilisation de volumes et couleurs standards sans liens avec les caractéristiques architecturales locales ; elle se compose souvent d'une diversité de la taille et du style des constructions. Elle conduit à la perte de l'identité de l'espace bâti dans le grand paysage, la perte des silhouettes villageoises, la perte de l'identité architecturale.

Dans un même ordre d'idée, les nouveaux bâtiments d'élevage, dont les dimensions sont sans commune mesure avec le bâti traditionnel, sont parfois des verrues paysagères.

### Une urbanisation consommatrice de ressources : espaces agricoles, naturels et eau

La question de l'économie de l'espace peut paraître anecdotique sur un territoire rural comme celui du Parc national où la nature est omniprésente et la densité de population faible. Cependant, la volonté et la nécessité d'accueil de population conduit à chercher à fournir ce qui est considéré comme la réponse la plus adaptée aux besoins individuels actuels : le pavillon en milieu de parcelle. Et malheureusement, les parcelles partant à l'urbanisation sont généralement de bonne qualité du point de vue agronomique alors même que les agriculteurs peinent à trouver des terres pour s'installer ou se développer.

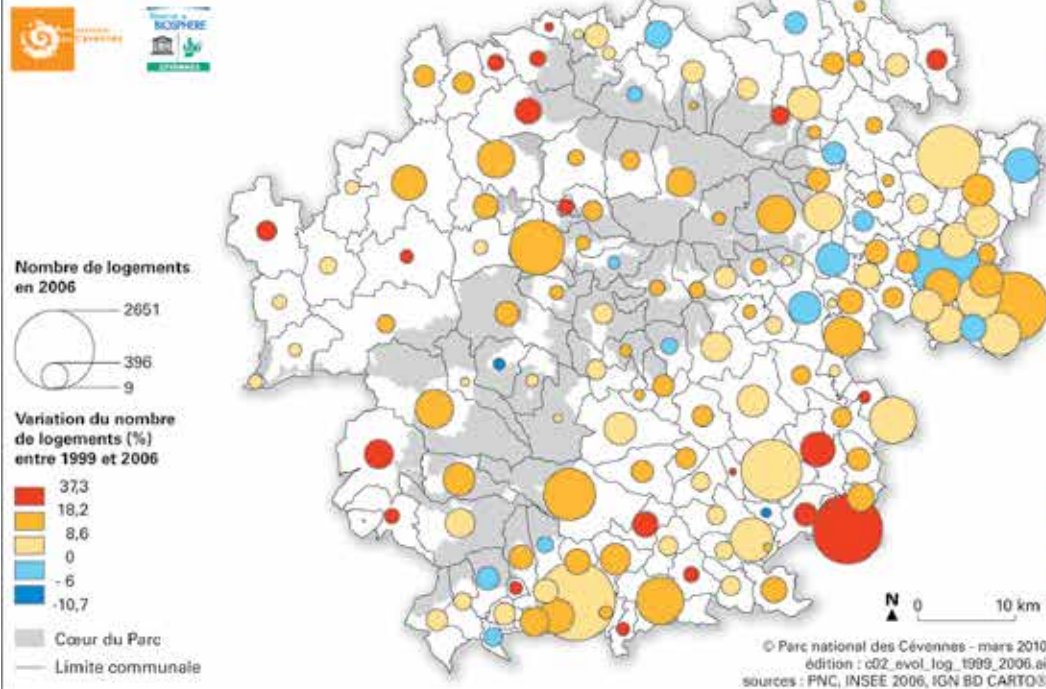
Enfin, l'absence de contrainte sur la consommation d'espace contribue à la multiplication des pavillons qui mitent et banalisent le paysage.

Dans le contexte climatique actuel où les périodes de sécheresse augmentent, la construction de nouveaux logements a des impacts importants aussi bien sur la qualité que sur la quantité d'eau (besoin en eau potable et en assainissement). Certains secteurs du territoire sont d'ores et déjà identifiés comme problématiques pour la ressource en eau potable.

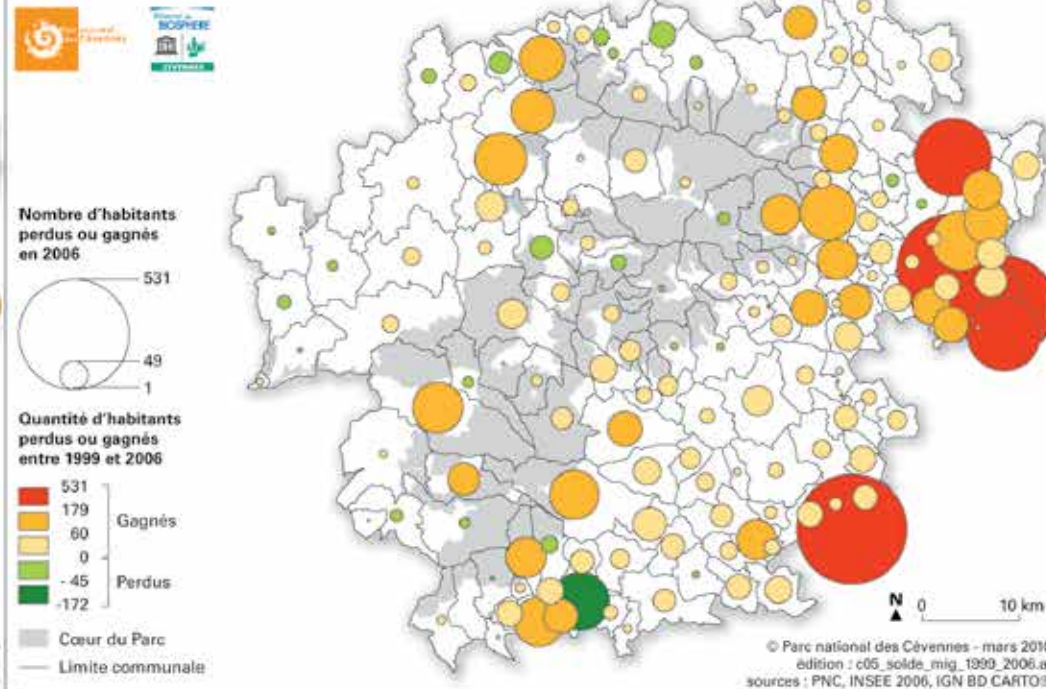


Un exemple de mitage du paysage par des constructions individuelles

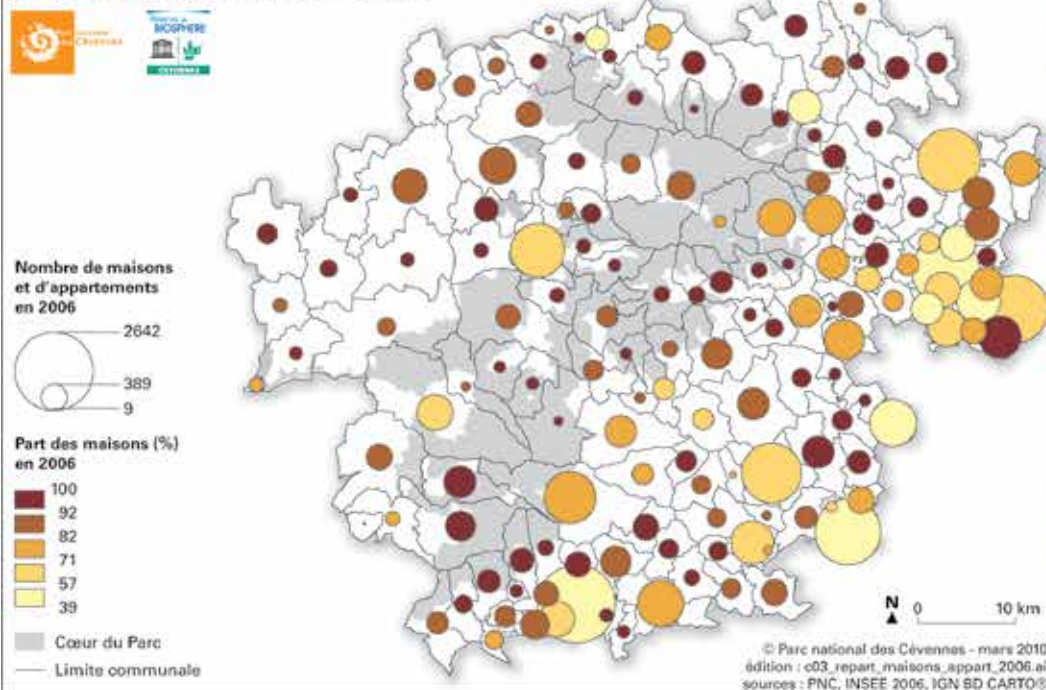
### Évolution du parc de logement entre les recensements de 1999 et 2006 dans le Parc national des Cévennes



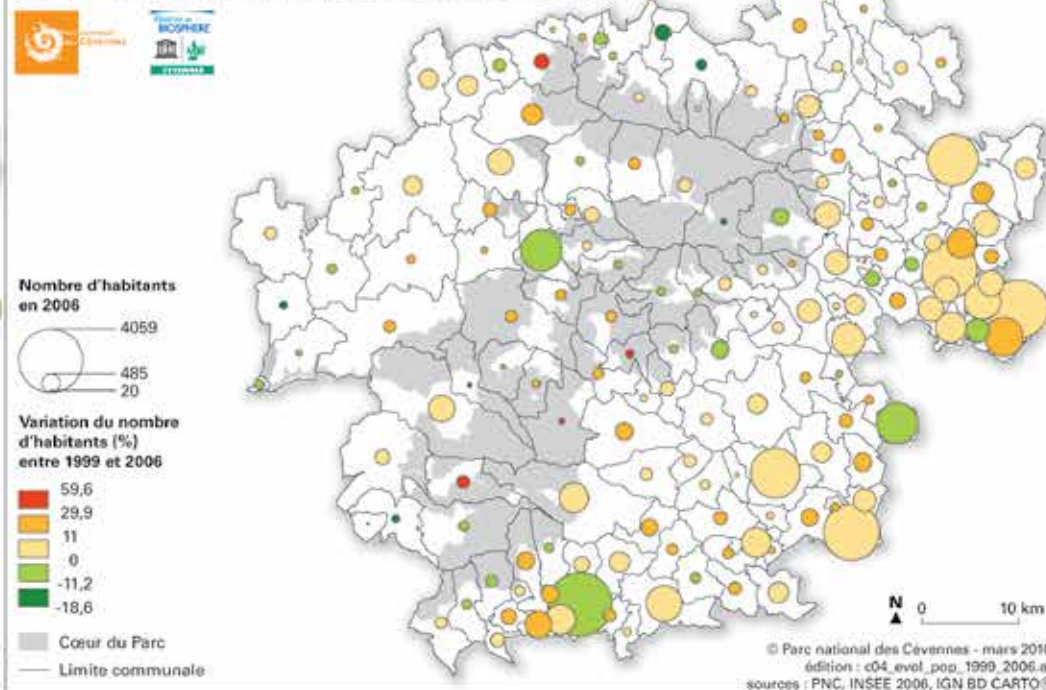
### Solde migratoire entre 1999 et 2006 dans le Parc national des Cévennes



### Répartition des logements de type maison et appartement dans le Parc national des Cévennes



### Évolution de la population entre les recensements de 1999 et 2006 dans le Parc national des Cévennes



## Le développement de la planification urbaine

### Vers un développement de la planification communale

122 communes de l'aire optimale du Parc national sont aujourd'hui soumises au Règlement National de l'Urbanisme. On constate cependant que parmi elles, 80 communes se lancent dans l'élaboration de documents de planification (carte communale ou PLU). Si l'ensemble des procédures sont menées à leur terme, la couverture en document de planification communale concernera 110 communes sur 152. Cette couverture en document d'urbanisme est relativement complète sur la partie sud du Parc national, zone la plus peuplée et la plus sous influence urbaine. Par contre, le taux de couverture des communes concernées par le cœur est relativement faible (quasiment la moitié des communes non couvertes par un document existant ou en projet).

### Peu de réflexion à l'échelle intercommunale

54 communes seulement sont concernées par une réflexion intercommunale dans le domaine de l'aménagement de l'espace et de l'urbanisme à travers 2 ScoT (SCoT du bassin de vie de Mende, approuvé ; SCoT du pays des Cévennes, en cours d'élaboration). Une communauté de communes a amorcé la réflexion pour élaborer un plan local d'urbanisme intercommunal (Communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons).

### La prise en compte du projet et du patrimoine dans la planification urbaine

Même les communes les plus rurales peuvent se doter d'un projet communal d'urbanisme ambitieux en termes de qualité patrimoniale et de cadre de vie. Elaborer un projet communal d'urbanisme, c'est prendre conscience de l'évolution dans le temps qu'a connu l'espace bâti de la commune et imaginer ce qu'il peut devenir. Réfléchir au projet d'urbanisme de la commune, c'est se donner les moyens de choisir le paysage et l'identité communale que l'on va construire mais aussi les usages et le vécu quotidiens que pourront avoir les habitants.

Lorsqu'elles se lancent dans la planification, la tendance des communes les plus rurales est de s'orienter vers des cartes communales. Ce premier outil de planification, « binaire », permet uniquement de distinguer zone constructibles et inconstructibles. Le plan local d'urbanisme, outil plus complet, implique de définir un projet d'aménagement et de développement durable, et permet ensuite de le traduire notamment par des orientations d'aménagement et par la rédaction du règlement.

### La compatibilité des documents de planification avec la charte du Parc national

*« Il... Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales doivent être compatibles avec les objectifs de protection et les orientations de la charte du Parc national. Lorsque l'un de ces documents est approuvé avant l'approbation de la charte, il doit, si nécessaire, être rendu compatible dans un délai de trois ans à compter de l'approbation de celle-ci. » (Article L 331-3 du code de l'environnement)*

Concernant les documents existants, ils doivent être rendus compatibles dans un délai de 3 ans à compter de l'approbation de la charte. Seuls ceux dont l'élaboration ou la mise en révision a été décidée avant le 15 avril 2006 (date de publication de la loi réformant les Parcs nationaux) n'auront à être mis en compatibilité que lors de leur prochaine mise en révision. Ce sont 23 PLU et 8 cartes communales qui sont soumis à la compatibilité ou mise en compatibilité avec la charte.

La réglementation du cœur constitue une servitude d'utilité publique, et s'impose donc quel que soit le document d'urbanisme.

# Planification urbaine dans le Parc national des Cévennes



Implantation régionale du Parc



**Repères administratifs**

- MENDE** Préfecture
- Florac** Sous-préfecture
- Génohac** Chef-lieu de canton
- Vébron** Commune
- Limite de commune
- Limite de département
- ==== Limite de région

**Communes du cœur du Parc national et de l'aire optimale d'adhésion**

- Documents d'urbanisme en vigueur**
- PLU (Plan Local d'Urbanisme)
  - CC (Carte Communale)
  - POS (Plan d'Occupation des Sols)
  - RNU (Règlement National d'Urbanisme)

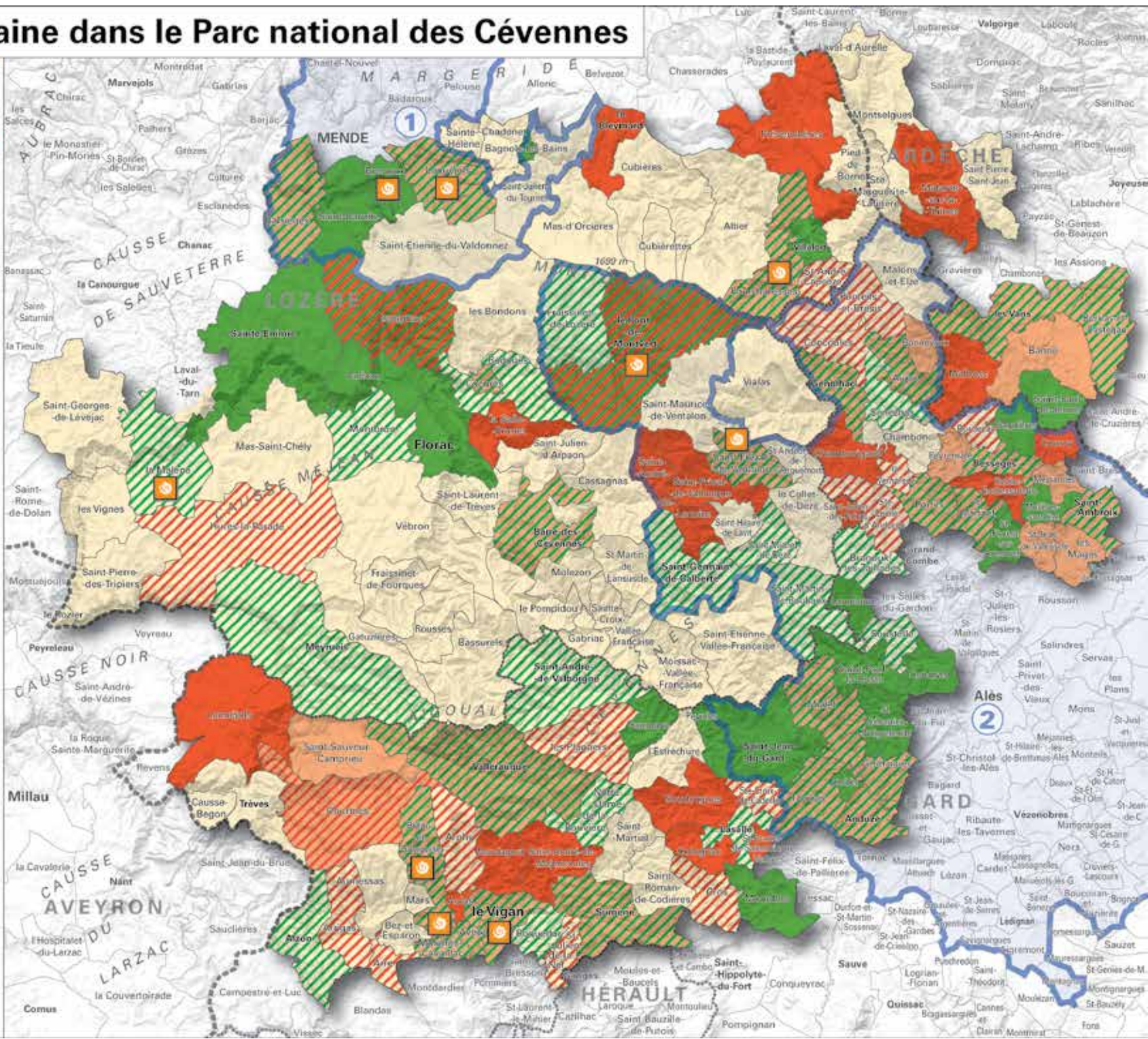
- Documents d'urbanisme en projet**
- PLU (Plan Local d'Urbanisme)
  - CC (Carte Communale)

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)**
- 1 SCOT du Bassin de vie de Mende (approuvé)
  - 2 SCOT du Pays des Cévennes (en cours)

- Financement**
- Participation du Parc national



Sources : PNC, DDEA07, DDE30, DDE48, SPPA/AT, IGN, BDCARTO®  
 Édition : c07\_planification\_urbaine\_pnc\_af  
 © Parc national des Cévennes - juin 2012





# AXE 5

Favoriser l'agriculture

## A chaque unité géographique son agriculture spécifique

### Mont Lozère et Bougès : un étage de pelouses et landes montagnardes en voie de fermeture

Massif granitique entouré de schiste, le Mont Lozère est limité au nord par les vallées du Lot et de l'Altier. Au sud, le Mont Lozère jouxte le massif du Bougès.

L'activité agricole du Mont Lozère est nettement tournée vers l'élevage. Plus grandes, les exploitations actuelles se sont pour la plupart spécialisées en production bovine. Leur nombre a diminué de moitié entre 1988 et 2000, le cheptel des exploitations restantes s'étant accru. L'élevage ovin viande a connu quant à lui une importante régression tant sur le nombre d'exploitations que sur le cheptel. Les exploitations les plus vastes sont en production bovine, les exploitations ovines et caprines disposant de SAU inférieure à 100 hectares. Les prairies et les terres labourables se concentrent autour des villages alors que les parcours occupent les crêtes du mont Lozère et les zones éloignées des exploitations. Ils occupent une place très importante de la SAU, plus de 70 % quel que soit le système d'exploitation. Cette forte proportion révèle l'importance du pâturage sur le mont Lozère. Les estives représentent 7 482 ha de la zone considérée. Aujourd'hui, le mont Lozère compte une cinquantaine d'estives, dont sept sont pâturées par des moutons.

### Les Causses et petits plateaux calcaires : le contraste entre milieux karstiques ouverts et fermés

Composant un tiers du territoire du Parc national, ces plateaux calcaires entaillés de profonds canyons forment des paysages exceptionnels. Les grands espaces dénudés des causses Méjean et du Sauveterre ou « causses nus » sont particulièrement emblématiques et participent du caractère du Parc national.

Sur les causses, on note la présence d'exploitations de grandes tailles à dominante ovin lait ou ovin viande, avec parfois des activités complémentaires de type porcin, bovin viande, caprin ou accueil à la ferme. Les causses constituent également le berceau de l'élevage des chevaux d'endurance. Dans les dépressions des causses et des cans, les dolines accueillent les cultures fourragères.

### Les vallées cévenoles : du relief tourmenté au piémont exploité

Avec moins de 5 % de terres planes, les Cévennes sont l'une des régions de France au relief le plus accidenté. De plus, ce territoire, constitué de milieux fragiles aux sols pauvres, soumis à un climat

capricieux, a nécessité, pour sa valorisation agricole, de nombreux aménagements (terrasses, murs et bâtis en pierres sèches), signatures d'un paysage construit, aménagé par l'homme, particulièrement typique dans la partie basse de ces vallées.

Les châtaigneraies constituent un patrimoine ethnologique, historique et paysager. Sa pérennité dépend des activités humaines, dont une partie est exercée par des agriculteurs.

L'élevage caprin y est très présent. La filière est uniquement tournée vers la production de lait. Beaucoup d'exploitations sont caractérisées par la multiplicité des ateliers (notamment miel, châtaignes, petits fruits, porcs...), par l'importance des activités agritouristiques et de la recherche de meilleure valorisation des produits agricoles par vente en circuits courts. Sur les zones de piémont de l'Aire Optimale d'Adhésion, une activité agricole plus intensive et diversifiée autour des vergers, de la culture de l'olive notamment ou de la viticulture perdure, voire se développe, contribuant ainsi au maintien des paysages traditionnels cévenols. Mais globalement l'activité agricole a considérablement régressé au profit de la forêt. Elle ne représente plus que 15% des surfaces sur la vallée longue et du Calbertois. On constate néanmoins le maintien de petites installations agricoles, aux problématiques desquelles les aides publiques répondent mal, peu liées au foncier, très diverses et diversifiées.

### Le massif de l'Aigoual - Lingas : des conditions extrêmes d'altitude aux vallées méditerranéennes

Formé d'une masse granitique arrondie, le massif de l'Aigoual est entouré de formations escarpées schisteuses et gréseuses. Il est bordé également de causses comme ceux du Blandas ou de Camprieu. Au sud-est il s'étend vers une zone de piémont aux pentes abruptes, et aux petites vallées déchiquetées.

L'agriculture est traditionnellement tournée vers une activité pastorale : ovin, bovin, caprin permanent et ovin transhumant. Les terrasses des fonds de vallées sont souvent occupées par des activités maraîchères, dont la culture de l'oignon doux, ou fruitières (pomme et autres fruits).



# Occupation agricole



Implantation régionale du Parc



## Occupation agricole (RPG 2008)

### Cultures majoritaires

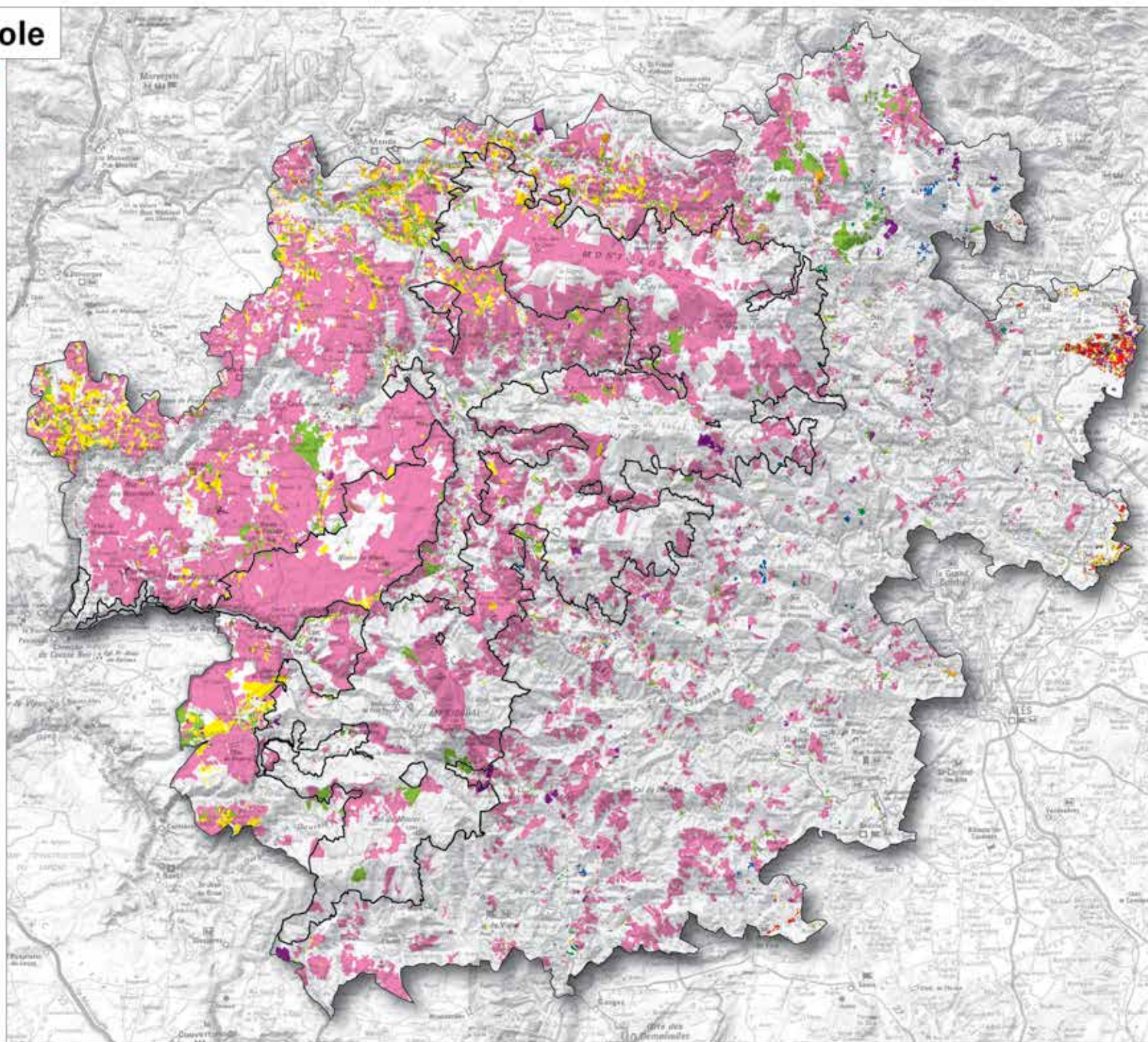
- Vignes
- Vergers
- Oliviers
- Fruits à coque
- Blé tendre
- Orge
- Autres céréales
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Estives, landes
- Divers

### Parc national des Cévennes

- Cœur du Parc
- Aire optimale d'adhésion



Sources : PNC, IGN SCAN250®, RPG 2008  
Édition : CA20\_occupation\_agricole\_pnc.ai  
© Parc national des Cévennes - juillet 2010



## L'élevage sur le territoire du Parc national

Les filières d'élevage sont dominantes sur le territoire du Parc national. Elles représentent une force économique importante. La prédominance des productions animales est flagrante. Elles pèsent pour 48 % des livraisons animales de la région Languedoc Roussillon. La filière bovin (viande et lait) demeure celle qui génère le plus gros chiffre d'affaires. Néanmoins, la suivent de très près les filières ovines et caprines (lait et viande). En terme de circuit de commercialisation, 80% des produits sont vendus en filières longues. Les filières courtes sont néanmoins développées et représentent tout de même 20% des produits finis. Près de 10 % des exploitations se sont lancées dans la diversification et mettent en œuvre plus d'une production animale.

### Une filière bovin viande organisée

La production bovin viande se situe en grande majorité sur la partie nord du Parc national (Mont Lozère) et à plus petite échelle dans le sud ouest (Mont Aigoual). La filière est dynamique et bien organisée. Les abattoirs sont concentrés, hors du territoire du Parc national, dans le nord du département de la Lozère ou dans le Gard. La race dominante en viande est l'Aubrac. La filière est principalement dominée par une production de brouillards pour engraissement à destination de l'Italie. Il existe néanmoins des filières courtes passant le plus souvent par des bouchers. Des démarches qualité labellisées (IGP Génisse fleur d'Aubrac, label rouge bœuf fermier d'Aubrac...) se développent.

### Une filière bovin lait en difficulté

La production bovin lait se concentre essentiellement au nord du territoire. 45% du lait est transformé en Lozère. Des initiatives de commercialisation en filières courtes existent sur le territoire. La race dominante est la Montbéliarde. Le nombre d'exploitations a diminué de moitié entre 1988 et 2000, le cheptel des exploitations restantes s'est accru.

### Un élevage ovin lait en expansion

La production ovin lait se concentre essentiellement sur l'ouest des Causses avec des exploitations de grande taille, et parfois des ateliers complémentaires de type porcin, bovin viande, caprin ou accueil à la ferme. Cette répartition est principalement liée au zonage de l'AOC Roquefort. 98 % des volumes sont collectés et transformés en Lozère. La filière est essentiellement destinée à la filière Roquefort (le Masegros) et dans une moindre mesure pour Fedou (Hyelzas). La concentration des exploitations, la présence d'une filière lait bien structurée autour de l'usine du Masegros, et la présence de zones cultivables dans les dolines confortent la vocation laitière de cette zone. La filière biologique se développe (Bergerie de Lozère et Lou Passou bio). La race dominante est la Lacaune.

### Une filière ovin viande hétérogène et en mutation

La production ovin viande s'étale sur l'ensemble du territoire du Parc national avec des systèmes assez hétérogènes. Cette filière, en régression, est très peu structurée hormis les démarches qualité (IGP ELOVEL, label rouge agneau fermier du pays d'Oc...). La production dominante est la production d'agneaux semi-finis. Les abattoirs se situent hors du territoire du Parc national. La race majoritaire est la Blanche du Massif Central. On trouve néanmoins des exploitations élevant des raïoles, Tarasconnaises, caussenarde des garrigues, préalpes du Sud et Rouge du roussillon.

### Une filière caprin organisée

La production caprine est concentrée dans les vallées cévenoles et sur l'Aigoual. La filière est entièrement tournée vers la production de lait (laiterie ou fromage fermier) sans une valorisation des chevreaux, qui partent à l'engraissement en Espagne à 5 jours. Les exploitations à dominante de production caprine sont divisées entre laitiers, souvent avec des troupeaux de taille assez importante (100 chèvres ou plus), avec comme principal débouché la coopérative de Moissac-Vallée-Française, et fromagers, de tailles de troupeaux plus modestes (40 à 80 chèvres), transformant eux-mêmes le lait. La Coopérative de Moissac produit près de 200 tonnes de fromage par an dont 80 t de Pélardon AOC. Les réseaux de commercialisation des Pélardons sont pour l'essentiel locaux (vente directe pour les producteurs fermiers) ou régionaux et nationaux pour les transformateurs. La plupart des fourrages proviennent d'achats extérieurs.

### D'autres filières d'élevage diversifiées complémentaires

Près de 10 % des exploitations du Parc national des Cévennes se sont lancées dans la diversification et mettent en œuvre plus d'une production animale. Ainsi, de nombreuses autres productions doivent être prises en compte : filière porcine en aire optimale d'adhésion, chevaux d'endurance sur les Causses,...

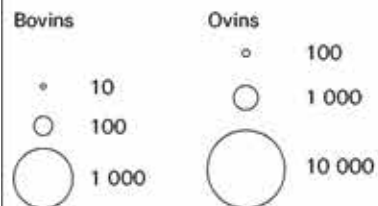
# Les élevages bovins et ovins



Implantation régionale du Parc

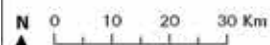


Effectifs par commune en 2000



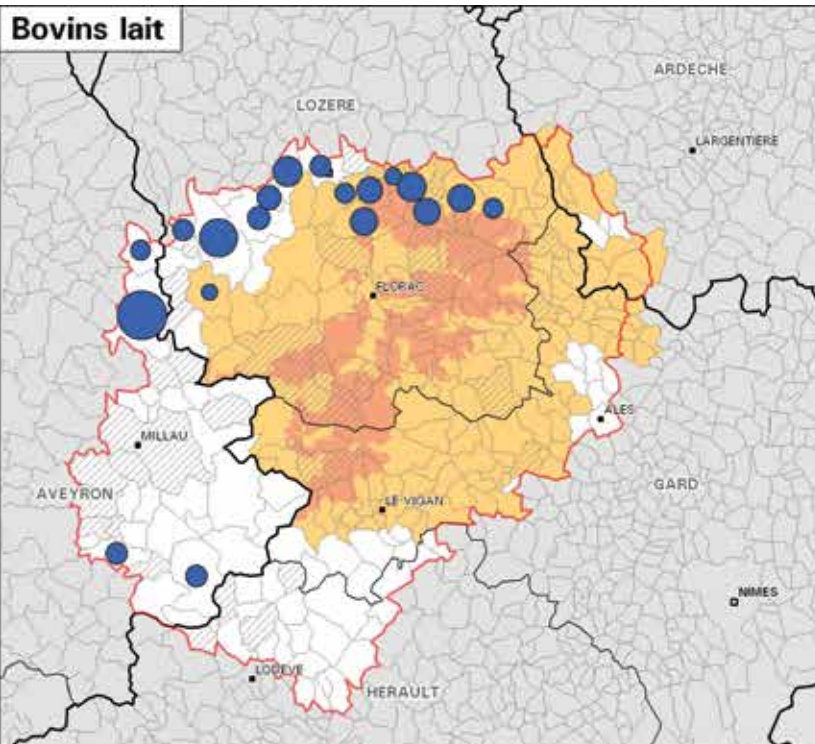
- ▣ Préfecture
- Sous-préfecture
- ▭ Limite du territoire pris en compte
- Limite régionale
- ▭ Limite départementale
- ▭ Limite communale
- ▭ Commune soumise au secret statistique\*
- Cœur du Parc national
- Aire Optimale d'Adhésion
- ▭ Commune non prises en compte

\* Moins de trois exploitations présentes dans la filière sur la commune

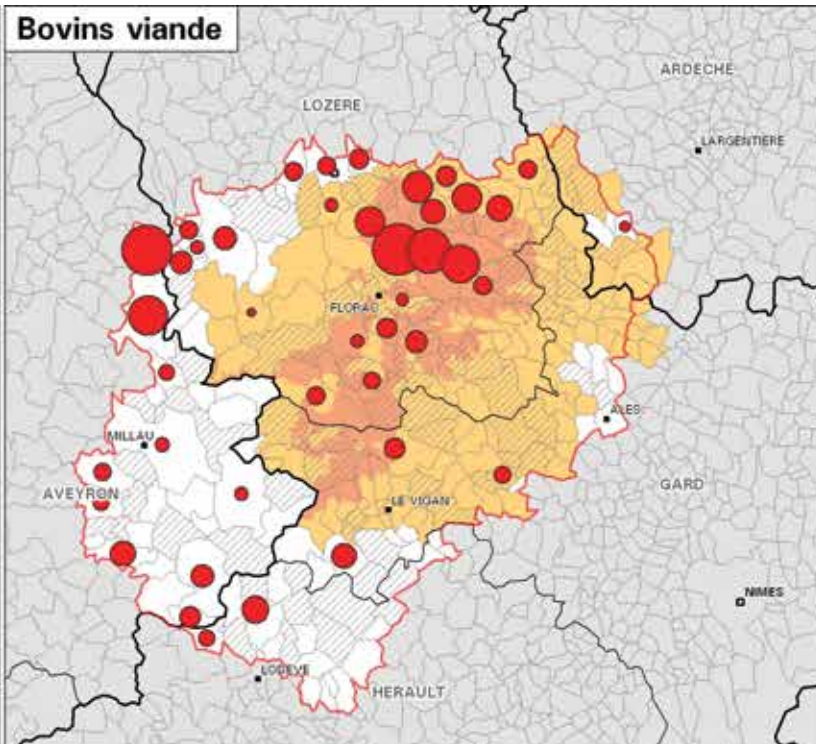


© Parc national des Cévennes, juin 2010  
 Édition : c09\_elevages\_bovins\_ovins.mxd  
 Sources : PNC, IGN GÉOFLA®, RGA 2000

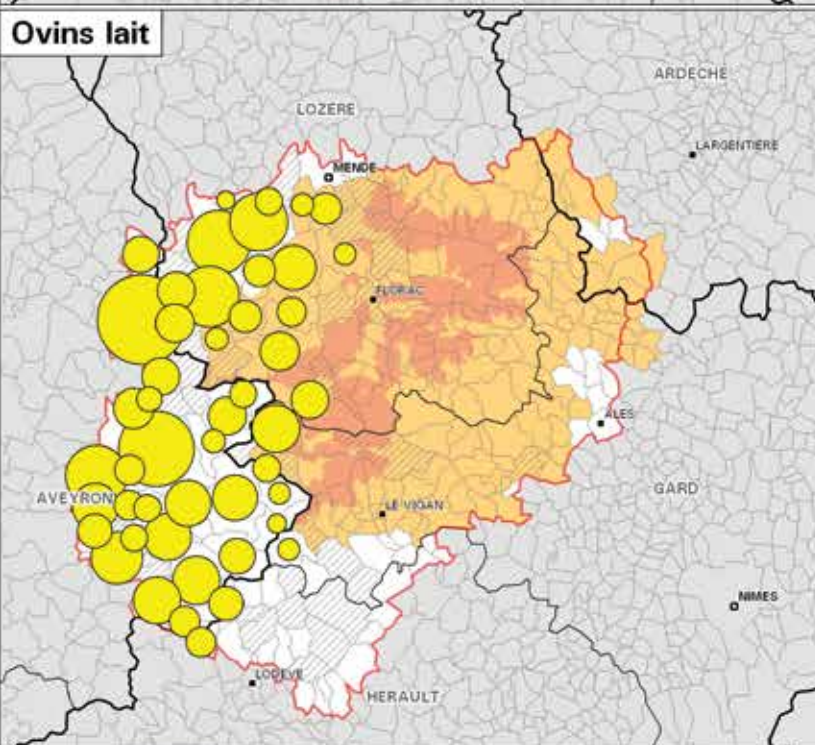
**Bovins lait**



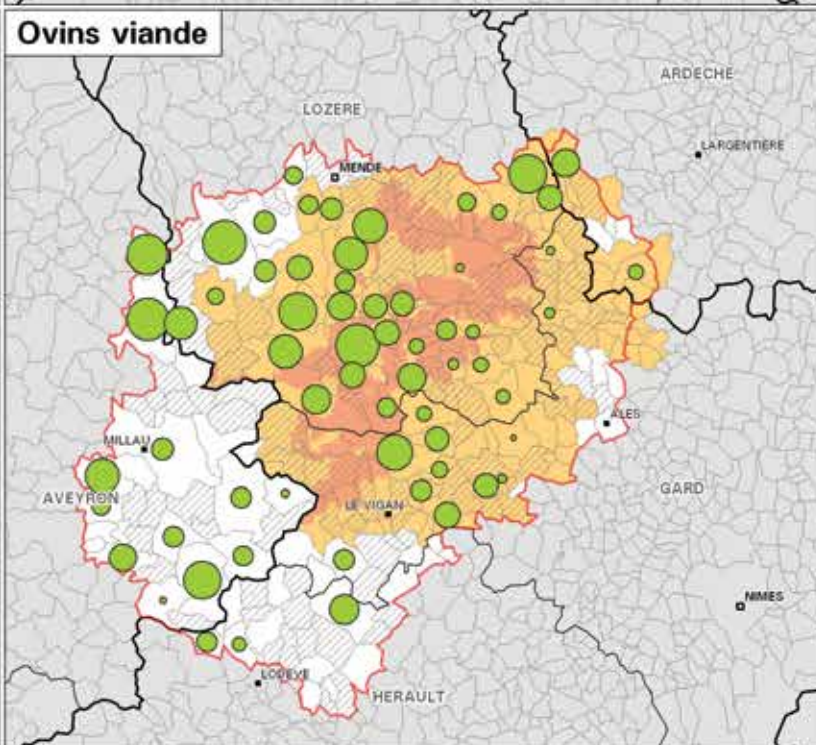
**Bovins viande**



**Ovins lait**



**Ovins viande**



## La transhumance ovine cévenole

La transhumance puise ses origines en des temps immémoriaux. Elle connaît son apogée au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, avec plus de 500 000 moutons des plaines du Languedoc qui viennent estiver en Lozère et sur les sommets cévenols. Les moutons sont alors élevés principalement pour leur laine et pour le fumier qu'ils procurent. Ce dernier est une véritable ressource exploitée dans les plaines (viticulture et maraîchage) mais aussi localement, grâce au système des nuits de fumature. La transhumance représente alors pour les Cévennes une ressource, une ouverture sur l'extérieur, une opportunité d'échanges commerciaux.

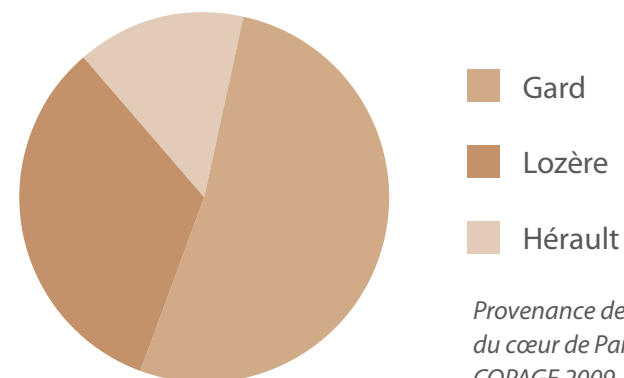
La transhumance enregistre un fort déclin depuis le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle. À titre d'exemple, le mont Lozère accueillait 100 000 moutons en 1703, 21 000 en 1961 et 10 230 en 1977. Dans les années 1970-1980, le territoire du Parc national recevait 30 000 ovins répartis en une trentaine de troupeaux. Aujourd'hui, essentiellement cantonnée sur les montagnes de l'Aigoual et du mont Lozère, la transhumance ovine du Languedoc et des Cévennes ne représente plus **qu'un effectif de 20 000 moutons qui utilisent et entretiennent près de 6000 ha de milieux ouverts essentiellement sur les crêtes**. Ce sont environ une centaine d'éleveurs de brebis qui envoient leurs troupeaux sur une vingtaine d'estives collectives. La durée de l'estive varie de 60 à 120 jours, avec une nette prévalence pour la période du 15 juin au 15 septembre. Toutes les estives auxquelles mène actuellement le réseau ramifié de drailles sont localisées au sein du cœur du Parc.

La transhumance ovine demeure une nécessité économique pour le maintien des petits troupeaux cévenols et des grands troupeaux de garrigue. Par ailleurs, le maintien de la transhumance ovine cévenole constitue un impératif écologique pour la gestion des parcours peu productifs, en estive courte, ainsi que pour la conservation des milieux ouverts en altitude. Leur valeur en terme de patrimoine naturel est reconnue par l'Europe (habitats d'intérêt communautaire). Sur le plan biologique par exemple, le territoire est très riche en rapaces tant en diversité qu'en densité, la plupart de ces espèces ayant impérativement besoin des milieux ouverts pour se nourrir. Ces sites offrent par ailleurs une qualité paysagère exceptionnelle.

La transhumance représente enfin un patrimoine historique et culturel identitaire (maintien des drailles, des paysages ouverts, des bergers et des traditions...).

On dénombre 88 transhumants provenant pour 56% du Gard, 30 % de Lozère et 14 % de l'Hérault. Ils sont par ailleurs organisés en groupements pastoraux, coopérative d'estive ou estive individuelle.

Massif	Surface totale estivée (ha)	Plus grande estive (ha)	Plus petite estive (ha)	Surface moyenne par estive (ha)	Nombre total d'ovins	Chargement moyen (journée pâturage/brebis/ha)
Mont Lozère	2620 (44 %)	628 (Finiels)	144 (Costeillades)	374	6820	234
Mont Aigoual	2445 (41 %)	382 (Massevaques)	123 (Observatoire de l'Aigoual)	244	10922	405
Crêtes cévenoles et cause	859 (15 %)	362 (La Citerne)	138 (Fontmort)	214	2200	234
Total	5925	Finiels	Observatoire de l'Aigoual	282	19942	306



Provenance des estivants  
du cœur de Parc  
COPAGE 2009

# La transhumance ovine



## FLUX DE TRANSHUMANCE

Fréquentation des drailles en 2003  
Nombre de brebis



### Estives collectives

- Mont-Lozère
- Vallées cévenoles
- Causse Méjean
- Mont Aigoual

### Siège d'exploitation

- Destination des troupeaux
- Destination des troupeaux

- Limite de département
- Cœur du Parc
- Aire optimale d'adhésion du Parc

## ESTIVES COLLECTIVES OVINES

- Estive

## TROUPEAUX OVINS TRANSHUMÉS EN 2003

Nombre de brebis (moyenne : 949)



## ÉQUIPEMENTS PASTORAUX

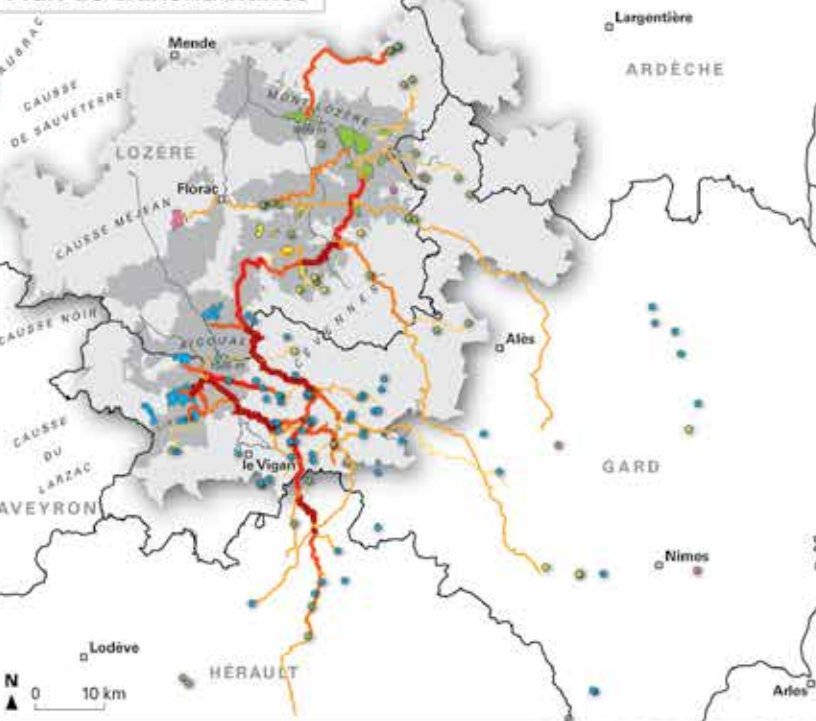
Nature et état des abris en 2003

- Abri en bon état, réaménagé
- Abri utilisé, état moyen
- Caravane
- Absence d'abri

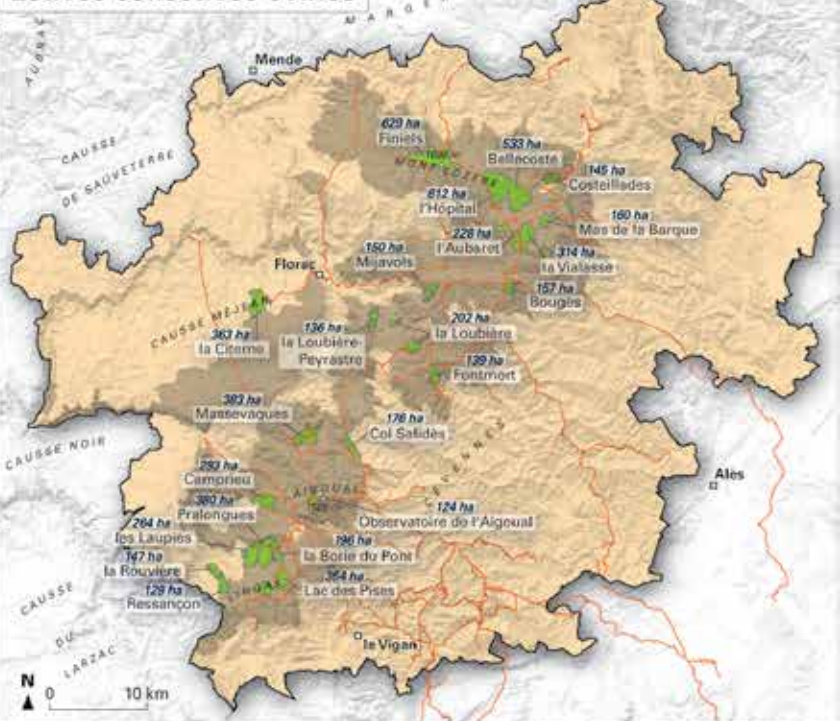
- Sommet
- Draille
- Cœur du Parc
- Aire optimale d'adhésion du Parc

Sources : PNC, IGN BDTOP®, PLAC transhumance ovine 2003. Édition : c11\_transhumance.ai © Parc national des Cévennes - juillet 2010

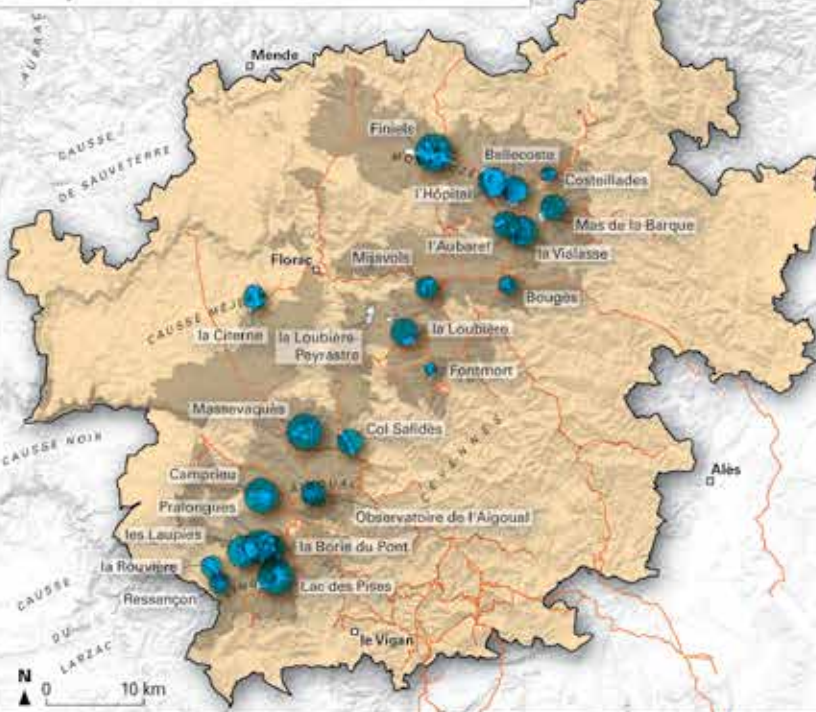
## Flux de transhumance



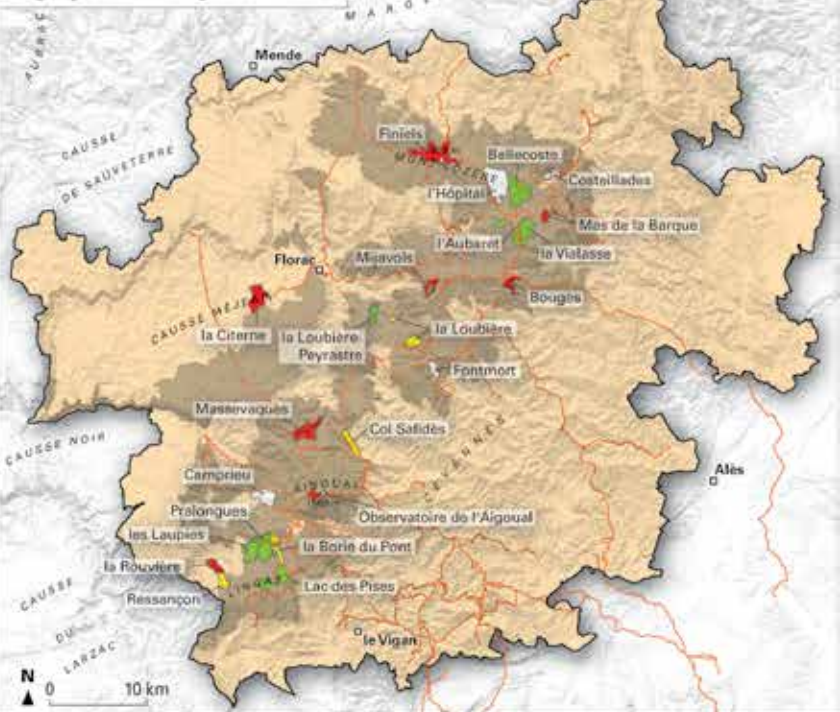
## Estives collectives ovines



## Troupeaux ovins transhumés en 2003



## Équipements pastoraux



## D'autres filières agricoles diversifiées structurées en démarches de qualité

### La châtaigneraie-verger : vers une relance ?

A ce jour le verger fruit en exploitation agricole (professionnel) occupe 1500 ha pour une production de l'ordre de 1300t. Elle émane d'environ 400 exploitants, agriculteurs pour certains, simples propriétaires pour d'autres ; très peu sont castanéculteurs à temps plein. Le chiffre d'affaires (production et transformation) s'élève à environ 3 M€. Malgré un fort potentiel de développement et son grand intérêt vis à vis du maintien d'agriculteurs pluriactifs en Cévennes, elle souffre de la dispersion des producteurs, du manque de structuration de la collecte et de la filière de transformation. Toutefois des politiques publiques connexes mettent actuellement en place les outils nécessaires à la réhabilitation de ces taillis de châtaigneraies en vergers. Par ailleurs, les transformateurs, des entreprises de commercialisation, des groupements de producteurs engagent depuis plusieurs années des opérations d'investissements importants dans des outils de transformations performants. Un Pôle d'Excellence Rurale Châtaigneraie existe depuis 2010. Depuis 2000 un groupe de producteurs et de transformateurs des Cévennes et du Haut Languedoc ont entrepris de se fédérer afin d'obtenir à terme le label Appellation d'Origine Contrôlée.

### L'apiculture : une activité ancestrale très ancrée au territoire

La diversité de ses habitats naturels offre une grande variété de flore mellifère dont les plus caractéristiques sont les châtaigneraies, les landes de bruyères et de callunes, les habitats forestiers à sapins. L'apiculture représente un poids social et économique non négligeable avec 18.000 ruches recensées en 2000 (source RGA) pour près de 300 exploitations apicoles tout type confondu (amateurs et professionnels). A ces chiffres il convient d'ajouter quelques milliers de ruches issues d'exploitations situées hors du Parc national et pratiquant la transhumance. Néanmoins une tendance à la forte baisse du nombre d'apiculteurs s'observe depuis plusieurs décennies du fait principalement de l'augmentation inquiétante des phénomènes de mortalité des colonies (passée de 5%/an environ dans les années 60-70 à 30% dans les années 2000). L'ensemble de la production cévenole peut être évaluée entre 300 et 350 tonnes avec une forte variabilité annuelle. L'activité génère alors un chiffre d'affaires de 2 à 3 M€. Depuis 2009, un travail d'identification de l'abeille noire, variété locale, a été initié en lien avec l'établissement public du Parc national.

### La culture de l'oignon doux : un marqueur de l'identité cévenole

Produit sur des terrasses bien exposées des vallées cévenoles, la culture d'oignons doux se fait plus importante à partir de 1998. En 2003, l'obtention de l'Appellation d'Origine Contrôlée Oignon doux des Cévennes dynamise encore la filière. Le volume d'oignons doux des Cévennes mis en marché sous AOC s'élève à 1.700 tonnes en 2009. Un volume non négligeable est produit en sus sur ce même territoire mais sans bénéficier directement de l'appellation. Les circuits de commercialisation des oignons AOC sont régionaux (grand sud de la France), mais la notoriété grandissante de ce produit permet aujourd'hui le développement de marchés extra régionaux, voire internationaux. Cette filière est également caractérisée par une pluriactivité agriculture-salariat ou agri-tourisme.

### Les autres productions végétales remarquables : diversité et pluriactivité

La diversité agricole des Cévennes s'exprime également à travers de nombreuses autres activités agricoles : très ponctuelles, pour certaines, comme la production de pommes, plus diffuses pour d'autres sur l'ensemble de la zone sous influence méditerranéenne (oliveraie, viticulture) ou encore réparties sur l'ensemble selon les conditions pédo-climatiques locales (maraîchage, petits fruits rouges, cueillette des champignons et des plantes médicinales et aromatiques). La plupart de ces activités est exercée en complément d'autres activités qu'elles soient agricoles ou non. La transformation des produits, issus de ces exploitations, permet d'en augmenter largement la valeur ajoutée. Elle est le fait de petites unités réunissant des producteurs en sociétés de type GIE ou encore en CUMA. Cette forte valorisation du produit s'inscrit très souvent dans des démarches de qualité de type Agriculture biologique ou Nature et Progrès. Les filières de commercialisation sont généralement courtes (vente en cave, au moulin, sur les marchés...) et rémunératrices.

## La Châtaigneraie et les ateliers de transformation



Parc national  
des Cévennes



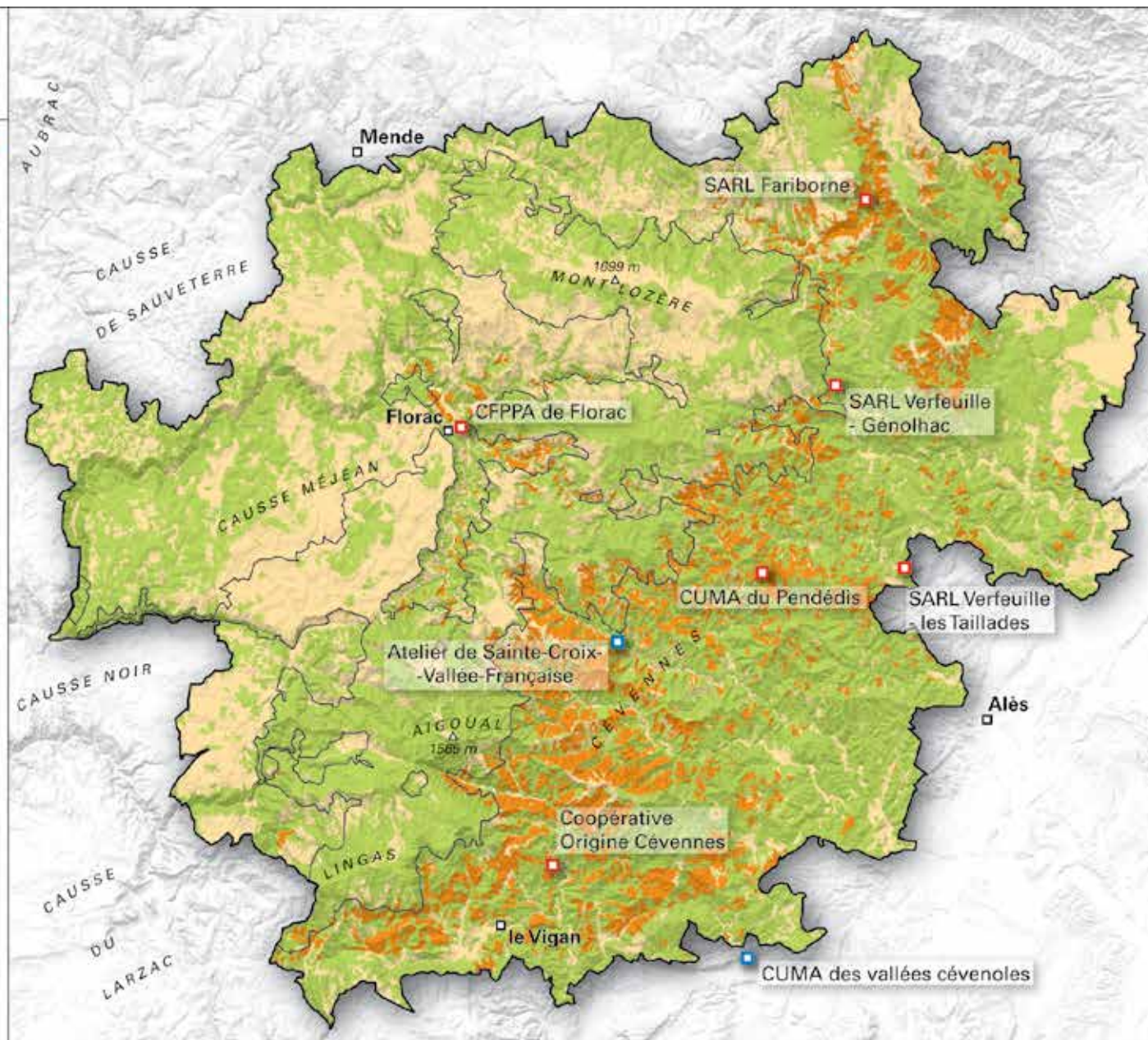
- Châtaigneraie
- Autres essences forestières
- Milieux ouverts

### Atelier de conditionnement et de transformation

- En activité
- En projet
- Sommet
- Cœur du Parc
- Aire optimale d'adhésion du Parc

N  
▲ 0 10 20 km

Sources : PNC, IFN, IGN BDTOPO®  
Édition : c12\_chataigneraie.ai  
© Parc national des Cévennes - juin 2012



## Agri-environnement et politiques publiques

Bien que très encadrées par la politique européenne, les aides publiques à l'agriculture, autres que celles relevant du premier pilier d'aides directes à la production, prérogative exclusive de l'Europe à travers les Etats membres, font l'objet de nombreux dispositifs depuis l'Etat jusqu'aux collectivités locales.

### Des actions en faveur des milieux ouverts

Diverses aides de l'Etat, dans le cadre du Document Régional de Développement Rural, de la Région et d'autres collectivités locales (Départements principalement), à travers leur soutien aux élevages, et tout particulièrement en ce qui concerne l'élevage ovin transhumant, sont déterminantes vis à vis du maintien des milieux ouverts. Etant donné les enjeux, l'établissement public du Parc national des Cévennes a également porté et accompagné de nombreuses actions dans ce domaine (achat ou location de propriétés, restauration et construction de cabanes pastorales et d'équipements pastoraux, mesures agri-environnementales pour la bonne gestion, le maintien en état de conservation favorable ou la restauration d'habitats naturels à fort enjeu patrimonial,...).

### Des démarches de certification environnementale et de valorisation des produits

#### L'agriculture biologique

Au recensement général agricole de 2000, on dénombrait 109 exploitations certifiées AB auxquelles il conviendrait d'ajouter quelques dizaines d'exploitations labellisées Nature et Progrès (marque collective dont les engagements sont assez proches de l'AB). Cette forme d'agriculture représente encore une très faible part de la Surface Agricole Utilisée (SAU). Actuellement les taux d'agriculture biologique sont encore modeste (5,1% de la SAU du Gard, 3,9% de la SAU de Lozère) mais progresse rapidement (+25%/an dans le Gard, +18%/an en Lozère). Ces chiffres peuvent néanmoins cacher de fortes disparités selon les filières, entre élevage et productions végétales par exemple.

#### Un concept européen, les espaces à « haute valeur naturelle »

Le rôle positif de cette agriculture est clairement mis en évidence au niveau européen par le concept d'espaces agricoles à « Haute Valeur Naturelle ». Cet outil est utilisé dans l'évaluation des politiques agricoles en matière de biodiversité au niveau européen.

#### Les démarches d'identification au territoire : le lien à l'identité cévenole

Plusieurs signes officiels de qualité reconnaissent les produits issus du territoire du Parc national des Cévennes. En 2000, on recensait 164 exploitations sous AOC et 464 sous un autre signe officiel de qualité (voir cartes sur les IGP et AOC). Au total plus de la moitié des exploitations agricoles des Cévennes bénéficieraient de l'un de ces labels, ce qui dénote une volonté forte de se démarquer de la concurrence et de valoriser un territoire et ses spécificités. Des projets sont en cours et devraient être officiellement reconnus dans les prochaines années. Les Parcs nationaux, en application de la loi de 2006 et en particulier de l'article L 331-29 du Code de l'Environnement ont déposé une marque collective qui permettra d'attester que les produits issus des activités ainsi labellisés, « s'inscrivent dans un processus écologique en vue notamment de la préservation ou de la restauration de la faune et de la flore ».

#### Les circuits courts : la valorisation d'une agriculture paysanne

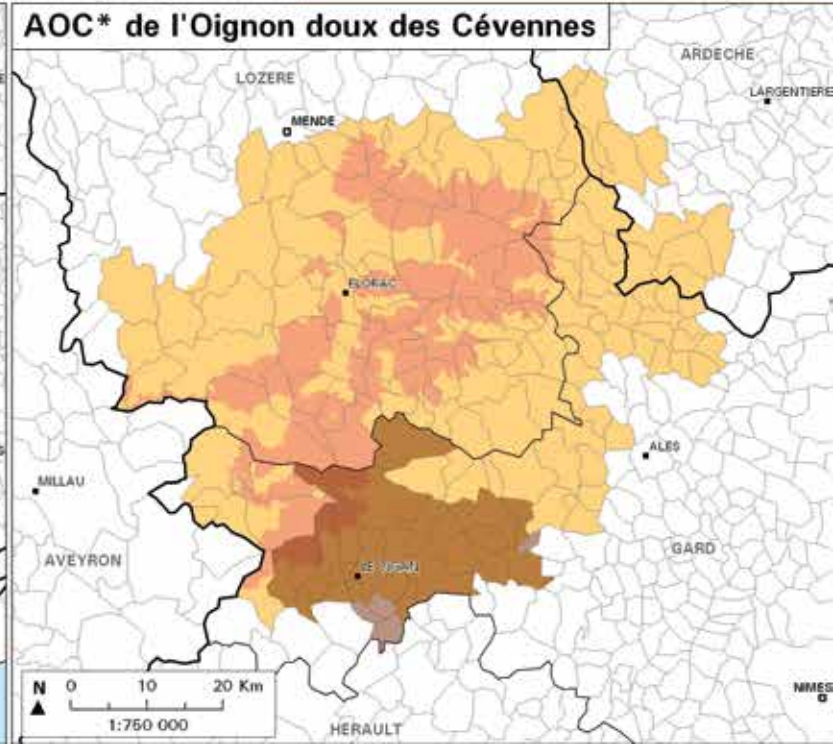
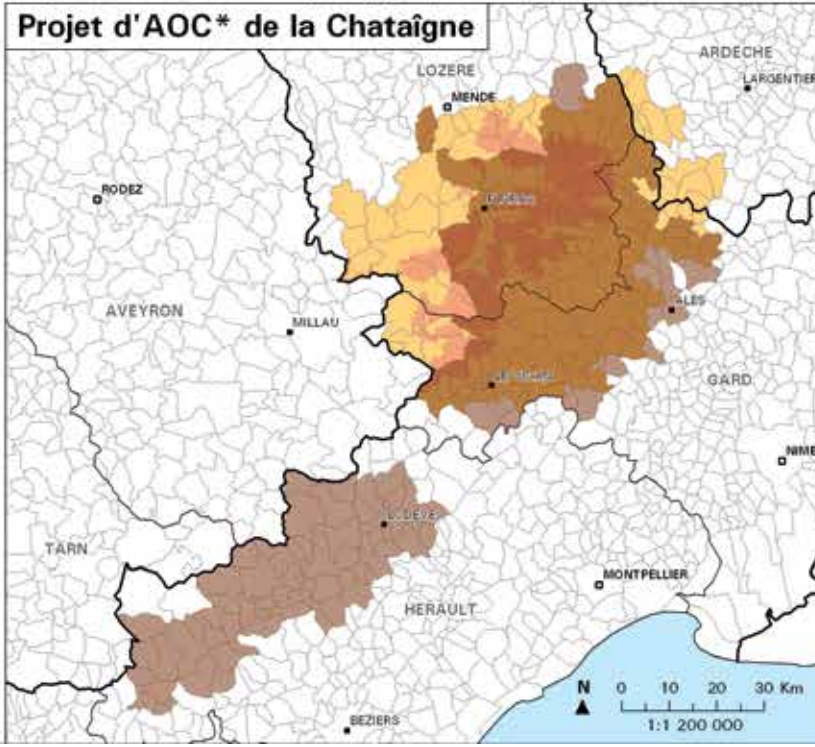
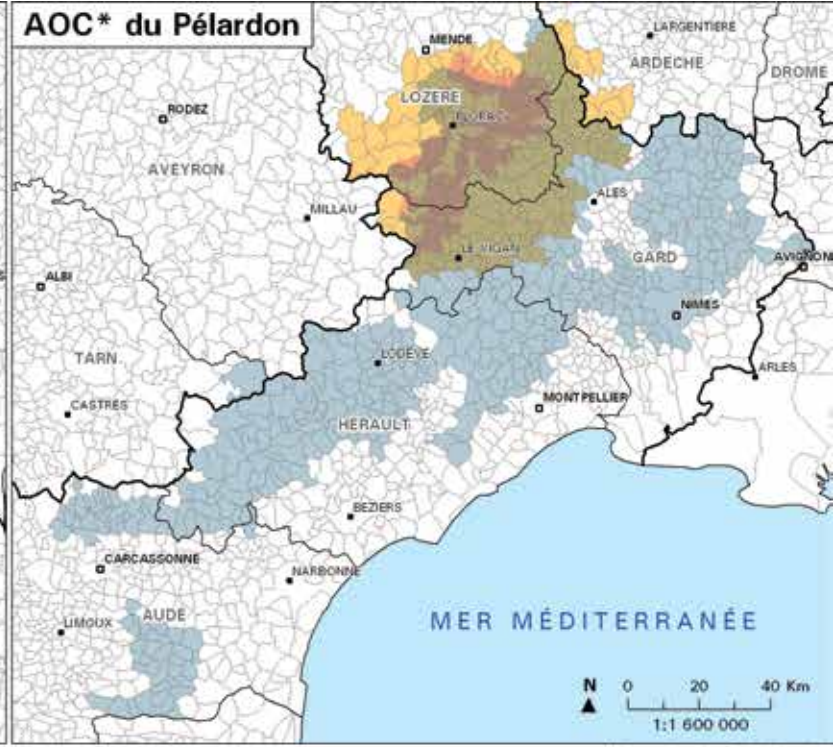
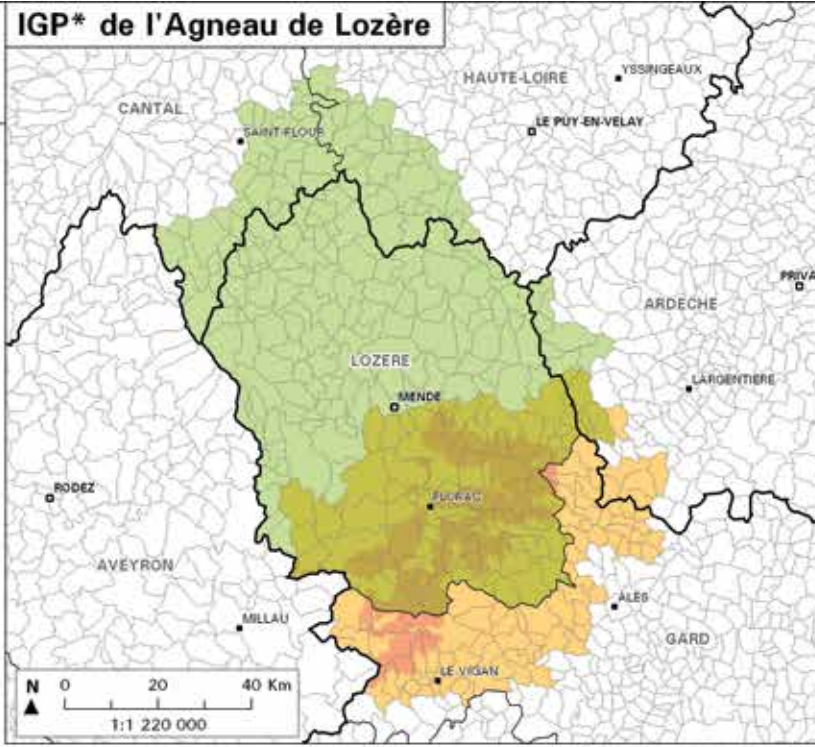
Encore mal connue, la commercialisation en circuits courts poursuit une croissance continue depuis plusieurs années ; elle concernait 15% des exploitations françaises en 2000 (27% dans le Gard, 15% en Lozère)- (source RGA 2000). Face aux difficultés de commercialisation et dans un souci d'indépendance vis à vis des grossistes et distributeurs, de plus en plus d'agriculteurs développent leurs propres circuits de commercialisation dits en directs. Ce système repose sur le principe au maximum d'un intermédiaire entre le producteur et le consommateur. Ils représentent non seulement une nouvelle forme de commercialisation pour l'agriculteur, qui doit d'ailleurs souvent apprendre un nouveau métier, celui de communicant, mais aussi une nouvelle forme de relocalisation de son économie avec le triptyque production / transformation / commercialisation. L'expérience des boutiques paysannes et de son réseau régional est en Cévennes particulièrement exemplaire. Cette organisation de vente représente en Cévennes 150 à 200 emplois directs pour un chiffre d'affaires situés entre 1 et 1,5M d'euros.



# Signes officiels de qualité



Implantation régionale du Parc



- IGP\* de l'Agneau de Lozère
  - AOC\* du Pélaridon
  - AOC\* de l'Oignon doux des Cévennes
  - Projet d'AOC\* de la Châtaigne
  - Préfecture
  - Sous-préfecture
  - Limite régionale
  - ▭ Limite départementale
  - ▭ Limite communale
  - Cœur du Parc national
  - Aire Optimale d'Adhésion
  - Mer Méditerranée
- \* IGP : Indications Géographiques Protégées  
 \* AOC : Appellations d'Origine Contrôlées

© Parc national des Cévennes, juin 2010  
 Édition : c10\_igp\_agneau\_aoc\_pelardon\_oignon\_mxd  
 Sources : PNC, IGN GEOFLA®, INAO



# AXE 6

Valoriser la forêt

## Des forêts aux visages variés

Couvert à plus de 70% par la forêt, le Parc national des Cévennes est le plus forestier des Parcs nationaux métropolitains. Les forêts sont des éléments essentiels des paysages cévenols, du patrimoine naturel et constituent une part significative de l'économie locale. Ainsi, quelles soient naturelles ou artificielles, anciennes ou jeunes, les forêts participent considérablement au caractère du Parc national.

Ces espaces forestiers offrent des physionomies très diverses selon leur altitude, le substrat géologique, et surtout leur histoire.

### Les hautes Cévennes, des forêts de moyenne montagne

Intégralement incluse dans le Parc national, cette région comprend les massifs du mont Lozère, du Bougès, de l'Aigoual et du Lingas, la corniche des Cévennes et l'ensemble des vallées séparant ces ensembles. Les feuillus majoritaires sur ce secteur (56% des boisements) sont essentiellement le hêtre au dessus de 1000 m et le châtaignier, et les chênes à plus basse altitude. Ils côtoient des futaies résineuses issues des reboisements (pin laricio, pin noir d'Autriche, épicéa commun, sapin pectiné, pin à crochets, douglas...). La diversité en essences en sein de ces peuplements augmente avec leur âge.

### Les basses Cévennes, terre de châtaigniers et de chênes verts

Située en majeure partie en aire optimale d'adhésion, cette région comprend l'ensemble des vallées encaissées situées entre les massifs granitiques des hautes Cévennes et la plaine alésienne. Les feuillus occupent une grande majorité du couvert forestier de cette région (71%). Le chêne vert domine à basse altitude jusqu'à 600 m. Il est ensuite remplacé par les chênes sessile et pubescent et les taillis de châtaigniers issus d'anciens vergers dépérissant coupés à blanc pour la production de tanins. Cette essence présente des signes de dépérissement dans les secteurs de basse altitude aux conditions trop sèches. Les peuplements résineux sont principalement constitués de pin maritime introduit dans la deuxième moitié du 19<sup>ème</sup> siècle pour la production d'étais de mine. Cette espèce colonise aujourd'hui de plus larges surfaces incendiées ou abandonnées, et notamment les peuplements dépérissants de châtaigniers. Ces peuplements se trouvent principalement dans la bordure nord-est de cette région. Par ailleurs, au sein des étages méditerranéen et montagnard, subsistent des peuplements naturels de pin de Salzman, très présents entre Bessèges et Les Vans, ainsi qu'au col de l'Uglas. L'important réseau hydrographique permet également le développement de ripisylves composées le plus souvent d'aulne, de frêne, de peuplier et de saule.

### Le Causse, de jeunes forêts de pins

Cette région se situe dans la partie ouest du Parc national. Les résineux majoritaires sur ce secteur (73%) sont essentiellement des pins noir et sylvestre. Le Pin noir y a été introduit sur les versants sensibles à l'érosion et sur le plateau pour la production de bois, dans un contexte de déprise agricole. Depuis, il a, avec le pin sylvestre, colonisé de larges espaces délaissés par le pastoralisme. En bordure du Causse Méjean, près du Roc des Hourtous, se maintiennent de rares peuplements endémiques de pin de Salzman. Les boisements feuillus sont constitués principalement de chêne pubescent, situés en majorités sur les versants. Cette espèce est parfois remplacée par le chêne sessile à plus haute altitude. Quelques îlots de hêtraie calcicole subsistent et ont tendance à s'étendre compte tenu des grandes surfaces que peut potentiellement occuper cette essence.

### La Margeride, dominée par les résineux

Cette région concerne une partie marginale de l'aire optimale d'adhésion. Les boisements résineux du début du 20<sup>ème</sup> siècle qui dominent cette région sont constitués principalement d'épicéa et de sapin à l'ouest et de pin laricio à l'est où l'influence méditerranéenne est plus marquée. Les feuillus couvrent 36% de la surface boisée et sont constitués principalement de forêts de hêtre.

### Le bas Vivarais : une forêt méditerranéenne

Cette région concerne une faible surface de l'aire optimale d'adhésion au sud ouest des Vans, englobant notamment le bois de Paiolive. Les bois de chênes pubescent et vert sont largement majoritaires et couvrent plus de 90% de la surface boisée.

# Les essences forestières dans le Parc national des Cévennes

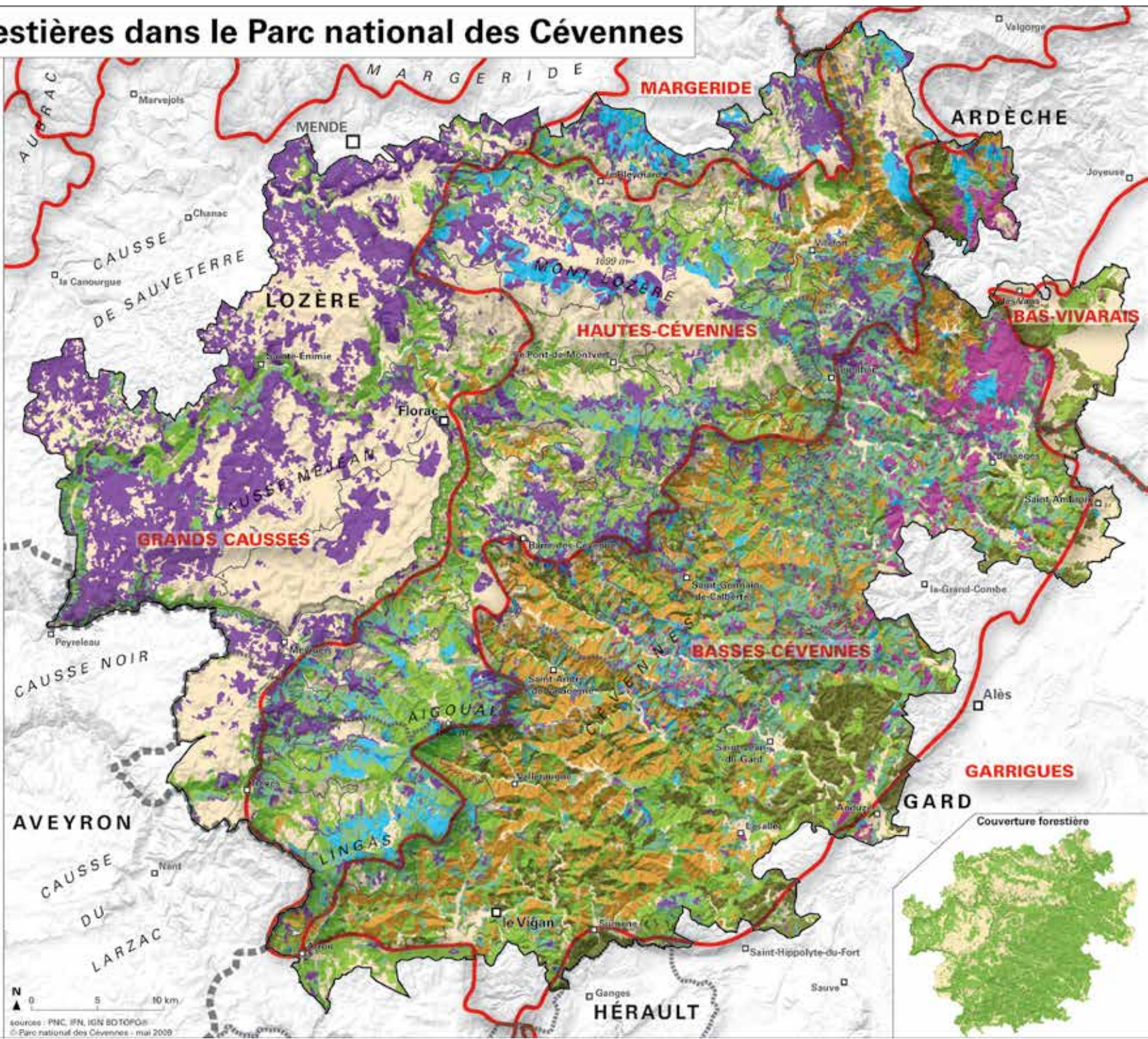


Implantation régionale du Parc



- Essences forestières**
- Châtaigner
  - Chêne vert
  - Hêtre, chêne et autres feuillus
  - Milieu ouvert
  - Pin maritime et pin d'Alep
  - Pin noir, pin sylvestre et pins divers
  - Forêt mixte
  - Sapin, épicéa et autres résineux
- Limite de région forestière

- Repères administratifs**
- MENDE** Préfecture
  - Florac** Sous-préfecture
  - Genolhac Chef-lieu de canton
  - Limite de département
  - ■ Limite de région
- Parc national des Cévennes**
- Cœur du Parc
  - Aire optimale d'adhésion



sources : PNC, IFN, IGN BD TOPO  
© Parc national des Cévennes - mai 2008



## Une histoire complexe

Si majestueuses soient-elles par endroits, les forêts cévenoles sont pour la plupart relativement jeunes. Surexploitées pendant des siècles pour les besoins en chauffage, charbon ou bois d'œuvre, les forêts étaient réduites à quelques peuplements il y a plus d'un siècle. Aujourd'hui, par l'action du forestier, elles occupent de vastes surfaces et participent à la diversité des paysages et des milieux.

### Les forêts « anciennes » : réservoirs de biodiversité

Les recherches sur les cartes historiques ou sur la toponymie font ressortir un taux de couverture forestière situé aux alentours de 13% au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle. Ces forêts sont pour la plupart restées à l'état boisé jusqu'à aujourd'hui : elles sont dénommées « forêts anciennes », c'est à dire des forêts dont la continuité de l'état boisé a été préservée lors des 150 dernières années. Les recherches en cours en écologie forestière montrent l'impact majeur des changements anciens de l'occupation du sol sur le fonctionnement actuel des écosystèmes forestiers. La fertilité des sols, la productivité des peuplements forestiers et la biodiversité sont modifiées de façon pérenne par l'agriculture ancienne. De nombreuses espèces végétales ou animales ne peuvent recoloniser les forêts récentes et restent cantonnées aux forêts anciennes qui accueillent ainsi une composante originale de la biodiversité.

### 1860 - 1930 : la reconstitution de vastes massifs forestiers pour lutter contre l'érosion

Au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, les problèmes liés à l'érosion causée par les défrichements sont importants. Cela conduit l'Etat à mener une politique d'acquisition de terrains pour y réaliser des plantations dans le cadre de la Restauration des terrains de montagnes (RTM). Celle-ci a d'abord visé à reboiser les zones en pente, particulièrement sensibles à l'érosion. Puis, elle s'est étendue à tous les types de terre, des pentes plus douces aux plateaux et aux bas-fonds humides. L'importante couverture des forêts domaniales dans les Cévennes est la résultante de cette politique. Les essences utilisées ont été très diverses. Les hêtraies, par mise en défens, ont fortement progressées. Progressivement, ces peuplements se diversifient, par maturation naturelle accompagnée de l'action du forestier. Nombre de ces plantations arrivent aujourd'hui à terme.

### 1960 - 1980 : une politique de reboisement pour valoriser les terres agricoles abandonnées

Un siècle plus tard, la création du Fonds forestier national amène une seconde période de reboisements, dans un objectif de diversification économique en période de déprise agricole. L'Etat a subventionné dans ce cadre de nombreuses plantations de résineux notamment le pin noir, principale essence du reboisement sur les Causses et dans les Gorges du Tarn. Ces forêts sont encore jeunes et homogènes à l'échelle de la parcelle ou de la propriété.

### Une progression naturelle des forêts tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle

L'exode rural, à partir de la première guerre mondiale amplifie l'abandon des grands espaces montagnards, ce qui engendre une progression naturelle de la couverture forestière, dominée majoritairement par le pin sylvestre. Les vergers de châtaigniers délaissés se sont eux progressivement refermés et ont été attaqués par l'encre et le chancre. Souvent coupés à blancs pour la production de tanins, ils ont laissés la place à des formations de taillis. Enfin, la progression des accrus naturels résineux se développe par essaimage des peuplements résineux issus des reboisements. Cette tendance a produit de nombreux espaces d'interface forêt-agriculture.

Plantation de pins noirs sur  
le Causse Méjean



© Parc national des Cévennes

# Évolution des formations végétales sur le Causse Méjean



Parc national  
des Cévennes

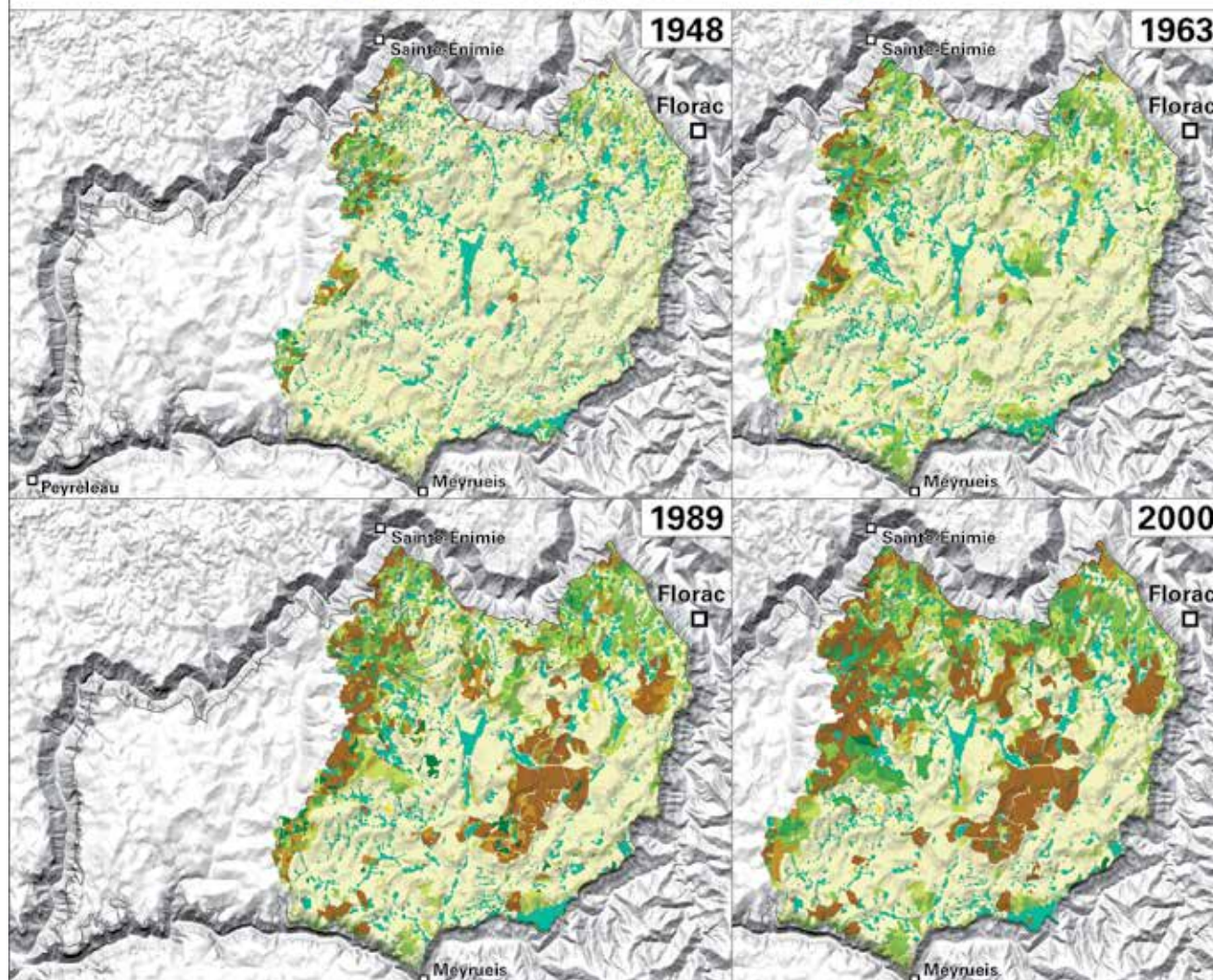


N 0 5 10 km

sources : PNC, CDSL, IGN BDTOP©  
Edition : c04\_evolution\_lv\_causse\_mejean.ai  
© Parc national des Cévennes - mai 2009

## FORMATIONS VÉGÉTALES

- |                                |   |   |
|--------------------------------|---|---|
| Ligneuses hautes denses        | Complexes herbacées - ligneux hauts               | Herbacées                                 |
| Ligneuses hautes assez claires | Complexes herbacées - ligneux bas - ligneux hauts | Zone à végétation très claire ou nulle    |
| Ligneuses basses               | Complexes herbacées - ligneux bas denses          | Cultures, dolines fauchées et/ou pâturées |
|                                | Complexes herbacées - ligneux bas clairs          | Hameaux                                   |



## Des forêts d'une grande richesse

La variété des types de forêts du Parc national offre des conditions qui permettent à de nombreuses espèces animales et végétales de s'exprimer. Pour une grande part d'origine artificielle, ces forêts se complexifient de plus en plus et retrouvent progressivement un fonctionnement naturel, gage d'une biodiversité riche et diversifiée.

### Une faune et une flore forestières riches

Ce développement d'écosystèmes forestiers plus naturels a entraîné le retour ou favorisé le développement de différentes espèces animales qui témoignent ainsi de la bonne santé des forêts cévenoles. C'est le cas du Pic noir ou de la Chouette de Tengmalm, dont la présence est aujourd'hui régulière. Les forêts cévenoles accueillent parmi les plus belles populations de rapaces forestiers, tels l'Aigle royal ou le Circaète Jean-le-blanc qui trouvent les conditions idéales pour y installer leur nid et assurer leur reproduction.

Enfin, ces espaces ont fait l'objet d'une politique de réintroduction -par les forestiers et par le Parc national- d'espèces liées à l'écosystème forestier : chevreuils, cerfs, grand tétras.

Les plantes ne sont pas en reste : Arabette des Cévennes, Botryche à feuille de matricaire et Gagée jaune figurent parmi les nombreuses plantes patrimoniales qui peuplent ces massifs.

Plusieurs statuts propres aux espaces naturels soulignent la richesse des forêts et, pour certains d'entre eux, permettent leur protection réglementaire. Les ZNIEFF, sites Natura 2000 et Réserves Biologiques Intégrales (RBI) concernent de nombreuses forêts du territoire.

### Certains milieux forestiers particulièrement remarquables

Différents milieux forestiers sont distingués en fonction des conditions écologiques dont ils bénéficient. Ces milieux, appelés « habitats forestiers » sont très hétérogènes dans le Parc national tant du point de vue de leur aspect que de leur valeur patrimoniale. La situation des forêts est donc très contrastée et recouvre des enjeux variés en fonction des types d'habitat rencontrés.

Les habitats forestiers possédant la plus forte valeur patrimoniale sont les chênaies pubescentes acidiphiles, les hêtraies d'altitude et les aulnaies-frênaies (ripisylves). Cette valeur est déterminée en fonction de l'intérêt communautaire, de la présence d'espèces végétales d'intérêt patrimonial, de l'aire de distribution et de la rareté à l'échelle du Massif central, de l'indigénat de l'espèce d'arbre structurante du peuplement ainsi que l'origine (naturelle ou artificielle) du peuplement.

### Les peuplements âgés : une composante essentielle de la biodiversité

Les rares peuplements âgés sont également extrêmement favorables à plusieurs espèces liées pour la plupart au bois mort et aux arbres à cavités. Au sein des forêts naturelles de la zone tempérée, la proportion d'espèces liées aux phases de sénescence dépasse les 30%, soit plusieurs milliers d'espèces. Cependant, les quantités de bois mort dans les forêts exploitées sont souvent insuffisantes pour assurer la conservation à long terme de certaines de ces espèces. La préservation de vieilles forêts au sein desquelles les coupes ne sont plus effectuées et où les arbres meurent et se décomposent permet de rétablir une dynamique naturelle. Une politique ambitieuse, menée essentiellement avec l'ONF en forêt domaniale depuis de nombreuses années, permet de laisser volontairement des espaces forestiers en libre évolution, c'est-à-dire sans exploitation des bois, soit sous forme de réserve intégrale d'une centaine d'hectares, soit sous forme d'îlots de l'ordre de 1 à 7 ha répartis dans les peuplements. Par ailleurs, pour des raisons d'accessibilité ou de morcellement, de vastes surfaces ne font l'objet d'aucune exploitation forestière.

### Un élément essentiel du paysage

L'ensemble du Parc national est concerné par des paysages à haute valeur patrimoniale. Les espaces forestiers y participent grandement, que ce soit à grande échelle (paysage perçu) ou à petite échelle (paysage vécu). L'action du forestier est donc susceptible d'interagir fortement avec ces paysages.

### Cueillette et chasse

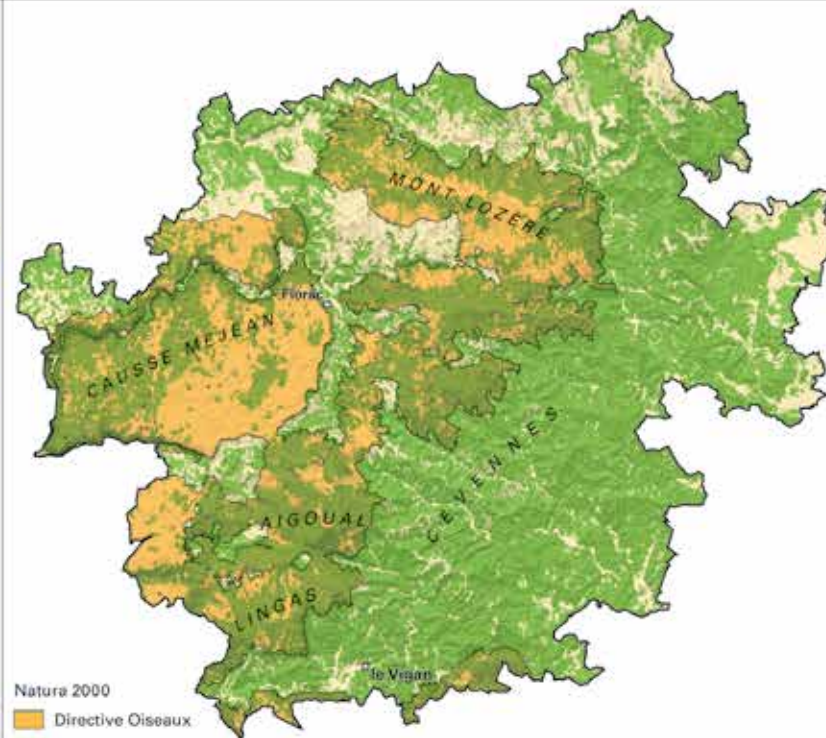
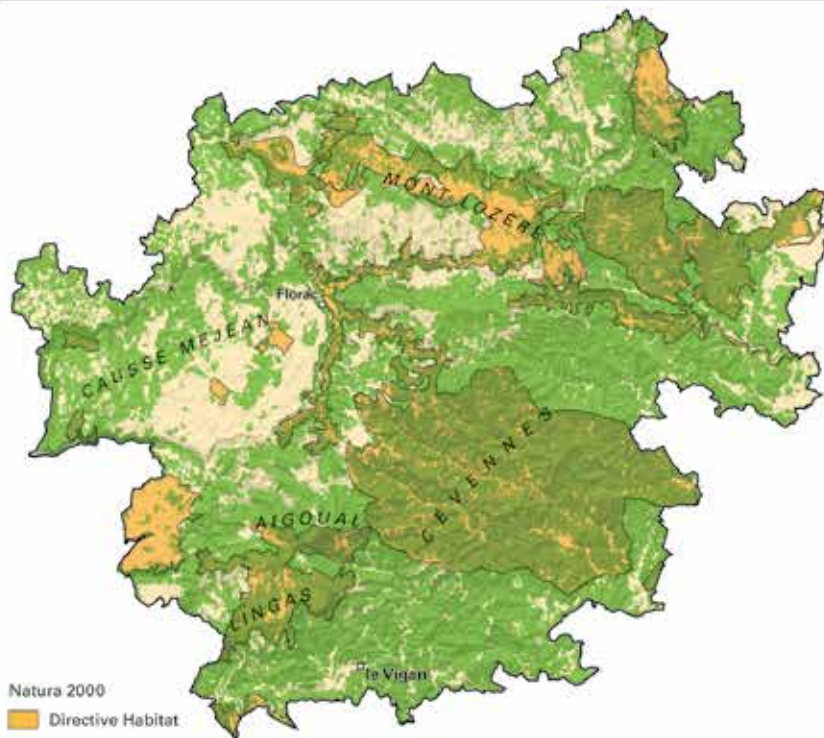
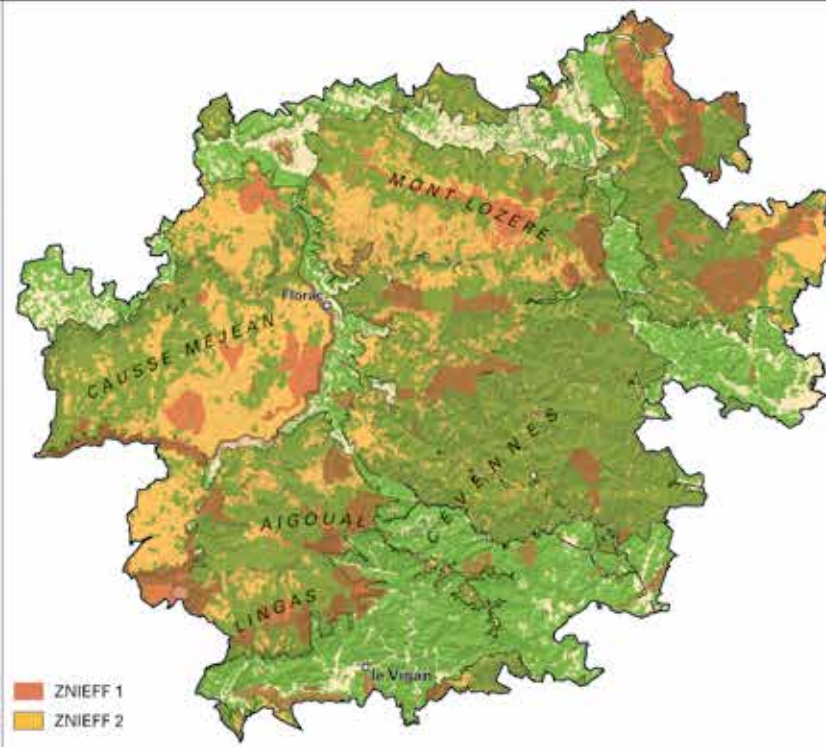
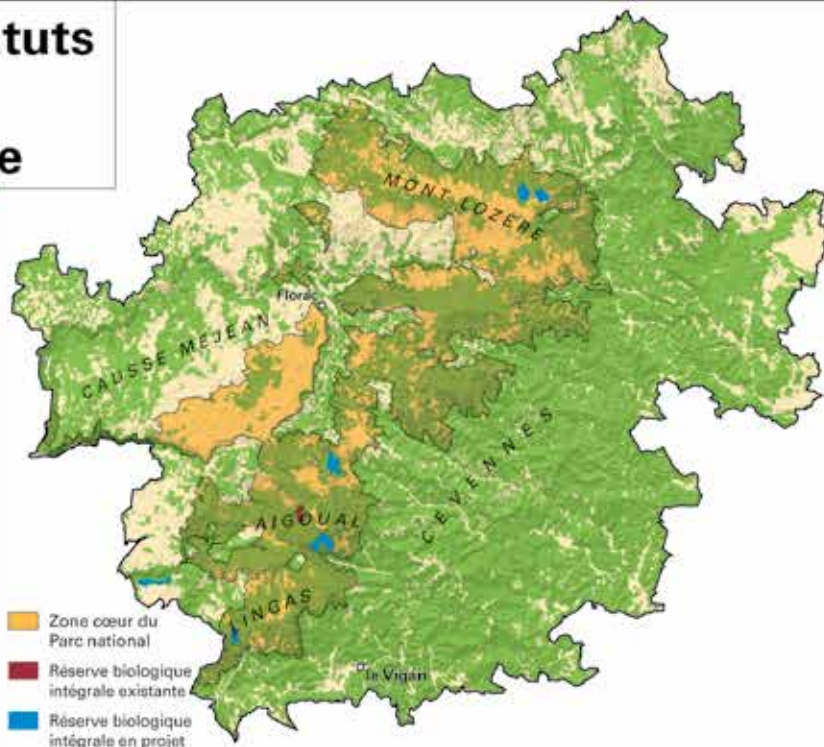
Les forêts cévenoles sont réputées pour leur gibier et leurs champignons et sont de ce fait par endroit très fréquentées aux périodes concernées.



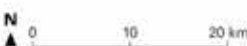
# La forêt et les statuts de protection environnementale



Implantation régionale du Parc



Milieux ouverts  
Couverture forestière  
Aire optimale d'adhésion



sources : PNC, DIREN, IFN, IGN BD TOPO  
Edition : c02\_forêts\_statuts\_de\_protection.ai  
© Parc national des Cévennes - mai 2009

## Une gestion dans des conditions difficiles

Les forêts privées occupent la majorité de l'espace. Parmi les 268 000 ha de couvert forestier du Parc national, 79% sont privés. Les forêts publiques couvrent, elles, 55 700 ha (21%). Cette proportion est plus équilibrée dans la zone cœur où les forêts publiques occupent une petite moitié de la surface forestière.

### Des petites propriétés forestières difficiles à gérer

Au sein des forêts privées, seuls 18 500 ha font l'objet d'un plan de gestion, soit 8,7% d'entre elles. Ce taux est bien inférieur à la moyenne nationale qui est de 23,4%. Ce faible taux de couverture des documents de planification de la gestion forestière est à mettre en relation avec des conditions difficiles de gestion et une culture forestière relativement jeune (en lien avec l'âge des forêts) dans cette région mais également une propriété privée particulièrement morcelée : plus de 33% de la surface forestière est occupée par des propriétés de moins de 10 ha. Dans les petites propriétés, les opérations sylvicoles sont plus difficiles à rentabiliser et les opérations d'éclaircies plus difficiles à commercialiser. Toutefois, de nombreuses petites forêts font l'objet de coupes pour l'autoconsommation de bois de chauffage (30% des volumes prélevés d'après afocel 2005).

### Des conditions écologiques contraignantes

Les forts reliefs compliquent également l'exploitation forestière. La récolte des bois implique souvent la construction d'un linéaire important de pistes forestières et tires de débardage. La desserte de ces versants devenus forestiers, ainsi que le dimensionnement du réseau public, ne sont pas adaptés à la circulation des engins forestiers et grumiers. La création d'équipements nécessite, compte tenu de la configuration des terrains, des travaux de terrassement importants. Ces équipements sont susceptibles de provoquer des impacts du point de vue du dérangement, de leur emprise sur le milieu naturel, des paysages, de l'érosion et de la qualité de l'eau. Leur réalisation est ainsi délicate et engendre des conflits d'intérêts. L'expérimentation de modes de débardage alternatifs (notamment par câble) au sein du cœur laisse entrevoir une meilleure conciliation entre exploitation forestière et préservation des enjeux environnementaux.

La présence de grands ongulés sur le territoire (principalement cerfs, chevreuils et sangliers) est un facteur important à prendre en compte dans la gestion forestière. Si des niveaux élevés de populations ont pu engendrer des dégâts importants à certains peuplements, la volonté est d'atteindre un équilibre sylvo-cynégétique qui permette la régénération naturelle de l'état boisé sans protection artificielle des jeunes peuplements (clôture ou protection individuelle).

## Une sylviculture orientée vers le bois d'œuvre résineux

La sylviculture est principalement tournée vers la production de bois d'œuvre résineux. En complément, quelques boisements feuillus (principalement hêtre) font l'objet de coupe principalement pour le bois de chauffage. La production de bois d'œuvre feuillu reste marginale et concerne principalement le châtaignier.

Cependant, la montée en puissance de la filière bois-énergie permet la valorisation de certaines coupes comme les premières et deuxième éclaircies de plantations résineuses ou la coupe d'accrus naturels pour la réouverture de milieux. L'émergence de cette filière fait naître sur le territoire de nouvelles pratiques qui restent à insérer dans un cadre de gestion durable.

Une grande proportion des forêts gérées fait l'objet d'un traitement en futaie régulière. Cependant des surfaces considérables de hêtraie sapinière en forêt domaniale (principalement sur l'Aigoual) et quelques forêts privées font l'objet d'un traitement en futaie irrégulière.

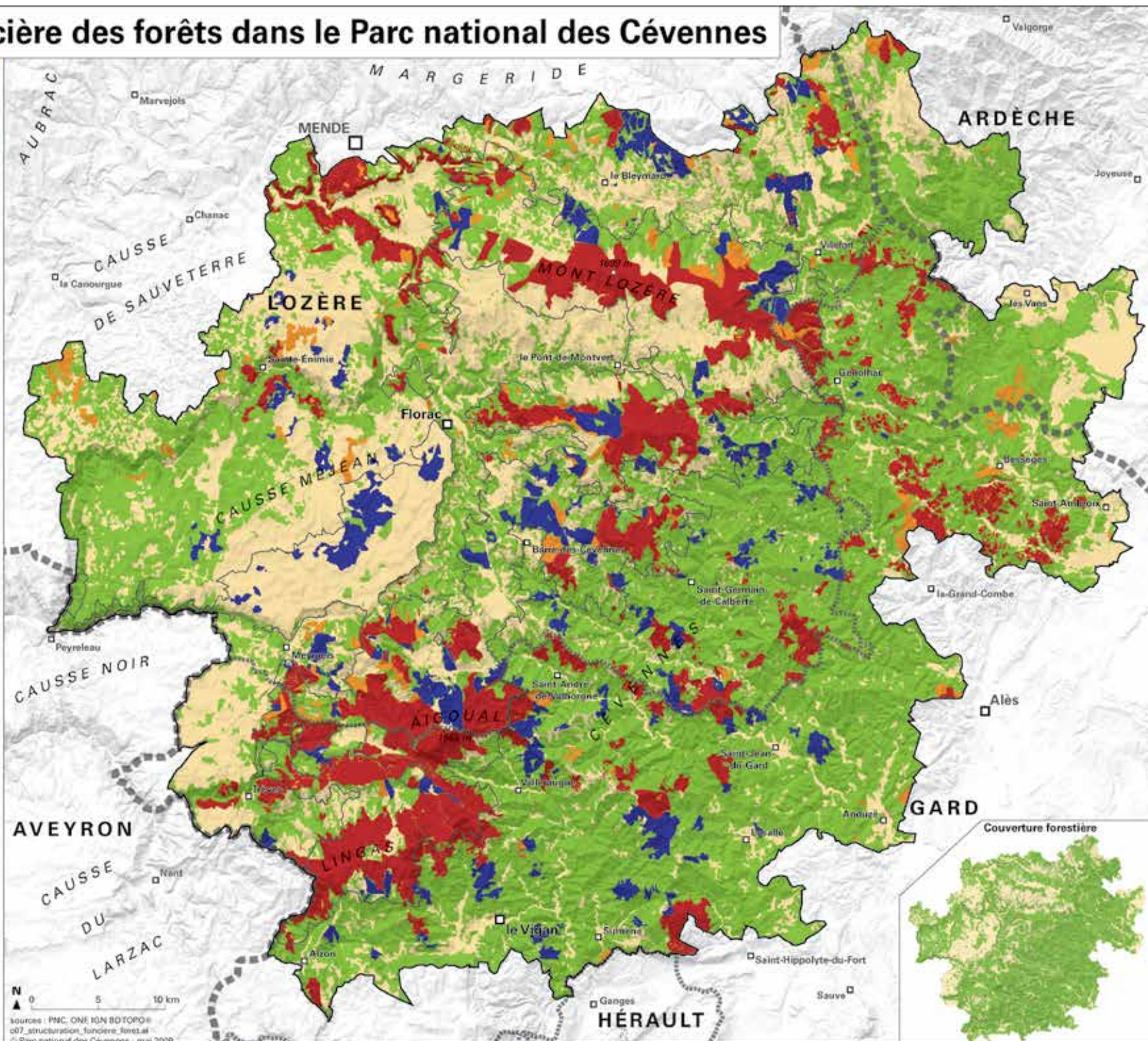
Région forestière	< 4 ha		4-10 ha		10-25 ha		25-100 ha		> 100 ha	
Hautes Cévennes	3 769 ha	17%	3 773	17%	3 856 ha	17%	4 997 ha	22%	6 285 ha	28%
Basses Cévennes et Vivarais	14 917 ha	19%	16 366	21%	21 540 ha	28%	20 831 ha	27%	4 585 ha	6%
Causses	2 119 ha	12%	1 944	11%	2 797 ha	16%	4 400 ha	26%	5 739 ha	34%
Margeride	624 ha	30%	568	27%	95 ha	5%	502 ha	24%	306 ha	15%
Total espace parc	21 430 ha	17%	22 652 ha	19%	28 289 ha	24%	30 731 ha	26%	16 916 ha	14,00%

Ce tableau détaille la répartition des propriétés forestières par classe de propriété et montre un morcellement particulièrement important sur le territoire (données issues des données cadastrales 31 décembre 1996 dans Schéma Régional de Gestion Sylvicole 2001).

# Structuration foncière des forêts dans le Parc national des Cévennes



Implantation régionale du Parc



- Structuration foncière des forêts**
- Forêt domaniale
  - Autres forêts publiques
  - Forêt privée dotée d'un document de gestion durable
  - Forêt privée sans document de gestion durable
  - Milieu ouvert

- Repères administratifs**
- MENDE** Préfecture
  - Florac** Sous-préfecture
  - Genolhac** Chef-lieu de canton
  - Limite de département
  - ■ Limite de région
- Parc national des Cévennes**
- Cœur du Parc
  - Aire optimale d'adhésion

sources : PNC, ONF IGN BDTOPO  
 c07\_structuration\_fonciere\_forêt.af  
 © Parc national des Cévennes - mai 2008



## Une ressource qui participe à l'économie locale et régionale

### Une ressource participant fortement à l'approvisionnement de la filière-bois à l'échelle régionale

Le nord de la région Languedoc-Roussillon concentre une grande partie de la ressource bois régionale. Le volume de bois récolté en Lozère représente par exemple 40% de la récolte bois régionale en 2010. Pour les forêts publiques, près de la moitié du volume récolté par l'Agence ONF de Lozère provient des forêts situées dans le cœur du Parc national. Ainsi, les forêts au sein du Parc national représentent une ressource importante alimentant la filière-bois régionale et inter-régionale, notamment à l'échelle du Massif central.

Un peu plus de la moitié de la récolte est constituée de bois d'œuvre, à forte dominante de résineux (plus de 90%). Il s'agit essentiellement de bois de qualité menuiserie, charpente, caisserie, coffrage. Le bois d'œuvre feuillu reste marginal et est surtout constitué de châtaignier vendu à une échelle locale.

Le bois d'industrie représente environ 1/3 des ventes et alimente principalement deux grosses unités de transformation en pâte à papier situées en dehors de la région : à Tarascon (13) et Saint-Gaudens (31). La part de feuillus est plus importante que pour le bois d'œuvre mais reste minoritaire (20 à 30%).

Enfin la ressource exploitée pour alimenter la filière bois-énergie est en progression, avec le développement des installations de chaufferies bois. Toujours pour la Lozère, la proportion de la récolte destinée à la filière bois-énergie est ainsi passée de 3% en 2006 à 25% en 2010. Il s'agit soit de bois transformés en plaquettes forestières (bois résineux essentiellement), soit de bois – bûche issus notamment des hêtraies. L'installation de l'usine de cogénération de Mende influe fortement sur cette évolution (65 à 150 000 tonnes de plaquettes par an).

### Une filière bois source d'emplois importante

Sur les cantons concernés par le Parc national, la filière – bois amont regroupe 254 entreprises et concerne 335 emplois (données 2007, hors emploi ONF). Il s'agit des entreprises d'exploitation forestière et de travaux sylvicoles et des scieries intervenant en première transformation. La majorité de l'exploitation est menée par des entreprises locales. Les unités de sciage transforment essentiellement du bois d'œuvre résineux issu en partie des forêts locales mais achètent également du bois en dehors de la région, essentiellement dans les départements limitrophes. Par exemple en Lozère, en 2008, les scieries ont entré 290 milliers de m<sup>3</sup> de bois rond pour une récolte départementale de bois d'œuvre de 168 milliers de m<sup>3</sup>. Ce déficit d'approvisionnement local est important pour le bois d'œuvre feuillu, notamment pour le châtaignier, comparativement à la ressource. Cette essence souffre d'un déficit de qualité et l'essentiel de la ressource se situe en petite propriété sans gestion sylvicole.

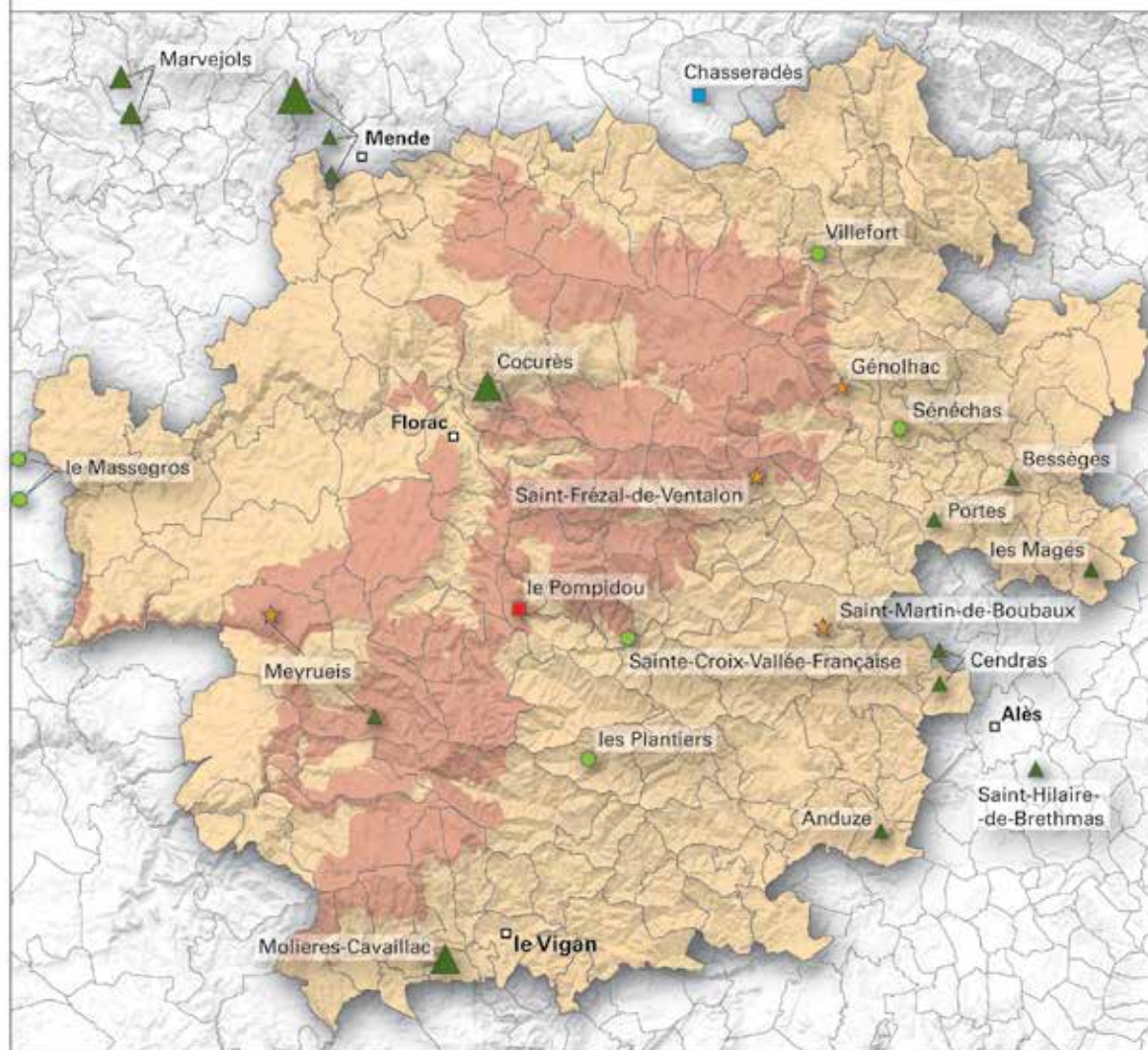
Toujours sur les cantons concernés par le Parc national, on compte 199 entreprises de 2<sup>ème</sup> transformation, représentant 387 emplois (données 2007). Il s'agit d'entreprises de fabrication de meubles et de bois construction, essentiellement artisanales.

La filière bois-énergie tend à se développer et se structurer localement, sous l'impulsion notamment d'une politique publique incitative visant à favoriser l'exploitation d'une ressource locale et le développement d'une filière économique régionale, pour une énergie renouvelable. Ainsi, depuis 2002, 126 chaufferies bois ont été financés en Gard et Lozère par la mission bois – énergie. Afin de garantir la cohérence entre le développement de la filière, la disponibilité de la ressource et les enjeux écologiques et sociaux, les élus engagent l'élaboration de plans d'approvisionnement territoriaux (PAT), comme en Pays viganais.

### Les collectivités locales s'engagent pour favoriser la valorisation locale de la ressource bois

Depuis plusieurs années, les collectivités locales ont pris conscience de l'intérêt que pouvait représenter cette ressource pour l'économie locale et pour l'environnement (éco-matériau, énergie renouvelable), sous réserve de favoriser une valorisation sur le territoire. Ainsi, 2 chartes forestières de territoire ont été élaborées par le Pays Cévennes et la Communauté de communes de l'Aigoual. 2 autres chartes sont en cours d'élaboration sur le territoire du Parc national. D'autres s'engagent dans des Plans de Développement de massif (PDM). En 2010, la Région a validé son programme AGIR. Le Plan pluri-annuel régional pour le développement forestier en Languedoc-Roussillon valide également des grands axes d'actions pour les années à venir : développement de l'accessibilité des massifs, adaptation des techniques de débardage, mise en valeur de la forêt paysanne, ...

# Scieries



## Type de bois scié

▲ Résineux

● Feuillus

★ Mixte

■ Scierie mobile

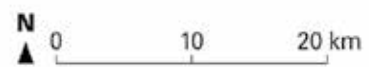
■ Sciage à façon

— Limite de commune

■ Cœur du Parc

■ Aire optimale d'adhésion

- ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ +  
Taille de l'entreprise



Sources : PNC, DRAAF L-R/SREAFE 2009, IGN BDTOPO®

Édition : c08\_scieries\_pnc.ai

© Parc national des Cévennes - juillet 2010



# AXE 7

Dynamiser le tourisme

## Accueil, information et notoriété

### Une activité économique désormais incontournable

Sur les 152 communes du territoire, on compte 1 500 emplois salariés ou non salariés dans les activités caractéristiques du tourisme. On estime qu'un tiers de la population active a une activité liée directement ou indirectement à l'activité touristique.

La fréquentation touristique du territoire a progressé jusqu'à la fin des années 90, mais en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, elle est plutôt en stagnation. Cet essor ralentit depuis deux décennies, dû en partie à la concurrence des autres destinations « nature » et à l'apparition des compagnies low-cost pour l'international. De plus, le parc d'hébergement vieillissant n'a pas bénéficié d'une remise à niveau aux standards touristiques d'aujourd'hui. Le territoire est par ailleurs enclavé, ce qui fait son charme et le préserve du tourisme de masse mais représente également un handicap en matière d'accessibilité et crée des contraintes pour le tourisme de proximité, essentiel au tourisme hors-saison.

### Promotion et notoriété

La construction et la promotion de la destination touristique « Parc national des Cévennes » n'est pas encore vraiment prioritaire sur un territoire riche mais composite, à cheval sur trois départements.

L'implication forte des collectivités territoriales dans la promotion touristique se heurte aux structurations et aux limites administratives complexes. Sur un territoire qui sort à peine d'une période d'exode rural, la tentation a été forte de ramener la décision au niveau départemental dans ce domaine, avec une difficulté réelle à trouver le bon niveau d'échange avec les organismes de terrain, comme les offices du tourisme et les groupements de professionnels. Cette recherche de cohérence territoriale se heurte également à l'éclatement de la compétence tourisme aux différents échelons : des communes à l'Etat, en passant par les intercommunalités, les pays, les départements et les régions.

### L'accueil du public

Le territoire compte 28 offices du tourisme. Si la majorité d'entre eux peine à assurer une permanence d'accueil tout au long de l'année, certains d'entre eux offrent une vitrine d'accueil plus régulière, avec des prestations d'information touristique et patrimoniale de qualité croissante. Les informations sur les prestations des professionnels restent l'apanage des offices de tourisme les plus importants (Florac par exemple), disposant de moyens de fonctionnement abondés principalement par la taxe de séjour.

Les maisons du Parc national des Cévennes sont gérées directement par l'établissement public et un réseau de partenaires constitué de la quasi totalité des offices de tourisme du territoire, ainsi que d'autres organismes (communes, syndicat d'initiative, société d'économie mixte, site touristique). Ces relais sont reconnus comme centre d'information du Parc national dans le cadre de conventions de partenariat.

### La signalétique sur le terrain

Les dispositifs de signalisation touristique et culturelle manquent d'homogénéité.

La signalisation directionnelle qui permet de signaler depuis le réseau routier l'accès à des sites et monuments classés, mais aussi à des sites touristiques est relativement bien développée.

En complément de la signalisation directionnelle, plusieurs dispositifs ont été installés :

- Très peu utilisés, les relais information service (RIS) sont implantés principalement par les départements sur des aires de stationnement.
- Le signalement des sites et monuments à l'écart des axes de communication peut être fait dans le cadre d'un schéma départemental. Le territoire n'est quasiment pas équipé avec ce type de signalétique d'information culturelle et touristique.
- Des circuits routiers ont été matérialisés par une signalétique adaptée, principalement en Lozère. Non associés à des documents de type brochure, leur intérêt reste cependant limité.

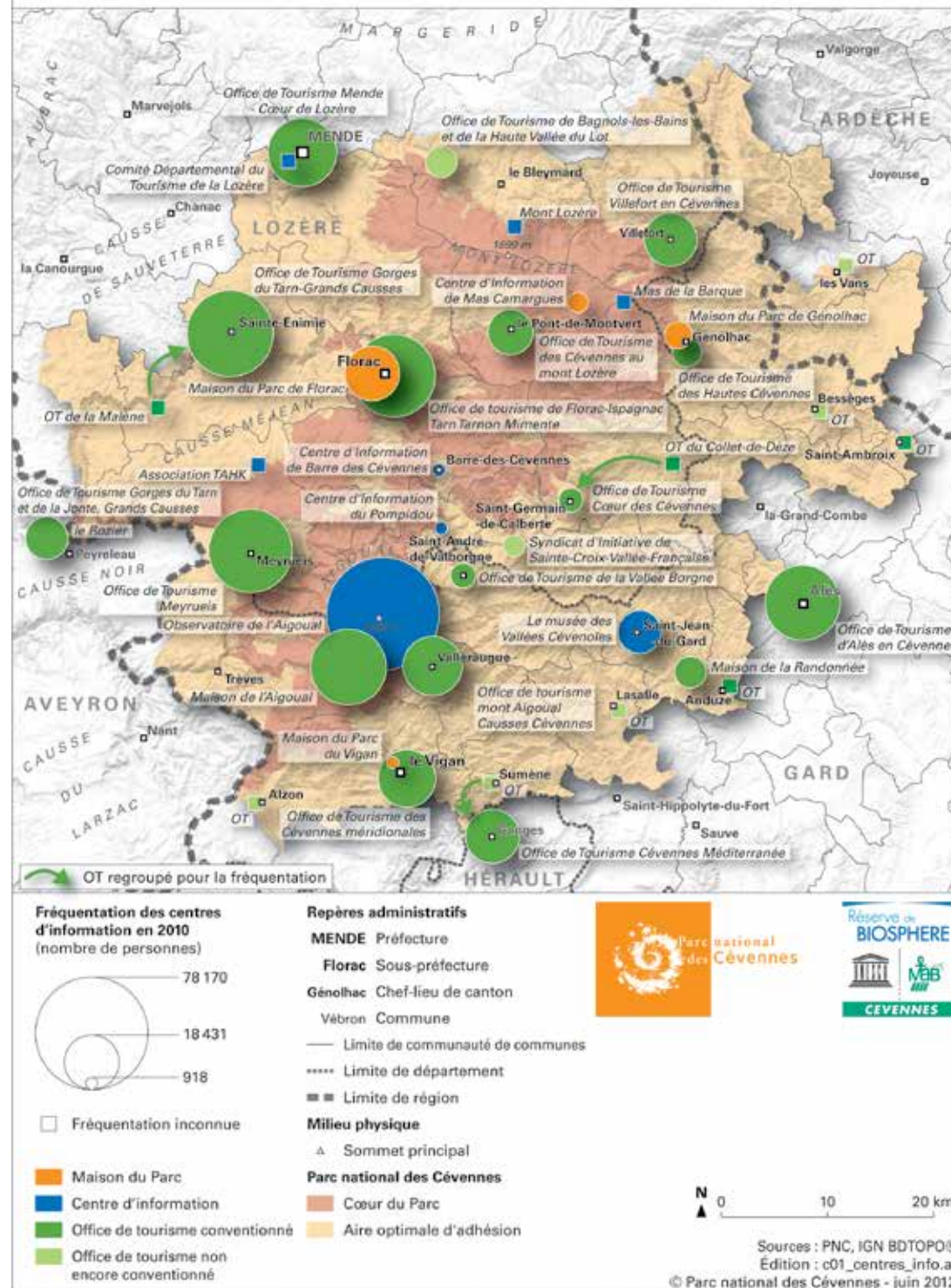
Une signalétique spécifique au Parc national des Cévennes a été installée pour le balisage des sentiers et pour l'information touristique en espace naturel.

### La publicité

La publicité est interdite hors agglomération sur tout le territoire français à l'exception des préenseignes dérogatoires pour certaines activités, implantées de manière harmonisée, et dans le cadre d'un règlement local de publicité pour des centres commerciaux. Les autres activités ne peuvent être signalées que dans des conditions définies par les règlements relatifs à la circulation routière. Sur le territoire, l'hétérogénéité et parfois la vétusté des panneaux à vocation publicitaire n'est plus à démontrer. La réglementation est même souvent malmenée.



## Offices de tourisme et centres d'information du Parc national



## Les prestations touristiques

### L'hébergement

La capacité d'accueil est de plus de 150000 places, avec 65% dans les résidences secondaires et 25% dans les campings.

#### Nombre de lits/emplacements

Résidences secondaires	101125
Hôtels	5032
Campings	39243
Autres hébergements (meublés de tourisme, villages de vacances ...)	11131

(source INSEE, 1999)

Une aide technique et financière soutenue, jusqu'au niveau européen, a accompagné pendant près de 40 ans les territoires ruraux de montagne pour contrer l'exode rural, avec la reconversion du bâti traditionnel en hébergements touristiques. Cette opération de restauration des bâtiments disponibles, pour une reconversion en gîtes ruraux, gîtes d'étape, chambres d'hôtes visait à un complément de revenus pour les exploitations agricoles qui se retrouvaient à la tête d'un patrimoine vernaculaire en péril. C'est l'établissement public du Parc national qui a ouvert la voie dès 1973, en finançant les premiers gîtes ruraux de son territoire au Puech de St-Andéol-de-Clerguemort.

Puis, rapidement, la vie de ces hébergements a été structurée sous la houlette du réseau qualifié Gîtes de France. La qualité « tourisme vert » s'imposait comme référence des campagnes françaises, avec une notoriété européenne.

Plus récemment, s'est structuré le secteur de l'agrotourisme. Les démarches « Bienvenue à la ferme » pilotée par les chambres d'agriculture et « Accueil paysan » se démarquent du réseau de Gîtes de France et identifient une offre paysanne diversifiée : hébergement, ferme auberge ou pédagogique, produits du terroir, camping à la ferme... Ce type d'offre propose ainsi un ancrage plus fort au terroir.

L'hôtellerie traditionnelle des années 70 n'a certainement pas anticipé suffisamment tôt les évolutions des comportements des touristes à la recherche d'authenticité et de convivialité, mais toujours plus exigeants en matière de confort. Ce segment de l'accueil a laissé une place prise progressivement par les hébergements ruraux chez l'habitant, avec quelques ressentiments vis à vis des politiques publiques. Aujourd'hui, l'esprit de concurrence fait place à une vision plus positive : objectif qualité pour l'hôtellerie, positionnement différencié chez l'habitant, plus proche du terroir, écocitoyen.

L'hôtellerie de plein air représente près de la moitié de la capacité d'accueil du territoire (environ 40000 places) sur une période restreinte qu'elle cherche à élargir.

### Les entreprises touristiques

Dans cette moyenne montagne, l'accompagnement par des guides n'est pas une prestation incontournable. Peu de randonneurs, promeneur, découvreurs, font appel à ce service, d'où une certaine fragilité économique de ces activités. Il y a pourtant près de 150 professionnels référencés qui interviennent sur ce territoire. Pour survivre, ils proposent plusieurs prestations et des activités requérant une certaine technicité : canyon, accrobranche, VTT, canoë, spéléologie, ski de fond, travaux acrobatiques... rares sont ceux qui ne possèdent pas une autre activité professionnelle. Ils sont souvent amenés à travailler à l'extérieur du territoire pour garantir la pérennité économique de leurs entreprises.

### Les sites majeurs

Ce sont d'abord les bijoux souterrains, notamment l'Aven Armand, la Cocalière, Dargilan, Trabuc. Ce sont aussi des aménagements originaux et des sites prestigieux : la bambouseraie d'Anduze et le train à vapeur touristique, l'observatoire météorologique de l'Aigoual. Ils concentrent les plus grandes fréquentations de sites touristiques aménagés. La barre des 100 000 visiteurs annuels est largement dépassée pour certains. Leur avenir économique ne paraît pas compromis. Les générations de visiteurs se succèdent et les familles plébiscitent toujours ces visites (carte page 101).

D'autres sites de visite de notoriété moindre se battent pour conserver une bonne attractivité. Leur survie est parfois compromise. On y trouve des sites à caractère patrimonial (musées de société, sites d'interprétation, ludiques) qui sont le plus souvent le fruit d'initiatives publiques (carte page 101).

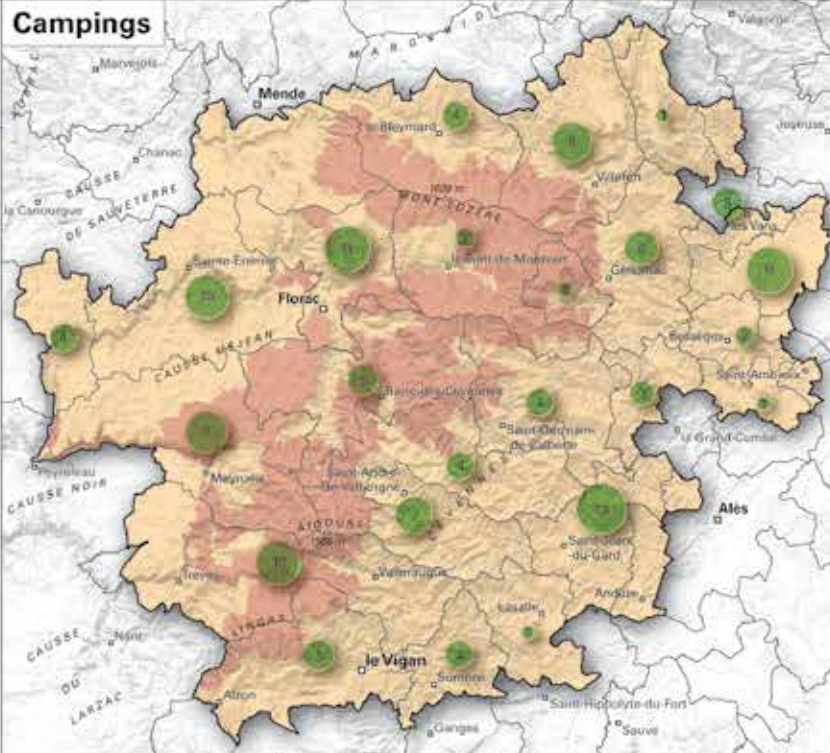
# Hébergements touristiques



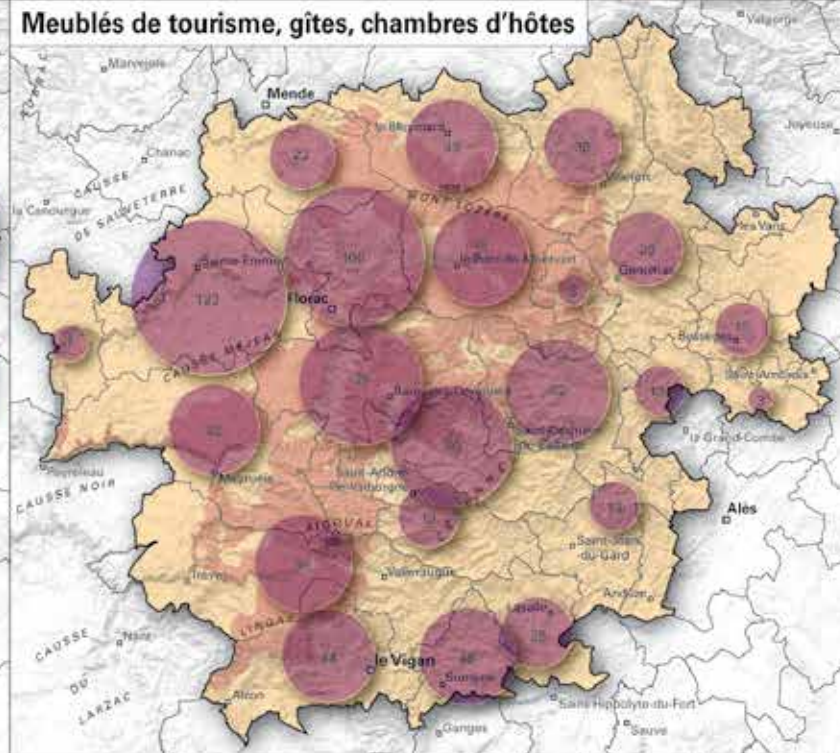
Implantation régionale du Parc



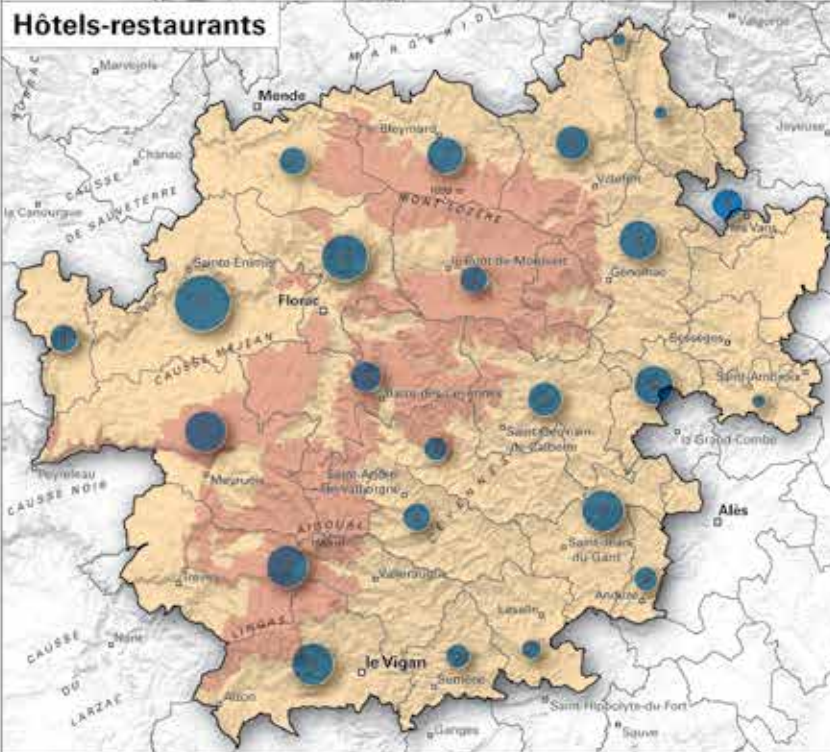
## Campings



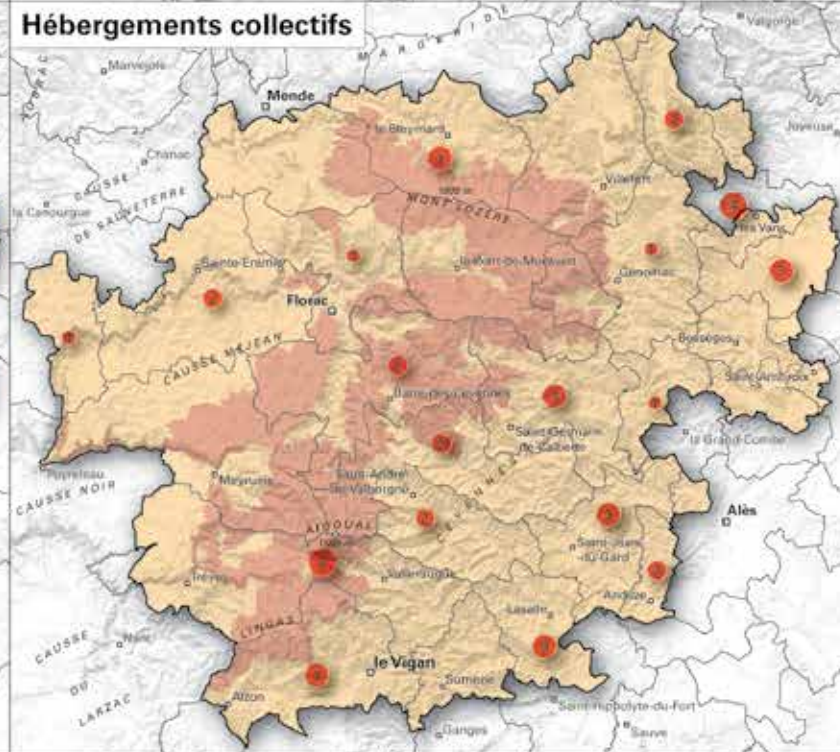
## Meublés de tourisme, gîtes, chambres d'hôtes



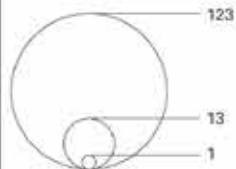
## Hôtels-restaurants



## Hébergements collectifs

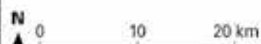


Nombre d'établissements par communautés de communes (recensement effectué en 2005 sur 141 communes du Parc national)



### Type d'hébergement

- Camping
- Meublé de tourisme, gîte, chambre d'hôte
- Hôtel-restaurant
- Hébergement collectif (village ou centre de vacances)
- Limite de communauté de communes
- Cœur du Parc
- Aire optimale d'adhésion du Parc



Sources : PNC, IGN BDTOPO®, OT de Florac  
Édition : c03\_hebergements\_touristiques.ai  
© Parc national des Cévennes - juillet 2010

## Qualification et commercialisation de l'offre

### La qualification

L'essentiel des prestataires du tourisme est installé dans l'aire optimale d'adhésion. Le cœur représente pour la plupart d'entre eux leur « fond de commerce », leur image de marque. La façon dont ils renvoient leurs clients sur les espaces du cœur et dans les hameaux typiques est déterminante pour préserver les habitats naturels, les espèces et la qualité de vie des habitants. Ces prestataires ont une responsabilité solidaire pour l'ensemble du territoire. D'où l'importance de la qualification de l'offre et surtout des professionnels qui accueillent nos visiteurs.

Dans la jungle des marquages, entre démarche de progrès et label-certification, la recherche de la différence, de la qualité, est aujourd'hui la règle dans la plupart des filières. Dans l'hôtellerie et l'hôtellerie de plein air, ce sont les chaînes volontaires de niveau national que l'on retrouve : Logis de France, gît-vert... Des financements publics ont parfois accompagné les démarches de qualité entreprises pour accéder à ces marques. Les initiatives émergent à tous les niveaux. Sous la marque ombrelle « Qualité France », sont développés les marquages régionaux « Qualité sud de France ». Au niveau départemental, ce sont plutôt des slogans : « Automne autrement », « Gard pleine nature », qui accompagnent la qualification de l'offre.

### L'action de qualification de l'établissement public du Parc national

Des labels spécifiques aux espaces protégés, comme les « gîtes Panda » créés en 1994, ont une notoriété de niche qui fait quand même le bonheur de quelques opérateurs. Une vingtaine de propriétaires « Gîte Panda » sont aujourd'hui labellisés.

Depuis 2001, l'action de l'établissement public du Parc national s'est orientée vers l'accompagnement des entreprises touristiques volontaires pour tendre vers des pratiques « durables ». Que cela soit pour les hébergements (gestion environnementale, intégration sociale...), les activités de plein air ou la gestion des sites touristiques, le cadre et la méthodologie de ce programme sont dans la Charte européenne du tourisme durable (CETD) signée par l'établissement public en 2002 auprès d'EUROPARC.

L'association « Cévennes Ecotourisme », partenaire privilégié de l'établissement public pour la mise en œuvre de la CETD, structure et accompagne techniquement ses adhérents, en réalisant l'audit, premier acte vers la démarche de progrès et en organisant rencontres, formations, échanges d'expériences au sein de l'association et avec d'autres territoires. Aujourd'hui, Cévennes Ecotourisme regroupe une centaine de prestataires touristiques engagés dans cette démarche de qualité. Pour l'entreprise agréée, c'est une reconnaissance de niveau européen. L'agrément est donné sur la base d'un plan d'action de trois ans présentant les engagements du prestataire sur le plan environnemental, social mais aussi économique.

### La commercialisation

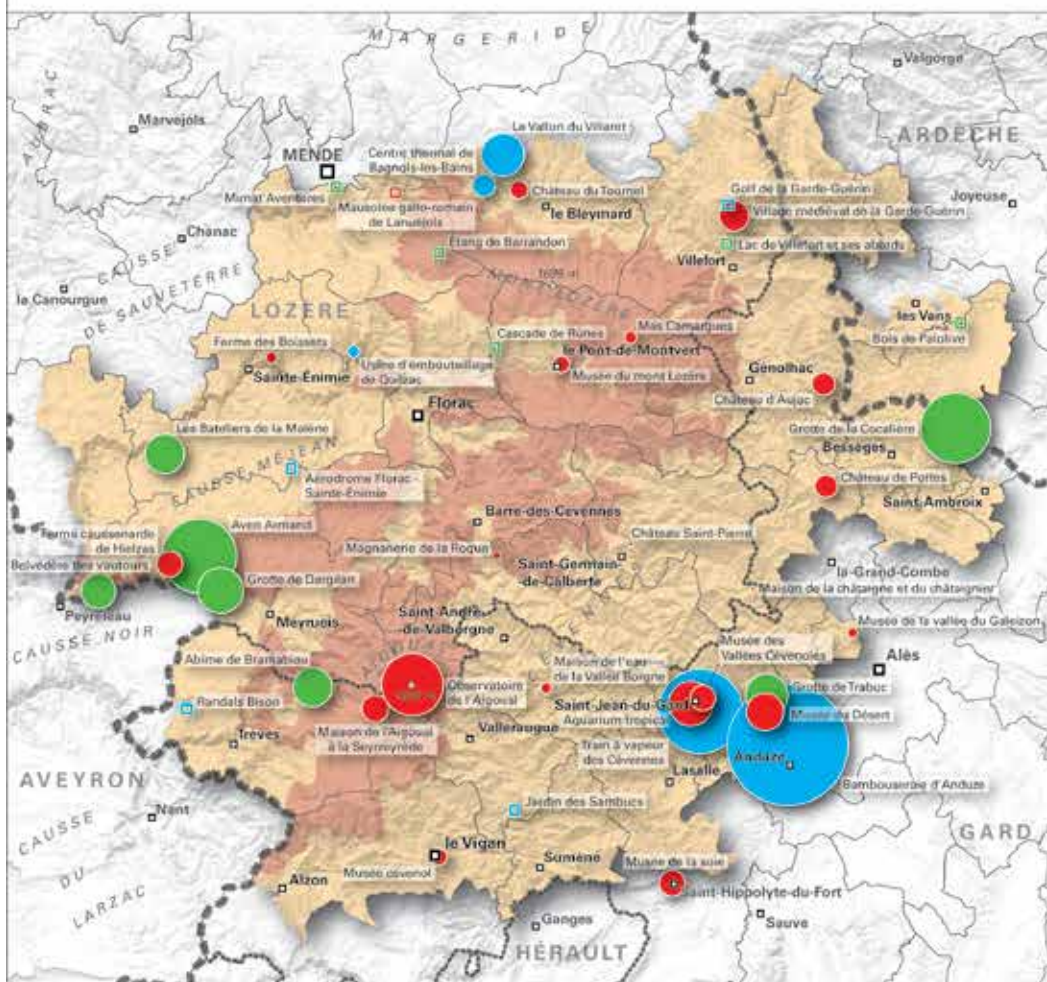
L'offre doit rencontrer la demande. Si tout prestataire peut aujourd'hui communiquer potentiellement avec le monde entier par Internet, des services de commercialisation mutualisés ont été mis en place par les CDT et les CCI. Ils concernent surtout les hébergements. Les services loisir accueil (SLA) départementaux proposent les offres de nombre d'hébergeurs et autres prestations touristiques pour leur mise en marché.

Autour de l'offre d'origine privée, l'initiative publique s'est concentrée, parfois pour les sauver de la fermeture définitive, sur les infrastructures et les équipements lourds, notamment les stations de sport d'hiver et autres équipements comme les stations thermales. Des musées, des écomusées, des maisons à thème ont été ouverts et de nouveaux projets sont toujours à l'étude, le plus souvent portés par les intercommunalités.

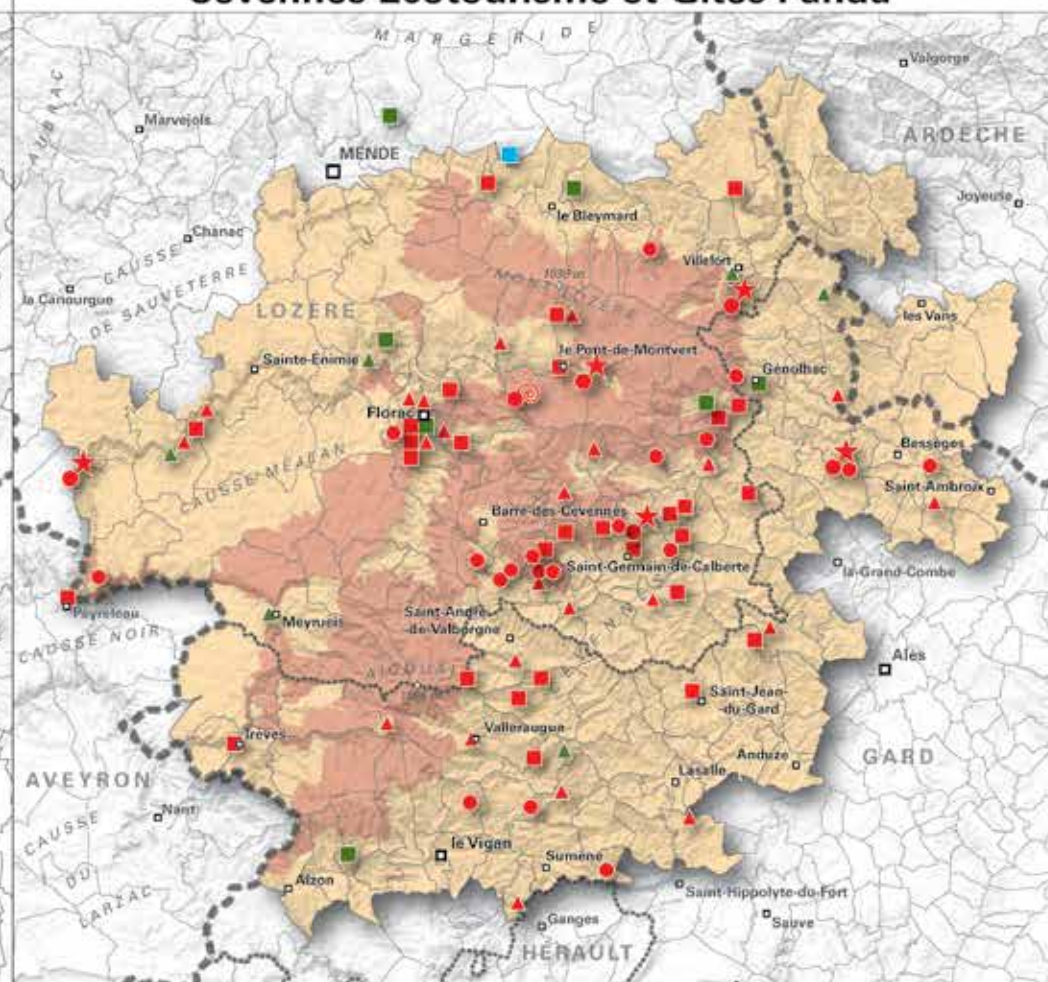


Logo des adhérents à la Charte européenne du tourisme durable

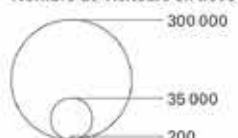
## Principaux sites touristiques



## Structures touristiques adhérentes à Cévennes Écotourisme et Gîtes Panda



Nombre de visiteurs en 2008

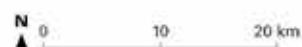


□ Pas de données chiffrées

- Site naturel
- Site aménagé
- Site bâti

Repères administratifs

- MENDE** Préfecture
- Florac** Sous-préfecture
- Génothac** Chef-lieu de canton
- Vébron** Commune
- Limite de communauté de communes
- Limite de département
- Limite de région
- Milieu physique**
- ▲ Sommet principal
- Parc national des Cévennes**
- Cœur du Parc
- Aire optimale d'adhésion



Sources : PNC, IGN BDTOPO®  
Édition : c04\_sites\_touristiques\_pnc.ai  
© Parc national des Cévennes - juillet 2010

Repères administratifs

- MENDE** Préfecture
- Florac** Sous-préfecture
- Génothac** Chef-lieu de canton
- Vébron** Commune
- Limite de commune
- Limite de département
- Limite de région

Milieu physique

- ▲ Sommet principal
- Parc national des Cévennes**
- Cœur du Parc
- Aire optimale d'adhésion

Types de structure et démarche

- Hébergement
- Activités nature
- Site touristique
- Signataire de la CETD\*
- Engagée\*\* dans la CETD
- Gîte Panda
- Combinaisons de démarches
- Gîte Panda signataire de la CETD
- Gîte Panda engagé\*\* dans la CETD

\* CETD : Charte Européenne du Tourisme Durable  
\*\* Engagement dans le processus de signature de la Charte Européenne du Tourisme Durable



Sources : PNC, IGN BDTOPO®  
Édition : c07\_cetd\_et\_gites\_panda.ai  
© Parc national des Cévennes - juillet 2010

## L'accès à la nature

### Le réseau des voies de communication

Le Parc national est traversé par une seule route nationale (RN 106 d'Alès à Mende), mais dispose d'une voirie départementale, communale et rurale dense en rapport de la population. Par ailleurs, plus de 10000 km de pistes et chemins d'exploitation irriguent les massifs forestiers, accèdent aux parcelles agricoles, alors que petits chemins ruraux et sentiers ont connu des fortunes diverses : disparus, parfois réouverts et entretenus pour la randonnée, ils permettent une visite plus confidentielle du territoire. Les drailles sont des voies de communication très anciennes liées à la pratique du pastoralisme transhumant. Très prisées des randonneurs pour les perspectives paysagères qu'elles offrent, elles constituent aujourd'hui l'épine dorsale des grands GR® du Parc national (GR®7 – GR®6).

### La promenade et la randonnée

La promenade et la randonnée non motorisée représentent le fondement de l'attractivité de la destination touristique du Parc national des Cévennes. Du plus petit PR® en boucle de 2 km jusqu'aux grands GR® linéaires, comme le GR® 7 (Vosges-Pyrénées), un réseau d'itinéraires de randonnée linéaire ou en boucle d'une densité exceptionnelle au niveau national sillonne les paysages du territoire. Les plus fréquentés sont certainement le chemin de Stevenson, avec plus de 6000 randonneurs annuels comptés, le tour du mont Lozère et du causse Méjean, mais aussi le GR® 7 (Vosges-Pyrénées).

Itinéraires	Nb	Kilométrage cumulé
PR®	294	2438 km
GR®	(Réseau)	850 km
GRP®	10	941 km
Pistes équestres	(Réseau)	400 km
VTT	12	481 km

Les départements ont, pour leur part, la responsabilité de définir des plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) prévus au code de l'environnement (art. L 361-1), l'inscription de ces itinéraires au PDIPR garantit ainsi leur continuité et leur entretien.

L'établissement public du Parc national a lancé en 1994 une grande opération de structuration des PR® du territoire, avec les collectivités intercommunales et départementales qui ont une responsabilité sur les réseaux de randonnée. Aujourd'hui, c'est un réseau de 294 sentiers de promenade-randonnée (PR®) qui cumulent 2543 kilomètres de boucles balisées présentant une longueur moyenne de 8,5 km. Ces sentiers et le patrimoine naturel et culturel qu'ils traversent sont décrits dans 20 topoguides « Sentiers autour du Parc national des Cévennes » portant chacun sur 5 à 10 communes et comportant une quinzaine de sentiers. Ils sont édités par les intercommunalités.

L'établissement public du Parc national a mis en place et entretient un réseau de 400 km de pistes équestres, dont la célèbre boucle des 160 km de Florac qui permet une découverte de tous les grands paysages du territoire.

Les initiatives publiques pour l'aménagement de circuits VTT sont peu nombreuses (un projet finalisé et deux en cours).

L'observation de la fréquentation des sentiers est désormais suivie avec des éco-compteurs installés en rotation sur des PR®, GR® et sentiers ou sites d'interprétation des écomusées. Ces données permettent de valider la pertinence de ces équipements. On a ainsi enregistré 274 visiteurs par an sur un sentier PR® des plus modestes et 12 000 sur le site des traces de dinosaures au Castellans de Saint-Laurent-de-Trèves.

Itinéraire ou site	Nb de personnes par an
Sentier des morts ((Camprieu)	6102
Sentier de Mas Camargues (Le Pont-de-Montvert)	3567
Site des traces de dinosaures (St-Laurent-de-Trèves)	12000
Sentier au Pays des menhirs (Ispagnac – St-Etienne-du-Vald.)	6673
Sentier du Plan de Fontmort (Cassagnas)	274
Sentier de la Roquette (Molezon)	1402
Sentier des 4000 marches (Valleraugue)	10599

# Itinéraires de randonnée



Implantation régionale du Parc



## GR® ET TOUR DE PAYS

- Gîte d'étape
- Sentier GRP (Tour de Pays)
- Sentier GR® (Grande Randonnée)

## PR ET SENTIERS D'INTERPRÉTATION DU PARC

- Sentier PR (Petite Randonnée)
- Sentier d'interprétation

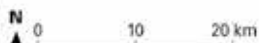
## ITINÉRAIRES VTT BALISÉS

- Grande Traversée du Massif Central
- Circuit du SIVOM Grand Site
- Circuit de l'Aigoual

## PISTES ÉQUESTRES

- Itinéraire des 160 km de Florac
- Piste équestre

- Cœur du Parc
- Aire optimale d'adhésion du Parc

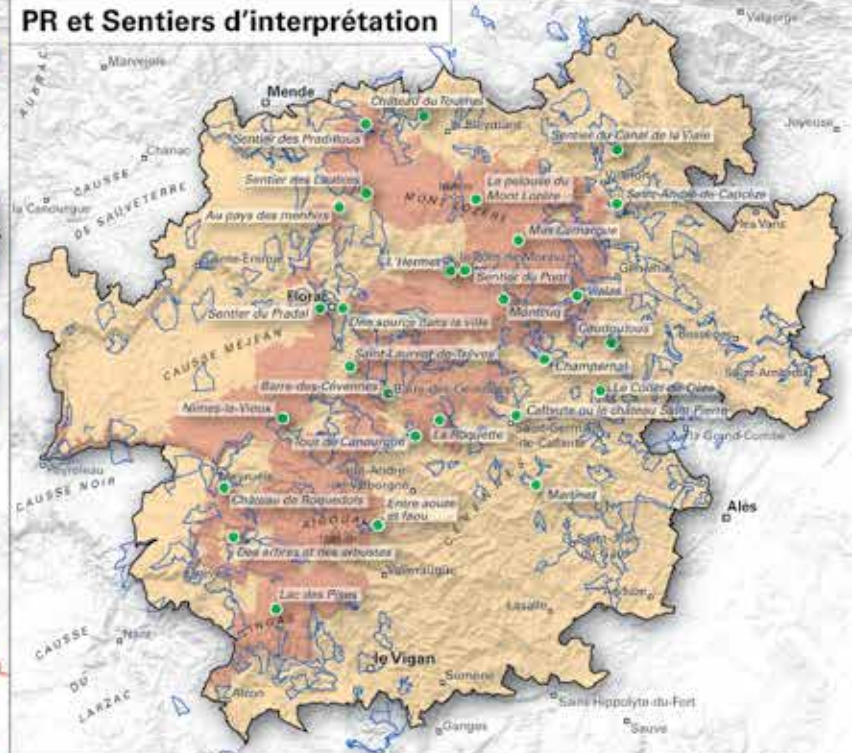


Sources : PNC, IGN BDTOP®  
Édition : c10\_itinéraires\_randonnee.ai  
© Parc national des Cévennes - juillet 2010

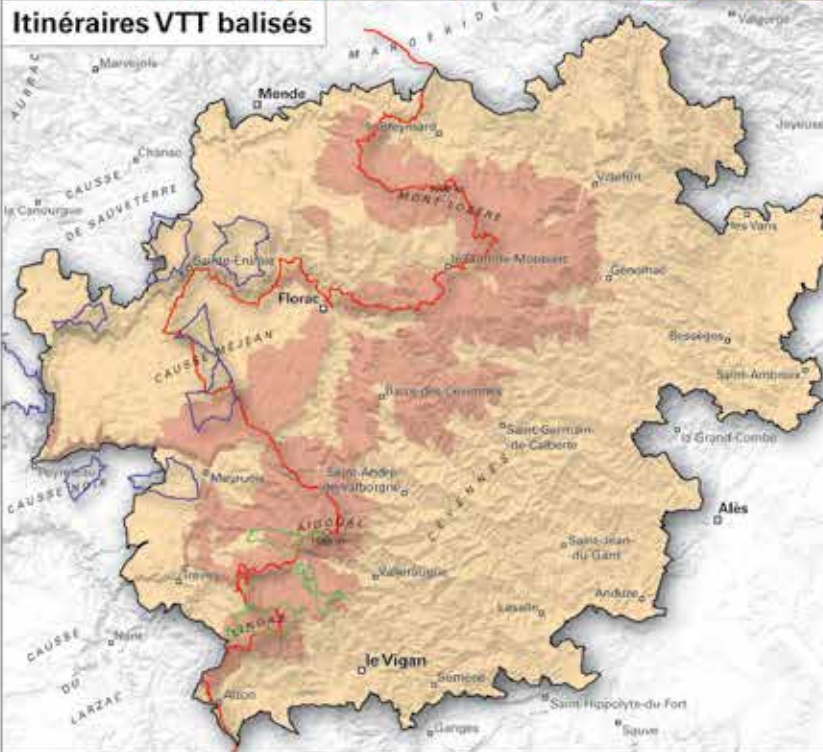
## GR® et Tours de Pays



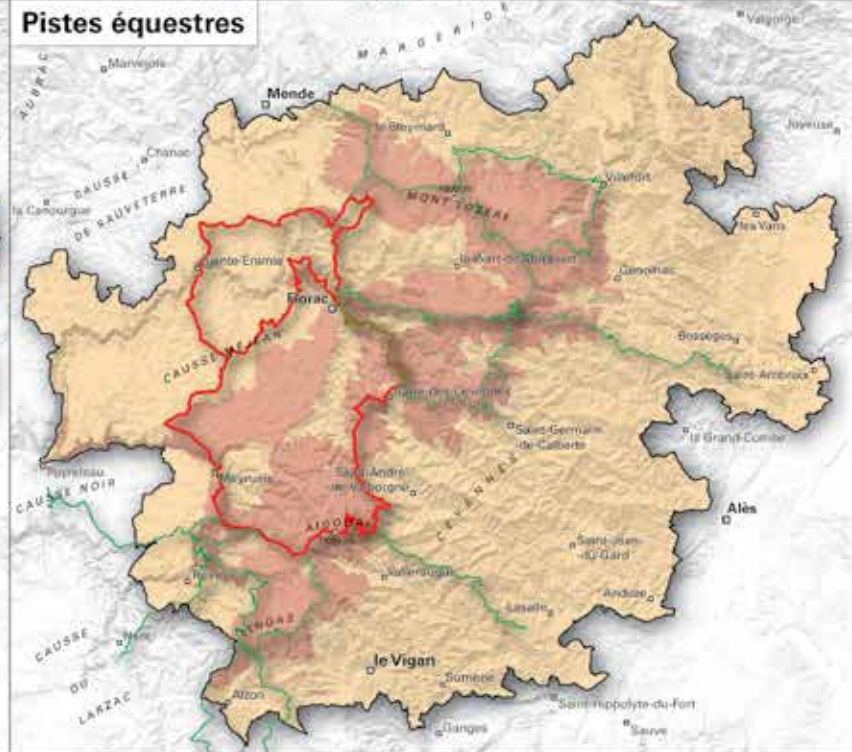
## PR et Sentiers d'interprétation



## Itinéraires VTT balisés



## Pistes équestres



## Les activités de pleine nature

Les loisirs en espaces naturels ont connu une forte progression au cours des dernières décennies.

### Les sports de nature

Les sites d'activités de nature les plus fréquentés sont les trois stations de sports d'hiver : Le Bleymard-mont Lozère, le Mas de la Barque, Prat Peyrot-l'Espérou. Partiellement ou entièrement dans le cœur, c'est une anomalie assumée dans ce Parc national. L'enneigement aléatoire des massifs du mont-Lozère et de l'Aigoual ne stabilise pas une véritable destination ski. Néanmoins, les espaces enneigés sont attractifs principalement pour une clientèle de proximité qui peut être conséquente, comme sur l'Aigoual. Toutefois, les hivers sans neige de plus en plus fréquents obligent les gestionnaires à une requalification de ces stations.

Apparu depuis une vingtaine d'années, le canyoning reste circonscrit à quelques sites, dont certains de niveau national. Deux parcours se distinguent par leur notoriété, les gorges du Chassezac et le Tapoul, dans le cœur, qui a compté jusqu'à 7 000 passages par an.

Quelques sites attirent des groupes accompagnés par des professionnels (le Rieutord près de Vialas, le Bramabiau, l'Hérault et les gorges de la Dourbies sur l'Aigoual...).

Les sites d'escalade sont associés aux falaises et principalement aux gorges du Tarn et de la Jonte où l'on trouve un site d'intérêt international. D'autres pratiques ludiques de falaises : via ferrata, via corda, ont fait leur apparition ces dernières années.

Plus ancienne, la spéléologie est toujours pratiquée par des groupes organisés sur le réseau des grottes et avens. Professionnels de l'accompagnement et amateurs réunis dans des clubs se partagent les cavités et participent également à leur cartographie et à leur protection.

Un site de planeur utilise l'aérodrome de Chanet sur la cause Méjean, mais le vol libre (deltaplane, parapente) doit composer avec les conditions aérologiques capricieuses des Causses et des Cévennes. Ces contraintes n'ont pas permis un fort développement de ces activités. Seuls quelques sites attirent les mordus de la discipline (Ispagnac, Quézac, le Pempidou).

### Les manifestations publiques ponctuelles

Les manifestations à caractère sportif font partie des animations locales. En tout, plus de 50 manifestations par an utilisent les espaces naturels du Parc national. Quelques courses de renommée nationale voir internationale s'y déroulent. La course des 4000 marches sur l'Aigoual, les 160 km de Florac en endurance équestre, la course de VTT Aigoual Midi Libre, le raid pédestre des templiers et le Trèfle lozérien en sont les représentants les plus connus.

Circonscrits aux routes revêtues, les courses et rallyes automobile ou de motos se multiplient sur les petites routes, attirés par les paysages pittoresques ou la succession de virages : Rallye automobile de Lozère, ronde cévenole, courses de côtes,...

### La fréquentation traditionnelle des espaces naturels

La pêche, la chasse et la cueillette font partie des activités qu'on peut qualifier de traditionnelles, mais qui ont connu en quelques décennies une évolution considérable dans la pratique, notamment par l'usage facilité des véhicules et des voies de communication.

Les sites de baignade, pratiquement tous non surveillés, sont légions sur tous les cours d'eau cévenols. Cela représente une pression conséquente sur les milieux aquatiques, mais très localisée et très ponctuelle. Si les plus petits gourgs cévenols sont potentiellement fréquentés, seuls ceux qui sont notoirement utilisés font l'objet de contrôles de la qualité de l'eau.

### L'accès à la nature pour tous

La nature constitue pour les différentes formes de handicap à la fois un atout thérapeutique pour certaines formes de handicaps mentaux et un environnement favorable comme dérivatif à des handicaps sensoriels, mais aussi une contrainte parfois forte pour les handicaps moteurs et visuels. Aujourd'hui 40% de la population européenne est considérée en situation de handicap. L'accès aux espaces naturels par des personnes handicapés mentaux s'effectue régulièrement dans le cadre des activités de centres d'accueil spécialisés. Les sites naturels permettant l'accès aux handicapés moteur sont par contre quasiment inexistant. Seuls quelques hébergements touristiques proposent des services adaptés. Aucun référencement exhaustif de l'accessibilité à la nature n'est disponible pour ces publics.



# Équipements sportifs et de loisir



## Équipements sportifs et de loisir\*

- Base de plein air
- Centre équestre
- Golf
- Piscine
- Canoë-kayak
- Ski
- Escalade
- Via ferrata
- Accrobranche
- Spéléologie
- Canyoning

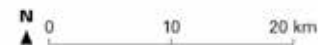
\* Le chiffre indique le nombre de sites ou d'équipements par commune

## Repères administratifs

- MENDE** Préfecture
- Florac** Sous-préfecture
- Génolhac** Chef-lieu de canton
- Vébron Commune
- Limite de commune
- Limite de département
- Limite de région

## Milieu physique

- ▲ Sommet principal
- Parc national des Cévennes**
- Cœur du Parc
- Aire optimale d'adhésion



Sources : PNC, IGN BDTOPO®,  
Recensement des équipements sportifs (DDCSPP)  
Édition : c06\_equipements\_sportifs.ai  
© Parc national des Cévennes - juillet 2010



# AXE 8

Soutenir une chasse gestionnaire

## Organisation de la chasse

Dans l'aire d'adhésion, la chasse est organisée par les fédérations départementales de chasseurs, les services de l'Etat et les associations de chasseurs selon la réglementation en vigueur et les dispositions prévues aux schémas départementaux de gestion cynégétique. Dans le cœur, elle est autorisée par la loi du 14 avril 2006 et encadrée par le Grenelle II, le décret de création du Parc national des Cévennes, la charte et les dispositions annuelles relevant du conseil d'administration de l'établissement public.

### Les structures gestionnaires

La structure de base de la chasse est représentée par les Associations de chasse communales ou intercommunales. Ces associations agréées ont pour but de favoriser sur leur territoire le développement du gibier et la destruction des animaux nuisibles, la répression du braconnage, l'éducation cynégétique de leurs membres dans le respect des propriétés et des récoltes et, en général, d'assurer une meilleure organisation technique de la chasse pour permettre aux chasseurs un meilleur exercice de ce sport. Il est important de rappeler que le droit de chasse réside dans la cession annuelle des droits de chasse par les propriétaires. En outre, l'organisation territoriale de la chasse dépend des accords entre les propriétaires du territoire et les sociétés de chasse. Il est impossible de présenter une cartographie d'organisation territoriale de la chasse aux échelles communales en raison de son évolution quasi permanente.

### La gestion des populations

Elle passe, notamment pour le grand gibier, par le découpage de chaque département en unités de gestion (UG) cohérentes. Les unités de gestion (UG) ont une réalité territoriale permettant de mieux appréhender les «flux de faune sauvage» en fonction de l'évolution des milieux, des habitudes de chasse et bien entendu des structures gestionnaires. Le découpage est généralement effectué par massifs forestiers et par régions agricoles. Avec les Unités de Gestion, le gibier est géré à une échelle géographique pertinente, adaptée à la biologie ainsi qu'à l'éthologie de l'espèce et dont les limites correspondent généralement à l'utilisation du territoire par l'espèce concernée. Chaque Unité de Gestion est placée sous la conduite d'un comité de pilotage. C'est une structure dans laquelle sont proposés et débattus les objectifs de gestion des populations. En séance plénière, une unité de gestion regroupe l'ensemble des demandeurs de plan de chasse locaux, et/ou des responsables des territoires de chasse ainsi que les représentants des activités agricoles et forestières.

Afin d'organiser la chasse, chaque département met en place un schéma départemental de gestion cynégétique, établi pour une période de six ans renouvelables. Il est élaboré par la fédération départementale des chasseurs en concertation notamment avec la chambre d'agriculture, les représentants de la propriété privée rurale et les représentants des intérêts forestiers. Il est approuvé par arrêté préfectoral après avis de la fédération départementale et du conseil départemental de gestion cynégétique.

### La chasse dans le cœur du Parc national

L'exercice de la chasse dans un cœur de Parc national constitue une originalité. Au moment de la création du Parc national, le maintien de l'exercice de la chasse a été un élément majeur du contrat passé par l'Etat avec les populations locales. A cela s'ajoute aujourd'hui la nécessité d'intervenir pour atteindre un équilibre agro-sylvo-cynégétique qui constitue une obligation de résultat dans le cœur.

Ne peuvent aujourd'hui chasser que les personnes regroupées dans l'un des territoires de chasse aménagés ou au sein de l'association cynégétique. Cette dernière regroupe l'ensemble des chasseurs des 52 communes du cœur. Elle y dispose de par le décret et dans le respect des droits des propriétaires, de l'exclusivité du droit de chasser pour ses membres. Elle est dotée de statuts et d'un règlement intérieur annuel, approuvés par le conseil d'administration du Parc national. L'association cynégétique et les représentants des territoires de chasse aménagés sont les interlocuteurs exclusifs du Parc national pour la mise en œuvre de la politique cynégétique. De par le décret, ils sont chargés de mettre en œuvre les plans de chasse ou de gestion cynégétique, dans le respect des droits des propriétaires, avec l'accord de l'Office national des forêts lorsque les plans concernent les forêts et terrains dont l'article L. 121-2 du code forestier confie à cet établissement la gestion et l'équipement. Ils assurent notamment la répartition entre les chasseurs, par secteurs de chasse, des contingents de pièces de gibier dont le prélèvement est autorisé et le nombre de journées individuelles de chasse autorisées. Ils proposent enfin toute mesure de gestion cynégétique au conseil d'administration du Parc national.

Comme pour le décret de création du Parc national pris en 1970, celui de 2009 a voulu privilégier les « gens du pays » en ce qui concerne le droit de chasser dans le cœur. Cependant, le vieillissement de la population des chasseurs locaux laisse craindre une baisse du nombre des chasseurs que le recrutement annuel est loin de compenser. Comme ailleurs sur le territoire national, les effets du vieillissement sont aujourd'hui déjà sensibles.

Aire optimale d'adhésion du Parc national	Cœur du Parc national
Selon cadre et dispositions prévus aux SDGC (devant être compatibles avec les objectifs du cœur en tant qu'ils le concernent)	Conformément aux SDGC, selon le cadre et les dispositions prévus dans la charte et déclinés dans le plan de gestion cynégétique du cœur
Réunion des comités de pilotage (UG) ou réunion des secteurs cynégétiques	Réunion des sous-commissions cynégétiques
Il s'agit dans les deux cas d'une première consultation de terrain : agriculteurs, forestiers, chasseurs et représentants des usagers définissent les objectifs de gestion cynégétique pour un territoire défini, évoquent les problèmes éventuellement rencontrés (dégâts...) et font part des propositions: plans de chasse, dates, modalités et conditions d'exercice pour la campagne de chasse à venir	
Avis du conseil d'administration de la FDC sur les propositions formulées en amont, puis avis formel de la FDC après validation en assemblée générale	Avis formels du conseil scientifique et des CDCFS sur plans de chasse en ZT
Avis formel du Conseil départemental de la Chasse et de la faune sauvage (CDCFS)	Avis formel de la commission cynégétique sur les propositions formulées en amont
Décision par arrêté préfectoral	Décision par délibération du conseil d'administration du PNC

# Organisation de la chasse dans le Parc national des Cévennes



Implantation régionale du Parc



## Organisation de la chasse

- Unité de gestion
  - 4816 Code de l'unité de gestion
  - Organisation spécifique au cœur du Parc national*
  - Association cynégétique
  - Zone de tranquillité de l'association cynégétique
  - TCA<sup>1</sup> ZT<sup>2</sup>**
  - Mont Lozère ouest
  - Ispagnac-Quézac
  - Bois d'Altefage
  - Aigoual nord
  - Hures-la-Parade
  - Saint-Pierre-des-Tripiers
- <sup>1</sup>TCA : territoire de chasse aménagé  
<sup>2</sup>ZT : zone de tranquillité du TCA

## Repères administratifs

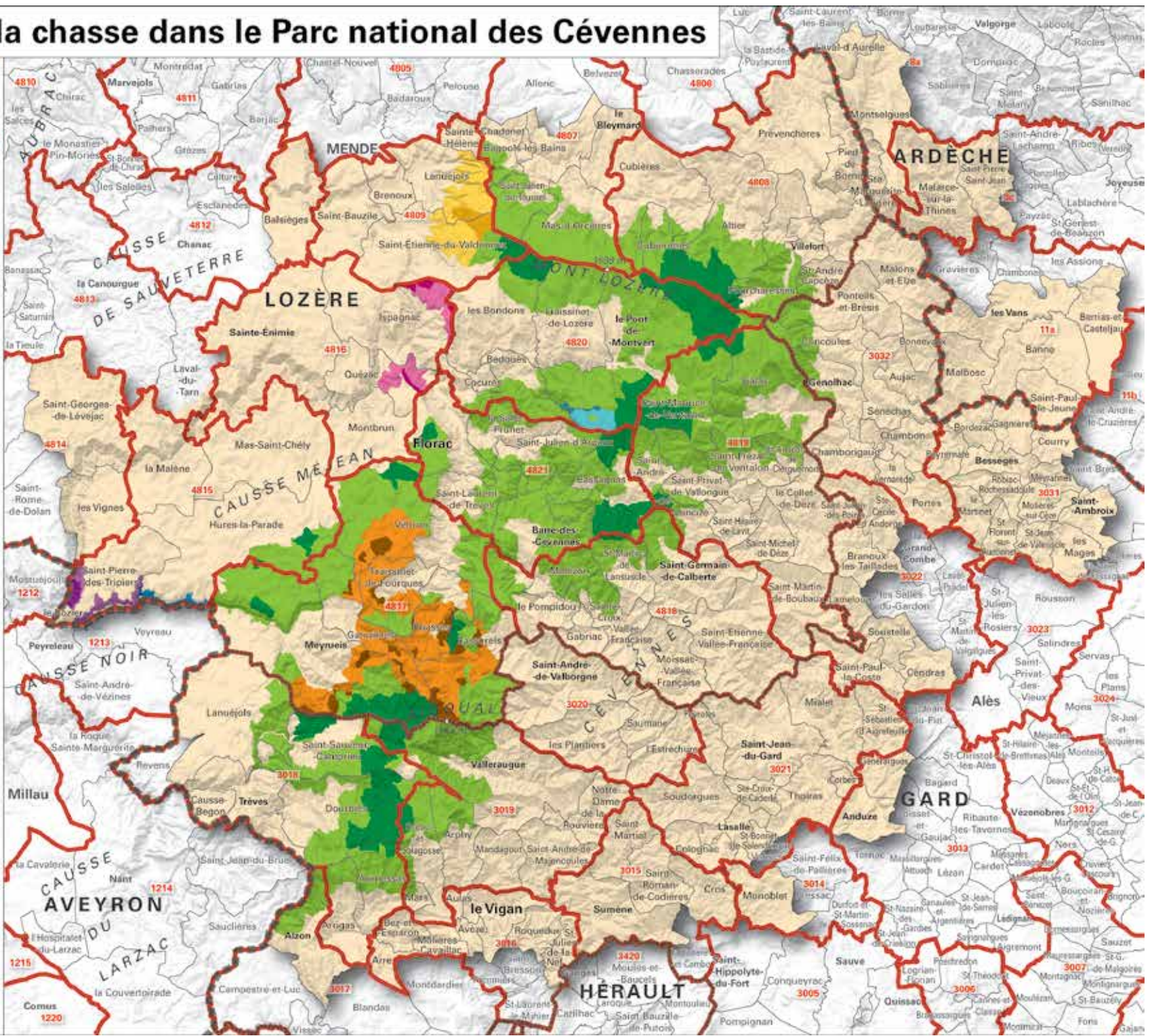
- MENDE** Préfecture
- Florac** Sous-préfecture
- Génohac** Chef-lieu de canton
- Vébron Commune
- Limite de commune
- \*\*\*\* Limite de département
- Limite de région

## Parc national des Cévennes

- Cœur du Parc (voir organisation de la chasse dans le cœur)
- Aire optimale d'adhésion



Sources : FDC07/12/30/34/48, PNC, IGN BDCARTO®  
 Édition : c01\_organisation\_chasse\_pnc.ai  
 © Parc national des Cévennes - juin 2012



## Le grand gibier

Du point de vue de la biodiversité, une grande richesse est observée et justifie l'existence d'un Parc national : cœur et aire optimale d'adhésion regroupent plus de 50% des espèces de faune sauvage présentes en France métropolitaine. Le territoire est par ailleurs l'une des zones européennes ayant connu un des plus forts enrichissements biologique ces 20 dernières années (réintroduction et recolonisation naturelle grâce aux mesures de protection).

**Le grand gibier : comme ailleurs sur le territoire national et bien au-delà, les populations de sangliers, de chevreuils, de cerfs ou de mouflons connaissent une forte augmentation depuis les opérations de renforcement ou de réintroduction de populations**

### Le sanglier

En Lozère, l'espèce est à présent commune et en forte évolution, plus particulièrement marquée sur les versants cévenols. Sur le territoire gardois du Parc national, l'espèce est considérée comme abondante voire surabondante notamment sur l'unité de gestion autour de Génolhac (Chamborigaud, la Vernarède, Portes, Chambon, Sénéchas, Aujac, Génolhac, Bonnevaux, Concoules, Pontails-et-Brésis, Malons-et-Elze). Le schéma de gestion cynégétique du Gard invite les chasseurs de cette unité de gestion classée en niveau 2 (le maximum) à prélever autant d'individus sans limitation de maximum et à organiser au moins 30 battues par an. Les raisons expliquant cette croissance sont nombreuses et complexes : la fermeture des milieux, l'abondance de nourriture notamment en automne, des zones refuges nombreuses, une succession d'hivers assez doux ou une pression de chasse insuffisante. La combinaison de ces facteurs explique la réaction soudaine du sanglier à un environnement devenu extrêmement favorable.

### Le chevreuil

Le chevreuil est une espèce encore « récente » dans le paysage cynégétique. La variété des modes de chasse pratiqués, et son éclectisme en matière de biotopes, en font une espèce gibier d'avenir. Les populations de chevreuil dans le cœur Parc national ont principalement pour origine les lâchers réalisés dans le cœur par l'établissement public à partir des années 1970 et représentant une centaine d'animaux. Les premiers plans de chasse ont été mis en œuvre en 1982. L'équilibre agro-sylvo-cynégétique est considéré comme atteint pour cette espèce depuis quelques années, d'où des plans de chasse quasi stabilisés à l'échelle du cœur depuis 2003.

### Le Cerf

Les populations de cerf sur le territoire ont pour origine les lâchers réalisés dès les années 60 par les fédérations de chasse ou des particuliers, puis et surtout à partir du milieu des années 1970 où une politique de réintroduction des grands cervidés (une centaine d'animaux lâchés) fut menée par l'établissement public du Parc national conjointement avec l'ONF et les Fédérations départementales de chasse. La population s'est développée progressivement. Des plans de chasse ont été mis en œuvre dès 1981 dans le cœur et entre 1985 et 1988 dans l'ancienne zone périphérique. Si l'espèce est désormais présente sur l'ensemble du territoire, les populations évoluent de manière non-homogène sur les différents massifs. Elles marquent une constante progression sur le versant sud de l'Aigoual ainsi que sur le coté gardois du Mont Lozère. Comme le sanglier, cette espèce est susceptible de causer des dégâts importants sur les milieux agricoles et forestiers.

### Le mouflon

Le mouflon est l'exemple type d'espèce de grand mammifère dont la répartition et le devenir des populations sont directement et fortement influencés par l'homme. Sa répartition pourrait donc être plus large mais elle reste actuellement limitée aux zones où il a été réintroduit (Aigoual Sud et Gorges du Tarn) et où la volonté des populations locales (avec quelques aléas historiques) a été de le conserver. Les populations de mouflon des Cévennes ont pour origine les lâchers qui ont été réalisés en 1954, par les fédérations des chasseurs du Gard et de la Lozère, ainsi que par l'office national des forêts. S'il fut braconné pendant plusieurs années, la mise en place d'un plan de chasse a permis de faire remonter les populations, en associant les chasseurs locaux à sa gestion et à son suivi. Ces deux noyaux sont donc aujourd'hui bien acceptés et gérés dans un objectif de stabilité, voire d'un accroissement progressif et prudent de leurs effectifs (notamment pour les populations gardoises).

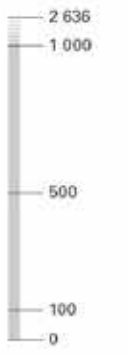
# Prélèvements de grand gibier réalisés en 2011-2012



Implantation régionale du Parc



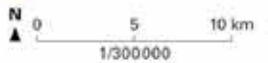
Nombre d'animaux prélevés par unité de gestion durant la campagne de chasse 2011-2012



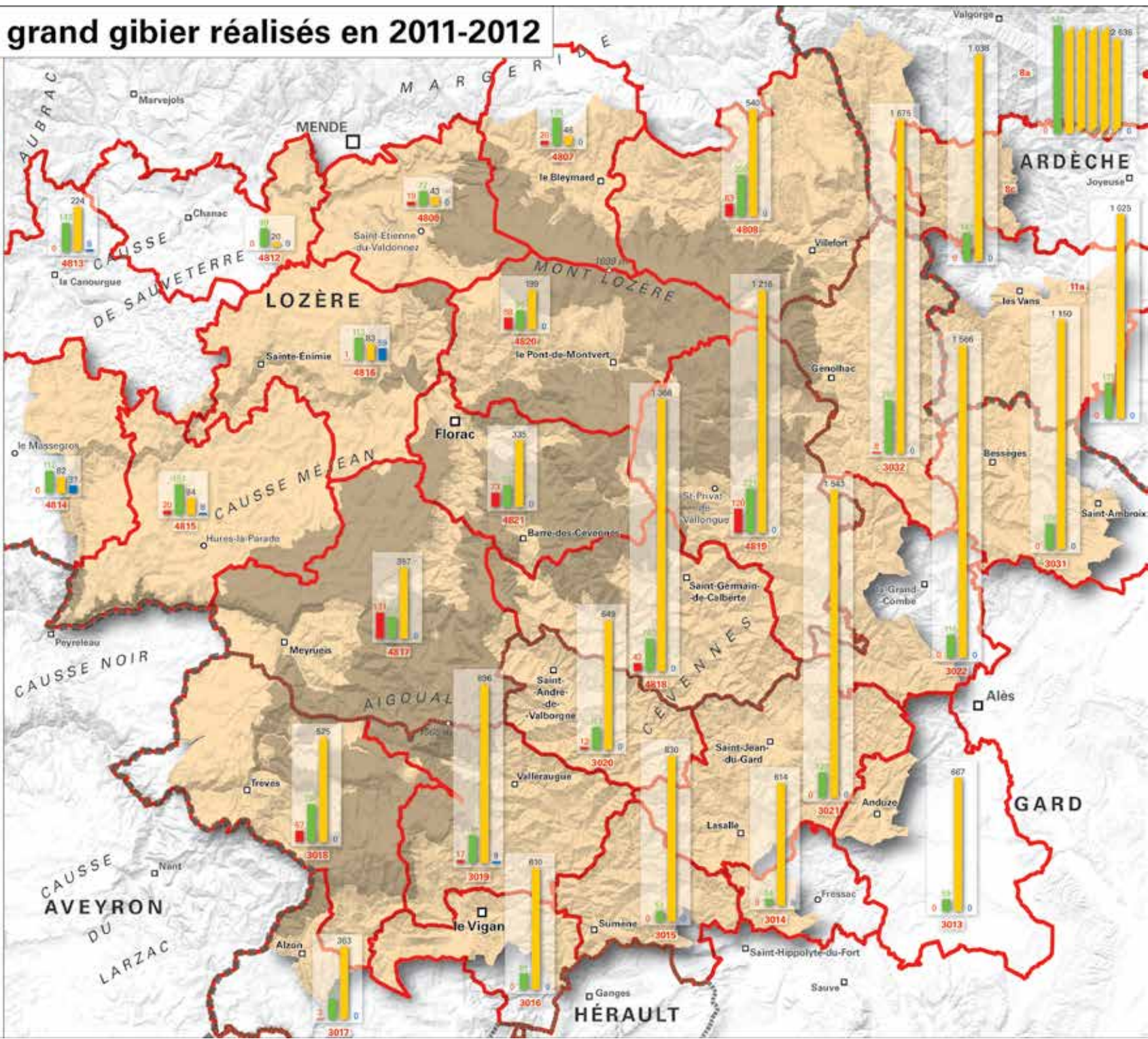
- Espèces cynégétiques
- Cerf
  - Chevreuil
  - Sanglier
  - Mouflon

- Organisation de la chasse
- Unité de gestion
  - 4816 Code de l'unité de gestion

- Repères administratifs
- MENDE** Préfecture
  - Florac** Sous-préfecture
  - Gérolhac** Chef-lieu de canton
  - Fressac** Commune
  - \*\*\*\* Limite de département
  - Limite de région
  - Parc national des Cévennes**
  - Cœur du Parc
  - Aire optimale d'adhésion



Sources : FDC07, FDC30, FDC48, PNC, IGN BDCARTO®  
 Édition : c02\_prelevements\_chasse\_realises.ai  
 © Parc national des Cévennes - juin 2012



## La cohabitation de la chasse avec l'agriculture, la sylviculture, le tourisme

Les espèces gibier peuvent causer des dégâts aux productions agricoles ou sylvicoles, voire aux jardins, aux vergers et éléments de patrimoine des particuliers. Le code de l'environnement introduit explicitement la notion d'équilibre agro-sylvo-cynégétique, dont l'objectif consiste à rendre compatibles, d'une part, la présence durable d'une faune sauvage riche et variée et, d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles. L'équilibre agro-sylvo-cynégétique est recherché par la combinaison des moyens suivants : la chasse, la régulation, la prévention des dégâts de gibier par la mise en place de dispositifs de protection et de dispositifs de dissuasion ainsi que, le cas échéant, par des procédés de destruction autorisés. Utilisatrice de la nature comme l'agriculture, la sylviculture ou le tourisme, la pratique de la chasse peut entrer en concurrence avec d'autres activités. Si l'équilibre sus visé constitue une obligation de résultat dans le cœur et que la chasse est considérée comme le moyen privilégié pour l'atteindre, elle doit être exercée, comme partout ailleurs, dans le respect des droits des propriétaires et selon des pratiques respectueuses de l'environnement et des autres activités de pleine nature.

### Les dégâts aux productions

Si tous les ongulés sauvages ont un impact réel sur les milieux qu'ils fréquentent, le sanglier est devenu au fil des années l'espèce où les enjeux les plus forts se sont révélés. Mobilisant à la fois la passion et l'engagement des chasseurs dans sa gestion, suscitant des plaintes à cause des dégâts dans des parcelles exploitées par les agriculteurs et les forestiers, voire même de la part de particuliers, sur des dégâts dans des jardins, le sanglier symbolise parfaitement la recherche d'équilibre à atteindre entre pérennité de la chasse et maintien de la rentabilité d'activités agricoles et forestières.

Comme partout en France, l'indemnisation des dégâts de gibiers est une des missions assurées par les Fédérations Départementales des Chasseurs. Elles y consacrent des sommes très importantes chaque année. Dans le Gard, les plus gros dégâts de gibiers indemnisés se situent en périphérie de l'aire optimale d'adhésion, au nord du département. En aire optimale d'adhésion, ce sont les unités de gestion de Peyremale et de Génolhac qui sont les plus touchées. Dans la partie lozérienne du Parc national, les populations de sangliers sont importantes, surtout dans les Cévennes où la déprise agricole a entraîné une fermeture du milieu et un développement des châtaigneraies sauvages, très favorable à l'espèce. Malgré cela, le montant d'indemnisation des dégâts de sanglier y est faible.

Avant d'arriver à des situations conflictuelles, souvent récurrentes au niveau de quelques « points noirs », l'expérience montre que des solutions peuvent être trouvées, au cas par cas, lorsque les différents partenaires s'engagent activement. Les aménagements et dispositifs présentés ci-après en sont l'illustration.

### Les aménagements de protection

La mise en place et la gestion de clôtures de protection constitue le moyen le plus efficace pour protéger les cultures. Si la protection engendre parfois un déplacement de la pression sur d'autres secteurs, elle n'en demeure pas moins et dans de nombreux cas, un outil indispensable à la pérennité de l'exploitation. En contrepartie des ressources alimentaires « soustraites », un apport complémentaire est parfois proposé avec de l'agraine dissuasif sur l'aire d'adhésion conformément aux dispositions définies au schéma départemental de gestion cynégétique. L'agraine, l'affouragement ou l'utilisation de tout autre moyen destiné à attirer ou à fixer le gibier est interdit dans le cœur. Enfin, la création de cultures faunistiques, de cultures à gibier ou de prairies intra-forestières, représentent le troisième levier dit « habitat » pour agir indirectement dans la lutte contre les dégâts. Les Fédérations Départementales des Chasseurs participent au financement de ces dispositifs qui sont autant d'outils permettant à la fois de limiter les dégâts et de satisfaire les chasseurs avec une population de gibier raisonnable.

Dans le cadre d'un programme quinquennal initié en 2008 en faveur de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, le Parc national participe, pour le cœur, au financement d'aménagements intra-forestiers permettant de réduire la pression des cervidés sur les peuplements et les parcelles agricoles situées à proximité de ces derniers ou favorisant la réalisation du plan de chasse. Il propose par ailleurs aux particuliers, en collaboration avec les fédérations des chasseurs du Gard et de la Lozère, un accompagnement financier pour mettre en œuvre des actions de prévention des dégâts d'ongulés sur jardins potagers et vergers à but non commerciaux (et donc non pris en charge par les fédérations au titre des dégâts de gibier) situés dans le cœur et en proche périphérie via des « contrats de prévention aux particuliers ».

### Le partage de l'espace avec les autres usagers

L'engouement pour le tourisme vert, le retour à la nature et à l'authenticité, l'augmentation du temps de loisir, entraînent un accroissement de la fréquentation des milieux naturels. Chasseurs, randonneurs, cueilleurs de champignons, ... s'y croisent. La sécurité de tous passe par le respect des règles élémentaires inhérentes à la pratique de la chasse et plus particulièrement par l'identification formelle de la cible et le respect de l'angle de tir. Les chasseurs sont obligatoirement formés à ce titre et des sessions de rappel sont régulièrement organisées par les fédérations départementales. L'organisation de la chasse est stricte et des responsables de chasse sont toujours nommés au sein de chaque équipe constituée. Les non-chasseurs sont informés des battues en cours par des panneaux dont la pose est obligatoire.



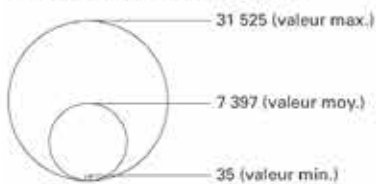
# Indemnisation des dégâts de grand gibier en 2010-2011



Implantation régionale du Parc



Montant total en euros et par unité de gestion des indemnisations pour les dégâts de grand gibier (campagne 2010-2011)



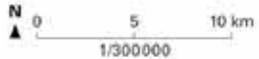
- Cervidés
- Sanglier
- Mouflon

Organisation de la chasse

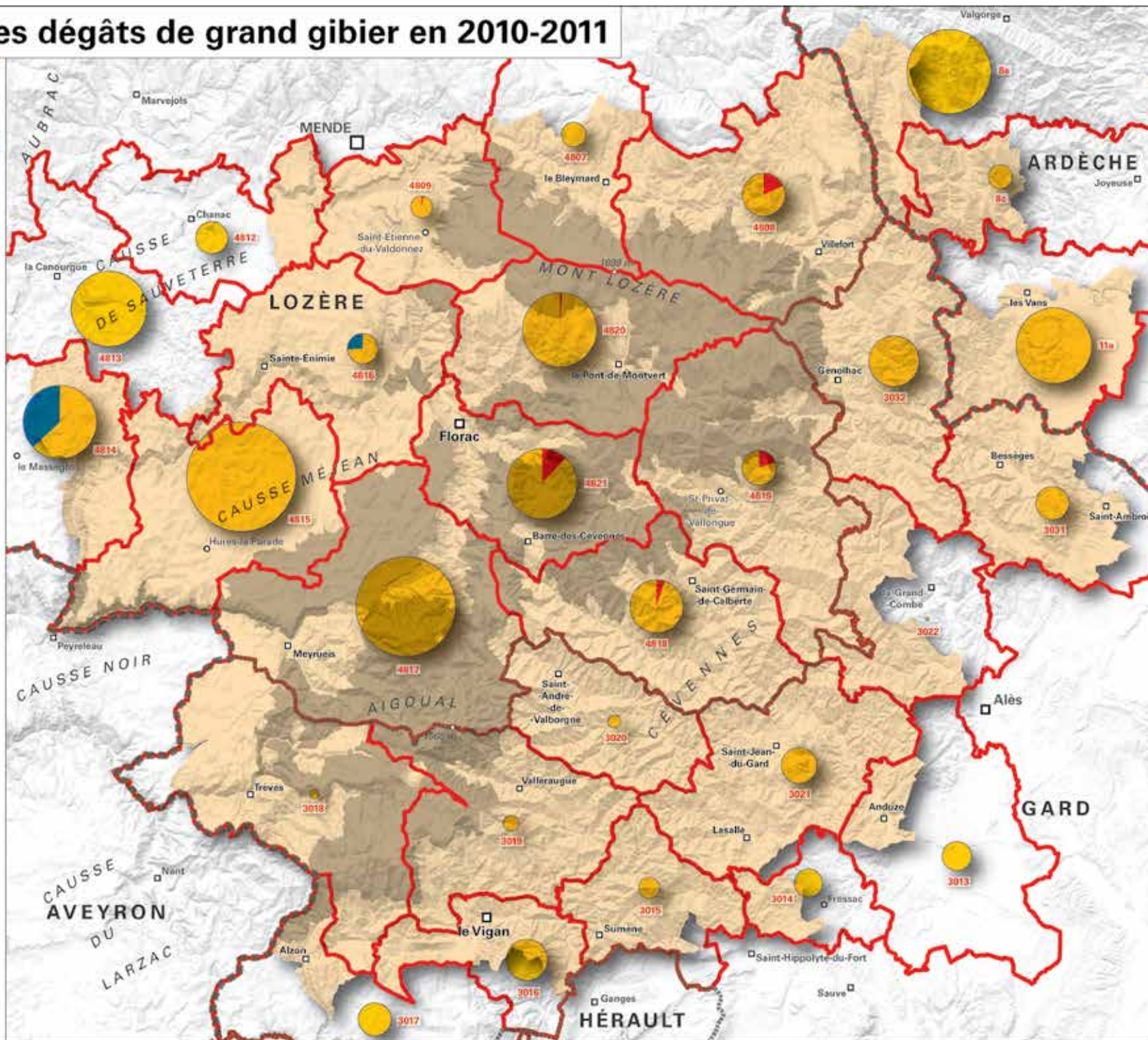
- Unité de gestion
- Code de l'unité de gestion

Repères administratifs

- MENDE** Préfecture
- Florac** Sous-préfecture
- Gérolhac** Chef-lieu de canton
- Fressac** Commune
- \*\*\*\* Limite de département
- Limite de région
- Parc national des Cévennes**
- Cœur du Parc
- Aire optimale d'adhésion



Sources : FDC07, FDC30, FDC48, PNC, IGN BDCARTO®  
 Édition : c03\_indemnisation\_degats\_chasse.ai  
 © Parc national des Cévennes - juin 2012



## Le petit gibier

Les zones de cultures, les landes méditerranéennes, ainsi que les zones ouvertes pâturées entrecoupées de bois et bosquets peu épais, composent l'habitat privilégié du petit gibier.

Dans le cœur, seule la chasse des espèces de petit gibier suivantes est autorisée : Lièvre, Lapin, Renard, Perdrix rouge, Pigeon ramier, Caille des blés, Bécasse des bois, Grive litorne, grive draine, grive musicienne et grive mauvis.

La conservation des espèces de petit gibier passe prioritairement par le maintien ou la restauration des habitats favorables et une exploitation raisonnée de la ressource. La gestion des espèces migratrices s'exerce bien au-delà du territoire concerné. En revanche, le petit gibier sédentaire doit être géré localement.

### Perdrix rouge

La Perdrix Rouge est une espèce inféodée au milieu méditerranéen que l'on retrouve donc préférentiellement sur le côté gardois du Parc national même si elle reste rare dans les Cévennes. Elle est également présente sur tout le versant lozérien mais à des niveaux d'abondance relativement faibles. En Lozère, on a observé un fort déclin de la population mais la tendance semble s'inverser par la mise en place de mesures de limitation des prélèvements et des aménagements tels que les cultures à gibier. Les études menées sur la perdrix démontrent que la surface en couvert herbacé est très importante pour le maintien des populations. De nombreux lâchers sont réalisés par les associations de chasse principalement l'été. Ces derniers sont soumis à autorisation dans le cœur.

### Le faisan

Le faisan s'acclimate à tous les milieux, pourvu qu'ils soient situés à une altitude inférieure à 1000 mètres. Son milieu de prédilection est constitué de cultures entrecoupées de bois ou de bosquets. Pour avoir un milieu optimum pour cette espèce, les cultures doivent occuper au moins 15 à 20% du territoire. Il est mieux représenté sur le versant méditerranéen du Parc national mais il se rencontre de manière très irrégulière et en faible densité sur presque tout le territoire. Il fait l'objet de lâchers réguliers. Sa chasse est interdite dans le cœur afin d'éviter la confusion possible avec le grand tétras, protégé dans le cœur. Les lâchers sont soumis à autorisation du directeur dans le cœur.

### Le lièvre d'Europe

Le lièvre est une espèce très prisée par les chasseurs. C'est une espèce sociale, essentiellement nocturne, présente partout sur le territoire jusqu'à 1550m d'altitude mais de manière irrégulière selon les secteurs. C'est un animal originaire des steppes ou landes. Abondant avant la deuxième guerre mondiale, les populations de lièvres ont connu une diminution marquée dans les années 1960, du fait notamment du changement de leur habitat et de la fermeture des milieux agricoles. Depuis les années 1990, il semble profiter du développement des cultures et de l'ouverture des paysages. Il fait également l'objet de lâchers de la part des sociétés de chasse. Ces derniers sont soumis à autorisation du directeur dans le cœur. Le lièvre a peu d'impact sur le milieu. Cependant, il peut commettre des dégâts sur les cultures lorsque la nourriture verte vient à manquer.

### Le lapin de garenne

Animal également nocturne et social, il est cependant plus petit que le lièvre d'Europe. Le lapin de garenne est originaire des régions méditerranéennes. Il affectionne les territoires diversifiés, pas trop fermés, entre milieux ouverts et forêts à une altitude inférieure à 800m. Ses populations sont en très nette régression sur l'ensemble du territoire notamment du fait de maladies comme la myxomatose. La diminution des populations de lapins oblige certains prédateurs spécialistes à se rabattre sur d'autres espèces pouvant conduire à un déséquilibre de la chaîne alimentaire. Certains sont aujourd'hui en faible densité, c'est le cas notamment de l'Aigle de Bonelli. Des efforts de repeuplements cynégétiques peuvent être menés par les fédérations avec des animaux vaccinés afin de contribuer à recréer ou renforcer des petites populations. Ces derniers sont soumis à autorisation dans le cœur. Le lapin de garenne est susceptible de commettre d'importants dégâts sur les parcelles agricoles ou sur les jeunes plants forestiers. Lorsque la population est importante, des mesures de gestion appropriées sont prises, mais sur des cultures sensibles comme le soja ou le maïs, ou encore les vignes, des dispositifs de protection sont indispensables. Le lapin de garenne est d'ailleurs la seule espèce de petit gibier sédentaire à figurer sur la liste des animaux susceptibles d'être classés nuisibles.

### Les aménagements favorables au petit gibier sédentaire

La plantation de cultures faunistiques, de haies, la mise en place d'agrains spéciaux ou la création de points d'eau sont autant de pratiques courantes réalisées par les sociétés de chasse afin d'améliorer la capacité d'accueil du milieu ou les conditions de vie des populations. Ces opérations sont soumises à autorisation du directeur dans le cœur.

## Espèces sédentaires présentes dans tous les milieux



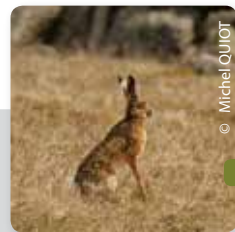
© Alain LAGRAVE

■ Paysage de l'Hermet (Pont-de Monvert)



© Olivier PROHIN

■ Can de l'Hospitalet



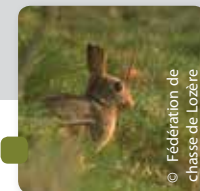
© Michel QUIJOT

■ Lièvre



© Bruno DESCAVES

■ Perdrix rouge



© Fédération de chasse de Lozère

■ Lapin de Garenne



© Alain LAGRAVE

■ Cultures sur le Causse Méjean

## Espèces migratrices



© Michel QUIJOT

■ Grive litorne



© Hervé PICQ

■ Caille des blés



© Michel QUIJOT

■ Grive musicienne



© Parc national des Cévennes

■ Pigeon ramier



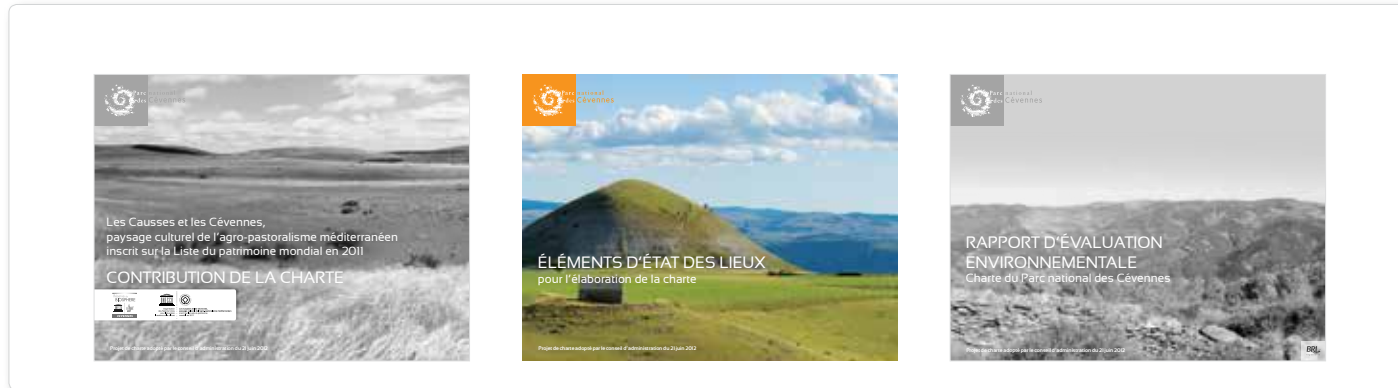
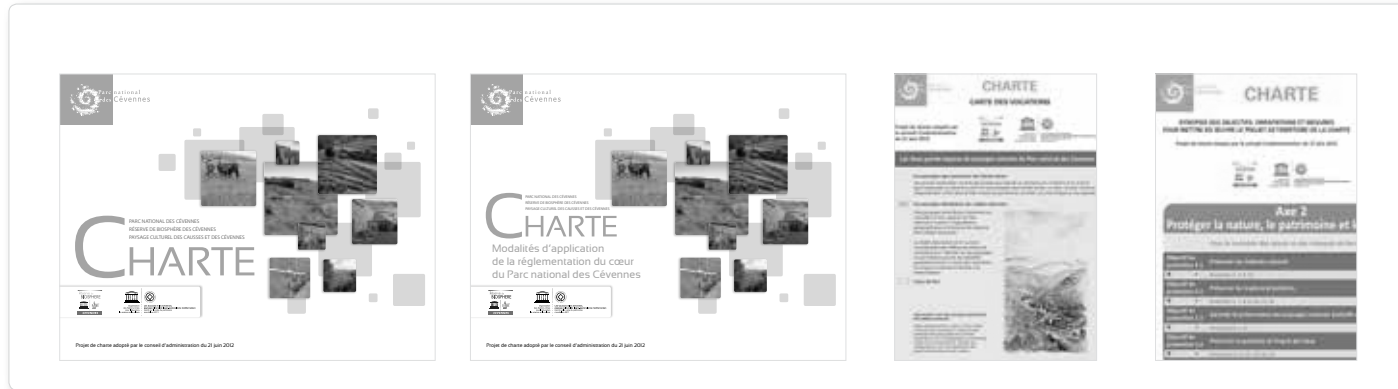
© Régis DESCAMPS

■ Bécasse

# CHARTRE

# DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

RESUMÉ  
NON TECHNIQUE



Parc national des Cévennes  
6 bis, place du Palais  
48400 FLORAC  
[www.cevennes-parcnational.fr](http://www.cevennes-parcnational.fr)

Conception graphique : *PatteBlanche*  
Impression : *Pure Impression*  
Document imprimé sur du papier recyclé par un imprimeur *Imprim'Vert*